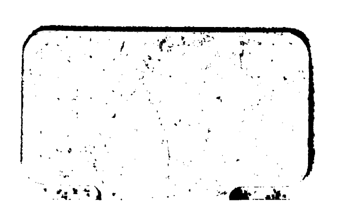


ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE

IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR

A NOGENT-LE-ROTROU.

ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE

ANNÉE 1889



A PARIS
LIBRAIRIE RENOUARD
H. LAURENS, SUCCESSEUR
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE
RUE DE TOURNON, N° 6

—

1889

T. XXVI.


APR

DÉCRET

RECONNAISSANT

LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Égalité, Fraternité.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Le Président de la République,
Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,
Le Conseil d'État entendu,
Décrète :

ARTICLE PREMIER.

La *Société de l'Histoire de France*, établie à Paris, est reconnue comme ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Son règlement est approuvé tel qu'il est et demeure ci-annexé. Il ne pourra y être apporté de modification qu'en vertu d'une nouvelle autorisation donnée dans la même forme.

ART. II.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au Bulletin des lois.

Fait à l'Élysée-National, le 31 juillet 1851.

Signé : L. N. BONAPARTE.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,
Signé : DE CROUSEILHES.

RÈGLEMENT

DE

LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

ARRÊTÉ LE 23 JANVIER 1834 ET MODIFIÉ LE 10 MAI 1836.

TITRE PREMIER.

But de la Société.

ART. 1er. Une société littéraire est instituée sous le nom de SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

ART. 2. Elle se propose de publier :

1° Les documents originaux relatifs à l'histoire de France, pour les temps antérieurs aux États généraux de 1789;

2° Des traductions de ces mêmes documents, lorsque le Conseil le jugera utile;

3° Un compte rendu annuel de ses travaux et de sa situation;

4° Un annuaire.

ART. 3. Toutes les publications de la Société sont délivrées gratis à ses membres.

ART. 4. Elle entretient des relations avec les savants qui se livrent à des travaux analogues aux siens; elle nomme des associés-correspondants parmi les étrangers.

TITRE II.

Organisation de la Société.

ART. 5. Le nombre des membres de la Société est illimité. On en fait partie après avoir été admis par le Conseil, sur la présentation faite par un des sociétaires.

ART. 6. Chaque sociétaire paie une cotisation annuelle de TRENTE FRANCS.

ART. 7. Les sociétaires sont convoqués au moins une fois l'an, au mois de mai, pour entendre un rapport sur les travaux de la Société et sur l'emploi de ses fonds, ainsi que pour le renouvellement des membres du Conseil.

TITRE III.

Organisation du Conseil.

ART. 8. Le Conseil se compose de quarante membres, parmi lesquels sont choisis :

Un président,
Un président honoraire,
Deux vice-présidents,
Un secrétaire,
Un secrétaire adjoint,
Un archiviste,
Un trésorier.

Art. 9. Les membres du Conseil, à l'exception du président honoraire, sont renouvelés par quart, à tour de rôle, chaque année. Le sort désignera, les premières années, ceux qui devront sortir; les membres sortants peuvent être réélus. Le secrétaire continuera ses fonctions pendant quatre ans.

Art. 10. L'élection des membres du Conseil a lieu à la majorité absolue des suffrages des membres présents.

Art. 11. Le Conseil nomme, chaque année, un Comité des fonds, composé de quatre de ses membres.

Il nomme aussi des commissions spéciales.

Les nominations sont faites au scrutin. La présidence appartient à celui qui réunit le plus de suffrages.

Art. 12. L'assemblée générale nomme, chaque année, deux censeurs chargés de vérifier les comptes et de lui en faire un rapport.

Art. 13. Le Conseil est chargé de la direction des travaux qui entrent dans le plan de la Société, ainsi que de l'administration des fonds.

Les décisions du Conseil pour l'emploi des fonds ne pourront être prises qu'en présence de onze membres au moins, et à la majorité des suffrages.

Art. 14. Le Conseil désigne les ouvrages à publier, et choisit les personnes les plus capables d'en préparer et d'en suivre la publication.

Il nomme, pour chaque ouvrage à publier, un commissaire responsable chargé d'en surveiller l'exécution.

Le nom de l'éditeur sera placé en tête de chaque volume.

Aucun volume ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il n'est accompagné d'une déclaration du commissaire responsable portant que le travail lui a paru mériter d'être publié.

Art. 15. Le Conseil règle les rétributions à accorder à chaque éditeur.

Le commissaire responsable aura droit à cinq exemplaires de l'ouvrage à la publication duquel il aura concouru.

Art. 16. Tous les volumes porteront l'empreinte du sceau de la Société. Après la distribution gratuite faite aux membres de la Société (art. 3), les exemplaires restants seront mis dans le commerce, aux prix fixés par le Conseil.

Art. 17. Le Conseil se réunit en séance ordinaire au moins une fois par mois.

Tous les sociétaires sont admis à ses séances.

Art. 18. Nulle dépense ne peut avoir lieu qu'en vertu d'une délibération du Conseil.

Art. 19. Les délibérations du Conseil portant autorisation d'une dépense sont immédiatement transmises au Comité des fonds par un extrait signé du secrétaire de la Société.

Art. 20. Le Comité des fonds tient un registre dans lequel sont énoncées au fur et à mesure les dépenses ainsi autorisées, avec indication de l'époque à laquelle leur paiement est présumé devoir s'effectuer.

Le Comité des fonds tient un registre dans lequel sont inscrits tous ses arrêtés portant mandat de paiement.

Art. 21. Le Conseil se fera rendre compte, tous les trois mois au moins, de l'état des impressions, ainsi que des autres travaux de la Société.

Art. 22. Le Comité des fonds devra se faire remettre, dans le cours du mois qui précédera la séance où il doit faire son rapport, tous les renseignements qui lui seront nécessaires.

Art. 23. Les dépenses seront acquittées par le trésorier sur un mandat du président du Comité des fonds, accompagné des pièces de dépense dûment visées par lui; ces mandats rappellent les délibérations du Conseil par lesquelles les dépenses ont été autorisées.

Le trésorier n'acquitte aucune dépense si elle n'a été préalablement autorisée par le Conseil, et ordonnancée par le Comité des fonds.

Art. 24. Le Comité des fonds et le trésorier s'assemblent une fois par mois.

Art. 25. Tous les six mois, en septembre et en mars, le Comité des fonds fait, d'office, connaître la situation réelle de la caisse, en indiquant les sommes qui s'y trouvent et celles dont elle est grevée.

Le même Comité présentera au Conseil, dans les premiers mois de l'année, l'inventaire des exemplaires des ouvrages imprimés existant dans le fonds de la Société.

Art. 26. A la fin de l'année, le trésorier présente son compte au Comité des fonds, qui, après l'avoir vérifié, le soumet à l'assemblée générale pour être arrêté et approuvé par elle.

La délibération de l'assemblée générale sert de décharge au trésorier.

La Société de l'Histoire de France a été fondée le 21 décembre 1833.

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

AVRIL 1889.

MM. les Membres de la Société sont priés de vouloir bien faire connaître leurs changements d'adresse à l'agent de la Société, M. Fr. Martin, rue des Francs-Bourgeois, n° 60, aux Archives nationales.

MM.

AGUILLON (Gabriel), [1489], avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, rue Richepanse, n° 10.

AIX (*Bibliothèque de la ville d'*), [687], représentée par M. Gaut; correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

AIX (*Bibliothèque universitaire d'*), [2083]; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

ALGER (*Bibliothèque universitaire d'*), [2081]; correspondants, MM. Hachette et Cie, libraires, boulevard Saint-Germain, n° 79.

ALIS (l'abbé), [2143], curé de Xaintrailles (Lot-et-Garonne); correspondant, M. l'abbé Meynial, professeur au collège Stanislas, rue d'Assas, n° 33.

ALLARD (Paul), [1341], avocat, associé correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, rue du Rempart, n° 4, à Rouen (Seine-Inférieure).

AMPHERNET (vicomte D'), [1844], ✻, à Versailles (Seine-et-Oise), rue Royale, n° 92.

ANDRÉ (Alfred), [1170], ✻, régent de la Banque de France, rue la Boëtie, n° 49.

ANGERS (*Bibliothèque de la ville d'*), [2117], représentée par M. Sorin, bibliothécaire; correspondants, MM. Germain et Grassin, libraires, à Angers (Maine-et-Loire).

ANISSON-DUPERRON, [1845], ancien député, boulevard Haussmann, n° 149.

ANTIOCHE (comte D'), [2138], rue Vaneau, n° 18.

ARBAUMONT (Jules D'), [1154], secrétaire de la Commission d'archéologie de la Côte-d'Or, associé correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, aux Argentières, près Dijon; correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Soufflot, n° 13.

Arc (Pierre d'), [2151], avocat à la Cour d'appel d'Aix, à Aix (Bouches-du-Rhône); correspondant, M. Guérin, rue de Condé, n° 29.

Archives nationales (*Bibliothèque des*), [1147], représentée par M. Gustave Servois, ✱, garde général des Archives; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Argenton (baron Eugène d'), [1995], au château de Saint-Marcouf, par Lison (Calvados).

Armingaud, [1550], professeur au lycée Henri IV, rue Cassette, n° 7.

Arnal (Albert), [1500], avocat à la Cour d'appel de Paris, avenue d'Antin, n° 57.

Arth (Louis), [519], avocat, à Nancy, rue de Rigny, n° 7; correspondant, M. Ém. Rondeau, libraire, passage des Panoramas, n° 35.

Athenæum Club, [2168], à Londres, Pall Mall; correspondants, MM. Dulau et Cie, libraires, à Londres, Soho Square, n° 37.

Aubert (Félix), [1997], avocat, rue de l'Épinette, n° 5, à Saint-Mandé (Seine); correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Aubilly (baron Georges d'), [1427], rue Caumartin, n° 60.

Aubry-Vitet (Eugène), [1485], archiviste-paléographe, rue Barbet-de-Jouy, n° 9.

Aucoc (Léon), [1030], C. ✱, membre de l'Institut, ancien président de section au Conseil d'État, membre du Comité des travaux historiques, rue Sainte-Anne, n° 51.

Audiat (Louis), [1729], professeur de rhétorique au collège de Saintes (Charente-Inférieure); correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Audiffret-Pasquier (duc d'), [3], sénateur, membre de l'Académie française, rue Fresnel, n° 23.

Augerd, [1480], ancien magistrat, à Bourg (Ain); correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Aumale (duc d'), [961], G. C. ✱, membre de l'Académie française, de l'Académie des beaux-arts et de l'Académie des sciences morales et politiques, président de la Société des Bibliophiles français, général de division, au château de Chantilly (Oise).

Avenel (vicomte G. d'), [1929], rue Galilée, n° 23.

Avignon (*Musée et Bibliothèque d'*), [645]; correspondant, M. Antoine Calmet, garde-magasin des livres, au ministère de l'Instruction publique.

Avocats (*Bibliothèque de l'ordre des*), à Paris, [720], représentée par M. Templier, au Palais-de-Justice.

Babinet, [1827], C. ✱, conseiller à la Cour de cassation, rue Notre-Dame-de-Lorette, passage Laferrière, n° 4.

Baguenault de Puchesse, [1735], docteur ès lettres, secrétaire de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, rue Vignon, n° 18, et à Orléans (Loiret).

Baillon (comte de), [857], quai d'Orsay, n° 45.

Balorre (comte de), [1950], au château de la Cour, par Saint-Pourçain (Allier).

Balsan (Auguste), [1806], ancien député, rue de la Baume, n° 8.

Balsan (Charles), [1807], rue de la Baume, n° 8.

Bandini-Giustiniani (prince de), [1235], palazzo Altieri, piazza del Gesù, à Rome.

Bapst (André-Étienne), [1870], capitaine d'artillerie, rue de Lisbonne, n° 10.

Bapst (Germain-Constant), [1869], membre de la Société nationale des Antiquaires de France, avenue Hoche, n° 18.

Baradat de Lacaze (C.), [2059], au château de Rozès, par Astaffort (Lot-et-Garonne).

Barante (baron Prosper de), [1482], ✱, boulevard Haussmann, n° 182.

Barberey (Maurice de), [751], avenue Bosquet, n° 11.

Barbié du Bocage, [893], ✱, rue d'Anjou, n° 4.

Barbier (Aimé), [2106], rue des Sablons, n° 86.

Bardoux, [2028], sénateur, ancien ministre, avenue d'Iéna, n° 74.

Barthélemy (Anatole de), [1384], ✱, membre de l'Institut, du Comité des travaux historiques et de la Société nationale des Antiquaires de France, rue d'Anjou, n° 9.

Bartholoni (Fernand), [1013], ✱, ancien maître des requêtes au Conseil d'État, rue la Rochefoucauld, n° 12.

Baudon de Mony (Charles), [2153], archiviste-paléographe, place du Palais-Bourbon, n° 6.

Baudouin, [2068], archiviste de la Haute-Garonne, rue Mage, n° 34, à Toulouse (Haute-Garonne); correspondant, M. Armaing, libraire, à Toulouse, rue Saint-Rome, n° 42.

Baulny (de), [1332], ✱, ancien maître des requêtes au Conseil d'État, rue Boissy-d'Anglas, n° 30.

Bayard (Eugène), [849], ✱, ancien maître des requêtes au Conseil d'État, agent général de la Caisse d'épargne de Paris, rue du Louvre, n° 19.

Baye (baron de), [2174], membre de la Société nationale des Antiquaires de France, avenue de la Grande-Armée, n° 58, et au château de Baye (Marne).

Bayonne (*Bibliothèque de la ville de*), [1407], représentée par M. Léon Hiriart, bibliothécaire; correspondant, M. Didron, libraire, boulevard Raspail, n° 6.

Beauchesne (comte Adelstan de), [2105], rue Boccador, n° 6.

Beaucourt (G. du Fresne, marquis de), [921], rue de Babylone, n° 53, et au château de Morainville, par Blangy (Calvados).

Beaune (Henri), [992], ✱, ancien procureur général, à Lyon (Rhône), cours du Midi, n° 21; correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Beautemps-Beaupré, [749], ✱, conseiller à la Cour d'appel de Paris, rue de Vaugirard, n° 22; correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Soufflot, n° 13.

Beauvais (*Bibliothèque de la ville de*), [2052], représentée par M. Mar-

chandin, bibliothécaire; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Beauverger (baron de), [1941], rue du Cirque, n° 8.

Beauvillé (de), [2111], ancien député, rue Cambacérès, n° 4, et à Montdidier (Somme).

Bégouën (vicomte Henri), [2064], place Saint-François-Xavier, n° 10.

Bellaguet (Mesdemoiselles), [2002], rue Bonaparte, n° 68.

Benda, [1748], négociant, rue des Archives, n° 17.

Bénier (Ernest-Albert), [1954], O. ✻, capitaine de frégate, boulevard Saint-Michel, n° 107.

Berger (Élie), [1645], ancien membre de l'École française de Rome, archiviste aux Archives nationales, auxiliaire de l'Institut, quai d'Orléans, n° 14.

Bernard (l'abbé Eugène), [1897], ✻, ancien vice-doyen de Sainte-Geneviève, rue Gay-Lussac, n° 5.

Bernard (Lucien), [1320], à Guéret (Creuse); correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Bernier (Adrien), [2150], conseiller à la Cour d'appel de Bordeaux, à Bordeaux (Gironde), rue de la Croix-Blanche, n° 43.

Bernon (J.-A. de), [1799], avocat à la Cour d'appel de Paris, rue des Saints-Pères, n° 3.

Bertrand (Joseph), [2014], C. ✻, membre de l'Académie française, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, rue de Tournon, n° 4.

Besançon (*Bibliothèque de la ville de*), [1371], représentée par M. Castan, ✻, bibliothécaire; correspondant, M. Allouard, libraire, rue Séguier, n° 3.

Besançon (*Bibliothèque universitaire de*), [2055], représentée par M. Prieur, bibliothécaire; correspondant, M. Thorin, libraire, rue Médicis, n° 7.

Bézuel d'Esneval, [1942], rue Saint-Guillaume, n° 29.

Bianchi (Marius), [1171], rue Jean-Goujon, n° 6.

Bibliothèques des châteaux de Compiègne, Fontainebleau, Pau et Versailles, [595 à 598].

Bidoire, [1499], ancien avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, rue de Courcelles, n° 38.

Bienaymé, [1674], ✻, chef de bureau au ministère des Finances, rue des Saints-Pères, n° 13.

Biencourt (marquis de), [1966], rue de Poitiers, n° 12.

Bienvenu, [1501], ancien député, rue Jouffroy, n° 38.

Blacas (comte Bertrand de), [2109], rue de Varenne, n° 52 *bis*, et au château d'Ussé, par Chinon (Indre-et-Loire).

Blanche (Alfred), [936], C. ✻, ancien conseiller d'État, avocat à la Cour d'appel de Paris, rue Daru, n° 5.

Blétry, [1719], ancien auditeur au Conseil d'État, boulevard Haussmann, n° 105.

Bligny, [1744], notaire, à Rouen (Seine-Inférieure), rue Ganterie, n° 58.

Boislisle (Arthur de), [1651], ✻, membre de l'Institut, du Comité des travaux historiques et de la Société nationale des Antiquaires de France, rue de l'Université, n° 18.

Bonand (Henri de), [1794], au château de Montaret, près Souvigny (Allier); correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Bondy (comte de Taillepied de), [462], C. ✻, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, au château de Chassey, par Doulon (Loire-Inférieure).

Boniteau (Albert), [1560], rue de la Banque, n° 17.

Bonnassieux (Pierre), [2113], archiviste aux Archives nationales, rue de Rennes, n° 62, et à Versailles (Seine-et-Oise), avenue de Villeneuve-l'Étang, n° 21.

Boppe (Auguste), [2123], rue Bonaparte, n° 13.

Bordeaux (*Bibliothèque universitaire de*), [2118], représentée par M. Mortet, bibliothécaire; correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Bor de Rigaud (Alméric du), [1961], boulevard Malesherbes, n° 168.

Borelli de Serres (colonel), [2140], O. ✻, ancien attaché militaire à l'ambassade de France à Berlin, rue Boccador, n° 20.

Boucher de Molandon, [1733], ✻, membre de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, correspondant du ministère de l'Instruction publique, associé correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, à Orléans (Loiret).

Boucheret, [977], avoué, à Neufchâtel (Seine-Inférieure); correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Bouillé (comte Louis de), [1404], rue de Courcelles, n° 54.

Boulatignier, [904], C. ✻, ancien président de section au Conseil d'État, villa Montboron, à Nice (Alpes-Maritimes), et au château de Pise (Jura).

Boulay de la Meurthe (comte Alfred), [1656], rue de l'Université, n° 23.

Bourges (*Bibliothèque de la Cour d'appel de*), [1483]; correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Bourmont (comte Amédée de), [1920], archiviste-paléographe, rue Saint-Thomas-d'Aquin, n° 1, et à la Roche, par Vaas (Sarthe).

Boury (comte de), [2116], au château d'Amfreville-la-Campagne, par Louviers (Eure); correspondant, M. le baron le Vavasseur, rue Boissy-d'Anglas, n° 25.

Braun, [1372], ✻, conseiller d'État, rue du Ranelagh, n° 98, à Passy-Paris.

Brazenoze College, [2136], à Oxford (Angleterre); correspondant, M. Nutt, libraire, à Londres, Strand, n° 270.

Brissaud, [1322], ✻, ancien professeur d'histoire au lycée Charlemagne, rue Mazarine, n° 7.

Broglie (duc de), [1614], ✻, membre de l'Académie française, rue de Solferino, n° 10.

Brolemann (Georges), [1187], boulevard Malesherbes, n° 52.

Brotonne (P. de), [1796], ancien élève de l'École polytechnique, attaché au ministère des Finances, rue Saint-Honoré, n° 370.

Bruel (Alexandre), [2146], sous-chef de section aux Archives nationales, rue Stanislas, n° 6.

Bure (Charles-Philippe-Albert de), [668], à Moulins (Allier); correspondant, M. Chossonnery, libraire, quai des Grands-Augustins, n° 47.

Burin des Roziers, [1105], ✱, ancien magistrat, au château du Mesnil, par Latour-d'Auvergne (Puy-de-Dôme).

Bussierre (Mme la baronne Edmond de), [2164], rue de Lille, n° 84.

Caen (*Bibliothèque de la ville de*), [1015], représentée par M. Lavalley, bibliothécaire; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Caen (*Bibliothèque universitaire de*), [2078], représentée par M. Bouvy, bibliothécaire; correspondant, M. Le Soudier, libraire, boulevard Saint-Germain, n° 174.

Caillebotte (l'abbé), [1162], curé de Notre-Dame-de-Lorette, à Paris.

Cambefort, [2060], boulevard Haussmann, n° 34.

Cambridge (*Bibliothèque de l'Université de*), [2169], à Cambridge (Angleterre); correspondants, MM. Dulau et Cie, libraires, à Londres, Soho Square, n° 37.

Camus (Fernand), [1756], boulevard Saint-Michel, n° 123.

Carraby (E.), [2020], avocat à la Cour d'appel de Paris, rue de Téhéran, n° 4.

Carré (Gustave), [1822], professeur agrégé d'histoire au lycée Lakanal, à Sceaux (Seine); correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Carsalade du Pont (l'abbé de), [2065], curé de l'église Saint-Pierre, à Auch (Gers); correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Cartwright (William), [951], à Londres.

Cassation (*Bibliothèque de la* Cour de), [1721], représentée par M. Gabriel Richou, conservateur, quai de l'Horloge.

Cazenove (Raoul de), [1438], à Lyon (Rhône), rue Sala, n° 8.

Chabrillan (Paul Guigues de Moreton, comte de), [356], rue Jean-Goujon, n° 29.

Chabrillan (Hippolyte-Camille-Fortuné Guigues, comte de Moreton de), [1311], rue Christophe-Colomb, n° 8.

Chambre des députés (*Bibliothèque de la*), [1660], représentée par M. Laurent, ✱, bibliothécaire; correspondant, M. Le Soudier, libraire, boulevard Saint-Germain, n° 174.

Champion (Honoré), [1741], libraire, quai Voltaire, n° 9.

Chantérac (marquis de), [908], rue de Bellechasse, n° 17.

Chantérac (comte Victor de), [1732], rue Chomel, n° 12.

Charavay (Étienne), [1705], archiviste-paléographe, rue Fürstenberg, n° 4.

CHARAVAY (Eugène), [2033], expert en autographes, quai du Louvre, n° 8.

CHARDIN (Paul), [1542], rue des Pyramides, n° 2.

CHARLEMAGNE (Edmond), [2040], rue de Déols, n° 81, à Châteauroux (Indre).

CHARPIN-FEUGEROLLES (comte DE), [919], ✻, ancien député, au château de Feugerolles, par le Chambon (Loire); correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

CHARTRES (*Bibliothèque de la ville de*), [1516].

CHASLUS (Paul), [2067], avocat à la Cour d'appel de Paris, place Malesherbes, n° 24.

CHATEAUDUN (*Bibliothèque de la ville de*), [1855], représentée par M. Hetté, bibliothécaire; correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

CHATEL (Eugène), [2035], archiviste honoraire du département du Calvados, associé correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, rue Vavin, n° 5.

CHAVANNE DE DALMASSY, [2154], capitaine au 11° régiment de cuirassiers, à Niort (Deux-Sèvres).

CHAZELLES (Étienne DE), [1863], ancien préfet, rue de Varenne, n° 58, et au château de la Canière, par Aigueperse (Puy-de-Dôme).

CHÉRUEL (A.), [786], O. ✻, membre de l'Institut et du Comité des travaux historiques, inspecteur général honoraire de l'Instruction publique, rue de l'Odéon, n° 16.

CHETHAM LIBRARY [2110], à Manchester (Angleterre); correspondant, M. David Nutt, libraire, Strand, n° 270, à Londres.

CHEVALLIER (Léon), [1226], ✻, conseiller-maître à la Cour des comptes, rue de Rivoli, n° 216.

CHÉVRIER (Adolphe), [2088], ✻, avocat général à la Cour de cassation, rue de Téhéran, n° 13.

CHÉVRIER (Maurice), [1922], ancien magistrat, rue Jacob, n° 35.

CHOPPIN (Albert), [1156], O. ✻, ancien directeur au ministère de l'Intérieur, quai Voltaire, n° 3.

CHOSSAT DE MONTBURON (A.), [2053], au château de la Garde, par Bourg (Ain).

CHRISTOPHLE (Albert), [1104], ancien ministre, député, gouverneur du Crédit foncier, place Vendôme, n° 19.

CLAMECY (baron DE), [1363], ✻, ancien sous-préfet, rue Hurel, n° 13 *bis*, à Neuilly (Seine); correspondant, M. Jolibois, rue Castellane, n° 8.

CLAVEAU, [1200], O. ✻, inspecteur général honoraire des établissements de bienfaisance, rue Bonaparte, n° 5.

CLERMONT-FERRAND (*Bibliothèque universitaire de*), [1937], représentée par M. A. Maire, avenue Charras, n° 20; correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

COCHIN (Henry), [2054], rue de Vienne, n° 3.

Collevillе (vicomte de), [2051], secrétaire général de la Préfecture, à Digne (Basses-Alpes).

Colmet d'Aage, [1769], O. ✻, doyen honoraire de la Faculté de droit de Paris, boulevard Saint-Germain, n° 126.

Colmet d'Aage (Henri), [1158], ✻, conseiller-maître à la Cour des comptes, rue de Londres, n° 44.

Comboul, [1943], ingénieur civil, rue de Rennes, n° 74.

Communay (Arnauld), [2157], secrétaire général de la Société des Bibliophiles de Guyenne, à Bordeaux (Gironde), rue Saubat, n° 12; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Conseil d'État (*Bibliothèque du*), [934], représentée par M. Gustave Vattier, ✻, au Palais-Royal.

Cormenin (Roger de la Haye de), [1716], rue de l'Arcade, n° 25.

Cosnac (comte Jules de), [717], ✻, rue Vaneau, n° 37, et au château du Pin, par Salons-la-Tour (Corrèze).

Cottin, [1291], ✻, ancien conseiller d'État, rue de la Baume, n° 15.

Cougny (Edmond), [1877], ✻, inspecteur d'Académie à Paris, associé correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, rue Boissière, n° 59, à Passy-Paris.

Courcel (baron de), [2133], G. O. ✻, ancien ambassadeur, boulevard Montparnasse, n° 10.

Courcel (Valentin Chodron de), [1068], rue de Vaugirard, n° 20.

Courcival (marquis de), [2102], ✻, rue Marcadet, n° 112.

Courcy (marquis de), [2149], ✻, ancien ministre plénipotentiaire, rue Saint-Dominique, n° 33.

Cournault (Charles), [2026], ✻, correspondant du ministère de l'Instruction publique, associé correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, à Malzéville (Meurthe-et-Moselle); correspondant, M. A. de Barthélemy, rue d'Anjou, n° 9.

Courson (baron Amédée de), [1841], ancien sous-préfet, au château des Planches-sur-Amblie, par Creully (Calvados).

Courtillier, [1628], ✻, membre du Conseil général de la Sarthe, au château du Perray, par Précigné (Sarthe).

Coussemaker (Ignace de), [2139], à Bailleul (Nord); correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Coville (A.), [2163], archiviste-paléographe, maître de conférences à la Faculté des lettres de Caen, à Caen (Calvados), rue Bosnières, n° 24.

Cresson, [1299], ✻, avocat à la Cour d'appel de Paris, ancien préfet de police, rue Cambon, n° 41.

Crèvecœur (Robert de), [2125], rue de Longchamps, n° 120.

Croissandeau (Jules), [1909], négociant, rue du Bourdon-Blanc, n° 15, à Orléans (Loiret); correspondant, M. Croussois, libraire, rue Dupuytren, n° 4.

Croze (Charles de), [793], rue du Cherche-Midi, n° 15.

Daguin (Christian), [1849], avocat à la Cour d'appel de Paris, rue de l'Université, n° 29.

Daguin (Fernand), [1726], docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Paris, rue de l'Université, n° 29.

Dallemagne (baron), [2032], rue des Capucins, à Belley (Ain).

D'Allemagne (Henri), [2121], archiviste-paléographe, attaché à la Bibliothèque de l'Arsenal, rue des Mathurins, n° 30.

Dampierre (vicomte A.-Fr. de), [1762], rue Chomel, n° 12.

Danglard (l'abbé), [1644], docteur ès lettres, rue de Picpus, n° 12.

Daras, [1314], O. ✻, ancien officier de marine, à Angoulême (Charente).

Dareste de la Chavanne (Rodolphe), [1098], ✻, membre de l'Institut, conseiller à la Cour de cassation, quai Malaquais, n° 9.

Dauvergne (H.), [2050], architecte du département de l'Indre, à Châteauroux (Indre).

Davanne, [1901], sous-bibliothécaire à la bibliothèque Sainte-Geneviève, rue des Petits-Champs, n° 82.

David (Edmond), [985], ✻, ancien maître des requêtes au Conseil d'État, rue Montalivet, n° 11.

Debidour, [2156], doyen de la Faculté des lettres de Nancy, rue de Lorraine, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Decq (Émile), [1711], libraire, rue de l'Université, n° 46, à Liège (Belgique).

Decrue de Stoutz (Francis), [1871], docteur ès lettres, professeur à l'Université de Genève (Suisse); correspondants, MM. Plon, Nourrit et Cie, libraires, rue Garancière, n° 10.

Delaborde (Henri-François), [1912], ancien membre de l'École française de Rome, archiviste aux Archives nationales, rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 103.

Delagarde (Émile), [1974], rue de Courcelles, n° 10, et au château d'Écuiry-Septmonts (Aisne).

Delage (l'abbé), [1802], professeur d'histoire au petit séminaire de Bordeaux (Gironde); correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Delalain (MM.) frères, [1859], imprimeurs-libraires, rue des Écoles, n° 56.

Delaroque (Henri), [879], libraire, quai Voltaire, n° 21.

Delaville Le Roulx (Joseph), [1837], archiviste-paléographe, docteur ès lettres, ancien membre de l'École française de Rome, associé correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, rue de Monceau, n° 52, et au château de la Roche, par Monts (Indre-et-Loire).

Delisle (Léopold), [816], C. ✻, membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale, président de section au Comité des travaux historiques, membre de la Société nationale des Antiquaires de France, rue des Petits-Champs, n° 8.

Delmas (Jean), [2119], à Aurillac (Cantal), avenue des Ponts, n° 30.

Delpit (Jules), [1399], à Bordeaux (Gironde).

Demay (Ernest), [1103], ancien avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, rue de Berlin, n° 38.

Demombynes (Gabriel), [1724], avocat à la Cour d'appel de Paris, rue Jacob, n° 28.

Denière, [1035], C. ✻, ancien président de la Chambre de commerce de Paris, régent de la Banque de France, boulevard Malesherbes, n° 29.

Denjoy (Henri), [845], ancien membre du Conseil général du Gers, à Tuco, près Auch; correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Desjardins (Albert), [2056], membre de l'Institut, professeur à la Faculté de droit de Paris, ancien sous-secrétaire d'État, rue de Condé, n° 30.

Des Méloizes (Eugène), [638], O. ✻, ancien conservateur des eaux et forêts, à Bourges (Cher).

Desnoyers (Charles), [1633], conservateur des hypothèques, à Évreux (Eure).

Desprez (Henri), [1277], directeur de la compagnie d'assurances *le Comptoir maritime*, place de la Bourse, n° 6.

Des Roys (marquis), [1186], ancien député, boulevard La Tour-Maubourg, n° 11.

Dieppe (*Bibliothèque de la ville de*), [1054], représentée par M. Paray, bibliothécaire; correspondant, M. Chossonnery, libraire, quai des Grands-Augustins, n° 47.

Digard (Georges), [2097], archiviste-paléographe, ancien membre de l'École française de Rome, boulevard Malesherbes, n° 27.

Dijon (*Bibliothèque de la ville de*), [1279], représentée par M. Guignard; correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Soufflot, n° 13.

Dijon (*Bibliothèque universitaire de*), [2080], représentée par M. Archinet, bibliothécaire; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Doazan (Anatole), [1647], au château de Fins, par Saint-Christophe-en-Bazelle (Indre); correspondant, M. Rouquette, libraire, passage Choiseul.

Doria (comte Armand), [818]; correspondant, M. Bourselet, libraire, boulevard des Capucines, n° 27.

Dosne (Mlle), [1944], place Saint-Georges.

Doudeauville (de la Rochefoucauld, duc de), [2166], député, rue de Varenne, n° 42.

Drême, [1695], O. ✻, premier président de la Cour d'appel d'Agen; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Dubois de l'Estang (Étienne), [1960], inspecteur des finances, rue de Courcelles, n° 43.

Du Boys (Émile), [2091], avenue Tourville, n° 28; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

DUCHATEL (comte Tanneguy), [1540], O. ✻, ancien ambassadeur, rue de Varenne, n° 69.

DUFEUILLE (Eugène), [1722], ancien chef du cabinet du ministre de l'Intérieur, rue d'Anjou, n° 42.

DU LAC (Jules PERRIN), [1561], ancien magistrat, à Compiègne (Oise).

DULAU et Cie, [2129], libraires, à Londres, Soho Square, n° 37; correspondant, M. C. Borrani, libraire, rue des Saints-Pères, n° 9.

DUMAINE (Charles), [1777], rue d'Antin, n° 3.

DU MESNIL (Armand), [1041], O. ✻, conseiller d'État, rue Gay-Lussac, n° 36.

DUMEZ, [1856], O. ✻, président de chambre à la Cour des comptes, rue Barbet-de-Jouy, n° 28.

DUNOYER DE NOIRMONT (baron), [1858], ✻, rue Royale, n° 6.

DU PARC (comte Charles), [1257], à Dijon (Côte-d'Or), rue Vannerie, n° 35; correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Soufflot, n° 31.

DU PONT (comte), [1977], rue du Regard, n° 5.

DUPONT-CHATELAIN (Mme Edmond), [817], rue Jean-Goujon, n° 2.

DURRIEU (Paul), [1873], archiviste-paléographe, ancien membre de l'École française de Rome, membre de la Société nationale des Antiquaires de France, conservateur adjoint des peintures au Musée du Louvre, rue de Courcelles, n° 75.

DURUY (Victor), [1081], G. O. ✻, membre de l'Académie française, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et de l'Académie des sciences morales et politiques, ancien ministre, rue Médicis, n° 5.

DUVERDY (Charles), [748], avocat à la Cour d'appel de Paris, place Boïeldieu, n° 1.

DUVERGIER DE HAURANNE (Emmanuel), [1963], ✻, membre du Conseil général du Cher, rue Leroux, n° 10, et au château d'Herry (Cher).

ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES (*Bibliothèque de l'*), [2126], à la Sorbonne; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

ÉCOLE NATIONALE DES CHARTES (l'), [1703], représentée par M. le Directeur de l'École, rue des Francs-Bourgeois, n° 58; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE (l'), [1617], représentée par M. le Directeur de l'École, rue d'Ulm, n° 45; correspondant, M. Thorin, libraire, rue Médicis, n° 7.

ÉPERNAY (*Bibliothèque de la ville d'*), [1474], représentée par M. Brion, bibliothécaire; correspondants, MM. Marpon et Flammarion, libraires, rue Racine, n° 26.

ESTAINTOT (comte D'), [975], correspondant du ministère de l'Instruction publique, associé correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, à Rouen, rue des Arsins, n° 9; correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Esterhazy (comte Ferdinand), [1817], ✻, capitaine au 7e bataillon de chasseurs à pied, à Marseille (Bouches-du-Rhône), et au château de Dommartin, par Sainte-Menehould (Marne).

Eure (*Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'*), [1770], à Évreux, représentée par M. Colombet, secrétaire perpétuel.

Faucon (Maurice), [2093], archiviste-paléographe, ancien membre de l'École française de Rome, à Escolore, par Billom (Puy-de-Dôme), et à Cannes (Alpes-Maritimes), pavillon de la Ferrage.

Favre (Camille), [1984], archiviste-paléographe, à Genève (Suisse), rue Eynard; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Favre (Édouard), [1914], docteur ès lettres, à Genève (Suisse), rue Neuve-du-Manège, n° 3; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Favre (Léopold), [1930], associé correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, à Niort (Deux-Sèvres); correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Fayolle (marquis Gérard de), [1980], au château de Fayolle, par Tocane-Saint-Apre (Dordogne); correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Félix, [1760], ✻, conseiller à la Cour d'appel de Rouen, rue Étoupée, n° 33, à Rouen (Seine-Inférieure).

Ferret (l'abbé), [1874], curé de Saint-Maurice-Charenton (Seine).

Firino (Roger), [1785], rue de Téhéran, n° 24.

Flach (Jacques), [1919], membre du Comité des travaux historiques, professeur au Collège de France, à l'École d'architecture et à l'École des sciences politiques, rue de Berlin, n° 37.

Flavigny (Mme la vicomtesse de), [1449], rue d'Anjou, n° 42.

Florian (Mme la comtesse Xavier de), [2075], rue Royale, n° 8.

Fontenilles (de la Roche, marquis de), [1436], rue de Villersexel, n° 4.

Fouché (Lucien), [224], à Évreux (Eure); correspondant, M. Gaulon, libraire, rue de Madame, n° 39.

Fouché-Lepelletier, [1228], ✻, ancien député, à Honfleur (Calvados), Côte-de-Grâce.

Fournier (Alban), [1750], docteur en médecine, à Rambervillers (Vosges); correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Fournier de Flaix, [858], villa Brancas, à Sèvres (Seine-et-Oise).

Fraissinet (Alfred), [1996], gérant de la compagnie Marseillaise de Navigation, à Marseille (Bouches-du-Rhône); correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Frappier (Paul), [1682], à Niort (Deux-Sèvres), rue Saint-Jean, n° 83; correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Frémy, [722], G. O. ✻, ancien gouverneur du Crédit foncier, rue de Lisbonne, n° 28.

FRÉMY (René), [2005], boulevard Saint-Germain, n° 174.

FRESNE (comte Marcellin DE), [388], rue de Bellechasse, n° 15.

FRÉTEAU DE PÉNY (baron), [2063], au château de Vaux-le-Pénil, par Melun (Seine-et-Marne); correspondant, M. Saint-Jorre, libraire, rue Richelieu, n° 91.

FRÉVILLE DE LORME (Marcel DE), [1959], auditeur à la Cour des comptes, rue Cassette, n° 12.

FRIES (Charles-Albert), [1648], avenue Marceau, n° 1.

FROISSARD DE BROISSIA (comte Maxence DE), [2011], au château de Rochefort-sur-le-Bevron, par Aignay-le-Duc (Côte-d'Or).

FUSTEL DE COULANGES, [1776], O. ✻, membre de l'Institut et du Comité des travaux historiques, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Paris, rue de Tournon, n° 29.

GADOIN, [1422], ✻, président du tribunal civil de Cosne (Nièvre); correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

GALLIFFET (marquis DE), [2074], G. C. ✻, général de division, rue Washington, n° 18.

GALOPIN (Auguste), [1095], ancien avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, aux Ravaux, près Buxy (Saône-et-Loire); correspondant, M. Maurice Godefroy, avocat au Conseil d'État, rue Gounod, n° 9.

GARDISSAL (Félix), [1810], avocat, rue de la Victoire, n° 65.

GAULTRY (Paul), [1605], notaire, à Fontainebleau (Seine-et-Marne).

GAUTIER (Léon), [1798], ✻, membre de l'Institut et du Comité des travaux historiques, professeur à l'École nationale des chartes, secrétaire des Archives nationales, rue Vavin, n° 8.

GÉLINEAU, [2103], docteur en médecine, rue d'Aumale, n° 15.

GENESTEIX (François-Emmanuel), [2058], rue Montgautier, n° 8, à Poitiers (Vienne); correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

GENÈVE (*Bibliothèque publique de la ville de*), [1821], représentée par M. Gas, conservateur; correspondant, M. Delagrave, libraire, rue Soufflot, n° 15.

GEORGE-LEMAIRE, [2147], O. ✻, conseiller à la Cour de cassation, rue du Vieux-Colombier, n° 18.

GERBIDON (Émile-Victor), [810], O. ✻, ancien chef de bureau au ministère de la Marine, rue Dumont-d'Urville, n° 16.

GERMAIN (Henri), [2095], membre de l'Institut, rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 89.

GERMON (Louis DE), [2007], au château de Labatut, par Maubourguet (Hautes-Pyrénées); correspondant, M. le vicomte Bégouën, place Saint-François-Xavier, n° 10.

GIRAUD (Paul), [2034], conseiller à la Cour d'appel de Lyon, à Lyon (Rhône), quai d'Occident, n° 1.

GIRAUDEAU (Ambroise), [1965], boulevard Malesherbes, n° 75.

GLANDAZ (Albert), [1324], avocat à la Cour d'appel de Paris, rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 103.

GODINAT (Eugène), [1947], docteur en médecine, à Châteauroux (Indre); correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

GOMEL (Charles), [1025], ✻, ancien maître des requêtes au Conseil d'État, rue de la Ville-l'Évêque, n° 1.

GONSE (Raphaël), [1310], O. ✻, directeur au ministère de la Justice, à Versailles (Seine-et-Oise), rue Montebello, n° 25.

GONTAUT-BIRON (comte Théodore DE), [2061], rue de Varenne, n° 45.

GOUGET (Eugène), [1518], artiste dramatique, secrétaire de l'Association de secours des Artistes dramatiques, rue de Lancry, n° 17.

GOUPIL DE PRÉFELN (Anatole), [923], ✻, chef de bureau honoraire au ministère des Finances, rue des Mathurins, n° 30.

GOURJAULT (comte Olivier DE), [1969], à Mézières (Ardennes); correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

GRANDEAU, [1671], ✻, doyen honoraire de la Faculté des sciences de Nancy, à Nancy (Meurthe-et-Moselle); correspondant, M. Louis Grandeau, boulevard Saint-Germain, n° 155.

GRANDIDIER (Ernest), [1094], ✻, rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 27.

GRENOBLE (*Bibliothèque de la ville de*), [948], représentée par M. Maignien, bibliothécaire; correspondant, M. Chossonnery, libraire, quai des Grands-Augustins, n° 47.

GRENOBLE (*Bibliothèque universitaire de*), [1976], représentée par M. Callamand, conservateur; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

GRIMBERT, [1945], avocat, place d'Armes, à Douai (Nord); correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

GUÉRARD (Mme veuve François), [967], à Amiens (Somme), rue Saint-Denis, n° 26; correspondant, Mme la vicomtesse de Saint-Martin, avenue Villars, n° 5.

GUILHIERMOZ (Paul), [1994], archiviste-paléographe, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, quai Voltaire, n° 5.

GUILLAUME (Joseph), [2162], élève de l'École nationale des chartes, quai Bourbon, n° 19.

GUIZOT (Guillaume), [1746], ✻, professeur au Collège de France, rue de Monceau, n° 42.

HALPHEN (Eugène), [900], avenue Henri-Martin, n° 69, à Passy-Paris; correspondant, M. Champion, libraire, quai Voltaire, n° 9.

HAMBOURG (*Bibliothèque de la ville de*), [873], représentée par M. Isler; correspondant, M. Lucas Grafe, libraire, à Hambourg.

HANQUEZ (Rodolphe), [990], ancien procureur de la République, à Noyon (Oise); correspondant, M. Tourillon, boulevard Malesherbes, n° 19.

HAURÉAU, [1868], C. ✻, membre de l'Institut, rue du Buis, n° 1, à Auteuil-Paris.

HAUTE-GARONNE (*Archives du département de la*), [2069], représentées par M. Baudouin, archiviste.

HAUTPOUL (comte D'), [925], place du Palais-Bourbon, n° 7.

HAVET (Julien), [1990], archiviste-paléographe, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, rue de Sèze, n° 8.

HAVRE (*Bibliothèque de la ville du*), [1193], représentée par M. Bailliard; correspondant, M. Chossonnery, libraire, quai des Grands-Augustins, n° 47.

HENNET DE BERNOVILLE, [1369], ✻, conseiller référendaire à la Cour des comptes, rue de l'Abbé-Grégoire, n° 25.

HÉRAULT (Alfred), [1479], conseiller-maître à la Cour des comptes, ancien sous-secrétaire d'État au ministère des Finances, rue Pierre-Charron, n° 1.

HÉRICOURT (comte Ch. D'), [1888], ✻, consul de France à Stuttgart, au château de Carrieul, par Souchez (Pas-de-Calais); correspondant, M. Bécourt, rue de Babylone, n° 48.

HIMLY, [1007], O. ✻, membre de l'Institut, doyen de la Faculté des lettres de Paris, avenue de l'Observatoire, n° 23.

HODGES, [2172], à Londres; correspondants, MM. Dulau et C[ie], libraires, à Londres, Soho Square, n° 37.

HOMMET (Théophile-Paul DU), [1847], ancien notaire, au château de la Chenaie, par Herblay (Seine-et-Oise).

HORDAIN (Émile D'), [1599], ancien notaire, rue Grange-Batelière, n° 22.

INGOLD (le R. P.), [1928], bibliothécaire de l'Oratoire, rue d'Orsel, n° 49.

INNER TEMPLE, [2170], à Londres; correspondants, MM. Dulau et C[ie], libraires, à Londres, Soho Square, n° 37.

ISAAC (Louis), [1903], manufacturier, rue du Puits-Gaillot, n° 1, à Lyon (Rhône); correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

IZARN, [1457], à Évreux (Eure).

JAMESON, [1167], rue de Provence, n° 38.

JANMART DE BROUILLANT (Léonce), [2141], à Bruxelles (Belgique), avenue Louise, n° 118.

JARRY (Louis), [1892], avocat, membre de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, place de l'Étape, n° 8, à Orléans (Loiret).

JOINVILLE (baron DE), [1689], ✻, inspecteur général des établissements pénitentiaires, rue de Clichy, n° 4.

JOUBERT (André), [1678], boulevard de Saumur, n° 49, à Angers (Maine-et-Loire), et aux Lutz-de-Daon, près Château-Gontier (Mayenne).

JOUIN, [1846], notaire, à Neufchâtel-en-Bray (Seine-Inférieure); correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

JOURDAN, [1860], chef de bureau à la préfecture de la Seine, rue Soufflot, n° 18.

JUSTEN, [2130], libraire, à Londres, Soho Square, n° 37; correspondant, M. C. Borrani, libraire, rue des Saints-Pères, n° 9.

Keller (Mme), [2089], rue de Varenne, n° 19.

Kerdrel (Audren de), [340], sénateur, rue de l'Université, n° 9, et au château de Saint-Uhel, près Lorient (Morbihan).

Kermaingant (P. Laffleur de), [1753], ✻, associé correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, avenue des Champs-Élysées, n° 102.

Kervyn de Lettenhove (baron), [799], ✻, correspondant de l'Institut, membre de la Chambre des députés de Belgique, ancien ministre, à Saint-Michel, par Bruges (Belgique).

Labitte (Mme Adolphe), [1329], libraire de la Bibliothèque nationale, rue de Lille, n° 4.

Laborde (marquis Joseph de), [1360], membre du Comité des travaux historiques, rue d'Anjou, n° 8.

La Borderie (Arthur de), [1198], ancien député, correspondant de l'Institut, à Vitré (Ille-et-Vilaine); correspondant, M. Léopold Delisle, rue des Petits-Champs, n° 8.

La Caille, [2018], ✻, ancien magistrat, boulevard Malesherbes, n° 50.

Lacaille (Henri), [2142], boulevard Malesherbes, n° 68.

La Caze (Louis), [1494], sénateur, rue de Grenelle, n° 107.

La Chaise (Eugène-A.), [2073], rue Lincoln, n° 9.

Lachenal, [1739], ✻, receveur particulier des finances à Brioude (Haute-Loire); correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Lacombe (H. de), [1508], rue Croix-de-Malte, n° 1, à Orléans (Loiret).

La Coste (Camille-Robert Frottier, marquis de), [2122], au château des Oulches, par Melle (Deux-Sèvres).

Lafargue (Ch.), [1409], ✻, ancien conseiller de préfecture, à Albi (Tarn-et-Garonne); correspondant, M. P. Dupont, rue Jean-Jacques-Rousseau, n° 41.

La Ferrière-Percy (comte H. de), [1080], ✻, rue Matignon, n° 19, et au château de Ronfeugerai, près Athis (Orne).

La Ferronnays (Mme la comtesse de), [1358], membre de la Société des Bibliophiles français, avenue du Cours-la-Reine, n° 34.

Laguerre (Léon), [790], avocat, docteur en droit, rue de Copenhague, n° 10.

Lair (Jules), [1283], ✻, archiviste-paléographe, directeur de la compagnie des Entrepôts et Magasins généraux, place de l'Ourcq, boulevard de la Villette, n° 204.

Laisné (Henri), [1521], conseiller à la Cour d'appel de Rennes, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

Lalanne (Ludovic), [822], membre du Comité des travaux historiques, sous-bibliothécaire de l'Institut, rue de Condé, n° 14.

Laloy, [1932], docteur en médecine, rue des Pyrénées, n° 383, à Belleville-Paris.

La Morandière (Gabriel de), [2017], rue Bayart, n° 4; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

LANIER, [1935], professeur d'histoire au lycée Janson de Sailly, rue Boissière, n° 59, à Passy-Paris.

LANJUINAIS (comte DE), [1653], député, rue Cambon, n° 31.

LARNAC (Julien), [1529], ✻, avocat à la Cour d'appel de Paris, rue du Cirque, n° 8.

LA ROCHE-AYMON (Mme la comtesse DE), [2160], rue de Varenne, n° 52 *bis*.

LA ROCHEFOUCAULD (comte Aimery DE), [1949], rue de l'Université, n° 93.

LASSUS (baron Marc DE), [1195], boulevard Malesherbes, n° 57.

LA TRÉMOÏLLE (duc DE), [1196], avenue Gabriel, n° 4.

LAU (marquis DU), [2077], rue des Petits-Champs, n° 99.

LAUBESPIN (comte Léonel DE), [1866], sénateur, rue de l'Université, n° 76.

LAURENS (H.), [2124], libraire, rue de Tournon, n° 6.

LAVAL (*Bibliothèque de la ville de*), [1852], représentée par M. D. Œhlert, conservateur.

LAVISSE (Ernest), [1582], ✻, maître de conférences à l'École normale supérieure et professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Paris, rue Médicis, n° 5.

LEBIGRE-BEAUREPAIRE, [714], notaire, à Lille (Nord), rue Nationale; correspondant, M. Allouard, libraire, rue Séguier, n° 3.

LE BLANC (Paul), [814], à Brioude (Haute-Loire); correspondant, M. H. Mosnier, à l'Imprimerie nationale.

LE BOUTEILLIER (Georges), [1613], notaire, à Caen (Calvados), place Saint-Sauveur, n° 19.

LECESTRE (Léon), [2112], archiviste aux Archives nationales, rue d'Arcole, n° 3.

LECHEVALIER (Émile), [1999], libraire, à la Librairie historique des provinces, quai des Grands-Augustins, n° 39.

LECLERC, [1890], ✻, notaire, rue de Paris, n° 49, à Charenton-le-Pont (Seine).

LECOINTRE (Pierre), [1498], au château de Grillemont (Indre-et-Loire); correspondant, M. A. de Barthélemy, ✻, rue d'Anjou, n° 9.

LEDAIN (Bélisaire), [1537], rue Neuve-de-la-Baume, n° 1, à Poitiers (Vienne).

LEDRU (l'abbé Ambroise), [1918], à Issy (Seine), allée des Citeaux, n° 9.

LEFEBVRE (Charles), [2004], professeur à la Faculté de droit de Paris, boulevard Saint-Michel, n° 89.

LEFEBVRE DE VIEFVILLE (Louis), [1555], rue de Rivoli, n° 240.

LEFÈVRE-PONTALIS (Amédée), [1795], ancien député, rue Montalivet, n° 3, et au château d'Aulnaie, par Châteaudun (Eure-et-Loir).

LEFÈVRE-PONTALIS (Germain), [2019], archiviste-paléographe, attaché au ministère des Affaires étrangères, rue des Mathurins, n° 3.

LEFFEMBERG (baron DE), G. O. ✻, [1978], ancien procureur général à la Cour d'appel de Paris, rue de Bourgogne, n° 43.

Lefort, [1263], ✻, associé correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, rue de Condé, n° 5.

Legrelle, [1975], docteur ès lettres, rue Neuve, n° 11, à Versailles (Seine-et-Oise).

Lelong (Eugène), [2085], archiviste aux Archives nationales, rue Monge, n° 59.

Lelong (Julien), [2104], notaire, à Chartres (Eure-et-Loir); correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Leloup de Sancy, [1373], ✻, ancien auditeur au Conseil d'État, boulevard Haussmann, n° 105.

Lemaire (Arthur), [2066], rue de Rome, n° 35.

Lemercier (comte Anatole), [756], ancien député, rue de l'Université, n° 18.

Lemire (Paul-Noël), [1679], à Pont-de-Poitte (Jura); correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Lemonnier (Henri), [1388], ✻, archiviste-paléographe, docteur ès lettres et en droit, professeur d'histoire au lycée Saint-Louis et à l'École des beaux-arts, boulevard Saint-Germain, n° 15.

Leseigneur (Édouard), [1850], à Conty (Somme); correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Lesieur (Paul), [1567], ✻, docteur en droit, avocat, boulevard de Magenta, n° 116.

Le Sourd, [1836], ✻, docteur en médecine, rue Soufflot, n° 15.

Levasseur (Émile), [1364], O. ✻, membre de l'Institut, professeur au Collège de France et au Conservatoire des Arts et métiers, président de section au Comité des travaux historiques, rue Monsieur-le-Prince, n° 26.

Lévy (Raphaël-Georges), [1808], rue de Courcelles, n° 80.

L'Hérault (Tristan de), [1557], ✻, ancien officier de cavalerie, place de la Carrière, n° 27, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

L'Hopital, [1028], O. ✻, ancien conseiller d'État, directeur de la Compagnie d'assurances *la Nationale,* rue du Quatre-Septembre, n° 18.

Lieffroy (Aimé), [1862], rue Neuve, à Besançon (Doubs).

Lieutaud, [1684], bibliothécaire de la ville de Marseille.

Lille (*Bibliothèque de l'Institut catholique de*), [1854], représentée par Mgr Hautecœur, recteur, à Lille, rue Royale, n° 70; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Lille (*Bibliothèque universitaire de*), [2079]; correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Soufflot, n° 13.

Limoges (*Bibliothèque communale de la ville de*), [1908], représentée par M. Leymarie, bibliothécaire.

Longnon (Auguste), [1347], ✻, membre de l'Institut, du Comité des travaux historiques et de la Société nationale des Antiquaires de

France, sous-chef de section aux Archives nationales, directeur à l'École des hautes études, boulevard des Invalides, n° 34.

LONGUERUE (Roger DE), [1558], rue de Grenelle, n° 75.

LORAY (marquis DE), [1658], rue Christophe-Colomb, n° 4, et au château de Cléron, près Ornans (Doubs).

LORMIER (Charles), [1340], avocat, rue Racine, n° 15, à Rouen (Seine-Inférieure).

LOUIS-LUCAS (Paul), [1970], agrégé à la Faculté de droit, à Dijon (Côte-d'Or), boulevard Carnot, n° 5.

LOUVAIN (*Université catholique de*), [812], représentée par M. Reusens, bibliothécaire.

LOUVEL (Georges), [1820], sous-préfet, à Saintes (Charente-Inférieure); correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

LOUVRIER DE LAJOLAIS (A.), [859], ✱, quai Bourbon, n° 19.

LUBOMIRSKI (prince), [2027], rue Portalis, n° 14.

LUCAS (Charles), [1556], architecte attaché aux travaux de la ville de Paris, boulevard de Denain, n° 8.

LUÇAY (comte DE), [1308], ✱, ancien maître des requêtes au Conseil d'État, membre du Comité des travaux historiques, associé correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, rue de Varenne, n° 90, et au château de Saint-Agnan, par Mouy (Oise).

LUCE (Siméon), [1511], ✱, membre de l'Institut et du Comité des travaux historiques, professeur à l'École nationale des chartes, chef de la section historique aux Archives nationales, boulevard Saint-Michel, n° 95.

LUXEMBOURG (*Bibliothèque du palais du*), [956], représentée par M. Choëcki, O. ✱, bibliothécaire; correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Soufflot, n° 13.

LYON (*Bibliothèque de l'Institut catholique de*), [1851], représentée par M. Eugène Léotard, doyen, rue du Plat, n° 25; correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

LYON (*Bibliothèque universitaire de*), [1998]; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

MACKAU (baron DE), [1764], député, avenue d'Antin, n° 22.

MAGIMEL (Edmond), [2128], ✱, quai d'Orsay, n° 11.

MAGIMEL (René), [2108], rue de Berlin, n° 40.

MAGNE (Napoléon), [2165], sous-lieutenant au 14° régiment de dragons, avenue Montaigne, n° 31.

MAILLÉ (Mme la duchesse DE), [914], rue de Lille, n° 119.

MALLET (baron), [2039], ✱, régent de la Banque de France, rue d'Anjou, n° 35.

MALLET (Édouard), [1234], boulevard Malesherbes, n° 24.

MANNEVILLE (Henri DE), [2120], archiviste-paléographe, attaché au ministère des Affaires étrangères, rue d'Anjou, n° 22.

MANNIER, [1530], ancien notaire, associé correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, rue de l'Université, n° 8.

MANS (*Bibliothèque de la ville du*), [1696], représentée par M. F. Guérin, conservateur.

MANTES (*Bibliothèque de la ville de*), [1295], représentée par M. Petit, bibliothécaire.

MARCEL (Eugène), [1209], au château des Ardennes-Saint-Louis, par Montivilliers (Seine-Inférieure); correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

MARCILLY (Charles), [1472], rue d'Assas, n° 78.

MAREUSE (Edgar), [1902], boulevard Haussmann, n° 81.

MARGRY (Pierre), [1694], ✱, ancien chef adjoint aux archives de la Marine, rue l'Écluse, n° 9, à Batignolles-Paris.

MARGUERIE (René), [1664], maître des requêtes au Conseil d'État, cité Martignac, n° 6.

MARIN-DARBEL (Victor), [1878], ✱, officier de marine, à Fontainebleau (Seine-et-Marne), rue du Chemin-de-Fer, n° 28.

MARINE (*Bibliothèque centrale du ministère de la*), [1102], représentée par M. Durassier, ✱, bibliothécaire, rue Royale, n° 2; correspondant, M. Challamel aîné, libraire, rue Jacob, n° 5.

MARMIER (G.), [1312], ✱, capitaine du génie, conseiller général de la Dordogne, rue de Noailles, n° 2, à Versailles (Seine-et-Oise).

MARSY (comte DE), [1378], associé correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, à Paris, rue Pigalle, n° 22.

MARTIN (William), [1627], avenue Hoche, n° 13.

MARTROY (vicomte DU), [1023], C. ✱, ancien président de section au Conseil d'État, rue de Solferino, n° 6.

MARTY-LAVEAUX (Charles), [780], ✱, membre du Comité des travaux historiques, rue de Passy, n° 75, à Passy-Paris.

MAS LATRIE (comte Louis DE), [289], O. ✱, membre de l'Institut et du Comité des travaux historiques, chef de section honoraire aux Archives nationales, professeur honoraire à l'École nationale des chartes, boulevard Saint-Germain, n° 229.

MASSÉNA (Victorin), duc DE RIVOLI, [1131], ✱, ancien député, rue Jean-Goujon, n° 8.

MATAGRIN (René), [1595], à Melun (Seine-et-Marne), rue des Fossés, n° 7.

MATHAREL (Victor DE), [1675], ✱, conseiller référendaire à la Cour des comptes, boulevard Malesherbes, n° 137.

MATHEVON (Octave), [2131], avocat à la Cour d'appel de Lyon, rue des Quatre-Maisons, n° 4, à Lyon (Rhône).

MAULDE (René DE), [2022], archiviste-paléographe, ancien sous-préfet, boulevard Raspail, n° 10, et au château de Flotin, par Boiscommun (Loiret).

MAURY (Alfred), [1553], C. ✱, membre de l'Institut, professeur au Collège

de France, directeur général honoraire des Archives nationales, vice-président de section au Comité des travaux historiques, rue de Condé, n° 12.

MAUSSABRÉ (comte DE), [2021], au château de Puy-Barbeau, par Sainte-Sévère (Indre).

MAZARINE (*Bibliothèque*), [33], représentée par M. Franklin, ✱, administrateur, quai Conti, n° 21; correspondants, MM. Sandoz et Fischbacher, libraires, rue de Seine, n° 33.

MEAUX (vicomte DE), [1623], ancien ministre, rue du Bac, n° 40.

MEINADIER (Albert), [1985], rue de Prony, n° 53.

MÉLY (F. DE), [2096], boulevard Haussmann, n° 186; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

MEUNIER (Alfred), [1657], à Chantilly (Oise).

MEUNIER DU HOUSSOY, [1639], attaché d'ambassade, rue de Prony, n° 22.

MÉVIL (Mme veuve), [651], à Viéville, par Vignory (Haute-Marne).

MEYER (Paul), [1446], ✱, membre de l'Institut et du Comité des travaux historiques, professeur au Collège de France, directeur de l'École nationale des chartes, rue Boulainvilliers, n° 26, à Passy-Paris.

MEYNIAL (l'abbé), [2159], professeur au collège Stanislas, rue d'Assas, n° 33.

MIDI DE LA FRANCE (*Société archéologique du*), [2158], à Toulouse (Haute-Garonne); correspondant, M. Privat, libraire, à Toulouse, rue des Tourneurs, n° 45.

MIR (Isidore), [1718], à Montpellier, cours des Casernes, n° 25.

MILLOT (Albert), [1440], avenue des Champs-Élysées, n° 117.

MINORET (René), [2099], à Roujon, par Beaumont-de-Lomagne (Tarn-et-Garonne), et à Paris, rue de l'Échelle, n° 7.

MIREPOIX (duc DE), [2137], au château de Léran (Ariège).

MITANTIER (Edmond), [1887], ancien notaire, rue de l'Hôtel-de-Ville, n° 38, à Troyes (Aube); correspondant, M. Saint-Denis, libraire, quai Voltaire, n° 27.

MOLAND (Louis), [1551], avenue du Maine, n° 10.

MOLINIER (Auguste), [2098], archiviste-paléographe, conservateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève, quai Bourbon, n° 53.

MONOD (Alfred), [2161], O. ✱, conseiller à la Cour de cassation, à Neuilly (Seine), rue Jacques-Dulud, n° 39.

MONOD (Gabriel), [1566], ✱, directeur à l'École des hautes études, maître de conférences à l'École normale supérieure, membre du Comité des travaux historiques, rue du Parc-de-Clagny, n° 18 *bis*, à Versailles (Seine-et-Oise).

MONOD (Henri), [2132], ✱, directeur au ministère de l'Intérieur, rue Weber, n° 15.

MONSTIERS-MÉRINVILLE (marquis DES), [1989], rue de l'Université, n° 119, et au château du Fraisse, par Bellac (Haute-Vienne).

Montaiglon (Anatole de), [1478], ✻, professeur à l'École nationale des chartes, membre du Comité des travaux historiques et de la Société nationale des Antiquaires de France, place Royale, n° 9.

Montalivet (Georges de), [1805], rue Roquépine, n° 14.

Montebello (comte Adrien de), [1690], ✻, avenue de l'Alma, n° 1.

Montebello (comte Gustave de), [1731], O. ✻, ambassadeur à Constantinople, rue François Ier, n° 11.

Montesquiou-Fezensac (duc de), [1549], rue de la Baume, n° 5.

Montpellier (*Bibliothèque universitaire de*), [2045], représentée par M. Fécamp, bibliothécaire; correspondant, M. Lemoigne, libraire, rue Bonaparte, n° 12.

Moranvillé, [1046], ancien directeur des Magasins et Entrepôts de Paris, boulevard Pereire, n° 112.

Mornay-Soult de Dalmatie (comte de), [1267], O. ✻, lieutenant-colonel au 18e régiment de chasseurs, à Épinal (Vosges); correspondant, M. Alex. Richardière, avenue de l'Opéra, n° 4.

Mosbourg (comte de), [1910], C. ✻, ministre plénipotentiaire, quai Voltaire, n° 9.

Mouchy (duc de), [1539], ✻, député, rue de Constantine, n° 19, et au château de Mouchy-le-Châtel, par Mouy (Oise).

Moulins (*Bibliothèque de la ville de*), [1365], représentée par M. Bécanier, bibliothécaire.

Moulins (*Bibliothèque de l'ordre des avocats de*), [1504], représentée par M. Boyron, trésorier du barreau de Moulins; correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Soufflot, n° 13.

Muteau (Charles), [906], ✻, ancien conseiller à la Cour d'appel de Dijon, avenue Matignon, n° 11.

Nadaillac (marquis de), [864], ✻, correspondant de l'Institut, ancien préfet, rue Duphot, n° 18.

Nadaillac (comte Bertrand de), [1921], rue de Monceau, n° 91.

Nancy (*Bibliothèque de la ville de*), [850], représentée par M. Favier, conservateur.

Nancy (*Bibliothèque universitaire de*), [2062], représentée par M. le Dr Netter; correspondant, M. Berger-Levrault, libraire, rue des Beaux-Arts, n° 5.

Naurois (Albert de), [1924], rue Duphot, n° 18.

Nervo (baron Robert de), [1736], rue de Marignan, n° 25.

Neuflize (Mme la baronne de), [1152], rue de Phalsbourg, n° 15.

Neymarck (Alfred), [2024], ✻, rue Vignon, n° 18.

Nicard (Pol), [288], bibliothécaire-archiviste de la Société nationale des Antiquaires de France, rue de Sèvres, n° 38.

Nicolay (marquis de), [1889], rue Saint-Dominique, n° 35.

Nicolay (comte Antoine de), [2175], rue de Lille, n° 80.

Noailles (marquis de), [1506], G. O. ✻, ancien ambassadeur, rue Casimir-Périer, n° 5.

Noël (Octave), [1562], ✻, rue de l'Université, n° 70 *bis*.

Nolleval (Alfred), [1857], rue du Mont-Thabor, n° 8.

Noulens, [1415], à Condom (Gers), et à Paris, rue Miroménil, n° 15.

Odiot (Ernest), [1178], rue Duphot, n° 29.

Omont (Henri), [1992], archiviste-paléographe, membre de la Société nationale des Antiquaires de France, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, rue Raynouard, n° 30, à Passy-Paris.

Orford (comte d'), [1417], Wolterton-Park, Aylsham, Norfolk; correspondants, MM. Mallet, banquiers, rue d'Anjou, n° 35.

Orléans (*Bibliothèque de la ville d'*), [2100], représentée par M. Loiseleur, ✻, bibliothécaire; correspondants, MM. Belhatte et Thomas, libraires, rue Monsieur-le-Prince, n° 14.

Osmont (comte d'), [1967], boulevard Maillot, n° 52, à Neuilly (Seine).

Pagès du Port, [2071], avocat à la Conr d'appel de Paris, rue Demours, n° 7, et au château du Port-Tournepique, par Albas (Lot).

Paillard-Ducléré, [2048], député, boulevard Haussmann, n° 96.

Pange (marquis de), [2010], ✻, chef d'escadron d'artillerie, attaché militaire adjoint à l'ambassade de France à Vienne; correspondant, M. Champion, libraire, quai Voltaire, n° 9.

Pange (comte Maurice de), [1906], rue de Lisbonne, n° 53; correspondant, M. Champion, libraire, quai Voltaire, n° 9.

Parent de Rosan (Charles-Félix), [815], route de Versailles, n° 122, villa de la Réunion, n° 3, à Auteuil-Paris.

Paris (Monsieur le comte de), [2013]; correspondant, M. le capitaine Morhain, avenue Victor-Hugo, n° 44.

Paris (Gaston), [1667], O. ✻, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, président de section à l'École des hautes études, vice-président de section au Comité des travaux historiques, rue du Bac, n° 110.

Paris (*Bibliothèque de la Faculté de droit de*), [1883], représentée par M. Paul Viollet, membre de l'Institut, bibliothécaire-archiviste.

Paris (*Bibliothèque de la ville de*), [135], représentée par M. Jules Cousin, ✻, bibliothécaire, au musée Carnavalet, rue Sévigné; correspondant, M. Champion, libraire, quai Voltaire, n° 9.

Pascal (Alfred), [1134], licencié en droit, chef de bureau en retraite, rue Desbordes-Valmore, n° 27, à Passy-Paris.

Pascalis, [1026], O. ✻, ancien conseiller d'État, rue de l'Université, n° 74.

Pascaud (Edgar), [1755], rue Porte-Jaune, à Bourges (Cher); correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Passy (Edgard), [1536], ancien secrétaire d'ambassade, avenue de Messine, n° 27.

Passy (Louis), [1708], député, ancien sous-secrétaire d'État, secrétaire perpétuel de la Société nationale d'agriculture, membre de la Société nationale des Antiquaires de France, rue de Clichy, n° 45.

PATAY, [1927], médecin adjoint à l'Hôtel-Dieu d'Orléans, membre de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, à Orléans (Loiret), rue des Grands-Ciseaux, n° 13.

PATUREAU (Joseph), [1958], ancien maire de la ville de Châteauroux, place Lafayette, à Châteauroux (Indre); correspondant, M. Gillier, libraire, rue Bonaparte, n° 8.

PAU (*Bibliothèque de la ville de*), [1592], représentée par M. Soulice, bibliothécaire; correspondant, M. Thorin, libraire, rue Médicis, n° 7.

PAUMIER, [1625], pasteur de l'Église réformée, rue de l'Université, n° 74.

PÉCOUL (Auguste), [1217], archiviste-paléographe, associé correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, avenue Montaigne, n° 51, et au château de Villiers, à Draveil (Seine-et-Oise); correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

PÉLISSIER (Léon), [2000], ancien membre de l'École française de Rome, professeur à la Faculté des lettres, à Montpellier (Hérault), rue Barthès, n° 6.

PERRET, [1093], O. ✻, ancien conseiller d'État, rue François Ier, n° 6.

PERRET (Michel), [2134], archiviste-paléographe, auxiliaire de l'Institut, boulevard des Capucines, n° 19.

PERROT DE CHAZELLE (Mme la comtesse DE), [1925], à Précy-sous-Thil (Côte-d'Or).

PFEIFFER, [1749], banquier, boulevard Malesherbes, n° 95.

PHILIPPON (Georges), [2107], archiviste-paléographe, au château de Mazargues, près Marseille (Bouches-du-Rhône).

PIAT (Albert), [1655], ✻, fondeur-mécanicien, rue Saint-Maur-Popincourt, n° 85.

PICARD (Alexandre), [924], ✻, chef de bureau au ministère des Finances, rue de Lille, n° 37.

PICARD (Alphonse), [1766], libraire, rue Bonaparte, n° 82.

PICOT (François), [2030], boulevard Malesherbes, n° 88.

PICOT (Georges), [1435], membre de l'Institut et du Comité des travaux historiques, rue Pigalle, n° 54.

PIERRET, [2086], sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, rue d'Amsterdam, n° 72.

PIGEONNEAU, [1654], ✻, professeur adjoint à la Faculté des lettres de Paris, professeur à l'École libre des sciences politiques et à l'École des hautes études commerciales, rue Lafontaine, n° 110, à Auteuil-Paris.

PILLET-WILL (comte F.), [1983], ✻, régent de la Banque de France, rue de Monceau, n° 55.

PIMODAN (marquis DE), [2016], rue de l'Université, n° 98.

PINAUT (l'abbé Jules), [1938], curé de Chevilly (Seine).

PINGAUD (Léonce), [1565], professeur d'histoire à la Faculté des lettres de

Besançon, à Besançon (Doubs), rue Saint-Vincent, n° 17; correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Pisançon (Claude-Henri de la Croix de Chevrière, marquis de), [566], au château de Pisançon, par Bourg-de-Péage (Drôme).

Podenas (marquis de), [2076], rue Fortin, n° 4.

Poinsier (Edmond), [1424], avoué honoraire, à Château-Thierry (Aisne); correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Soufflot, n° 13.

Poitiers (*Bibliothèque universitaire de*), représentée par M. Girardin, bibliothécaire, [2094]; correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Popelin (Claudius), [2047], ✻, rue de Téhéran, n° 7.

Poumeau de Lafforest (Louis), [1564], rue Boussairolles, n° 7, à Montpellier (Hérault).

Pradel-Vernezobre (C.), [1355], membre de la Société française d'archéologie, à Toulouse (Haute-Garonne), rue Pargaminière, n° 66.

Prarond (Ernest), [1608], président de la Société d'émulation d'Abbeville (Somme); à Paris, rue de Tournon, n° 14.

Prévost (Gustave), [1955], ancien magistrat, rue de la Banque, n° 2, à Évreux (Eure).

Prost (Auguste), [1497], ✻, membre de la Société nationale des Antiquaires de France, boulevard Malesherbes, n° 19.

Puymaigre (comte Théodore de), [587], associé correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, rue de l'Université, n° 17.

Queux de Saint-Hilaire (marquis de), [1835], rue Soufflot, n° 3, et au château de Saint-Hilaire, par Soubize (Charente-Inférieure).

Raguenet (Octave), [1804], archiviste-paléographe, au château de Soulaires, près Orléans (Loiret); correspondant, M. Broussois, rue Dupuytren, n° 4.

Rambuteau (comte de), [2043], O. ✻, ancien conseiller d'État, rue Barbet-de-Jouy, n° 32.

Rasilly (marquis de), [1161], au château de Beaumont, par Saint-Pierre-le-Moutier (Nièvre).

Rattier (Léon), [1274], au château de Jand'heurs (Meuse); correspondant, M. Coccoz, libraire, rue Montfaucon, n° 5.

Raynaud (Gaston), [1900], archiviste-paléographe, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, rue de Saint-Pétersbourg, n° 2.

Read (Charles), [877], ✻, ancien chef de la section des Travaux historiques, archives et bibliothèques de la ville de Paris, membre de la Société nationale des Antiquaires de France, boulevard Saint-Germain, n° 2.

Récamier (Étienne), [1797], avocat à la Cour d'appel de Paris, rue du Regard, n° 1.

Récipon, [2049], député, rue Bassano, n° 39.

Reeve (Henri), [1367], esq., secrétaire du Conseil privé de S. M. Britannique, rédacteur principal de l'*Edinburgh Review*, n° 62, Rutland-Gate, Hyde-Park, à Londres; correspondant, M. Ch. Gavard, ancien ministre plénipotentiaire, rue de Rivoli, n° 252.

Reiffenberg (baron Frédéric de), [1778], au pavillon de Millon-la-Chapelle, par Chevreuse (Seine-et-Oise).

Reims (*Bibliothèque de la ville de*), [2135], représentée par M. Courmeaux, bibliothécaire; correspondant, M. Michaud, libraire, à Reims (Marne).

Reiset (comte de), [655], O. ✻, ancien ministre plénipotentiaire, au château du Breuil, par Dreux (Eure-et-Loir).

Renard (le major), [1907], commandant de l'École de guerre de Belgique, à Bruxelles.

Renardet, [1709], professeur à la Faculté de droit de Dijon (Côte-d'Or); correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Soufflot, n° 13.

Rennes (*Bibliothèque universitaire de*), [1346], représentée par M. Dubuisson; correspondant, M. Le Soudier, libraire, boulevard Saint-Germain, n° 174.

Rennes (*Bibliothèque de la ville de*), [1956], représentée par M. Vétault, bibliothécaire; correspondant, M. Tribouillet, employé au ministère de l'Instruction publique.

Repoux, [1789], à la Ferrière, par Anost (Saône-et-Loire); correspondant, M. Lhomme, rue de Phalsbourg, n° 6.

Richard (Max), [2029], O. ✻, ancien député, à Angers (Maine-et-Loire), et à Paris, avenue Montaigne, n° 85.

Richou (Gabriel), [1864], archiviste-paléographe, conservateur de la bibliothèque de la Cour de cassation, au Palais-de-Justice, quai de l'Horloge.

Ristelhuber (Paul), [1451], rue de la Douane, n° 7, à Strasbourg.

Rivain (Camille), [2101], archiviste aux Archives nationales, rue des Francs-Bourgeois, n° 60.

Robin (Armand), [1646], rue du Parc, à Cognac (Charente); correspondant, M. Keller, rue de Chevreuse, n° 4.

Roche (Paul), [1979], avoué à la Cour d'appel de Paris, rue Sainte-Anne, n° 10.

Rocquain (Félix), [2031], ✻, chef de la Section administrative et domaniale aux Archives nationales, rue Vaneau, n° 15.

Roessler (Charles), [2057], rue de la Bourse, n° 3, au Havre (Seine-Inférieure).

Rollin, [1896], préfet des études au collège Rollin, avenue Trudaine, n° 12.

Roman (Joseph), [1800], associé correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, correspondant du ministère de l'Instruction publique, rue Blanche, n° 75, et au château de Picomtal, près Embrun (Hautes-Alpes); correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Rothschild (baron Alphonse de), [1214], C. ✻, rue Saint-Florentin, n° 2.

ROTHSCHILD (baron Edmond DE), [1183], rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 41.

ROTHSCHILD (baron Gustave DE), [1213], ✻, rue Laffitte, n° 23.

ROTHSCHILD (baronne James DE), [1962], avenue de Friedland, n° 38.

ROTT (Édouard), [1946], secrétaire de la légation suisse, rue Pierre-Charron, n° 53; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

ROUEN (*Bibliothèque de la Cour d'appel de*), [1884], représentée par M. le conseiller Pain, à la questure de la Cour, à Rouen (Seine-Inférieure).

ROUEN (*Bibliothèque de la ville de*), [2012], représentée par M. Eugène Noël, bibliothécaire, à Rouen (Seine-Inférieure).

ROUSSIGNÉ, [1033], ✻, rue Bayart, n° 6.

ROUX (Agricol), [2044], notaire, membre de l'Académie de Vaucluse et de la Société française d'archéologie, à Cavaillon (Vaucluse); correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

ROY (Jules), [1831], professeur à l'École nationale des chartes, maître de conférences à l'École pratique des hautes études, rue Spontini, n° 9, à Passy-Paris.

ROY (Maurice), [2008], rue de Villersexel, n° 4.

ROZIÈRE (Eugène DE), [1747], O. ✻, sénateur, membre de l'Institut, du Comité des travaux historiques et de la Société nationale des Antiquaires de France, rue Lincoln, n° 8.

RUBLE (baron Alphonse DE), [1190], rue Cambon, n° 43.

SABATIER (Maurice), [1812], avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, rue Saint-Simon, n° 2.

SAINTE-AULAIRE (marquis DE), [1580], O. ✻, ancien député, rue de Paris, n° 22, à Périgueux (Dordogne).

SAINTE-GENEVIÈVE (*Bibliothèque de*), à Paris, [2175], représentée par M. Lavoix, administrateur.

SALIN (Patrice), [1392], secrétaire de section au Conseil d'État, boulevard Saint-Germain, n° 175.

SAPORTA (marquis DE), [2167], à Aix (Bouches-du-Rhône).

SARCUS (vicomte Félix DE), [1137], ancien capitaine de dragons, à Dijon (Côte-d'Or); correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Soufflot, n° 13.

SAY (Léon), [1075], sénateur, membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences morales et politiques, rue Fresnel, n° 21.

SCHALCK DE LA FAVERIE, [2072], sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, rue Richelieu.

SCHEFER (Charles), [1405], C. ✻, membre de l'Institut, ministre plénipotentiaire, administrateur de l'École nationale des langues orientales vivantes, rue de Lille, n° 2.

SCHELER (Auguste), [543], bibliothécaire de S. A. R. Mgr le comte de Flandres, rue de la Régence, à Bruxelles; correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Schickler (baron Fernand de), [1236], place Vendôme, n° 17.

Sciout (Philippe-Ludovic), [2155], docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Paris, rue de Suresnes, n° 28.

Séchehaye (Charles), [1244], O. ✻, docteur en droit, ancien conseiller de préfecture, chef de la sténographie du Sénat, au palais du Luxembourg.

Seillière (baron Frédéric), [1620], avenue de l'Alma, n° 61.

Semichon, [1964], ✻, inspecteur des finances, rue Cassette, n° 27.

Servois (Gustave), [1136], ✻, garde général des Archives nationales, membre du Comité des travaux historiques, rue des Francs-Bourgeois, n° 60.

Seyssel (comte Marc de), [2148], rue de l'Université, n° 23, et au château de Mussin, près Belley (Ain).

Signet library, [2171], à Édimbourg (Écosse); correspondants, MM. Dulau et Cie, libraires, à Londres, Soho Square, n° 37.

Solesmes (*Abbaye des Bénédictins de*), [1661], près Sablé (Sarthe), représentée par le R. P. Abbé; correspondants, MM. Delhomme et Briguet, libraires, rue de l'Abbaye, n° 13.

Sommier (Alfred), [1737], rue de Ponthieu, n° 57.

Sorel (Alexandre), [942], ✻, président du tribunal civil, à Compiègne (Oise).

Stein (Henri), [2084], archiviste aux Archives nationales, rue Saint-Placide, n° 54.

Stuttgart (*Bibliothèque royale de*), [1610]; correspondant, M. Lemoigne, libraire, rue Bonaparte, n° 12.

Talhouët-Roy (marquis de), [2023], avenue Bosquet, n° 2, et au château du Lude (Sarthe).

Tamizey de Larroque (Ph.), [1345], ✻, correspondant de l'Institut, associé correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, à Gontaud, par Marmande (Lot-et-Garonne); correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Tandeau de Marsac, [1176], notaire, place Dauphine, n° 23.

Tardif (E.-J.), [2114], archiviste-paléographe, avocat à la Cour d'appel de Paris, rue Boulainvilliers, n° 16, à Passy-Paris.

Terras (Amédée de), [1813], ✻, au château du Grand-Bouchet, près Mondoubleau (Loir-et-Cher); correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Terrat (B.), [2173], archiviste-paléographe, ancien agrégé des facultés de droit, professeur à l'Institut catholique de Paris, rue Saint-Romain, n° 18.

Terrebasse (Humbert de), [1948], ✻, au château de Terrebasse, par Roussillon (Isère); correspondant, M. Chossonnery, libraire, quai des Grands-Augustins, n° 47.

Teulet (Raymond), [1933], archiviste aux Archives nationales, rue Sainte-Beuve, n° 3.

THIERRY-POUX (O.), [1913], ✻, conservateur du département des Imprimés à la Bibliothèque nationale, rue Richelieu.

TIERNY (Paul), [2144], archiviste-paléographe, rue Canteleu, n° 29, à Lille (Nord).

TISSOT, [1775], à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise), place Louis XV, n° 1.

TOULOUSE (*Bibliothèque de la ville de*), [2082], représentée par M. Eugène Lapierre, bibliothécaire; correspondant, M. Armaing, libraire, à Toulouse (Haute-Garonne), rue Saint-Rome, n° 42.

TOULOUSE (*Bibliothèque universitaire de l'Académie de*), [2037], représentée par M. Crouzel, bibliothécaire; correspondant, M. Armaing, libraire, à Toulouse (Haute-Garonne), rue Saint-Rome, n° 42.

TOURNOUËR (Henri), [2115], archiviste-paléographe, attaché au ministère des Affaires étrangères, rue des Saints-Pères, n° 11.

TRAVERS (Émile), [2152], archiviste-paléographe, ancien conseiller de préfecture, rue des Chanoines, n° 18, à Caen (Calvados); correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

TRIBERT (Germain), [1049], ancien conseiller général, à Fontiaux, par Vivonne (Vienne); à Paris, rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 83.

TROYES (*Bibliothèque de la ville de*), [1755], représentée par M. Socard, bibliothécaire; correspondant, M. Brévot-Leblanc, libraire, à Troyes (Aube).

TWOMBLEY (W.), [1993], avenue Mac-Mahon, n° 1.

UNIVERSITÉ DE FRANCE (*Bibliothèque de l'*), [767], représentée par M. de Chantepie du Dézert, bibliothécaire; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

USSEL (vicomte D'), [2145], ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue Bayart, n° 4.

VAESEN, [1853], archiviste-paléographe, à Lyon, rue de l'Annonciade, n° 13, et à Paris, rue Franklin, n° 10.

VALENÇAY (Mme la duchesse DE TALLEYRAND-), [855], au château de Valençay (Indre); correspondant, M. le marquis de Nadaillac, rue Duphot, n° 18.

VALLENTIN (Ludovic-Édouard), [811], juge au tribunal civil de Montélimar (Drôme); correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

VALLOIS (Félix) fils, [1759], à Rouen (Seine-Inférieure), rue de la Savonnerie, n° 12.

VALLOIS (René), [1782], avocat, à Rouen (Seine-Inférieure), rue de la Savonnerie, n° 12.

VALOIS (Noël), [2006], docteur ès lettres, archiviste aux Archives nationales, rue de l'Abbaye, n° 13.

VALUY, [1843], chef d'escadron à l'état-major du 19e corps d'armée, à Alger.

Vandal (comte Albert), [1691], rue François Ier, n° 1.

Vandewalle, [1663], avoué près le tribunal de la Seine, rue Grange-Batelière, n° 18.

Vanet (A.-E.), [775], ancien conseiller à la Cour d'appel de Paris, rue Duphot, n° 14; correspondant, M. Saint-Jorre, libraire, rue Richelieu, n° 91.

Vatimesnil (Mme Albert de), [1779], avenue d'Antin, n° 24.

Vatry (colonel baron de), [2046], O. ✻, boulevard Haussmann, n° 82.

Vaufreland (vicomte de), [1848], rue du Ranelagh, n° 45, et au château de Vaufreland, par Sancerre (Cher).

Vendeuvre (baron de), [452], rue de Penthièvre, n° 4.

Versailles (*Bibliothèque de la ville de*), [2127], représentée par M. Délerot, bibliothécaire.

Vessillier (Léonce), [1287], percepteur des contributions directes, à Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire).

Vibraye (Mme la marquise de), [1882], au château de Cheverny (Loir-et-Cher), et à Paris, rue de Varenne, n° 56.

Vignat, [1811], membre de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, à Orléans (Loiret), cloître Saint-Aignan, n° 7.

Villard (Henri), [1203], avocat, à Langres (Haute-Marne); correspondant, M. Verconsin, rue Neuve-des-Capucines, n° 6.

Villeneuve (Gustave de), [2090], square de Messine, n° 13.

Villesaison (René Girard de), [1898], à Siébon, par Ciron (Indre); correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Viollet (Paul), [1952], membre de l'Institut, bibliothécaire-archiviste de la Faculté de droit de Paris, rue des Lions, n° 7.

Vitu (Auguste), [2001], O. ✻, avenue de Wagram, n° 36.

Vogüé (marquis de), [1916], C. ✻, membre de l'Institut et de la Société nationale des Antiquaires de France, ancien ambassadeur, rue Fabert, n° 2.

Walckenaer (Charles), [987], ancien chef du cabinet du ministre de l'Intérieur, avenue Matignon, n° 15.

Watteville (baron O. de), [830], ✻, directeur honoraire au ministère de l'Instruction publique, boulevard Malesherbes, n° 63.

Werlé (comte Alfred), [1619], boulevard du Temple, à Reims (Marne).

Wilhelm, [1393], juge de paix, à Chartres (Eure-et-Loir).

Witt (Pierre de), [1972], boulevard Haussmann, n° 83.

Witte (baron Jean de), [461], ✻, associé étranger de l'Institut, rue Fortin, n° 5.

Zeller, [1411], C. ✻, membre de l'Institut, professeur d'histoire à l'École polytechnique, inspecteur général de l'enseignement supérieur, rue Legoff, n° 1.

Zévort (Edgard), [2092], ✱, recteur de l'Académie de Caen, à Caen (Calvados).

Zurich (*Bibliothèque de la ville de*), [1830], représentée par M. le docteur Horner, conservateur.

ARCHIVES ET BIBLIOTHÈQUES ASSOCIÉES.

Archives de la Haute-Garonne, [M. Baudouin, n° 2069].

Bibliothèques des chateaux de *Compiègne, Fontainebleau, Pau et Versailles* [n°s 595-598].

Bibliothèque de la ville d'Aix, [M. Gaut, n° 687].
— universitaire d'Aix, [M. Capdenat, n° 2083].
— universitaire d'Alger, [M. le Bibliothécaire, n° 2081].
— de la ville d'Angers, [M. Sorin, n° 2117].
— des Archives nationales, [M. le Garde général, n° 1147].
— de l'Athenæum Club, à Londres, [n° 2168].
— de la ville d'Avignon, [M. Deloye, n° 645].
— de l'ordre des Avocats de Moulins, [M. Boyron, n° 1504].
— de l'ordre des Avocats de Paris, [M. Templier, n° 720].
— de la ville de Bayonne, [M. L. Hiriart, n° 1407].
— de la ville de Beauvais, [M. Marchandin, n° 2052].
— de la ville de Besançon, [M. Castan, n° 1371].
— universitaire de Besançon, [M. Prieur, n° 2055].
— universitaire de Bordeaux, [n° 2118].
— de la Cour d'appel de Bourges, [n° 1483].
— du Brazenoze College, à Oxford, [n° 2136].
— de la ville de Caen, [M. Lavalley, n° 1015].
— universitaire de Caen, [M. Bouvy, n° 2078].
— de l'Université de Cambridge, [n° 2169].
— de la Chambre des députés, [M. Laurent, n° 1660].
— de la ville de Chartres, [MM. les Conservateurs, n° 1516].
— de la ville de Chateaudun, [M. Hetté, n° 1855].
— universitaire de Clermont-Ferrand, [M. A. Maire, n° 1937].
— du Conseil d'État, [M. Gustave Vattier, n° 934].
— de la Cour de cassation, [M. Richou, n° 1721].
— de la ville de Dieppe, [M. Paray, n° 1054].
— de la ville de Dijon, [M. Guignard, n° 1279].
— universitaire de Dijon, [M. Archinet, n° 2080].
— de l'École des hautes études, [n° 2126].
— de l'École nationale des chartes, [M. le Directeur, n° 1703].
— de l'École normale supérieure, [M. le Directeur, n° 1617].

Bibliothèque de la ville d'Épernay, [M. Brion, n° 1474].
— de la Faculté de droit de Paris, [M. Viollet, n° 1883].
— de la ville de Genève, [M. Gas, n° 1821].
— de la ville de Grenoble, [M. Maignien, n° 948].
— universitaire de Grenoble, [M. Callamand, n° 1976].
— de la ville de Hambourg, [M. Isler, n° 873].
— de la ville du Havre, [M. Bailliard, n° 1193].
— d'Inner Temple, à Londres, [n° 2170].
— de la ville de Laval, [M. D. Œhlert, n° 1852].
— de l'Institut catholique de Lille, [M. le Recteur, n° 1854].
— universitaire de Lille, [M. le Bibliothécaire, n° 2079].
— de la ville de Limoges, [M. Leymarie, n° 1908].
— de l'Université de Louvain, [M. Reusens, n° 812].
— du palais du Luxembourg, à Paris, [M. Choëcki, n° 956].
— universitaire de Lyon, [M. Dreyfus, n° 1998].
— de l'Institut catholique de Lyon, [M. le Doyen, n° 1851].
— Chetham, de Manchester, [n° 2110].
— de la ville du Mans, [M. Guérin, n° 1696].
— de la ville de Mantes, [M. Petit, n° 1295].
— du Ministère de la Marine, [M. Durassier, n° 1102].
— Mazarine, à Paris, [M. Franklin, n° 33].
— universitaire de Montpellier, [M. Fécamp, n° 2045].
— de la ville de Moulins, [M. Bécanier, n° 1365].
— de la ville de Nancy, [M. Favier, n° 850].
— universitaire de Nancy, [M. le Dr Netter, n° 2062].
— Nationale, à Paris, [M. L. Delisle].
— de la ville d'Orléans, [M. Loiseleur, n° 2100].
— de la ville de Paris, [M. J. Cousin, n° 135].
— de la ville de Pau, [M. Soulice, n° 1592].
— universitaire de Poitiers, [M. Girardin, n° 2094].
— de la ville de Reims, [M. Courmeaux, n° 2135].
— de la ville de Rennes, [M. Vétault, n° 1956].
— universitaire de Rennes, [M. Dubuisson, n° 1346].
— de la Cour d'appel de Rouen, [M. Pellecat, n° 1884].
— de Sainte-Geneviève, à Paris [M. Lavoix, n° 2175].
— des Bénédictins de Solesmes, [le R. P. Abbé, n° 1661].
— Signet library, à Édimbourg, [n° 2171].
— royale de Stuttgart, [M. le Bibliothécaire, n° 1610].
— universitaire de l'Académie de Toulouse, [M. Crouzel, n° 2037].
— de la ville de Toulouse, [M. Eug. Lapierre, n° 2082].
— de la ville de Troyes, [M. Socard, n° 1754].
— de l'Université de France, [M. de Chantepie du Dézert, n° 767].
— de la ville de Versailles, [M. Délerot, n° 2127].
— de la ville de Zurich, [M. Horner, n° 1830].

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

EN FRANCE.

Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen.
Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon.
Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Macon.
Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Tarn-et-Garonne, à Montauban.
Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Arras.
Académie de Vaucluse.
Association philotechnique.
Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or, à Dijon.
Société académique de Boulogne-sur-Mer.
Société académique de l'Aube, à Troyes.
Société académique des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Saint-Quentin.
Société archéologique de Rambouillet.
Société archéologique de Touraine, à Tours.
Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.
Société archéologique et historique de l'Orléanais, à Orléans.
Société bibliographique, à Paris.
Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce du Puy.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord, à Douai.
Société de l'Histoire du Protestantisme français, à Paris.
Société d'émulation du département de l'Allier, à Moulins.
Société d'émulation de la Vendée, à la Roche-sur-Yon.
Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
Société des Antiquaires de Normandie, à Caen.
Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.
Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes.
Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.
Société de Statistique, Sciences, Belles-Lettres et Arts du département des Deux-Sèvres, à Niort.
Société d'études des Hautes-Alpes, à Gap.
Société d'histoire et d'archéologie, à Chalon-sur-Saône.
Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure, à Évreux.
Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers.
Société nationale des Antiquaires de France, à Paris.

EN PAYS ÉTRANGERS.

Académie royale de Belgique, à Bruxelles.
Académie royale irlandaise, à Dublin.
Comité de publication des Analectes pour servir a l'histoire ecclésiastique de la Belgique, à Louvain.
Institut archéologique liégeois.
Institut Smithsonien, à Washington.
Société d'Histoire de la Suisse Romande, à Lausanne.
Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève.
Société historique du Massachusetts, à Boston.
Société philosophique américaine, à Philadelphie.
Université de Kiel.

LISTE

DES

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

avec l'indication des années où cessent leurs fonctions.

1889.

MM. Beaucourt (de).
. . . .
Broglie (de).
Chantérac (de).
Cosnac (de).
Delisle (L.).
Marsy (de).
. . . .
Rivain.
Viollet.

1890.

MM. Baguenault de Puchesse.
Duruy.
Gautier (Léon).
Himly.
La Trémoïlle (de).
Luçay (de).
Mas Latrie (de).
Picot.
Queux de Saint-Hilaire (de).
Valois.

1891.

MM. Barthélemy (An. de).
. . . .
Laborde (J. de).
Lalanne (Lud.).
Longnon.
Luce.
Meyer (P.).
Moranvillé.
Servois.
Vogüé (de).

1892.

MM. Boislisle (A. de).
Boulatignier.
Chéruel.
Lair.
Maury (Alfred).
Puymaigre (de).
Rocquain.
Ruble (de).
Watteville (de).
Witte (de).

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ NOMMÉ EN 1888.

Président. . . . . MM. de Luçay.
Vice-Présidents. . . . P. Meyer et de Vogüé.
Secrétaire . . . . Arthur de Boislisle.
Secrétaire adjoint . . Noël Valois.
Archiviste-Trésorier. } C. Rivain.
Bibliothécaire. . . . . }
Censeurs . . . . J. Delaville Le Roulx et P. Durrieu.

COMITÉ DE PUBLICATION.

MM.

A. DE BARTHÉLEMY.
DE BEAUCOURT.
DELISLE.

MM.

LALANNE.
PICOT.
DE RUBLE.

COMITÉ DES FONDS.

MM.

DE COSNAC.
DE MAS LATRIE.

MM.

MORANVILLÉ.
SERVOIS.

JOURS DES SÉANCES

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

PENDANT L'ANNÉE 1889.

8 Janvier.
5 Février.
12 Mars.
2 et 30 Avril.
7 Mai.
4 Juin.
2 Juillet.
5 Novembre.
3 Décembre.

Le Conseil d'administration de la Société se réunit aux Archives nationales (salle des cours de l'École des chartes), à quatre heures un quart, le premier mardi de chaque mois (août, septembre et octobre exceptés, et sauf le cas où le premier mardi est jour de fête). Tous les membres de la Société ont le droit d'assister aux séances.

La séance extraordinaire du 30 avril est destinée à fixer l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

La séance du 7 mai est celle de l'Assemblée générale de la Société. Elle se tiendra dans la salle du cours d'Archéologie, à la Bibliothèque nationale.

Agent de la Société : M. Fr. MARTIN, rue des Francs-Bourgeois, n° 60, aux Archives nationales.

ORDRE DE PUBLICATION

DES OUVRAGES ÉDITÉS PAR LA SOCIÉTÉ

DEPUIS L'ANNÉE 1870.

(*Voir, pour l'ordre de publication des* 151 *volumes édités par la Société depuis sa fondation jusqu'en l'année* 1869, *les Annuaires-Bulletins de* 1863 *à* 1869.)

1870-1871.

152. Commentaires et Lettres de Monluc, t. IV. . . . } 15 mars 1870.
153. Mémoires du maréchal de Bassompierre, t. I . . } 15 mars 1870.
154. Chroniques de J. Froissart, t. II . . . . 1er mai 1870.
155. Chroniques des comtes d'Anjou, *Introduction* . . . 11 juin 1871.
156. Annuaire-Bulletin, t. VIII. Année 1870 réunie à l'année 1871.

1872.

157. Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier. 18 oct. 1871.
158. Annales de Saint-Bertin et de Saint-Vaast . . . . 29 nov. 1871.
159. Chroniques de J. Froissart, t. III. . . . . 5 fév. 1872.
160. Commentaires et Lettres de Monluc, t. V et dernier. 1er mai 1872.
161. Annuaire-Bulletin, t. IX. Année 1872.

1873.

162. Mémoires du maréchal de Bassompierre, t. II . . . 15 mars 1873.
163. Œuvres de Brantôme, t. VI. . . . . 5 mai 1873.
164. Chroniques de J. Froissart, t. IV. . . . . 7 nov. 1873.
165. Histoire de Béarn et Navarre, par Bordenave. . 4 août 1873.
166. Annuaire-Bulletin, t. X. Année 1873.

1874.

167. Chroniques de Saint-Martial de Limoges . . . . . . 2 déc. 1873.
168. Œuvres de Brantôme, t. VII. . . . . 10 déc. 1873.
169. Chroniques de J. Froissart, t. V . . . . 1er juin 1874.
170. Nouveau recueil de Comptes de l'Argenterie. . . 1er oct. 1874.
171. Annuaire-Bulletin, t. XI. Année 1874.

1875.

172. Œuvres de Brantôme, t. VIII . . . . 31 déc. 1874.
173. Mémoires du maréchal de Bassompierre, t. III. . . 1er mai 1875.
174. Chanson de la Croisade contre les Albigeois, t. Ier. 1er août 1875.
175. Chronique du bon duc Louis de Bourbon. . . . . . 1er avril 1876.
176. Annuaire-Bulletin, t. XII. Année 1875.

1876.

177. Œuvres de Brantôme, t. IX . . . . 31 déc. 1875.
178. Chronique de Le Fèvre de Saint-Remy, t. I . . . . 1er mai 1876.
179. Récits d'un Ménestrel de Reims . . . . 15 sept. 1876.
180. Chroniques de J. Froissart, t. VI. . . . . 1er déc. 1876.
181. Annuaire-Bulletin, t. XIII. Année 1876.

1877.

182. Mémoires du maréchal de Bassompierre, t. IV . . 1er avril 1877.
183. Lettres d'Antoine de Bourbon. . . . . 1er sept. 1877.
184. Mémoires de la Huguerye, t. I . . . . 1er déc. 1877.
185. Anecdotes d'Étienne de Bourbon . . . . 15 déc. 1877.
186. Annuaire-Bulletin, t. XIV. Année 1877.

1878.

187. Extraits des Auteurs grecs concern. les Gaules, t. I 23 juill. 1878.
188. Chroniques de J. Froissart, t. VII. . . . . 1er mai 1878.
189. Histoire de Bayart . . . . 15 oct. 1878.
190. Mémoires de la Huguerye, t. II. . . . . 15 nov. 1878.
191. Annuaire-Bulletin, t. XV. Année 1878.

1879.

192. Chanson de la Croisade contre les Albigeois, t. II 15 déc. 1878.
193. Mémoires de Nicolas Goulas, t. I . . . . 15 avril 1879.
194. Extr. des Auteurs grecs concern. les Gaules, t. II 30 sept. 1879.
195. Mémoires de Nicolas Goulas, t. II. . . . . 15 déc. 1879.
196. Annuaire-Bulletin, t. XVI. Année 1879.

1880.

197. Gestes des Évêques de Cambrai. . . . . 15 mai 1880.
198. Mémoires de la Huguerye, t. III. . . . . 15 déc. 1880.
199. Œuvres de Brantôme, t. X. . . . . 1er déc. 1881.
200. Extr. des Auteurs grecs concern. les Gaules, t. III 1er mars 1881.
201. Annuaire-Bulletin, t. XVII. Année 1880.

1881.

202. Les Établissements de saint Louis, t. I . . . . 31 déc. 1880.
203. Les Établissements de saint Louis, t. II. . . . . . . 1er juill. 1881.
204. Chronique de Le Fèvre de Saint-Remy, t. II . . . . 1er nov. 1881.
205. Chronique normande du xive siècle . . . . 31 janv. 1882.
206. Annuaire-Bulletin, t. XVIII. Année 1881.

1882.

207. Œuvres de Brantôme, t. XI . . . . 1er févr. 1882.
208. Mémoires de Nicolas Goulas, t. III. . . . . 30 avril 1882.
209. Relation d'Éz. Spanheim. . . . . 30 oct. 1882.
210. Œuvres de Rigord et de G. le Breton, t. I. . . . 15 déc. 1882.
211. Annuaire-Bulletin, t. XIX. Année 1882.

1883.

212. Extr. des Auteurs grecs concern. les Gaules, t. IV 15 mars 1883.
213. Mémoires d'Olivier de la Marche, t. I. . . . . 3 juill. 1883.
214. Les Établissements de saint Louis, t. III . . . . . . 15 oct. 1883.
215. Lettres de Louis XI, t. I . . . . 7 nov. 1883.
216. Annuaire-Bulletin, t. XX. Année 1883.

1884.

217. Notices et documents (Cinquantième anniversaire). mai 1884.
218. Mémoires du maréchal de Villars, t. I . . . . 15 juin 1884.
219. Mémoires d'Olivier de la Marche, t. II . . . . 7 août 1884.
220. Mémoires d'Olivier de la Marche, t. III . . . . . . 7 mars 1885.
221. Annuaire-Bulletin, t. XXI. Année 1884.

1885.

222. Journal de Nicolas de Baye, t. I . . . . 1er juin 1885.
223. Lettres de Louis XI, t. II. . . . . 1er août 1885.
224. Œuvres de Rigord et de G. le Breton, t. II. . . . 25 déc. 1885.
225. Extr. des auteurs grecs concern. les Gaules, t. V. 25 mars 1886.
226. Annuaire-Bulletin, t. XXII. Année 1885.

1886.

227. Les Établissements de saint Louis, t. IV. . . . . . 30 mars 1886.
228. La Règle du Temple . . . . 15 avril 1886.
229. Histoire universelle d'Agr. d'Aubigné, t. I. . . . . 15 nov. 1886.
230. Table générale de l'Annuaire-Bulletin, années 1863-1884.
231. Annuaire-Bulletin, t. XXIII. Année 1886.

1887.

232. Mémoires du maréchal de Villars, t. II.	15 nov. 1886.
233. Le Jouvencel, par Jean de Bueil, t. I.	28 déc. 1886.
234. Lettres de Louis XI, t. III.	25 juill. 1887.
235. Histoire universelle d'Agr. d'Aubigné, t. II	15 oct. 1887.
236. Annuaire-Bulletin, t. XXIV. Année 1887.	

1888.

237. Chroniques de J. Froissart, t. VIII, 1re partie . . .	20 janv. 1888.
238. Chroniques de J. Froissart, t. VIII, 2e partie. . . .	20 janv. 1888.
239. Journal de Nicolas de Baye, t. II	20 avril 1888.
240. Mémoires d'Olivier de la Marche, t. IV	1er déc. 1888.
241. Annuaire-Bulletin, t. XXV. Année 1888.	

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 8 JANVIER 1889,

A l'École des chartes, à quatre heures un quart,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE DE LUÇAY, PRÉSIDENT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 5 février suivant.)

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; la rédaction en est approuvée par le Conseil.

M. le président annonce la mort de M. le comte Paul Riant, de l'Institut, qui était membre de la Société depuis 1867, et du Conseil depuis 1879. Retenu dans sa résidence de Suisse par le mal qui vient de l'emporter, M. Riant ne pouvait plus prendre part aux réunions des Compagnies et des Conseils dont il faisait partie; mais néanmoins il s'est occupé jusque dans ses derniers moments des travaux d'érudition qui lui avaient fait un si grand renom, et dont l'objet principal était l'histoire des expéditions et croisades du moyen âge en Orient.

La Société a perdu également un membre actif et tout dévoué aux travaux historiques dans la personne de M. Gustave Masson, mort le 29 août 1888, à soixante-dix ans. M. Masson, établi depuis de longues années en Angleterre, était à la fois professeur de langue et de littérature françaises et bibliothécaire au collège de Harrow-on-the-hill. Sa grande connaissance des dépôts littéraires de l'Angleterre faisait de lui un guide aussi utile qu'il était obligeant pour ceux de ses compatriotes qui venaient les visiter, et bien souvent il a enrichi nos recueils périodiques, notamment l'*Annuaire-*

Bulletin de la Société de l'Histoire de France, de précieux documents découverts par lui au Musée Britannique.

Publications adressées à la Société.

Publications périodiques. — *Revue des Questions historiques*, 1er janvier 1889. — *Revue historique*, janvier-février 1889. — *Bulletin de la Société bibliographique*, décembre 1888. — *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, 15 décembre 1888. — *Bulletin de l'Association philotechnique*, décembre 1888.

Sociétés savantes. — *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, année 1887. — *Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras*, 2e série, t. XIX.

Ouvrages offerts par les auteurs ou les éditeurs.

Répertoire archéologique du département des Hautes-Alpes, par M. J. Roman. In-4. Paris, Imprimerie nationale. — *Heidelberg et Strasbourg; recherches biographiques et littéraires sur les étudiants alsaciens immatriculés à l'Université de Heidelberg de 1386 à 1662*, par P. Ristelhuber. Br. in-8. Paris, E. Leroux. — *Un Sermon inédit d'une fille du roi Henri IV*, imprimé pour le mariage de Mlle Madeleine Delpit et de M. René Delpit, lieutenant de vaisseau, chevalier de la Légion d'honneur, par Ph. Tamizey de Larroque. In-8. Saint-Étienne, impr. Ch. Boy. — *Un magistrat érudit du XVIe siècle, Siméon du Bois (1536-1581)*; lettres inédites publiées et annotées par Émile Du Boys, avec notice biographique par Auguste Du Boys. Br. in-8. Chartres, impr. Durand.

Correspondance.

MM. Coville et Guillaume, admis au nombre des membres de la Société dans la précédente séance, adressent leurs remerciements au Conseil.

M. Alfred Baudrillart remercie également le Conseil d'avoir bien voulu adopter en principe son projet de publication de la correspondance du roi Philippe V avec Louis XIV et le duc de Bourgogne.

M. le marquis de Beaucourt et M. Rivain s'excusent de ne point assister à la séance.

Travaux de la Société.

État des impressions à l'imprimerie Daupeley-Gouverneur :

Annuaire-Bulletin de 1888. Feuilles 1 à 9 distribuées.

Le Jouvencel. T. II. Feuilles 28 et 29 tirées; on compose la feuille 30, suite de la Table.

Histoire universelle d'Agrippa d'Aubigné. T. III. Feuille 12 tirée; feuilles 13 et 14 en pages, 15 et 16 en placards.

Mémoires de Villars. T. III. Feuille 14 tirée. Pas de changement; on attend la copie.

Le tome IV et dernier des *Mémoires d'Olivier de la Marche* est déposé sur le bureau.

Le Conseil autorise M. René de Maulde à livrer pour l'impression la copie du tome Ier de la *Chronique de Jean d'Auton*, et décide que M. le comte A. de Bourmont sera invité à soumettre au Comité de publication le manuscrit du tome Ier de la *Chronique du héraut d'armes Berry.*

M. Moranvillé, président du Comité des fonds, est autorisé à délivrer les mandats afférents aux dépenses de fin d'année.

Il annonce que, dès la distribution de la circulaire relative à la reproduction par procédé anastatique du tome Ier des *Chroniques de J. Froissart*, il s'est produit un nombre de demandes des dix volumes (tomes I à VIII) assez considérable pour que le succès de cette opération soit assuré.

Le Conseil autorise la mise en distribution du tome IV et dernier des *Mémoires d'Olivier de la Marche,* complétant l'exercice 1888.

La séance est levée à cinq heures.

II.

BIBLIOGRAPHIE.

1. — ARBOIS DE JUBAINVILLE (H. D') et J. LOTH. Cours de littérature celtique. T. III. In-8, 364 p. Paris, Thorin.

2. — BELLOC (A.). La télégraphie historique depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours; ouvrage illustré de 76 gravures. Grand in-8, XI-343 p. Paris, Firmin-Didot et Cie.

3. — BÉRARD (A.). Les vieilles abbayes du Bugey : I. L'abbaye d'Ambronay. In-8, 170 p. et planches. Bourg, impr. Authier.

4. — BLANCHET (l'abbé). Notice historique sur l'ancien Carmel d'Angoulême. In-8, 120 p. Angoulême, impr. Roussaud.

5. — BLIN (l'abbé). Un privilège inédit du pape Innocent III, publié d'après le cartulaire de l'abbaye de Silly. In-8, 28 p. Avignon, Seguin frères.

6. — CADIER (L.). Les archives d'Aragon et de Navarre. In-8, 46 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait de la Bibliothèque de l'École des chartes.)

7. — CARRÉ (H.). Recherches sur l'administration municipale de Rennes au temps de Henri IV. In-8, 96 p. avec grav. et plan. Paris, Quantin.

8. — CHEVALIER (l'abbé J.). Mémoires des frères Gay, de Die, pour servir à l'histoire des guerres de religion en Dauphiné, et spécialement dans le Diois, publiés d'après les manuscrits originaux, avec un texte supplémentaire, des notes généalogiques et des documents inédits. In-8, 357 p. Montbéliard, impr. Hoffmann.

9. — COCHARD (l'abbé T.). Les confréries des commu-

nautés d'arts et métiers d'Orléans. In-8, 62 p. Orléans, Herluison.

(Extrait des Lectures et mémoires de l'Académie de Sainte-Croix.)

10. — Collard (L.). Histoire de Saint-Germain-la-Ville. In-8, 164 p. et planches. Châlons-sur-Marne, Le Roy.

11. — Coyecque (E.). L'assistance publique à Paris au milieu du xvie siècle. In-8, 16 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait du Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France.)

12. — Dareste (R.). Études d'histoire du droit. In-8, xii-419 p. Paris, Larose et Forcel.

13. — Delaborde (H.-F.). Deux documents historiques provenant de Saint-Germain-des-Prés. In-8, 7 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait du Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France.)

14. — Desponts. Jean Pardiac et la communauté des maîtres en chirurgie de la ville d'Auch (1766-1789). In-8, 81 p. Auch, Icard.

(Extrait de la Revue de Gascogne.)

15. — Douais (l'abbé C.). Documents pontificaux sur l'évêché de Couserans (1425-1619). In-8, 37 p. Paris, Picard.

16. — Douarche (A.). L'Université de Paris et les Jésuites (xvie et xviie siècles). In-8, x-327 p. Paris, Hachette et Cie.

17. — Fagniez (G.). Le Père Joseph et Richelieu : 1° la jeunesse du Père Joseph et son rôle dans la pacification de Loudun (1577-1610); 2° la préparation de la rupture ouverte et la succession politique de Richelieu (1632-1635). In-8, 166 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait de la Revue historique.)

18. — Favé (général). L'empire des Francs depuis sa fondation jusqu'à son démembrement. Grand in-8, 724 p. Paris, Thorin.

19. — FOURNIER (L.-A.). **Histoire du canton de Thiberville.** Grand in-8, 102 p. Bernay, impr. de M[lles] J. et A. Lefèvre.

20. — GOIRAND (J.). **Documents historiques sur Alais : un conflit entre l'autorité militaire et le conseil politique en 1766, sous le consulat de M. Antoine Ramel.** In-8, 35 p. Alais, impr. Martin.

21. — GONTAUT-BIRON (comte Théodore DE). **Ambassade en Turquie de Jean de Gontaut-Biron, baron de Salignac (1605-1610); correspondance diplomatique et documents inédits.** In-8, XIV-451 p. Paris, Alph. Picard; H. Champion.

En rendant compte l'année dernière (1888, p. 121) d'un premier volume consacré au récit du voyage de Jean de Gontaut-Biron, j'avais annoncé que la correspondance de cet ambassadeur aurait son tour; la voici. Elle embrasse une période de cinq ans. On n'y trouve point trace de « grand dessein » de croisade contre les infidèles. « Henri IV, dit l'éditeur, ne semble pas avoir eu en Orient une politique bien tranchée. Il hésita à suivre l'exemple de ses prédécesseurs et à profiter des bonnes dispositions de la Porte, toute prête à seconder ses desseins contre les ennemis de la France. D'un autre côté, il ne voulut pas davantage rompre avec l'empire turc, qui eût pu lui créer de graves embarras au moment où il prévoyait la nécessité de conserver toutes les forces de son royaume. Au contraire, M. de Salignac, plus confiant dans la puissance de la France et enflammé du désir de chasser de l'Europe les infidèles, se désespérait à la pensée que le roi laissait échapper les occasions propices... »

Les originaux de cette correspondance sont conservés à la Bibliothèque nationale, mss. fr. 16145 et 16146, et portent tantôt l'adresse du roi, tantôt celle du secrétaire d'État. L'éditeur y a intercalé quelques minutes inédites de lettres royales, et il a abondamment annoté tous ces textes, qui, avec les sommaires, les tables de matières et l'appendice, forment un très important volume.

A. B.

22. — GORSE (A.). L'art et les artistes en Béarn : les Caron, une famille de sculpteurs abbevillois en Béarn aux XVII[e] et XVIII[e] siècles. In-4, 23 p. et planche. Pau, veuve Ribaut.

(Extrait du Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau.)

23. — GRAMMONT (H.-D. DE). Relations entre la France

et la régence d'Alger au XVIIe siècle. Quatrième partie : les consuls lazaristes et le chevalier d'Arvieux (1646-1690). In-8, 142 p. Alger, Jourdan.

24. — GUILMOTO (G.). Étude sur les droits de navigation de la Seine de Paris à la Roche-Guyon du XIe au XVIIIe siècle. Grand in-8, IX-143 p. Paris, Alph. Picard.

25. — HÉNOCQUE (l'abbé). Histoire de l'abbaye et de la ville de Saint-Riquier : la ville de Saint-Riquier, sa commune, sa noblesse, ses divers établissements, seigneuries et fiefs de l'abbaye situés en divers lieux, ses prieurés, l'Hôtel-Dieu, le château de la Ferté. T. III. In-4, VI-574 p. Paris, Chossonnery.

(Extrait des Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie.)

26. — HORSIN-DÉON (L.). Les portraitistes français de la Renaissance (1483-1627). In-8, 216 p. Paris, veuve Larousse et Cie.

27. — HUET (l'abbé L.). Histoire de l'hôpital Saint-Louis de Caen. In-8, 63 p. Caen, impr. veuve Domin.

28. — JOUBERT (A.). Un recueil de plaidoyers inédits des avocats angevins aux XVIIe et XVIIIe siècles (1680-1730). In-8, 16 p. Angers, Germain et Grassin.

29. — LALLEMAND (P.). Histoire de l'éducation dans l'ancien Oratoire de France. Grand in-8, XII-476 p. Paris, Thorin.

30. — LANGLOIS (Ch.-V.). Textes relatifs à l'histoire du Parlement, depuis les origines jusqu'en 1314. In-8, XXXVI-248 p. Paris, Picard.

(Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire.)

31. — LAVAL (V.). Histoire de la Faculté de médecine d'Avignon, ses origines, son organisation et son enseignement (1303-1791). T. I : les origines et l'organisation. In-8, V-492 p. et planche. Paris, Lechevalier.

32. — LE CHAT (C.). Histoire de la ville de Verneuil

(Eure) depuis sa fondation jusqu'à nos jours. In-8, 139 p. Verneuil, Aubert-Chasle.

33. — Lenient (C.). La comédie en France au xviiie siècle. 2 vol. in-16. T. I, viii-391 p.; t. II, 450 p. Paris, Hachette et Cie.

34. — Leroux (A.). Histoire de la Réforme dans la Marche et le Limousin (Creuse, Haute-Vienne, Corrèze). In-8, xlviii-391 p. et carte. Limoges, impr. Gely.

35. — Leroux (A.). Nouveaux documents historiques sur la Marche et le Limousin. T. I. In-8, iv-372 p. Limoges, impr. Gely.

36. — Lesens (E.). Antiquités de la ville d'Harfleur, par François de la Motte, échevin, avec une introduction et une liste bibliographique. Petit in-4, xx-227 p. Rouen, impr. Cagniard.

(Publication de la Société rouennaise de bibliophiles.)

37. — Lettres et conférences de saint Vincent de Paul (Supplément); procès-verbaux des assemblées et des conseils; règlements divers. In-8, viii-549 p. Paris, impr. Dumoulin et Cie.

38. — Loiseleur (J.). L'Université d'Orléans pendant la période de décadence, d'après des documents récemment découverts. In-8, 83 p. Orléans, Herluison.

(Extrait des Mémoires de la Société des sciences et arts d'Orléans.)

39. — Loye (l'abbé). Histoire du comté de la Roche et de Saint-Hippolyte, sa capitale. In-18, 452 p. Montbéliard, impr. Hoffmann.

40. — Magen (A.). Faits d'armes de Geoffroy de Vivant, publiés d'après le manuscrit original. Petit in-8, xxx-211 p. Agen, Michel et Médan.

41. — Marmottan (P.). Les peintres de la ville de Saint-Omer, depuis le moyen âge jusqu'à nos jours. In-8, 43 p. Paris, Plon, Nourrit et Cie.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 5 FÉVRIER 1889,

A l'École des chartes, à quatre heures un quart,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE DE LUÇAY, PRÉSIDENT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 5 mars suivant.)

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; la rédaction en est adoptée par le Conseil.

M. le président annonce la mort de M. Othon de Clermont, membre de la Société.

M. le président proclame membres de la Société, après avoir soumis ces nominations à l'approbation du Conseil :

2164. Mme la baronne Edmond DE BUSSIERRE, rue de Lille, n° 84; présentée par MM. le comte de Luçay et le marquis de Beaucourt.

2165. M. Napoléon MAGNE, sous-lieutenant au 14e régiment de dragons, avenue Montaigne, n° 31; présenté par M. le comte Werlé et M. de Boislisle.

Publications adressées à la Société.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES. — *Bulletin des bibliothèques et des archives,* année 1888, n° 2. — *Bulletin de l'Association philotechnique,* janvier 1889. — *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français,* 15 janvier 1889. — *Bulletin de la Société bibliographique,* janvier 1889.

SOCIÉTÉS SAVANTES. — *Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie,* octobre-décembre 1888.

Ouvrages offerts par les auteurs ou les éditeurs.

Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par

les Sociétés savantes de la France, dressée par R. de Lasteyrie et Eug. Lefèvre-Pontalis. In-4. Paris, Imprimerie nationale. — *Histoire du commerce de la France,* par H. Pigeonneau, t. II. In-8. Paris, Léop. Cerf. — *Lettres inédites de Michel Apostolis,* publiées d'après les manuscrits du Vatican, avec des opuscules inédits du même auteur, une introduction et des notes, par Hippolyte Noiret, membre de l'École française de Rome. In-8. Paris, Thorin. — *Études sur l'administration byzantine dans l'exarchat de Ravenne (568-751),* par Charles Diehl, ancien membre des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, maître de conférences à la Faculté des lettres de Nancy. In-8. Paris, Thorin. — *L'église et les mosaïques du couvent de Saint-Luc en Phocide,* par le même. Br. in-8. Paris, Thorin. — *Les fous, les folles et les artistes de la cour du roi René, d'après les comptes inédits de Jehan Legay,* par André Joubert. Br. in-8. Laval, impr. E. Jamin. — *La famille de Mme de Sévigné en Provence,* d'après des documents inédits, par le marquis de Saporta. In-8. Paris, Plon, Nourrit et Cie.

Correspondance.

MM. le comte de Marsy, Rocquain et Moranvillé s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

Travaux de la Société.

État des impressions à l'imprimerie Daupeley-Gouverneur :

Annuaire-Bulletin de 1888. Pas de changement.

Le Jouvencel. T. II. Feuille 30 tirée; feuille 31, fin de la Table et titre en pages.

Histoire universelle d'Agrippa d'Aubigné. T. III. Feuilles 13 et 14 tirées; feuilles 15 et 16 en pages.

Mémoires de Villars. T. III. Pas de changement.

M. le baron de Ruble expose que le tome III de l'*Histoire universelle,* comptant actuellement 272 pages, ne lui semble pas pouvoir être complété convenablement par la suite du texte, et cela pour deux raisons : 1° parce que le livre II débute par une sorte de préface, comme les autres parties de l'œuvre d'Agrippa d'Aubigné, et que ces préfaces,

imprimées en *italique*, ne sauraient être présentées qu'en tête d'un volume; 2° parce que la coupure qui serait pratiquée à la fin de ce tome III scinderait en deux portions un récit des plus importants, celui de la Saint-Barthélemy. Il estime donc qu'on pourrait soit arrêter le volume en cours d'impression au point où il est arrivé, et y joindre comme supplément un journal inédit, celui du secrétaire Gassot (1568-1570), dont le texte est tout prêt pour l'impression, soit reporter les cent vingt-cinq pages de différence sur le tome IV. — Le Conseil, après avoir examiné ces propositions, décide qu'il y aurait plus d'inconvénients à faire un volume de 272 pages qu'à placer dans le corps même de ce tome III la préface et le commencement du livre nouveau; mais il laisse à l'éditeur la faculté de dépasser le nombre réglementaire de feuilles pour ne pas scinder le récit de la Saint-Barthélemy, à condition toutefois que cet excédent du tome III puisse être compensé facilement lors de l'impression du tome IV, sans que l'écart devienne trop considérable entre les dimensions de ces deux volumes.

Le secrétaire donne lecture d'une circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique invitant les Sociétés savantes à lui adresser les publications qu'elles ont faites depuis le 1er janvier 1879, pour figurer à l'Exposition universelle dans l'exposition spéciale qui doit être installée par les soins et aux frais du ministère. — Le Conseil décide que cet envoi sera fait par les soins du trésorier.

Le Conseil, sur la proposition du secrétaire, examine s'il n'y aurait pas lieu de retarder la date de l'assemblée générale annuelle, en vue de l'Exposition universelle. Sur les objections faites par plusieurs membres, il est décidé que l'assemblée aura lieu, comme les autres années et conformément aux termes du règlement, le premier mardi du mois de mai.

M. Servois, au nom du Comité des fonds, présente un état des recettes et dépenses du second semestre de 1888, dont il ressort un excédent suffisant pour solder les frais d'impres-

sion de l'*Annuaire-Bulletin*, toutes les autres dépenses ayant été couvertes.

La séance est levée à cinq heures et demie.

II.

BIBLIOGRAPHIE.

42. — MARQUET DE VASSELOT. Histoire des sculpteurs français (de Charles VIII à Henri III), avec une préface de Jules Claretie, de l'Académie française. In-8, IV-404 p. Paris, Dentu.

43. — MARTIN (A.). Histoire du chef de Caux et de Sainte-Adresse. In-8, x-237 p. Fécamp, impr. Durand.

44. — Mémoires de Jean Philippi touchant les choses advenües pour le faict de la religion à Montpellier et dans le bas Languedoc (1560-1600), publiés pour la première fois d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale, et accompagnés de notes. In-8, 301 p. et portrait. Montpellier, impr. Martel aîné.

(Publication de la Société des Bibliophiles de Montpellier.)

45. — MEUNIER (l'abbé P.). Sainte Austreberte de Marconne, abbesse de Pavilly (ordre de Saint-Benoît); sa vie, ses miracles, son culte. In-8, XXIII-316 p. et planche. Arras, Sueur-Charruey.

46. — MEYER (P.). Notice sur deux anciens manuscrits français ayant appartenu au marquis de la Clayette (Bibliothèque nationale, Moreau 1715, 1719). In-4, 94 p. Paris, Impr. nationale.

(Tiré des Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale.)

47. — MIGNARD (P.). Prolégomènes historiques sur les

divers États de Bourgogne aux ve et vi^{e} siècles. In-8, 32 p. Amiens, impr. Delattre-Lenoël.

(Extrait de la Revue de la Société des études historiques.)

48. — Montaiglon (A. de). Correspondance des directeurs de l'Académie de France à Rome avec les surintendants des bâtiments, publiée d'après les manuscrits des Archives nationales. T. I. (1666-1694.) In-8, xv-480 p. Paris, Charavay frères.

49. — Montaiglon (A. de). Procès-verbaux de l'Académie royale de peinture et de sculpture (1648-1793), publiés pour la Société de l'Histoire de l'art français, d'après les registres originaux conservés à l'École des beaux-arts. T. VIII. (1769-1779.) In-8, 418 p. Paris, Charavay frères.

50. — Moranvillé (H.). Une lettre à Charles le Mauvais. In-8, 6 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait de la Bibliothèque de l'École des chartes.)

51. — Moris (H.). Journal de bord du bailli de Suffren dans l'Inde (1781-1784), avec une préface par le vice-amiral Jurien de la Gravière, de l'Académie française et de l'Académie des sciences. In-8, x-354 p. Paris, Challamel et Cie.

52. — Mortet (V.). Étude historique et archéologique sur la cathédrale et le palais épiscopal de Paris du vi^{e} au xiie siècle. In-8, xi-90 p. Paris, Alph. Picard.

Cette notice s'arrête à la fin de l'épiscopat de Maurice de Sully (1196), époque où l'église actuelle de Notre-Dame était déjà construite dans ses parties essentielles, et que M. Mortet avait étudiée, au point de vue de l'évêque lui-même, dans sa thèse de l'École des chartes. Le présent travail est une analyse sobre, mais solide, des textes qui peuvent servir à l'histoire de l'édifice, et un exposé des indications supplémentaires que les fouilles et découvertes archéologiques permettent d'ajouter aux textes. Je signalerai, comme particulièrement intéressants pour la topographie parisienne, les chapitres relatifs à l'emplacement primitif de la cathédrale et du palais épiscopal qui la bordait au midi, et, pour l'histoire économique et financière, les paragraphes où l'auteur raconte

par quels voies et moyens Maurice de Sully reconstruisit l'antique édifice. A. B.

53. — Müller (l'abbé E.). Vie de Mgr Nicolas Sanguin, évêque de Senlis, fondateur du monastère de la Présentation de Notre-Dame, extraite des chroniques dudit monastère. In-8, 63 p. et planche. Beauvais, impr. Père.

54. — Omont (H.). Deux registres de prêts de manuscrits de la bibliothèque de Saint-Marc à Venise (1545-1559). In-8, 42 p. Paris, Picard.

(Extrait de la Bibliothèque de l'École des chartes.)

55. — Pellissier (A.). L'apogée de la monarchie française : études historiques sur Richelieu et Louis XIV. In-8, xiv-430 p. Paris, Haton.

56. — Perret (P.-M.). Notes sur les actes de François Ier conservés dans les archives de Turin, Milan, Gênes, Florence, Modène et Mantoue. In-8, iv-58 p. Paris, Picard.

57. — Pery (G.). Histoire de la Faculté de médecine de Bordeaux et de l'enseignement médical dans cette ville (1441-1888), publiée sous les auspices du conseil général des Facultés de Bordeaux. In-8, xvi-439 p. avec sept portraits et deux plans. Bordeaux, Duthu; Paris, Doin.

58. — Petit (E.). Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean Sans-Peur, ducs de Bourgogne (1369-1419), d'après les comptes de dépenses de leur hôtel. In-4, xxxii-725 p. Paris, Hachette et Cie.

(Collection de Documents inédits sur l'histoire de France.)

59. — Piette (A.). Cartulaire de l'abbaye de Saint-Michel-en-Thiérache. In-4, 128 p. Vervins, impr. du Journal de Vervins.

(Extrait du Bulletin de la Société archéologique de Vervins.)

60. — Poissonnier (J.). Histoire de l'abbaye royale d'Origny-Sainte-Benoite, canton de Ribemont, arrondissement de Saint-Quentin (Aisne). In-8, 160 p. et planches. Saint-Quentin, impr. Moureau et fils.

61. — Porée (l'abbé). Le registre de la charité des Cordeliers de Bernay. In-8, 23 p. Rouen, impr. Cagniard.

62. — PRÉVOST (G.-A.). Notice archéologique et historique sur l'évêché d'Évreux. In-8, 45 p. et planche. Caen, Delesques.

(Extrait du Bulletin monumental.)

63. — PRÉVOST (L.). Recherches historiques sur la ville et la vallée de Veules (Seine-Inférieure). In-18 jésus, x-114 p. Paris, impr. Kugelmann.

64. — PROST (J.-C.-A.). Le marquis de Jouffroy d'Albans, inventeur de l'application de la vapeur à la navigation. In-8, 325 p. et tableau généalogique. Paris, Leroux.

65. — PROU (M.). Étude sur les relations politiques du pape Urbain V avec les rois de France Jean II et Charles V (1362-1370). In-8, 200 p. Paris, Bouillon et Vieweg.

(Bibliothèque de l'École des hautes études.)

66. — PROU (M.). Les registres d'Honorius IV ; registres des bulles de ce pape, publiées ou analysées d'après le manuscrit original des archives du Vatican. Grand in-4 à 2 col., 720 p. Paris, Thorin.

67. — RÉBOUIS (H.-E.). Coutumes de Castel-Amouroux et de Saint-Pastour en Agenais. In-8, 28 p. Paris, Larose et Forcel.

68. — SAPORTA (marquis DE). La famille de Mme de Sévigné en Provence, d'après des documents inédits. In-8, III-404 p. et deux portraits. Paris, Plon, Nourrit et Cie.

M. de Saporta, dans son Exposé préliminaire (p. 4-5), explique quelle « relation intime son étude présente avec l'histoire de la fortune, bonne ou mauvaise, attachée aux lettres de Mme de Sévigné, des chances qu'elles ont courues et du sort qu'elles subirent. » Mais la première partie du volume est consacrée tout entière à l'histoire des faits importants dont la Provence fut le théâtre à partir de 1688 jusqu'à la mort de M. de Grignan, et auxquels celui-ci prit la première part comme commandant la province : saisie d'Avignon et d'Orange, troubles causés par le protestantisme, mobilisation des milices, voyage des princes en 1701, insurrection des Cévennes, invasion austro-piémontaise, siège de Toulon; le tout s'entremêlant avec les événements qui se succédèrent pendant ces trente années dans la maison de Grignan. Nous passons ensuite à Mme de Simiane et au curieux historique des premières

éditions qui parurent entre 1725 et 1754. « C'est là, dit M. de Saporta, que se déroule le petit drame qui, d'acte en acte, conduit jusqu'au dénouement final, c'est-à-dire jusqu'à l'édition de 1754, qui suit de si peu la mort du chevalier de Perrin, de même que la fin de Mme de Simiane avait coïncidé plusieurs années auparavant avec l'apparition des deux derniers volumes de l'édition précédente. » Notre confrère a eu à sa disposition, pour ces deux parties de son travail, des documents tout à fait nouveaux, qui en relèvent singulièrement l'intérêt, et les admirateurs de Mme de Sévigné, — leur nom est légion, — lui sauront gré de cette contribution à l'histoire de la grande épistolière, de sa famille et de son œuvre.

Je ne dois pas manquer de signaler encore le premier chapitre : SOUVENIRS ET PORTRAITS, à l'appui duquel l'auteur donne la reproduction en photogravure : 1° du portrait de Mme de Sévigné appartenant à notre président actuel, comme héritier des Villeneuve-Vence; 2° du portrait de Mme de Simiane, appartenant à Mlle Coursière.

A. B.

69. — SERRIGNY (E.). La représentation d'un mystère de saint Martin à Seurre, en 1496. In-8, 207 p. Dijon, Lamarche.

(Extrait des Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.)

70. — TARTARIN (E.). Étude historique sur Bellegarde-en-Gâtinais, augmentée d'un essai biographique sur les anciens seigneurs de Bellegarde et d'une vie du duc d'Antin. In-12, 117 p. et planches. Orléans, Herluison.

71. — VIALIS (G.). Documents relatifs aux représentations théâtrales en Dauphiné, de 1484 à 1535. In-8, 68 p. Montbéliard, impr. Hoffmann.

72. — VIDAL (P.). Les Juifs des anciens comtés de Roussillon et de Cerdagne. In-8, 97 p. Paris, Dürlacher.

(Extrait de la Revue des études juives.)

73. — VEUCLIN (V.-E.). La réédification de l'abbaye de Bernay en 1686. In-8, 23 p. Bernay, impr. Veuclin.

74. — WADDINGTON (A.). De Huberti Langueti vita (1518-1581). In-8, VI-145 p. Paris, Leroux.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 12 MARS 1889,

A l'École des chartes, à quatre heures un quart,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE DE LUÇAY, PRÉSIDENT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 2 avril suivant.)

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; la rédaction en est approuvée par le Conseil.

M. le président proclame membres de la Société, après avoir soumis ces nominations à l'approbation du Conseil :

2166. M. DE LA ROCHEFOUCAULD, duc DE DOUDEAUVILLE, député, rue de Varenne, n° 42; présenté par M. le comte de Luçay et M. le marquis de Vogüé.

2167. M. le marquis DE SAPORTA, à Aix (Bouches-du-Rhône); présenté par M. le comte de Luçay et M. de Boislisle.

Publications adressées à la Société.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES. — *Revue historique*, mars-avril 1889. — *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, 15 février 1889. — *Bulletin de la Société bibliographique*, février 1889. — *Bulletin de l'Association philotechnique*, février 1889. — *Revue de Saintonge et d'Aunis*, 1er janvier 1889. — *Annuaire des bibliothèques et des archives pour 1889.*

SOCIÉTÉS SAVANTES. — *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1887. — *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, t. XLVIII. — *Proceedings of the American philosophical society held at Philadelphia*, juill.-déc. 1888.

Ouvrages offerts par les auteurs ou les éditeurs.

Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, formé par Aug. Bernard, complété, revisé et publié par Alexandre Bruel. T. IV. In-4. Paris, Impr. nationale. — *Les correspondants de l'abbé Nicaise. I. Un diplomate érudit au XVII*e *siècle, Ézéchiel Spanheim; lettres inédites* (1681-1701), publiées, avec avertissement et notes, par Émile Du Boys. Br. in-8. Paris, Alph. Picard. — *Valerandi Varanii de gestis Joannæ Virginis, Francæ egregiæ bellatricis;* poème de 1516, remis en lumière, analysé et annoté par E. Prarond. In-12. Paris, Alph. Picard. — *Les châtelains de Beauvais,* par le vicomte de Caix de Saint-Aymour. Br. in-8. Beauvais, impr. Pere. — *Inventaire et vente des biens meubles de Guillaume de Lestrange, archevêque de Rouen, nonce du pape Grégoire XI et ambassadeur du roi Charles V, mort en* 1389. In-4. Paris, Alph. Picard. — *Un recueil de plaidoyers inédits des avocats angevins aux XVII*e *et XVIII*e *siècles* (1680-1730), par André Joubert. Br. in-8. Angers, Germain et Grassin.

Correspondance.

Mme la baronne de Bussierre et M. Napoléon Magne remercient le Conseil de leur admission au nombre des membres de la Société.

Travaux de la Société.

État des impressions à l'imprimerie Daupeley-Gouverneur :

Annuaire-Bulletin de 1888. 1re partie. Feuille 10 tirée, feuilles 11 et 12 en pages.

— — — 2e partie. Trois feuilles en placards.

Histoire universelle d'Agrippa d'Aubigné. T. III. Feuilles 15 et 16 tirées; feuilles 17 à 19 en placards.

Mémoires de Villars. T. III. Feuilles 1 à 14 tirées. On compose l'Appendice.

Le Conseil autorise la mise en distribution du tome II et dernier du *Jouvencel.*

Il invite les commissaires responsables des diverses publi-

cations dont la mise sous presse a été décidée dans les précédentes séances à activer le dépôt des manuscrits.

M. le baron de Ruble prie le Conseil de désigner, à sa place, un commissaire responsable pour suivre l'édition des *Chroniques de Jean d'Auton*, ses travaux personnels et son éloignement de Paris pendant une grande partie de l'année ne lui permettant pas de vaquer à cette fonction. Le Conseil désigne M. Baguenault de Puchesse, et le charge de s'entendre avec M. de Maulde pour la mise sous presse immédiate.

M. Moranvillé, au nom du Comité des fonds, présente l'état des recettes et dépenses de l'exercice 1888 et le projet de budget pour l'exercice 1889.

Le Conseil, après avoir donné acte de cette communication et ordonné le renvoi des documents à MM. les censeurs, remercie M. Moranvillé, ainsi que ses collègues et que le trésorier, du dévouement dont ils font preuve pour les intérêts de la Société.

Il prononce la radiation d'un certain nombre de sociétaires qui n'ont point acquitté leurs cotisations depuis cinq années.

Il désigne les volumes suivants pour composer le prix d'histoire destiné au prochain Concours général des lycées de Paris et Versailles :

Histoire de saint Louis, par le Nain de Tillemont.	6 vol.
Mémoires de Mathieu Molé.	4
	10 vol.

Sur la proposition de M. Léon Gautier, le Conseil décide que le même nombre de volumes sera mis chaque année à la disposition du Conseil de perfectionnement de l'École des chartes, pour les attribuer de la part de la Société à l'élève de troisième année qui aura le mieux mérité cette distinction.

M. Moranvillé présente l'état des mouvements de librairie qui se sont produits pendant l'année 1888. A la suite de cette

lecture, plusieurs membres demandent que le Comité des fonds cherche de nouveau quels moyens on pourrait adopter pour l'écoulement des ouvrages anciens restant en nombre. Le Comité est invité à étudier cette question.

Le Conseil, sur la proposition du Comité des fonds, décide qu'il sera concédé à la Société archéologique du Midi de la France un certain nombre de volumes de l'ancien Annuaire.

La séance est levée à cinq heures trois quarts.

II.

BIBLIOGRAPHIE.

75. — Alliot (l'abbé J.-M.). Cartulaire de Notre-Dame d'Étampes. In-8, xxvi-163 p. Orléans, Herluison; Paris, Picard.

(Documents publiés par la Société historique et archéologique du Gâtinais.)

76. — Annales ordinis Cartusiensis ab anno 1084 ad annum 1429, auctore D. Carolo Le Couteulx, cartusiano nunc, primum a monachis ejusdem ordinis in lucem editi. Volumen quartum (1231-1308). In-4, 576 p. Neuville-sous-Montreuil, impr. Duquat.

77. — Arnauld d'Andilly. Journal inédit, publié, d'après le manuscrit autographe de la bibliothèque de l'Arsenal, par Eugène Halphen. In-8, 64 p. Paris, impr. Jouaust.

78. — Bacalerie (l'abbé E.-J.). La paroisse rurale dans l'ancienne France en général, et en particulier dans le Toulousain. In-8, 34 p. Montauban, impr. Forestié.

(Extrait du Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne.)

79. — Joigneaux (P.). Monographie de la commune de Ruffey-les-Beaune (Côte-d'Or). In-18 jésus, viii-196 p. Paris, veuve Rougemont.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 2 AVRIL 1889,

A l'École des chartes, à quatre heures un quart,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE DE LUÇAY, PRÉSIDENT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 30 avril suivant.)

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; la rédaction en est adoptée par le Conseil.

M. le président annonce la mort de M. Chevreul fils, qui était membre de la Société depuis 1852.

Il proclame membres de la Société, après avoir soumis ces admissions à l'approbation du Conseil :

2168. L'Athenæum-Club, à Londres, Pall-Mall.

2169. La Bibliothèque de l'université de Cambridge (Angleterre).

2170. La Bibliothèque d'Inner-Temple, à Londres.

2171. La Signet Library, à Édimbourg (Écosse).

2172. M. Hodjes, libraire, à Dublin (Irlande).

Ces cinq présentations faites par MM. Dulau et Justen.

2173. M. B. Terrat, archiviste-paléographe, ancien agrégé des Facultés de droit, professeur à l'Institut catholique de Paris, rue Saint-Romain, nº 18; présenté par MM. Eug. Lelong et N. Valois.

2174. M. le baron de Baye, membre de la Société nationale des Antiquaires de France, avenue de la Grande-Armée, nº 58; présenté par MM. de Barthélemy et de Boislisle.

2175. M. le comte Antoine de Nicolay, rue de Lille,

n° 80, présenté par MM. le marquis de Vogüé et le comte de Luçay.

2176. La Bibliothèque Sainte-Geneviève, à Paris, représentée par M. H. Lavoix, administrateur; présentée par MM. Servois et Meyer.

Publications adressées à la Société.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES. — *Revue des Questions historiques*, 1er avril 1889. — *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, 15 mars 1889. — *Bulletin de la Société bibliographique*, mars 1889. — *Bulletin de l'Association philotechnique*, mars 1889.

SOCIÉTÉS SAVANTES. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 4e trimestre de 1888. — *Bulletins de la Société des Antiquaires de Picardie*, novembre et décembre 1888. — *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. XXII.

Ouvrages offerts par les auteurs ou les éditeurs.

Collection des ordonnances des rois de France; cinquième rapport sur les travaux de la Commission chargée de la publication, lu, le 12 janvier 1889, par M. Georges Picot, membre de l'Institut. Br. in-8. Orléans, impr. Girardot. — *Edmond Dupont* (1827-1886). Br. in-8. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur. — *Étude historique et archéologique sur la cathédrale et le palais épiscopal de Paris du VIe au XIIe siècle*, par V. Mortet, bibliothécaire de l'Université. In-8. Paris, Alph. Picard.

Correspondance.

M. le marquis de Saporta remercie le Conseil de l'avoir admis au nombre des membres de la Société.

M. l'abbé C. Douais, secrétaire général de la Société archéologique du Midi de la France, remercie le Conseil d'avoir bien voulu concéder à cette Société une collection d'*Annuaires-Bulletins*.

M. H. Lavoix, administrateur de la bibliothèque Sainte-Geneviève, à Paris, demande l'admission de cet établissement au nombre des membres de la Société.

Mme Dupont-Châtelain offre la notice indiquée ci-dessus,

où sont reproduits les discours prononcés sur la tombe de son mari.

Travaux de la Société.

État des impressions à l'imprimerie Daupeley-Gouverneur :

Annuaire-Bulletin de 1888. 1re partie. Feuilles 9 à 12 distribuées.

— — — 2e partie. Feuilles 13 et 14 en pages, 15 en placards. On compose la suite.

Histoire universelle d'Agrippa d'Aubigné. T. III. Feuille 16 tirée ; feuilles 17 à 20 en pages.

Mémoires de Villars. T. III. Feuille 16 tirée. On compose l'Appendice.

M. le marquis de Beaucourt annonce que M. de Bourmont n'a pas terminé la préparation du texte de la *Chronique du héraut d'armes Berry,* et donne quelques renseignements sur ce travail. — L'ensemble du texte et de l'introduction ne pouvant former que deux volumes de dimensions insuffisantes, le Conseil, sur la proposition du Comité de publication, décide qu'il ne sera fait qu'un seul volume, sauf à ajouter trois feuilles au nombre réglementaire, s'il en est besoin, et charge M. de Beaucourt, comme commissaire responsable, d'en informer l'éditeur.

M. Delisle, président du Comité de publication, dépose le manuscrit de la *Chronique d'Artur, comte de Richemont,* par Gruel, préparé par M. Levavasseur, et prêt à être mis sous presse. L'éditeur estime que le texte, les notes et l'introduction ne formeront pas plus de 350 pages. — Le Conseil autorise la mise sous presse immédiate et désigne M. le marquis de Beaucourt comme commissaire responsable.

M. Baguenault de Puchesse, commissaire responsable désigné pour la publication des *Chroniques de Jean d'Auton,* dépose le manuscrit du premier volume préparé par M. de Maulde et prêt à être mis sous presse ; mais il fait observer que l'abondance des notes et leur disposition dans le manuscrit ne permettent pas suffisamment de juger des

dimensions du volume, et que, pour se conformer aux décisions du Conseil, il conviendrait que ce calcul fût fait par l'imprimeur d'après les résultats de la composition des premières feuilles. — Le Conseil, sous cette réserve, autorise l'envoi du manuscrit à l'imprimeur.

Sur la demande du Comité des fonds, le Conseil autorise M. Moranvillé à mandater un certain nombre de dépenses.

M. Moranvillé, au nom du Comité des fonds, présente un rapport circonstancié sur l'état des volumes en magasin et sur les mesures à prendre pour remédier à un encombrement trop considérable.

Sur sa proposition, le Conseil prend les décisions suivantes :

1° A partir du présent jour, et sauf exceptions à déterminer par le Conseil, le chiffre du tirage sera réduit à 750 exemplaires, même pour les ouvrages en cours d'impression.

2° Le Comité des fonds et le Comité de publication sont autorisés à désigner les publications déjà anciennes et les ouvrages dépareillés qui pourront être mis à la disposition des sociétaires à un prix de rabais, ou réduits par toute autre voie au nombre d'exemplaires reconnu nécessaire pour les besoins de la vente courante.

3° Une circulaire indiquera dans quelles conditions les ouvrages désignés par le Comité des fonds seront mis à la disposition de chacun des membres de la Société.

4° Des facilités particulières seront accordées aux éditeurs qui voudraient acquérir plus d'un exemplaire de leurs propres publications.

M. Meyer, directeur de l'École des chartes, remercie le Conseil d'avoir bien voulu décider, dans la précédente séance, que dix volumes seraient mis chaque année à la disposition du Conseil de perfectionnement pour les attribuer à l'un des élèves de la promotion sortante.

Le Conseil fixe l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 7 mai, et prie M. Ludovic Lalanne de vouloir bien y faire une lecture historique.

La séance est levée à cinq heures trois quarts.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 30 AVRIL 1889,

A l'École des chartes, à quatre heures un quart,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE DE LUÇAY, PRÉSIDENT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 4 juin suivant.)

Le secrétaire adjoint donne lecture du procès-verbal de la précédente séance; la rédaction en est approuvée par le Conseil.

M. le président proclame membres de la Société, après avoir soumis ces admissions à l'approbation du Conseil :

2177. M. Arthur BERTRAND DE BROUSSILLON, archiviste-paléographe, rue du Bac, n° 126, et au Mans (Sarthe), rue de Tascher, n° 15; présenté par MM. L. Delisle et S. Luce.

2178. M. le marquis DE MORTEMART, rue Chanaleilles, n° 4; présenté par MM. le comte de Luçay et le comte de Baillon.

2179. M. le marquis DE LÉVIS, rue de Lille, n° 121; présenté par M. le comte de Luçay et M. de Boislisle.

2180. La Bibliothèque de la ville de Château-Gontier, représentée par M. Brocherie, bibliothécaire; présentée par MM. Eug. Lelong et Rivain.

Publications adressées à la Société.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES. — *Bulletin de la Société bibliographique,* avril 1889. — *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français,* 15 avril 1889.

SOCIÉTÉS SAVANTES. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie,* janvier-mars 1889.

Ouvrages offerts par les auteurs ou les éditeurs.

Lettres et documents inédits pour servir à l'histoire de la Révolution dans la Loire-Inférieure, par André Joubert. Br. in-8. Vannes, Eug. Lafolye. — *Premiers voyages aériens à Lyon en* 1684, par Raoul de Cazenove. Br. in-8. Lyon, impr. Pitrat. — *Le peintre Van der Kabel et ses contemporains, avec le catalogue de son œuvre peinte et gravée* (1631-1705), par le même. Br. in-8. Paris, Rapilly; Lyon, Georg.

Correspondance.

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts invite la Société à se faire représenter au prochain Congrès des Sociétés savantes, et, par une autre circulaire, il met à la disposition de la Société une carte permanente d'entrée à l'Exposition universelle.

M. le baron de Baye remercie le Conseil de l'avoir admis au nombre des membres de la Société.

M. R. de Cazenove fait hommage à la Société des deux ouvrages indiqués ci-dessus.

M. Brocherie, bibliothécaire de la bibliothèque municipale de Château-Gontier, sollicite l'admission de cette bibliothèque au nombre des membres de la Société. Il exprime, en outre, le désir qu'elle soit l'objet de la part du Conseil d'une libéralité semblable à celles dont ont déjà bénéficié d'autres bibliothèques municipales ou universitaires faisant partie de la Société. — Le Conseil, prenant en considération cette demande, et sur l'avis conforme du Comité des fonds, concède à la bibliothèque de la ville de Château-Gontier quarante volumes choisis parmi les ouvrages qui existent en nombre dans le dépôt.

Travaux de la Société.

État des impressions à l'imprimerie Daupeley-Gouverneur :

Annuaire-Bulletin de 1888. Feuilles 12 à 18 tirées (fin du volume).

Annuaire-Bulletin de 1889. Feuilles 1 à 4 en bon à tirer.

Histoire universelle d'Agrippa d'Aubigné. T. III. Feuilles 17 à 20 tirées; feuilles 21 à 25 en placards.

Mémoires de Villars. T. III. Feuilles 17 et 18 tirées; feuilles 19 et 20 en placards.

Chroniques de Jean d'Auton. T. I. Feuille 1 en pages; on compose la suite.

Chronique du héraut Berry. Feuilles 1 et 2 en placards; on compose la suite.

M. Siméon Luce annonce que notre confrère M. Gaston Raynaud ne pourra malheureusement, pour des raisons d'absence prolongée, continuer sa collaboration à l'édition des *Chroniques de J. Froissart*. En exprimant les vifs regrets que lui cause personnellement la perte d'un collaborateur d'une compétence aussi éprouvée, M. Luce souhaite que M. Raynaud puisse du moins se charger de la préparation du *Glossaire* qui, dans sa pensée, doit compléter l'édition des *Chroniques*. — M. le président déclare que le Conseil s'associe entièrement aux regrets et au vœu exprimés par M. Siméon Luce.

M. L. Delisle, commissaire responsable de l'édition des *Chroniques de J. Froissart*, expose les raisons pour lesquelles le plan de la publication paraît devoir être quelque peu modifié à partir du prochain volume. En passant du livre Ier, dont les rédactions multiples n'avaient pu être fondues en un seul texte, au livre II, dont, au contraire, le texte est, à proprement parler, unique, l'éditeur, M. Siméon Luce, croit pouvoir renoncer sans inconvénient au système des sommaires développés, dont l'une des utilités était précisément de condenser les renseignements donnés dans le texte principal et dans les variantes. Suivant le nouveau mode de publication, les sommaires seraient réduits à quelques lignes mises en tête de chaque chapitre, et le commentaire critique viendrait se placer au-dessous du texte de Froissart lui-même. L'un des avantages du nouveau mode

de publication serait de permettre à l'éditeur de mesurer plus exactement à l'avance les dimensions de chaque volume, dans lequel texte et commentaire devraient suivre une marche parallèle, et, par là même, de se conformer plus facilement aux règles posées par le Conseil pour la dimension des volumes.

Le Conseil, après en avoir délibéré et avoir entendu diverses observations de MM. le comte de Marsy et Rocquain, approuve la modification proposée d'un commun accord par MM. Delisle et Siméon Luce.

M. Luce fait savoir que, s'il peut utiliser pour son prochain volume un précieux manuscrit du livre II de *Froissart* appartenant à la bibliothèque du château de Mailly, il le doit à la libéralité du possesseur actuel, M. le marquis de Mailly-Nesle, et aussi à l'obligeante intervention de M. Bertrand de Broussillon, que le Conseil a aujourd'hui même admis au nombre des membres de la Société.

M. le comte de Mas Latrie, membre du Comité des fonds, donne lecture du rapport que les Censeurs présenteront à l'Assemblée générale.

Sur la proposition de M. Moranvillé, président du Comité des fonds, le Conseil autorise le payement d'une somme due pour frais de présentation de quittances.

La séance est levée à cinq heures un quart.

II.

BIBLIOGRAPHIE.

80. — BERNUS (A.). Le ministre Antoine de Chandieu d'après son journal autographe inédit (1534-1591). In-8, 136 p. Paris, impr. Motteroz.

(Extrait du Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.)

81. — Bougerel (le P.). Le Parnasse provençal, publié, d'après le manuscrit d'Aix, avec notes et additions, par Camille Chabaneau. In-8, 86 p. et musique. Paris, Maisonneuve et Charles Leclerc.

(Extrait de la Revue des langues romanes.)

82. — Castan (A.). Histoire et description des musées de la ville de Besançon. In-8, 204 p. Paris, impr. Plon, Nourrit et Cie.

(Extrait de l'Inventaire des richesses d'art de la France.)

83. — Chevalier (J.). Essai historique sur l'église et la ville de Die. T. I : depuis les origines jusqu'à l'année 1276. In-8, xvii-500 p. Montélimar, impr. Bourron.

84. — Clément-Simon (G.). Tulle et le Bas-Limousin pendant les guerres de religion (Henri III; la Ligue; prise de Tulle par les huguenots), d'après des documents inédits. In-8, 272 p. Paris, Champion.

85. — Coquelin (Dom F.-B.). Histoire de l'abbaye de Saint-Michel du Tréport, où il est traité de sa fondation, augmentation, de divers événements, des abbés qui l'ont gouvernée, des comtes d'Eu, ses fondateurs, de ses bienfaiteurs et bienfaitrices, des prieurés et des paroisses qui en dépendent, le tout justifié par plusieurs titres, chartes et autres pièces authentiques; publiée pour la première fois, avec une introduction et des notes, par C. Lormier. T. II. In-8, 407 p. Rouen, Lestringant.

(Publication de la Société de l'Histoire de Normandie.)

86. — Dampierre (marquis de). Monographie du château de Plassac en Saintonge : la Saintonge et les seigneurs de Plassac (1215-1669). Grand in-8, 476 p. La Rochelle, impr. Texier.

87. — Dampierre (marquis de). La Saintonge et les seigneurs de Plassac : le duc d'Épernon (1554-1642). Grand in-8, ix-352 p. Paris, Picard.

88. — Dampierre (vicomte A.-G. de). Histoire de la ville d'Agen et pays d'Agenois, suivie des Annales ou Chro-

nique agenoise composée par M. Labenazie, chanoine et prieur de l'église collégiale d'Agen, et colligée par M. Darribeau de Lacassagne, avocat, seigneur d'Artigues. T. I. Grand in-8, XIV-423 p. Montauban, impr. Montalbanaise.

89. — DRAPEYRON (L.). L'image de la France sous les derniers Valois (1525-1589) et sous les premiers Bourbons (1589-1682) : projet d'enquête sur les géographes français du XVI[e] et du XVII[e] siècle, soumis à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. In-8, 19 p. Paris, Delagrave.

(Extrait de la Revue de géographie.)

90. — DUCHEMIN (P.). Histoire de Bourgthéroulde et de sa collégiale, publiée sous le patronage de la municipalité de cette commune. In-8, 268 p. Pont-Audemer, impr. Administrative.

91. — FOURNIER (P.). Une forme particulière des fausses décrétales, d'après un manuscrit de la Grande-Chartreuse. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait de la Bibliothèque de l'École des chartes.)

92. — GIRAUD (L.). Des promesses de mariage; étude historique et juridique. In-8, 66 p. Paris, Pichon.

(Extrait de la Revue critique de législation et de jurisprudence.)

93. — GRASSET-MOREL. Différend entre le chapitre cathédral de Montpellier et le chapitre collégial de Saint-Sauveur (XVII[e] et XVIII[e] siècles). In-4, 20 pages. Montpellier, impr. Boehm.

(Extrait des Mémoires de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier.)

94. — GUILHIERMOZ (P.). De la persistance du caractère oral dans la procédure civile française. In-8, 49 pages. Bar-le-Duc, impr. Contant-Laguerre.

(Extrait de la Nouvelle revue historique de droit français et étranger.)

Les historiens du droit ont l'habitude d'insister sur la prédominance de l'écriture dans la procédure française à partir de la fin du XIII[e] siècle. Sans prétendre s'inscrire en faux contre cette affirmation, notre confrère montre ce qu'elle peut avoir d'excessif et de dangereux. Il prouve, par une série d'observations bien déduites, que saint Louis a trouvé en usage une procédure orale, et qu'il en a respecté le caractère essentiel. N. V.

95. — Histoire de l'École navale et des institutions qui l'ont précédée, par un ancien officier, avec lettre du vice-amiral Jurien de la Gravière, de l'Académie française. In-4, 371 p., et 40 compositions hors texte, par Paul Jazet; grav. sur bois par Méaulle. Paris, Quantin.

96. — Inventaire des manuscrits de la bibliothèque de Cujas (1590). In-8, 12 p. Bar-le-Duc, impr. Contant-Laguerre.

(Extrait de la Nouvelle revue historique de droit français et étranger.)

97. — Inventaire sommaire des anciennes archives de la maison de la Poype-Serrières, dressé postérieurement à 1741 par François de la Poype, comte de Serrières; publié d'après les manuscrits originaux, entièrement inédits, par l'un de ses arrière-petits-fils; suivi d'un commencement de généalogie de cette famille, rédigé vers 1766. In-4, XII-245 p. Grenoble, Drevet.

98. — JADART (H.) et P. PELLOT. Maître Robert de Sorbon et le village de Sorbon (Ardennes); notice publiée à l'occasion du monument érigé à la mémoire du fondateur de la Sorbonne dans son pays natal. In-8, XIV-82 p. et grav. Reims, impr. Monce.

99. — LACAZE (L.). Recherches sur la ville de Pau (I : Dénomination des rues de Pau pendant la période révolutionnaire; II : Origine des noms des rues anciennes et modernes de la ville de Pau). In-8, 180 p. et planche. Pau, impr. Aréas.

(Extrait du Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau.)

100. — MAMOZ (D.). Histoire de la franc-maçonnerie à Angoulême au XVIIIe siècle. In-8, 40 p. Angoulême, impr. Lugeol, Voleau et Cie.

101. — MARTIN (A.). Étude historique et descriptive sur la Cerlangue et Saint-Jean-d'Abetot; ouvrage orné de 12 planches en glyptographie. In-8, 200 p. Fécamp, impr. Durand et fils.

102. — PRUDHOMME (A.). Histoire de Grenoble. In-8, XIV-685 p. Grenoble, Gratier.

103. — Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, formé par Auguste Bernard, complété, revisé et publié par Alexandre Bruel, sous-chef de section aux Archives nationales. T. IV (1027-1090). In-4, 835 p. Paris, Imprimerie nationale.

(Collection de documents inédits sur l'histoire de France.)

104. — ROMAN (J.). Le peintre Pierre Gourdelle (1555-1588). In-8, 24 p. Paris, impr. Plon, Nourrit et Cie.

105. — RONDOT (N.). Lalyame, Hendricy et Mimerel, sculpteurs et médailleurs à Lyon au XVIIe siècle. Grand in-8, 44 p. et 2 portraits. Lyon, impr. Mougin-Rusand.

106. — SAGNIER (A.). Les municipalités du Comtat aux XVIIe et XVIIIe siècles. In-8, 26 p. Avignon, Seguin frères.

(Extrait des Mémoires de l'Académie de Vaucluse.)

107. — SAINT-SIMON. Écrits inédits de Saint-Simon, publiés sur les manuscrits conservés au dépôt des Affaires étrangères, par M. P. Faugère. T. VII : notes sur tous les duchés-pairies, comtés-pairies et duchés vérifiés depuis 1500 jusqu'en 1730. In-8, XVI-400 p. Paris, Hachette et Cie.

108. — STEIN (H.). Les travaux bibliographiques de 1878 à 1888. In-8, 104 p. Paris, au siège de la Société bibliographique.

(Extrait du Compte rendu des travaux du Congrès bibliographique international tenu à Paris, du 3 au 7 avril 1888, sous les auspices de la Société bibliographique.)

Nul n'était mieux préparé que notre confrère M. Stein à donner une suite au rapport présenté en 1878, dans un congrès analogue, par M. G. Pawlowski. Les historiens, en particulier, consulteront avec fruit cet inventaire méthodique et raisonné de tout ce que l'Europe et l'Amérique ont produit dans le genre bibliographique pendant les dix dernières années. Un cadre nettement tracé, une disposition typographique excellente, l'abondance et la précision des renseignements font de ce mémoire un instrument de travail aussi commode qu'indispensable. N. V.

109. — VASCHALDE (H.). Histoire des troubadours du Vivarais, du Gévaudan et du Dauphiné. In-16, XII-216 p., avec vignettes. Paris, Maisonneuve et Leclerc.

PROCÈS-VERBAL

DE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 7 MAI 1889,

A quatre heures, dans la salle du Cours d'archéologie, à la Bibliothèque nationale,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE DE LUÇAY, PRÉSIDENT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 4 juin suivant.)

L'Assemblée entend la lecture :

1° Du discours de M. le président (voir p. 82);

2° Du rapport de M. de Boislisle, secrétaire, sur les travaux et les publications de la Société pendant l'exercice 1888-1889 (voir p. 97);

3° Du rapport des censeurs, MM. Delaville Le Roulx et Durrieu, sur les comptes des recettes et des dépenses de la Société pendant l'année 1888 (voir p. 113).

Les conclusions de ce rapport, approuvant la gestion et les comptes de M. C. Rivain, trésorier de la Société, sont mises aux voix par M. le président et adoptées par l'Assemblée.

Élections.

Sont réélus membres du Conseil, pour siéger jusqu'en 1893 :

MM. de Beaucourt, de Broglie, de Chantérac, de Cosnac, Delisle, de Marsy, Rivain, Viollet.

MM. le marquis de Nadaillac et Fr. Delaborde sont élus en remplacement de MM. Henri Bordier et le comte Paul Riant, décédés, dont les pouvoirs expiraient en 1889.

M. Julien Havet est élu en remplacement de M. le comte Édouard de Barthélemy, décédé, dont les pouvoirs devaient expirer en 1891.

Sont réélus censeurs : MM. Joseph Delaville Le Roulx et Paul Durrieu.

M. Ludovic Lalanne, membre du Conseil, lit une note historique sur une anecdote de Brantôme relative à Catherine de Médicis (ci-après, p. 116).

La séance est levée à six heures.

Discours de M. le comte de Luçay, président de la Société pendant l'exercice 1888-1889.

Messieurs,

Ceux qui m'ont précédé au fauteuil que j'occupe aujourd'hui ont considéré comme leur premier devoir, en ouvrant votre Assemblée générale, d'exprimer à leurs collègues toute leur gratitude de la présidence qu'ils avaient bien voulu leur décerner. Tenir, ne fût-ce qu'une année, la place qu'ont remplie si longtemps, et avec tant d'éclat, deux des plus illustres fondateurs de notre Société, le baron de Barante et son ami et émule M. Guizot, a paru aux maîtres mêmes de la science historique un insigne honneur, honneur que le modeste ami de cette science qui vous parle en ce moment apprécie, croyez-le bien, comme il le doit. Il se permet de compter, en même temps, sur votre indulgence pour l'accomplissement de la tâche qui lui incombe aujourd'hui.

Aussi bien cette tâche ne laisse pas d'avoir, par certains côtés, ses difficultés comme ses tristesses. C'est, en effet, à votre président, Messieurs, qu'est dévolu le soin de constater les vides qui, au cours de l'année, se sont produits dans vos rangs, pour adresser, en votre nom, aux confrères que la mort nous a ravis un souvenir d'affectueux regret, pour rappeler ce qu'ils ont été, quels services ils ont rendus à la science, à la littérature, à l'histoire, quelle collaboration leur a due notre propre Société. Trop heureux le président auquel il serait donné, en faisant ainsi l'appel, de reconnaître que

tous sont là pour y répondre. Mais, hélas! une pareille bonne fortune est des plus rares, si tant est qu'elle ait pu jamais se produire. En tous cas, elle n'est pas échue à l'année 1888-1889. La nomenclature des pertes que nous avons éprouvées est longue au contraire : elle ne comprend pas moins de quatorze de nos sociétaires.

Parmi eux, quelques-uns n'étaient malheureusement demeurés que peu d'années avec nous : M. Constant Van Ouwenhuysen; M. l'abbé Degout, doyen de Mormant, ecclésiastique distingué et instruit, dont la collection bibliographique et artistique abondait en précieux documents sur l'hagiographie du diocèse de Meaux; M. Bertrandy-Lacabane. Neveu et élève de l'un des créateurs de la Société, M. Bertrandy avait débuté sous ses auspices, et c'est à lui qu'il dédia les *Études sur les chroniques de Froissart, guerre de Guyenne* (1345-1346), l'un des plus appréciés de ses ouvrages. Je citerai aussi les *Essais et notices pour servir à l'histoire de Seine-et-Oise*, dont il a publié deux intéressants volumes consacrés à l'ancienne châtellenie de Brétigny-sur-Orge. L'auteur a su mettre en œuvre avec une érudition réelle les documents aujourd'hui conservés aux archives départementales de Versailles, dont il avait demandé et reçu la direction, après avoir exercé les fonctions d'inspecteur général.

Les autres sociétaires que la mort a rayés de nos cadres cette année se rattachaient tous à nous par les liens d'une longue confraternité; plusieurs avaient apporté un utile contingent à nos travaux.

C'est d'abord un contemporain de notre fondation même, M. Lucien Fouché, qui aurait pu, il y a quelques années déjà, célébrer sa cinquantaine comme membre de la Société de l'Histoire de France, car il fut admis dans la séance du 2 novembre 1835. Employé dans l'administration des finances à Évreux, notre confrère consacrait les loisirs que lui laissaient ses fonctions à des études d'histoire et de littérature. Il a fourni à la Société libre de l'Eure, comme secrétaire pour la section des lettres, un actif et dévoué concours, dont il a voulu que les libéralités de son testament perpétuassent

le souvenir; il a légué à la ville d'Évreux sa bibliothèque, composée avec un soin tout particulier et avec un goût de véritable lettré.

C'est M. le baron Edmond Renouard de Bussierre, ancien ambassadeur, ancien pair de France. De 1830 à 1848, il a successivement représenté son pays à Darmstadt, à Dresde, à la Haye, à la cour de Naples. La révolution du 24 février est venue brusquement interrompre une carrière déjà si bien remplie, et, à peine âgé de quarante-quatre ans, il est entré volontairement dans une retraite dont il n'est plus sorti, pour rester fidèle aux princes qu'il avait servis, et ne prêter, comme il aimait à le redire avec fierté, en sa vie qu'un serment.

C'est M. Guillaume, qui, pendant de longues années sous-directeur au Ministère de l'intérieur, y a laissé les souvenirs d'une haute intégrité, alliée à une grande modestie, en même temps que d'une science administrative étendue. Ses trois traités sur la *Voirie urbaine*, la *Voirie vicinale*, la *Voirie rurale,* ont témoigné, par de nombreuses éditions, de la juste autorité dont jouissait leur auteur. Il était le type, qui malheureusement devient chaque jour plus rare, du serviteur de l'État sérieux, réfléchi, instruit, et d'une honorabilité respectée de tous.

C'est M. Henri Chevreul, magistrat démissionnaire en 1848, que son mariage avait fixé à Dijon. Bibliophile et numismate distingué, M. Chevreul s'était formé une belle bibliothèque, riche surtout en ouvrages sur le XVI[e] siècle, et avait réuni une curieuse collection de monnaies royales et de monnaies bourguignonnes. L'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, où il siégeait depuis 1853, l'avait élu vice-président en 1872, puis président en 1875; la Commission des antiquités de la Côte-d'Or lui avait conféré, en 1886, le titre de vice-président. Auteur d'une Vie d'Hubert Languet, il a publié, d'après le manuscrit de la Bibliothèque de l'Institut, le *Livre du roy Charles de la chasse du cerf,* et réédité plusieurs ouvrages, notamment des pièces rares et curieuses sur l'histoire de la Ligue en Bourgogne. Notre confrère était fils de l'illustre centenaire; il a précédé

de quelques jours dans la tombe celui qu'aux applaudissements unanimes de la Chambre une voix autorisée a proclamé « tout ensemble un grand savant, un chrétien convaincu et un bon citoyen. »

C'est M. Gustave Masson. *Assistant-master* au collège de Harrow-on-the-Hill, il avait voué sa vie tout entière au professorat et au culte des lettres. Elle s'est écoulée pour une grande part en Angleterre; mais ses nombreuses publications sont là pour prouver que, loin d'avoir oublié la mère-patrie, son principal souci a été d'en faire apprécier les chefs-d'œuvre littéraires, d'en vulgariser les fastes historiques. Son obligeance égalait son érudition, et tous ceux d'entre nous qui se sont trouvés en relations avec lui ont conservé un reconnaissant souvenir de cette obligeance, qui les guidait à travers les dépôts littéraires d'outre-Manche. Notre *Bulletin* lui est redevable, entre autres morceaux inédits, d'une intéressante série de *Lettres de la princesse des Ursins*, découvertes par lui au Musée Britannique.

Lorsque j'aurai encore mentionné M. Othon de Clermont et M. de Matharel, conseiller à la Cour des comptes, je me trouverai presque au bout de notre triste rouleau des morts pour l'année 1888-1889. Trois noms seulement y demeurent inscrits. Mais ces noms sont ceux de trois confrères, le comte Édouard de Barthélemy, le comte Riant, M. Henri Bordier, que vos suffrages avaient appelés à siéger au Conseil, qui n'ont cessé de mettre au service de notre œuvre leur expérience et leur dévouement, dont la collaboration comme l'amitié étaient justement appréciées de tous leurs collègues. Vous trouverez donc bien naturel, Messieurs, que je m'arrête quelques instants à vous parler d'eux.

Frappé presque au lendemain de notre Assemblée générale de l'an dernier, le comte Édouard de Barthélemy succombait en trois jours, plein de vie, aux atteintes d'un mal foudroyant. D'une ancienne maison champenoise, il était né le 21 novembre 1830, à Angers, où son père était alors préfet. Dès 1853, il débutait à son tour dans la carrière administrative et, après avoir rempli quelque temps le poste de conseiller de préfecture des Pyrénées-Orientales, était, en

octobre 1856, nommé auditeur au Conseil d'État. Le décret du 8 janvier 1859 qui rétablit le Conseil du sceau des Titres lui confia les fonctions de secrétaire général de ce Conseil, fonctions qu'il devait conserver jusqu'à la suppression du 4 septembre 1870. Elles ne pouvaient être remises en de meilleures mains; car, à des connaissances toutes spéciales en matière nobiliaire, il joignait du tact, beaucoup de discrétion, une parfaite urbanité. Trop considérable est la liste de ses ouvrages héraldiques, des recherches de noblesse et des armoriaux qu'il a exhumés de la poussière des archives et produits au jour, pour que je puisse songer à la donner ici. Je citerai seulement, à raison de son intérêt historique et de son caractère général, le grand recueil que, de concert avec M. de la Roque, il a publié sous le titre de *Catalogue des gentilshommes qui ont pris part ou envoyé leur procuration aux assemblées de la Noblesse pour l'élection des députés aux Etats généraux de 1789*. Édouard de Barthélemy n'était pas seulement un généalogiste; il était aussi un historien, un érudit, un archéologue. Collaborateur du *Bulletin monumental* dès l'âge de vingt ans, membre correspondant des Académies de Reims, de Châlons et de Troyes, membre associé de la Société des Antiquaires de France, membre du Comité des travaux historiques, il n'a pas un seul jour, de 1850 à 1888, cessé de tenir la plume, mettant une merveilleuse activité, une rare persévérance à réunir et à publier tout ce qui, mémoires, correspondances, relations, cartulaires, documents inédits, pouvait toucher à sa province d'origine. Une mort imprévue ne lui a pas permis de revoir cette œuvre immense et d'y établir, ce qui lui a manqué parfois peut-être, la précision des détails; il n'en a pas moins élevé à la gloire de son cher pays de Champagne un monument dont celui-ci conservera le reconnaissant souvenir. Du caractère le plus enjoué, d'une extrême obligeance, d'un commerce non moins sûr qu'agréable, notre confrère a laissé autour de lui, dans sa famille comme parmi ses nombreux amis, un vide que rien ne pourra combler. Vous voudrez bien, Messieurs, que l'un de ceux auxquels il a été donné de jouir pendant plus de trente ans des charmes de son inti-

mité lui rende aujourd'hui devant vous ce témoignage et exprime en même temps au savant membre de l'Institut son frère, qui siège dans votre Conseil, nos plus sympathiques regrets.

C'est loin de nous, au château de la Volpilière en Valais, où le retenaient les soins d'une constitution ébranlée, que le comte Paul Riant est mort le 16 décembre dernier. Il n'était âgé que de cinquante-deux ans. L'Académie des inscriptions et belles-lettres, dont il faisait partie depuis 1880, a rendu, par l'organe de son président, aux qualités et à la haute valeur de l'éminent confrère qu'elle venait de perdre un hommage public auprès duquel celui que je pourrais essayer de formuler serait sans autorité. Je me bornerai à résumer très brièvement les titres de notre collègue à la reconnaissance comme aux regrets du monde savant. Élève distingué du collège de Vaugirard, il conquit fort jeune le grade de docteur ès-lettres. Les deux thèses qu'il présenta à la faculté de Paris, le *Liber Tetrastichus d'Hincmar le moine, patriarche de Jérusalem*, et les *Expéditions et pèlerinages des Scandinaves en terre sainte, au temps des Croisades*, lui ouvrirent la voie, alors encore peu frayée, dans laquelle il n'a cessé de s'avancer depuis, marquant presque chacun de ses pas par de fécondes explorations, par de précieuses découvertes. Parmi ces découvertes, n'en est-il pas une au moins que je dois rappeler ici : celle de la *Chronique de Guy de Bazoches*, qu'il a reconnue dans un manuscrit anonyme de Saint-Médard de Soissons, et qui se rapproche en tant de points de cette *Chronique d'Aubry de Trois-Fontaines* qui a souvent fait l'objet des délibérations de notre Conseil et figure encore sur ses programmes? Les *Sacræ exuviæ Constantinopolitanæ*, curieuse enquête sur les vicissitudes et le sort des trésors enlevés par les croisés aux palais et aux églises de Constantinople, l'*Inventaire critique des lettres historiques des Croisades* sont, comme les autres travaux du comte Riant sur le moyen âge, devenus classiques. Sa haute compétence le désignait naturellement à l'Académie pour faire partie de la Commission chargée de publier les *Historiens occidentaux des Croisades*.

Il laisse inachevé le tome V de ce recueil, dont il avait réuni les matériaux et commencé même l'impression. Il laisse également inachevée une grande publication sur l'évêché de Bethléem (Nièvre), pour laquelle il entretenait une correspondance constante avec les érudits du monde entier, et dont le premier volume seul a paru.

Je ne saurais quitter le comte Riant sans parler de cette Société de l'Orient latin qu'il fonda en 1875, de concert avec quelques amis dévoués, à l'instar de la Société de l'Histoire de France. Il en a été jusqu'au bout l'inspirateur, le secrétaire général le plus actif, le rédacteur le plus assidu, en même temps que le trésorier le plus généreux. Notre érudit confrère avait voulu contribuer à notre volume du Cinquantenaire par une notice sur la *Déposition de Charles d'Anjou pour la canonisation de saint Louis*, déposition dont il avait découvert les fragments dans un manuscrit de la bibliothèque du Vatican, le *Liber bellorum Domini*. On trouve en ce court mais substantiel mémoire les qualités maîtresses qui distinguent ses autres ouvrages : l'ordre et la clarté dans l'exposition, la rigueur irréprochable dans l'argumentation, un soin méticuleux dans l'établissement des textes. Il doit nous faire vivement regretter que les travaux multiples, que la santé délicate du comte Riant ne lui aient pas permis de nous donner une collaboration plus effective, et qui eût eu pour nos publications de si féconds résultats.

Il en a été tout autrement de M. Henri-Léonard Bordier, que nous avons eu la douleur de perdre le 31 août dernier, à l'âge de soixante-onze ans. On peut dire qu'une bonne partie de sa vie, toute de science et d'études, fut consacrée à la Société de l'Histoire de France. Il y avait été admis dès 1839, et faisait partie de son Conseil depuis 1860. De 1857 à 1865, il a publié pour elle les *Livres des Miracles et autres opuscules de Grégoire de Tours*. Cette édition, en quatre volumes, comprend, avec les textes latins, une traduction française, et est suivie d'une bibliographie des ouvrages du célèbre auteur. Elle forme l'utile complément de la grande *Histoire ecclésiastique des Francs*, qui a été l'une des premières publications de notre Société. En 1852, M. Bor-

dier fut chargé de la rédaction du *Bulletin*. Il a enrichi ce recueil de nombreux documents et de dissertations intéressantes, particulièrement sur les premiers siècles de la monarchie. Lorsque des raisons de famille l'obligèrent, en 1862, à résigner le mandat qui lui avait été confié, le Conseil tint, en acceptant sa démission, à lui en exprimer ses regrets unanimes. Élève de l'École des chartes, auxiliaire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, membre de la Société des Antiquaires de France, ancien archiviste aux Archives nationales, bibliothécaire honoraire au département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale, notre confrère laisse de nombreux et importants ouvrages, tels que l'*Histoire de France depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours, d'après les documents originaux et les monuments de l'art de chaque époque*, écrite en collaboration avec M. Charton, et la réimpression, sous les auspices de la Société de l'Histoire du Protestantisme français, dont il a été l'un des membres les plus dévoués et les plus actifs, de la *France protestante* des frères Haag, qu'il a conduite jusqu'au sixième volume. Vous voudrez bien, Messieurs, qu'en ma qualité de Beauvaisin, je mentionne spécialement aussi la curieuse étude qu'il a consacrée à *Philippe de Remi, sieur de Beaumanoir*. Dans la magistrale édition qu'il nous a donnée des *Coutumes de Beauvoisis*, le comte Beugnot avait laissé dans l'ombre les origines de leur auteur : M. Bordier, à l'aide de documents puisés aux sources, a mis ces origines en lumière et a établi qu'issu d'une famille seigneuriale du comté de Clermont, Beaumanoir avait vraisemblablement pour aïeul l'un des chevaliers qui combattirent à Bouvines et que Guillaume le Breton, dans sa *Philippide*, cite comme commandant les milices de Compiègne. Il a, en même temps, établi l'identité du grand jurisconsulte du XIIIe siècle avec le trouvère, jusqu'alors inconnu, qui a composé les poèmes héroïques de la *Mannekine* et de *Jehan de Dammartin et Blonde d'Oxford*.

Jeune encore, notre confrère avait formé le projet de dresser l'inventaire des miniatures qui enrichissent les milliers de manuscrits exécutés au moyen âge, et, pour le réa-

liser, il avait offert à la Bibliothèque nationale de coopérer à la rédaction des catalogues du département des Manuscrits. La *Description des peintures et autres ornements contenus dans les manuscrits grecs de la Bibliothèque*, beau volume in-4° avec gravures, qu'il a publié en 1885, et qui ne fait pas moins honneur à l'habileté du dessinateur qu'à la science du paléographe, est le résultat des longues années qu'il a données à cette collaboration désintéressée. Le titre de bibliothécaire honoraire au département des Manuscrits en fut la juste récompense.

Avant d'entrer à la Bibliothèque, M. Bordier avait, pendant deux années, de 1851 à 1853, occupé l'emploi d'archiviste aux Archives nationales. C'est là qu'il réunit les matériaux de son livre : *les Archives de la France*, dont je voudrais que vous me permissiez, Messieurs, de vous entretenir quelques instants.

A l'époque où parut ce livre, en 1855, l'histoire de nos grands dépôts de Paris, aussi bien que de ceux des départements, était peu connue, ne l'était même pas. Leur création date, vous le savez, de la Révolution. Avant 1789, les divers corps de l'État, les parlements, les chambres des comptes, les cours des aides, les intendances, les états provinciaux, les archevêchés et évêchés, les ordres religieux et militaires, les établissements monastiques, les villes, les juridictions de tous degrés, les communautés et corporations, les châteaux avaient chacun leurs archives, qu'ils mettaient la plupart un soin jaloux à conserver : c'étaient à la fois leurs titres de propriété et leurs titres de gloire. Un relevé dressé par les intendants, vers 1770, en réponse à une enquête ouverte par Bréquigny, sur l'initiative du secrétaire d'état Bertin, le fondateur du Cabinet des chartes, évaluait à 5,700 le nombre des dépôts d'archives existant à cette époque sur toute la surface du royaume en dehors de Paris ; les monastères entraient dans ce total pour 1,700, et les maisons seigneuriales pour à peu près autant. Quelles épaves en est-il arrivé jusqu'à nous ?

En prétendant substituer de toutes pièces une nation nouvelle à l'ancienne France historique, au lieu de chercher à

améliorer, conformément aux cahiers de leurs commettants, à transformer graduellement les institutions existantes, les législateurs de 1790, et plus encore leurs successeurs, en vinrent à vouloir anéantir jusqu'au souvenir du passé. Les archives des juridictions ainsi que des établissements supprimés avaient dû être versées, à Paris aussi bien que dans les départements, aux mains des administrations nouvelles[1]. Leurs dépôts ne tardèrent pas à se grossir des papiers et documents de tant de familles que dépouilla la confiscation révolutionnaire. En 1792, sur la proposition de Condorcet, l'Assemblée nationale ordonna de brûler tous les titres généalogiques, par la raison « qu'il serait dispendieux de les conserver, et qu'il était utile de les anéantir. » Toutes les pièces de comptabilité remontant au delà de trente ans, beaucoup d'autres documents encore furent condamnés au même sort, et la sentence reçut sur bien des points, en bien des lieux, sa lamentable exécution, au témoignage de Michelet lui-même, qui ne saurait être assurément taxé d'hostilité pour la Révolution : « Les parchemins eurent aussi, dit-il quelque part, leur tribunal révolutionnaire sous la dénomination de Bureau du triage des titres : tribunal expéditif, terrible dans ses jugements. Une infinité de monuments furent frappés d'une qualification meurtrière : *titre féodal*. Cela dit, c'en était fait. » Cependant le triage des titres, quelque barbares qu'aient été les procédés employés, constituait relativement un bienfait, si l'on considère que l'ignorance révolutionnaire avait été d'abord sur le point de livrer aux flammes la totalité des papiers des établissements supprimés. J'emprunte l'allégation à un rapport de l'archiviste de la République, Camus. Ce ne furent pas toutefois, quoi qu'on ait prétendu, les intérêts de la science qui déterminèrent la Convention à ne point donner suite aux autodafés qu'elle avait d'abord édictés. Le Trésor se trouvait alors, comme il lui est arrivé plus

1. Sur la formation des Archives nationales, voir les lois des 12 septembre 1790 et 10 octobre 1792; sur celle des archives départementales, voir la loi du 5 brumaire an V.

d'une fois depuis, réduit aux dernières extrémités, et l'on avait fait remarquer la valeur réelle des parchemins et papiers proscrits, les bénéfices qui pourraient résulter pour la nation de leur vente aux enchères, de leur transformation en cartouches pour le service de l'artillerie. En l'an VII, le Bureau du triage des titres proclamait officiellement que « ses opérations avaient produit plus d'un million pesant de papiers ou parchemins inutiles qui avaient été mis à la disposition de la République. »

Combien de pertes irréparables pour l'histoire, l'archéologie, la science économique, représente ce million pesant de pièces dénommées *inutiles !* Il n'existe à ce sujet que des données vagues et incertaines. Cependant, si l'on veut chercher à s'en rendre compte[1], on le peut dans une certaine mesure, par voie d'exemple et de comparaison, en se reportant au véritable monument que notre savant et dévoué secrétaire a élevé à la mémoire de la Chambre des comptes de Paris et de la grande maison parlementaire des Nicolay. On y voit quelle innombrable et précieuse collection d'actes et de documents contenaient à elles seules les archives de la Chambre, quelles vicissitudes subirent ces archives pendant la tourmente révolutionnaire, de quelles dévastations elles furent les victimes, comment enfin en furent préservées et recueillies les épaves. On y voit aussi comment les bandits de la Commune, sinistres émules des vandales de 1792, ont, en mai 1871, livré aux flammes les archives reconstituées de la Cour qui avait, en 1807, remplacé l'antique Chambre souveraine des comptes.

Le Consulat rétablit l'ordre dans le service des archives, comme il le fit dans toutes les autres parties du gouvernement, et, pendant une période malheureusement courte, les bâtiments de l'ancien hôtel Soubise se trouvèrent abriter les

1. Le marquis de Laborde l'a essayé dans son livre des *Archives de la France*, et voici sa conclusion : « J'ai calculé, dit-il (p. 125), que plus de 10,000 archives ont été atteintes et plus ou moins dévastées, qu'elles contenaient un milliard de documents, qu'on en a détruit plus des deux tiers, et qu'on a bouleversé l'ordre du dernier tiers. »

trésors historiques, non seulement de l'Empire français, mais encore d'une partie de l'Europe. Camus et son successeur Daunou avaient déjà donné aux archives centrales de Paris leur organisation presque définitive.

Le classement et la mise en ordre des dépôts des départements, des communes et des établissements hospitaliers ont été l'œuvre de la monarchie de Juillet. Ils datent des circulaires des 8 août 1839 et 24 avril 1841. Une commission supérieure avait été instituée, en même temps, au Ministère de l'intérieur, pour concourir à l'examen et à la direction de tous les travaux relatifs à l'organisation et à l'exploration des archives départementales et communales. Elle comprenait parmi ses membres MM. Guérard, de Wailly, Leprévost, Letronne, Ch. Lenormant, Vitet, J. Desnoyers, noms chers à l'érudition comme à notre Société, qui s'honore à bon droit de les compter parmi ses ouvriers de la première heure. Sous leurs auspices, l'exploration ne pouvait être que féconde. Dès 1847, la commission faisait imprimer un *Catalogue des cartulaires*, et, l'année suivante, un *Tableau général numérique par fonds des archives départementales antérieures à 1790*. Ces deux documents étaient, avec le *Tableau systématique des archives de l'Empire*, qui datait de 1812, les seuls qui fussent aux mains du public lorsque parut l'ouvrage de M. Bordier.

C'est donc avec raison qu'un des juges les plus compétents, notre éminent confrère M. Léopold Delisle, a pu dire de ce volume « qu'il fut une véritable révélation, » comme il devait rester plusieurs années encore, et « jusqu'aux grandes publications officielles dont il fut le précurseur, le seul fil conducteur à l'aide duquel les travailleurs pussent se retrouver. »

Vous connaissez ces publications, Messieurs, et vous pouvez apprécier chaque jour, par les services qu'elles vous rendent, combien elles devaient faire défaut autrefois. C'est en 1853, l'année même où M. Bordier recueillait les éléments de son livre, que le Ministère de l'intérieur décida de donner au tableau général de 1848, qui s'était borné à enregistrer pour chaque dépôt d'archives départementales le titre et l'état numérique des fonds qu'il comprenait, son complé-

ment nécessaire, le catalogue analytique du contenu de chacun de ces fonds. Dès le milieu de l'année suivante, un rapport officiel le constate, l'établissement de l'*Inventaire sommaire* était en pleine voie d'exécution dans toutes les préfectures, et préparait, pour tous les genres de recherches, la mine la plus féconde de renseignements et de documents. L'impression en a commencé en 1861 et se poursuit, depuis, sans relâche. L'an dernier, la collection des inventaires sommaires des archives antérieures à 1790 comptait plus de 250 volumes, dont un tiers afférent aux archives des communes et établissements hospitaliers. Elle venait de s'enrichir du catalogue des manuscrits conservés dans les mêmes dépôts. Les sujets de ces manuscrits sont des plus variés : théologie, liturgie, jurisprudence, philosophie, sciences, art militaire, pédagogie, belles-lettres, et surtout histoire locale; ils fourniront aux Sociétés savantes un nouvel et fécond élément de publications.

D'autre part, le dépouillement et la mise en ordre des pièces et documents de la période révolutionnaire ont été entrepris et sont en bonne voie.

Je ne vous ai jusqu'ici entretenus, Messieurs, que des archives départementales et communales. Je voudrais vous parler maintenant des Archives nationales, du précieux contingent que leur excellent et distingué personnel a fourni aux études historiques dans le dernier quart du siècle.

Parmi les publications que nous devons à ce grand établissement, il en est qui, tout en conservant la forme d'inventaires, portent un caractère d'érudition personnelle, avec l'empreinte de la science de leurs auteurs. Je citerai : les *Layettes du Trésor des chartes,* par MM. Teulet et J. de Laborde; les *Actes du Parlement de Paris,* par M. Boutaric; les *Titres de l'ancienne maison ducale de Bourbon,* par MM. Huillard-Bréholles et Lecoy de la Marche. J'aurais à citer également les répertoires de certains fonds principaux, où les pièces sont tour à tour analysées ou publiées, par ordre de classement, avec une compétence toute spéciale. Les *Cartons des Rois,* de M. Jules Tardif, les *Collections de sceaux*, de M. Douët d'Arcq, l'*Inventaire*

des arrêts du Conseil d'État sous Henri IV, de notre zélé secrétaire adjoint, M. Noël Valois, permettent d'apprécier quelles sont déjà et quelles seront l'importance et l'utilité de cette catégorie de recueils, qui se poursuit.

D'autres publications sont surtout œuvre d'archivistes, et ont pour objet de fournir au public les moyens de se conduire au milieu des innombrables richesses historiques que recèle l'ancien hôtel Soubise.

C'est sur cet ordre de travaux que se porte actuellement l'effort principal de l'administration des Archives. Vous dire que la direction en appartient à notre collègue M. Servois, n'est-ce pas vous donner du même coup la certitude de l'activité et de l'exactitude qui présideront à l'exécution ?

Violemment arrachés, dans la fin du siècle dernier, ainsi que je l'ai déjà indiqué, aux chartriers publics et privés, soumis aux opérations barbares du triage, les documents ont subi, lors de leur entrée aux Archives nationales, un classement nouveau qui, sans tenir compte de la provenance des pièces et brisant comme à plaisir avec la tradition, les a trop souvent éparpillés dans des séries différentes.

D'après ce classement, le marquis de Laborde avait, en 1867, pris l'initiative de l'impression d'un *Inventaire général sommaire.* L'inventaire devait donner, suivant l'ordre des trente-neuf séries dont se composent les Archives, l'indication de chaque matière, en observant la succession actuelle des numéros et des cotes. L'œuvre a été dernièrement reprise, et vous aurez bientôt entre les mains l'*État général sommaire par séries des documents conservés aux Archives.* Cet *État* aura, avec le temps, pour complément, des *Répertoires numériques par fonds;* celui du Parlement de Paris est sur le point de paraître.

Mais, *État général* et *Répertoires numériques* seraient insuffisants pour mettre les travailleurs à même de reconstituer les anciens fonds dispersés, de retrouver à travers les diverses séries les pièces qui les composaient, et qui sont nécessaires à l'histoire des établissements supprimés depuis 1789. Cette reconstitution, l'administration des Archives l'a essayée en 1871 sur l'initiative de notre éminent confrère et

collègue M. Alfred Maury. Vous avez depuis lors à votre disposition le *Tableau méthodique,* et vous savez ce qu'il vaut.

Il me resterait encore, Messieurs, pour terminer mon aperçu d'ensemble, à vous parler de certains inventaires spéciaux, tels que le *Musée des Archives,* à vous parler aussi des Tables alphabétiques des *Publications du Châtelet de Paris pendant les XVII*e *et XVIII*e *siècles,* ainsi que des *Lettres patentes enregistrées au Sénat de 1804 à 1815.* Mais je m'aperçois que le désir de constater les progrès accomplis, depuis le temps où M. Bordier publiait le premier guide des travailleurs aux Archives, m'a fait abuser, plus qu'il n'aurait convenu, de votre bienveillante attention. Je m'arrête donc, et j'ose espérer que le sujet que j'ai abordé pourra, dans une certaine mesure, me servir d'excuse auprès de vous.

Nul ne me semble, en effet, se lier plus intimement aux travaux, à l'avenir même de notre Société.

Les archives départementales, pour s'en tenir à elles, ne renferment-elles pas d'innombrables séries de matériaux indispensables à quiconque voudra désormais sérieusement étudier notre histoire, tant générale que locale, les mœurs, les usages, les conditions d'existence des générations qui nous ont précédés sur le sol de la patrie? L'exploration conduite depuis 1841 à travers ces archives n'a-t-elle pas déjà fait reconnaître, ne découvre-t-elle pas chaque jour des mines dont les érudits peuvent, sans crainte de les épuiser, exploiter les filons pour tous les siècles passés? N'est-ce pas là que l'on retrouve l'ensemble des documents relatifs à l'organisation politique, administrative, judiciaire et financière de nos anciennes provinces, l'histoire spirituelle et temporelle des abbayes et monastères, les archives complètes des états particuliers, qui assurèrent, jusqu'en 1789, à la Bretagne, à la Bourgogne, au Languedoc, à la Provence l'indépendance de leur administration intérieure, tout ce qui concerne la convocation aux États généraux, l'élection des députés et la préparation de ces Cahiers qui avaient posé les vrais principes de la France moderne?

Quant aux Archives nationales, l'énumération que je viens de faire de leurs publications ne vous a-t-elle pas rappelé, Messieurs, les noms de ceux qui ont été ou sont encore parmi les meilleurs des collaborateurs de notre œuvre? N'est-ce pas dans le personnel des Archives que vos suffrages vont le plus souvent, et avec raison, chercher les membres de votre Conseil? N'ai-je pas été précédé dans l'honneur de la présidence par l'un des chefs les plus appréciés de ce personnel, mon excellent collègue et ami M. le comte de Mas Latrie? N'y aurai-je pas pour successeur le savant qui, après avoir débuté aux Archives, dirige maintenant, avec autant de talent que de dévouement, cette grande École des chartes qui offre aux délibérations de votre Conseil une si gracieuse hospitalité, en même temps qu'elle assure à l'exécution de notre programme la plus utile et fructueuse collaboration?

Ce programme, Messieurs, notre Société l'a formulé dès le premier jour; depuis un demi-siècle, elle le poursuit sans relâche et avec le succès que vous savez. Elle convie à y concourir avec elle tous les travailleurs de bonne volonté qui veulent, par la publication des documents originaux, populariser l'étude et le goût de notre histoire nationale.

Rapport de M. de Boislisle, membre de l'Institut, secrétaire, sur l'état des travaux de la Société.

Messieurs,

Le discours que vous venez d'entendre rend bien ingrate la tâche d'un simple secrétaire-rapporteur, à qui il n'est plus possible, après son président, d'aborder des sujets d'un ordre aussi élevé; mais, puisque les règlements exigent que je vous expose à mon tour l'état de nos travaux, permettez-moi de solliciter très humblement, très sincèrement aussi, votre indulgence pour ce compte rendu annuel. De mon côté, je m'efforcerai d'être bref et de faire que les conclusions vous

semblent satisfaisantes au double point de vue des intérêts scientifiques et de l'honneur de votre Société.

Après avoir regagné amplement l'avance que nous avions perdue depuis longtemps, nous nous maintenons dans la situation acquise grâce au zèle de nos éditeurs, et, cette année, vous avez reçu dès les premiers jours, comme complément de l'exercice 1888, déjà représenté par les deux parties du tome VIII des *Chroniques de Jean Froissart* et par le tome II et dernier du *Journal de Nicolas de Baye*, le tome IV et dernier des *Mémoires d'Olivier de la Marche;* puis vous avez été invités à retirer de la librairie, pour l'exercice 1889, le tome II et dernier du *Jouvencel*. Ainsi, votre Conseil a eu non seulement la satisfaction de commencer régulièrement le service de cette nouvelle année, mais celle aussi de terminer presque en même temps deux publications en plusieurs volumes, qui, sans être de dimensions extraordinaires, avaient quelque peu langui l'une et l'autre, pour des motifs divers.

Vous possédez donc complets les *Mémoires d'Olivier de la Marche*. On n'en avait jusqu'ici qu'une version altérée par le premier éditeur du XVI[e] siècle, Denis Sauvage, et rajeunie à dessein, sans aucun respect du style, de l'orthographe, ni même du texte contenu au manuscrit qui porte aujourd'hui le n° 2869 du fonds français de la Bibliothèque nationale. C'est encore ce manuscrit que MM. Beaune et d'Arbaumont ont pris pour base de notre nouvelle édition, mais, cette fois, en le suivant fidèlement, parce que, sans être la minute ou l'original des *Mémoires*, il provient d'une famille alliée aux La Marche et qu'on le considère comme ayant pu être revu et corrigé conformément aux indications de l'auteur. Tout à côté de ce manuscrit, sous le n° 2868, il en existe un autre, de 1495, qui ne contient que le livre I[er], et qui fut vraisemblablement transcrit sous les auspices d'Olivier de la Marche, sinon sous sa dictée. Pour cette raison, nos éditeurs ont pris au manuscrit 2868 ce texte du livre I[er], que Denis Sauvage n'avait point connu. C'est donc une restitution complète. Ainsi établis, les *Mémoires* ont

reçu de nombreuses notes, tirées pour la plupart des archives de la maison de Bourgogne, que les éditeurs avaient heureusement à leur portée dans le dépôt du département de la Côte-d'Or, ou recueillies dans les archives du département du Nord, du royaume de Belgique, ainsi qu'à la Bibliothèque nationale, à Douai, Turin, la Haye, Vienne, etc. Les mêmes dépôts et bibliothèques leur ont fourni des textes nouveaux du traité d'Arras, de la description des noces de Charles le Téméraire, de l'état de la maison ducale, de diverses pièces inédites ou peu connues sur les fêtes de l'ordre de la Toison d'or.

Dans une notice qui est venue se joindre au premier volume, les éditeurs ont retracé la biographie d'Olivier de la Marche et la bibliographie raisonnée des manuscrits de ses œuvres historiques ou poétiques, avec une appréciation de leur valeur littéraire. Pour cette partie du travail, ils ont pu, heureusement, se servir de la publication d'un de nos jeunes confrères, M. Henri Stein, qui, lui aussi, avait fait une étude très approfondie d'Olivier de la Marche et de ses écrits, et dont le volume a paru juste à point, l'année dernière. Enfin, suivant l'exemple donné par leur commissaire responsable dans sa propre édition de *Mathieu d'Escouchy*, MM. Beaune et d'Arbaumont ont enrichi la table analytique de notices biographiques et bibliographiques, se référant souvent à des pièces originales d'archives.

Nous avons le ferme espoir que les mérites divers de leur publication seront appréciés des bons juges, et que ces quatre volumes feront honneur à la Société en même temps qu'aux éditeurs choisis par elle.

J'en dirai tout autant du *Jouvencel*, dont le second et dernier tome vous a été distribué il y a un mois.

Dans ce volume, M. Léon Lecestre a terminé le texte de l'œuvre de Jean de Bueil et donné le « Commentaire » de Guillaume Tringant, un des compagnons du célèbre capitaine. Comme je vous l'ai déjà exposé, ce commentaire est une partie intégrante, un complément nécessaire de la publication, puisqu'en fournissant la clef des pseudonymes et des événements déguisés par l'auteur, il transforme en œuvre

historique ce qui n'était, à l'apparence, qu'un pur roman ou un simple traité d'art militaire. Il forme même une sorte de petite chronique, allant de 1423 à 1453, et où Tringant a raconté des faits dont il avait été témoin oculaire.

L'éditeur associé à M. Lecestre, M. Camille Favre, dont je vous ai dit, l'année dernière, quel était l'apport dans l'œuvre commune, a joint encore au tome II toute une série de pièces de premier ordre sur la part prise par Jean de Bueil aux menées du Dauphin en 1446, sur les relations du duc de Savoie avec la cour de France, sur les mariages de Jean de Bueil avec sa seconde femme Martine Turpin de Crissé, et de son fils Antoine avec la fille d'Agnès Sorel et du roi Charles VII, sur son procès avec les Bourbons pour la succession des Dauphins d'Auvergne et de la maison de Sancerre, enfin sur la généalogie de la maison de Bueil (pièce attribuée à Racan, qui était d'une branche cadette).

En tête des ouvrages qui sont en cours d'impression, le tome III de l'*Histoire universelle d'Agrippa d'Aubigné* est le plus avancé, et il vous sera probablement distribué dans un ou deux mois, avec le tome III des *Mémoires du maréchal de Villars*. L'achèvement en a été un peu retardé par certains scrupules que M. le baron de Ruble, bibliophile consommé et profondément respectueux des divisions adoptées par son auteur, éprouvait à passer, dans ce même volume, du livre I au livre II, et à faire une coupure au milieu du récit de la Saint-Barthélemy. Ces scrupules, le Conseil les a levés en prenant les responsabilités à sa charge, et, d'autre part, en laissant quelque latitude à l'éditeur.

En partant du mois d'août 1568, d'Aubigné raconte le soulèvement du parti huguenot, la réunion de ses forces en une seule armée, et les grandes actions de guerre qui marquèrent les deux campagnes suivantes : bataille de Jarnac, où périt Louis Ier, prince de Condé; bataille de Moncontour, plus importante encore par ses résultats; siège de Niort, siège de Poitiers, où s'illustra le jeune duc de Guise; prise de Saint-Jean-d'Angély, que Charles IX assiégea en personne — aucun roi de France n'avait paru à la tête des armées depuis

Pavie; — débuts brillants du duc d'Anjou, qui, plus tard, sous le nom de Henri III, devait si mal les continuer. Alors, l'historien protestant arrive au récit de la Saint-Barthélemy, et non seulement il y met une rigoureuse exactitude, sauf en quelques points de détail secondaire, que notre éditeur rectifiera minutieusement, mais il le traite avec un soin particulier, qui a produit la narration la plus complète et la plus sûre de cet événement néfaste.

Sans crainte de me répéter d'année en année, je veux encore rendre justice au labeur persistant et fructueux de M. de Ruble, dont le dévouement à l'œuvre entreprise sous vos auspices se maintient toujours et lui permet, comme vous le voyez, de remplir les engagements pris au début, sans cependant que ses autres travaux sur le xvi[e] siècle en souffrent trop, puisqu'il vient de consacrer au traité de Cateau-Cambrésis un volume des plus remarquables, où le mérite de la narration ne le cède en rien à la valeur de documents innombrables mis pour la première fois en lumière.

Ne devrais-je pas adresser le même hommage, en votre nom, à M. le marquis de Vogüé? Le voici arrivé à la fin du tome III des *Mémoires du maréchal de Villars*, qui s'étend de l'année 1708 à l'ouverture des négociations de Rastadt, en 1713. Vous y trouverez la campagne du maréchal en Savoie, puis ses quatre laborieuses années de séjour en Flandre, laborieuses et glorieuses pour lui et pour la France, autant par la défaite de Malplaquet que par la victoire de Denain, qui sauve la France et hâte les négociations de paix. Ces événements ayant occupé une place importante dans les deux volumes que notre éminent éditeur a récemment publiés à part, sous le titre de : *Villars d'après sa correspondance et des documents inédits*, il a pu se dispenser de joindre un long commentaire au récit des *Mémoires ;* mais l'Appendice, qu'on achève d'imprimer, vous offrira des pièces inédites d'un haut intérêt : ce sont surtout des extraits de la correspondance de Marlborough avec le prince Eugène, et de celle de Villars lui-même avec le duc d'Ormond, généralissime anglais, à qui le maréchal adressa, le 25 juillet 1712, une copie de sa relation officielle

de la bataille de Denain. Cette dernière pièce manquait aux archives du Dépôt de la guerre : c'est pour nous une heureuse fortune qu'elle se soit retrouvée dans un lot considérable de papiers du duc d'Ormond acquis en Angleterre par M. de Vogüé.

Passons maintenant aux ouvrages dont le Conseil vient d'autoriser la mise sous presse, et parmi lesquels le premier terminé complétera l'exercice 1889. Ce sont : 1° les *Chroniques de Jean d'Auton*, éditées par M. René de Maulde; 2° la *Chronique du héraut d'armes Berry,* éditée par M. le comte Amédée de Bourmont; 3° la *Chronique d'Arthur, connétable de Richemont*, *par Guillaume Gruel*, éditée par M. Achille Le Vavasseur. Ces éditeurs sont tous les trois sortis très brillamment de l'École des chartes, ce qui nous répond d'eux et de leur œuvre; le Conseil leur a adjoint comme commissaires responsables : pour Jean d'Auton, M. Baguenault de Puchesse, si familier avec les textes du XVIe siècle; pour le héraut Berry et pour Guillaume Gruel, M. le marquis de Beaucourt, dont la compétence en ce qui concerne le XVe siècle est connue de tout le monde, mais que vous devez remercier particulièrement, puisqu'il a bien voulu accepter en double ces délicates fonctions de commissaire.

Il est vrai que la *Chronique de Berry* et celle du *Connétable de Richemont*, qui formeront chacune un volume unique, appartiennent tout à fait à la même période du règne de Charles VII, le héros de M. de Beaucourt; mais encore existe-t-il entre l'une et l'autre des divergences considérables, des oppositions même, qui exigeront un surcroît de critique et de vigilance de la part du commissaire responsable, comme de la part des deux éditeurs.

L'auteur qui est échu en partage à M. le comte de Bourmont est Gilles le Bouvier, plus connu sous le nom de Berry, comme héraut d'armes du roi. Sa chronique, s'étendant de la naissance de Charles VII à sa mort, comprend ainsi, outre le règne de ce prince, les vingt dernières années du règne de son père. Il y a joint de plus un traité particu-

lier sur le « recouvrement », c'est-à-dire la délivrance de la Normandie et des parties de la Guyenne où l'Anglais s'était maintenu jusqu'en 1448[1].

Bien ordonnée, écrite avec sens, dans un style sobre et clair, la chronique du héraut d'armes pèche par une partialité accusée en faveur du prince dont il avait partagé les rudes labeurs comme le triomphe, et qui lui marquait une prédilection accusée; ou plutôt, on y a signalé une sorte de parti pris d'omettre les faits et les événements qui eussent fait tache dans un panégyrique. Ce défaut n'empêche point que, dès l'origine, tous les auteurs de chroniques et de mémoires, y compris l'historiographe officiel Jean Chartier, aient fait de larges emprunts à Berry. Mais le temps est bien venu pour la critique de faire là son œuvre d'utilité publique. Il y a vingt-cinq ans que feu M. Vallet de Viriville prenait un engagement dans ce sens, au nom de notre Société : cet engagement, M. de Bourmont va enfin y faire honneur pour nous.

Le plan primitif de son édition a dû être modifié en conformité d'une récente décision du Conseil, réduisant la publication à un volume. Pris au seul manuscrit qui fait connaître le héraut d'armes Berry comme auteur, le texte ne sera accompagné que des variantes importantes présentées par les autres manuscrits, les notes et rectifications étant réservées soit pour la table, soit pour l'introduction. Celle-ci comprendra : 1° un chapitre sur les chroniques du roi Charles VII; 2° une étude sur les imprimés de ces chroniques; 3° une autre étude sur les manuscrits; 4° une biographie du héraut d'armes Berry ; 5° une comparaison de la valeur respective de chaque chronique. Les éléments nouveaux font encore défaut pour la biographie; aussi

1. Un point a été présenté inexactement depuis qu'il est question de faire une nouvelle édition de la *Chronique du héraut d'armes.* Le traité particulier du *Recouvrement de Normandie* avait déjà été imprimé avec la *Chronique* même, c'est-à-dire plusieurs fois, lorsque, en Angleterre, M. Stevenson en a fait la première édition à part. Nous nous empressons de faire cette rectification, signalée comme nécessaire par M. Hellot, lorsqu'il a publié le *Recouvrement* dans ses *Chroniques de Normandie.*

dois-je renouveler l'appel fait l'année dernière à ceux de nos amis et confrères qui pourraient fournir quelques renseignements à M. de Bourmont.

Je vous ai entretenus assez longuement, en 1887, de la *Chronique d'Arthur de Richemont, connétable de France et duc de Bretagne* (1393-1458), dont M. Achille Le Vavasseur venait de nous proposer de faire une édition nouvelle d'après le manuscrit de la bibliothèque de Nantes. Peu après, M. Le Vavasseur a inséré dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* une partie importante de sa thèse sur l'auteur de cette chronique, Guillaume Gruel. Gruel a sa place marquée, à côté du héros d'armes Berry, dont je parlais tout à l'heure, à côté des Monstrelet, des Chartier, des Mathieu d'Escouchy, dans l'histoire du règne de Charles VII; c'est même l'unique source des nombreuses études publiées sur le vainqueur de Patay et de Formigny (celle de M. Le Vavasseur est la quatrième que l'on compte dans les douze dernières années); mais, en général, les critiques ont qualifié son œuvre de panégyrique domestique, et ils accusent Gruel de desservir la mémoire du roi au profit de celle de son maître le connétable, comme ils reprochent à Berry d'avoir uniquement et exclusivement trouvé des éloges pour Charles VII. M. Le Vavasseur, dont une des qualités maîtresses paraît être l'impartialité, s'exprime très franchement sur ce point : « Il est impossible de le nier, dit-il; le Breton, le serviteur dévoué remplace parfois l'historien; mais on ne trouve pas dans l'œuvre de Gruel cet esprit d'opposition systématique qui caractérise le *Journal d'un bourgeois de Paris*. Et qui pourrait dire que Berry et Monstrelet n'ont pas aussi leurs préférences marquées ? On doit contrôler leurs ouvrages les uns par les autres. Gruel apporte un élément de plus dans la comparaison : c'est, qu'on nous pardonne l'expression, l'élément breton, trop négligé par les autres chroniqueurs. » Ailleurs, M. Le Vavasseur avoue que Gruel ne brille ni par le style, ni par la langue, ni par l'imagination. Mais ceci n'est pas la question principale pour nous; il importe avant tout qu'un texte si intéressant au point de vue historique soit soumis à une critique sérieuse, devant laquelle

tout le monde avait reculé jusqu'ici. Dégagé de ce qui est suspect ou exagéré, vous y trouverez un tableau exact des campagnes dirigées contre les Anglais de 1424 à 1450, et il restera encore une belle place pour Richemont dans l'histoire de la délivrance du sol français.

M. Le Vavasseur joindra à son texte une étude complète sur cette chronique et sur sa valeur historique, un appendice considérable composé de pièces relatives soit à Gruel, soit à son héros, et des extraits de la *Compilation des chroniques des Bretons* due à Pierre Le Baud. Néanmoins, ce volume n'atteindra pas tout à fait les dimensions normales, et il sera possible de reporter la différence au profit de la *Chronique du héraut d'armes Berry.*

Nous voici enfin arrivés à l'impression des *Chroniques de Jean d'Auton*, que le Conseil était obligé de différer depuis plus de trois ans. Si l'on considère que c'est le seul texte sérieux que nous possédions sur le début du règne de Louis XII et sur ses premières expéditions, il paraîtra surprenant que l'érudition n'en ait pas encore donné une édition plus rigoureusement exacte et critique que celle du bibliophile Jacob, déjà vieille d'un demi-siècle. Sans doute l'enflure et la boursouflure poétiques de cette chronique en rendent quelquefois la lecture difficile; mais Jean d'Auton prenait au sérieux et en homme consciencieux son rôle d'historiographe royal: il sait bien ce qu'il raconte, et, style à part, il raconte avec précision. Son nouvel éditeur, M. René de Maulde, devra surtout comparer ces récits, tout français d'esprit et de tendances, aux chroniques, journaux et histoires que nos voisins de la péninsule italienne possèdent en grand nombre sur la conquête du Milanais et du royaume de Naples. Il est d'ailleurs préparé à cette tâche par des études d'histoire diplomatique, par des visites fructueuses aux archives d'outre-monts, par une connaissance approfondie des ressources que peuvent fournir nos Archives nationales et notre Cabinet des manuscrits, et il a fait ses preuves en mainte circonstance. On peut donc prédire que la nouvelle édition sera accueillie avec faveur.

La publication des *Lettres de Louis XI* est suspendue depuis près de deux ans; mais M. Vaesen compte nous livrer dans un bref délai la copie du quatrième volume, et il y fera entrer quatre années, de 1469 à 1472 : période des plus agitées, des plus décisives, où nous verrons se succéder des intrigues multiples, des conspirations, des coalitions, du côté de la Bourgogne, du côté de la Bretagne, de la Guyenne, ou même de la Savoie et de Milan, aboutissant à une nouvelle prise d'armes de Charles le Téméraire, qui, heureusement, marque le déclin de sa fortune et l'ascendant définitif de celle de Louis XI.

M. Cougny met actuellement la dernière main au sixième volume qui doit terminer la publication des *Extraits des Auteurs grecs concernant la géographie et l'histoire des Gaules*. Un voyage d'exploration dans les bibliothèques et musées du Midi lui a donné de très nombreuses et intéressantes inscriptions et légendes numismatiques; mais nous ne savons encore si ce supplément pourra être joint au volume, car il doit déjà comprendre : 1° les extraits des poètes depuis Homère jusqu'à Grégoire de Nazianze; 2° ceux des philosophes et savants, depuis Platon jusqu'à Clément d'Alexandrie; 3° ceux des écrivains divers, lexicographes, compilateurs, etc.; 4° enfin, la table générale des noms cités dans les six volumes, et une courte introduction indiquant les caractères de la publication et la valeur très diverse des textes qui y ont pris place.

Nous comptons que cette publication, commencée en 1877, se terminera à la fin de 1890 ou pour l'exercice 1891.

Il y a assez longtemps, Messieurs, que je ne vous ai parlé de l'achèvement des *Œuvres de Brantôme*, craignant de réveiller votre impatience ou de vous donner des espérances prématurées. Aujourd'hui, sans aucune hésitation, je vous promets le tome XII et dernier pour 1890; je crois même que l'éditeur, en vous présentant tout à l'heure un des documents recueillis à votre intention, prendra des engagements formels. Retenu jusqu'ici par une publication d'ordre différent qui était destinée à l'Exposition universelle, il vient de retrouver

sa liberté et a grande hâte de reprendre contact avec son vieil ami Brantôme. D'ailleurs, tous les matériaux, ou presque tous, sont déjà réunis; ils présentent autant de variété que d'intérêt, et M. Lalanne n'a jamais cessé de les augmenter, même pendant son excursion sur un terrain plus moderne. Il compte joindre à la notice biographique une notice des manuscrits, une notice des éditions, une notice sur les sources françaises ou étrangères auxquelles ont été puisés les récits de Brantôme, des éclaircissements sur divers sujets qu'il a traités, tels que duels, assassinats, mœurs, usages, etc., et enfin un relevé des dictons, proverbes et pensées les plus remarquables. Cette simple énumération ne vous donne-t-elle pas quelque envie d'arriver tout de suite à l'exercice qui sera marqué par la terminaison de notre *Brantôme* monumental?

Une autre bonne nouvelle, toute récente puisqu'elle ne date que de la dernière réunion du Conseil, est que M. Siméon Luce et M. Léopold Delisle, éditeur et commissaire responsable de la publication des *Chroniques de J. Froissart*, ont fait adopter d'importantes modifications au plan primitif, qui en faciliteront certainement la prompte reprise et l'achèvement. Jusqu'ici, l'éditeur se trouvait en présence de quatre rédactions différentes, et il était obligé de disposer ses volumes d'une façon fort compliquée : d'une part, le texte principal, puis les variantes historiques des rédactions et manuscrits divers; d'autre part, un sommaire analytique et rectificatif, où il condensait des éléments de récit souvent contradictoires, en les accompagnant d'un commentaire courant, si copieux que cette partie du sommaire arrivait à dépasser celle des textes, comme étendue. Mais nous en avons fini maintenant avec le livre Ier, le seul pour lequel Froissart ait refait jusqu'à quatre fois la rédaction, et M. Luce se trouvera désormais en présence d'une rédaction unique, dont les différents manuscrits n'offrent entre eux que des variantes. Il ne sera donc plus besoin de conserver les anciennes divisions, ni de donner un sommaire analytique et détaillé; les notes critiques, ainsi que les variantes historiques, se placeront tout

naturellement au pied du texte même, du texte unique de Froissart. Outre que cette modification rentrera dans les usages ordinaires, elle aura encore l'avantage de diminuer notablement la besogne de notre éditeur, et lui permettra en même temps de proportionner plus exactement les dimensions de ses volumes dès que le texte et l'annotation marcheront parallèlement; tandis que la disposition en parties séparées du texte, des variantes, des sommaires commentés, n'était point compatible avec les prescriptions que vous connaissez du Comité des fonds. N'a-t-il pas fallu, pour le tome VIII, faire une division en deux volumes, qui ne laisse pas d'avoir des inconvénients?

Dans les nouvelles conditions, M. Luce a bien voulu nous promettre que l'impression du livre II commencerait cette année même et se poursuivrait régulièrement. C'est une bonne nouvelle, comme je le disais en commençant; mais il y a une contre-partie regrettable. M. Gaston Raynaud, qui s'était très obligeamment chargé d'établir le texte des *Chroniques* à partir du tome VIII, se trouvera empêché, par un long et lointain voyage, de continuer cette collaboration. Nous espérons cependant que la séparation ne sera ni définitive ni complète, et que M. Raynaud, revenant parmi nous, consentira à se charger, non plus du texte, mais du glossaire qui doit être joint un jour à notre édition. Dans l'état actuel de la science philologique, l'établissement de ces glossaires s'impose absolument et exige de plus en plus un rare assemblage d'érudition, de délicatesse et de persévérance. Bien préparé, comme vous le savez, pour cette entreprise, et ayant tout loisir pour en réunir les matériaux, M. Raynaud ne saurait se refuser à nos sollicitations, qui ne sont d'ailleurs qu'un sincère témoignage de notre estime, la simple expression de notre gratitude et de notre confiance.

Avant de quitter le *Froissart*, il faut que je complète la série des bonnes nouvelles en vous informant qu'un nouveau manuscrit du livre II, faisant partie de la bibliothèque du château de la Roche-Mailly, vient d'être obligeamment signalé à M. Luce par notre confrère M. Bertrand de Broussillon. M. le marquis de Mailly-Nesle, comme l'a fait jadis

M. le duc de Mouchy au début de la publication, met ce manuscrit à la disposition de M. Luce; qu'il veuille bien agréer ici l'expression des sentiments reconnaissants de notre Conseil, de notre Société et des amis de l'histoire.

Pendant le cours de l'année qui vient de s'écouler, le Conseil n'a reçu que deux propositions de publication. La première venait de notre confrère M. Lanéry d'Arc et se présentait très favorablement, puisqu'il s'agissait d'ajouter aux cinq volumes des procès de la grande libératrice un certain nombre de mémoires théologiques et judiciaires dont Quicherat n'avait pu que donner quelques textes et indiquer les autres. Désireux de s'associer à notre œuvre patriotique, qui a de plus pour lui un intérêt de famille, M. Lanéry d'Arc s'offrait libéralement à concourir pour une part notable aux frais de la publication; mais, comme il demandait, avant tout, que celle-ci parût dès 1889, le Conseil n'a pu, à son grand regret, accepter cette proposition.

Il a, au contraire, agréé pour une époque assez éloignée, trois ans sans doute, la proposition présentée par M. Alfred Baudrillart, professeur agrégé de l'Université. Vous avez tous entendu parler des heureux résultats d'une mission que ce jeune historien a remplie en Espagne et des documents qu'il a rapportés des archives royales d'Alcala-de-Henarès sur les rapports du roi Philippe V avec son grand-père Louis XIV et avec son frère le duc de Bourgogne. Prochainement, M. Baudrillart fera paraître un ouvrage intitulé : *Philippe V et la cour de France*, où les résultats de ses découvertes seront exposés plus complètement qu'ils n'ont pu l'être jusqu'ici dans des comptes rendus au Ministre ou à l'Académie des sciences morales et politiques. Mais il veut bien nous réserver les documents eux-mêmes, et le Conseil a accepté en principe sa proposition de publier : 1° un volume de deux cents lettres du duc de Bourgogne à Philippe V (1703-1712); 2° trois volumes de lettres de Louis XIV et de réponses de Philippe V (1701-1715). Tous ces textes sont déjà prêts, et en partie collationnés; M. Baudrillart possède également les matériaux de l'annotation. Ainsi, il est pro-

bable que l'impression de ce précieux recueil pourra commencer vers le temps où M. de Vogüé achèvera, sur le même règne, son édition des *Mémoires du maréchal de Villars*. L'accueil empressé fait à ceux-ci, de même qu'à *Villars d'après sa correspondance,* et aux belles publications de notre confrère M. le marquis de Courcy sur la Succession d'Espagne, garantit que les quatre volumes préparés par M. Baudrillart auront aussi un grand succès.

Des autres publications que nous réservent, pour un avenir plus ou moins éloigné, divers éditeurs tels que MM. de la Borderie, de Kermaingant, Farges, Kohler, Pélicier, je n'ai rien de nouveau à vous dire aujourd'hui.

Mais il me reste encore, pour la partie scientifique de nos travaux de 1888, à parler de l'*Annuaire-Bulletin*, dont la seconde section, réservée aux documents et notices historiques, vient de vous être distribuée. Vous y trouverez d'abord cinquante lettres missives adressées par les rois Charles VIII et François Ier, ou par de hauts personnages de leur cour, au corps municipal de la ville de Troyes. C'est à l'excellent confrère dont je parlais tout à l'heure, M. Henri Stein, que nous devons cette série de pièces inédites, qui se rattachent, non seulement à l'histoire locale, mais à l'histoire générale, et M. Stein a bien voulu, en outre, les annoter.

Puis vient un projet d'unification de l'impôt préparé en 1583 par le Conseil du roi Henri III. Cette pièce est publiée par le maître du logis, notre secrétaire adjoint, dont vous connaissez de longue date les études si importantes sur les Conseils du roi.

Enfin, les trois dernières feuilles m'ont été obligeamment abandonnées pour un grand écrivain qui, lui aussi, a déjà reçu l'hospitalité dans cette maison, qui a même eu les honneurs de la lecture à votre Assemblée générale de 1880. Puissiez-vous, Messieurs, accueillir avec la même faveur cette seconde contribution de Saint-Simon !

Permettez-moi maintenant, Messieurs, de vous parler affaires.

Dans une de ses dernières séances, le Conseil, sur la proposition de son Comité des fonds, a pris deux importantes décisions, que les procès-verbaux ne porteront que plus tard à votre connaissance, mais dont il est urgent que je vous indique dès aujourd'hui les motifs et la portée véritable.

Il a été résolu, en premier lieu, que le chiffre normal du tirage de nos publications serait, sauf dans les cas exceptionnels, réduit à 750 exemplaires, tandis qu'il avait dépassé le chiffre de 1000 pendant un certain nombre d'années. Tout en assurant aux sociétaires l'intégralité de leurs droits, cette mesure aura pour effet, d'une part, d'engager nos confrères et les clients de notre librairie à faire plus rapidement le retrait ou l'achat des volumes mis en distribution ; d'autre part, de réduire sensiblement les frais de tirage, de papier et de magasinage ; et enfin, de prévenir l'avilissement des prix courants de vente qui est la conséquence inévitable de l'existence de réserves exagérées.

En effet, malgré le renouvellement constant des sociétaires, et quel que soit le crédit dont jouissent nos publications, devenues classiques pour la plupart, les chiffres anciens de tirage ont amené une telle accumulation d'exemplaires disponibles de certains ouvrages, soit chez le libraire, soit dans notre dépôt des Magasins généraux, que ce stock superflu devient une charge considérable pour notre budget. Préoccupé de cette situation, le Comité des fonds, après avoir fait réduire les tirages au chiffre que j'ai indiqué tout à l'heure, a obtenu le vote d'une seconde mesure, dont vous avez été avisés sommairement par une circulaire du 30 avril : c'est la mise en vente à des prix très réduits, mais uniquement pour les membres de la Société et à raison d'un seul exemplaire pour chacun d'eux, de ceux de nos volumes qui existent en grand nombre et dont l'écoulement n'avance plus avec la vitesse désirable. La liste en a été jointe à la circulaire du 30 avril. Nous vous conseillons, Messieurs, de profiter sans retard des très grands avantages qui vous sont offerts actuellement, et de cette occasion unique d'augmenter ou de compléter à peu de frais votre collection. Il a déjà été reconnu, en quelques jours à peine, que cette mesure serait accueillie

comme il convient. Nos confrères comprennent que, loin de déprécier les ouvrages édités sous les auspices de la Société, elle en assurera et relèvera la valeur pour l'avenir, en restreignant les existences en magasin aux chiffres rigoureusement nécessaires. Mais il faut que vous considériez le laps de temps indiqué pour vous présenter à la rue de Tournon comme un délai de rigueur, la délivrance à prix réduit devant même être arrêtée dès que le Comité des fonds, qui est investi pour cela de pleins pouvoirs, le jugera opportun.

Une mesure d'un caractère tout à fait opposé a été expérimentée avec succès dans les derniers mois de 1888. Je vous avais annoncé que le Conseil songeait à faire tirer par un nouveau procédé de reproduction anastatique cent exemplaires d'un des volumes dont l'épuisement est aussi regrettable que préjudiciable à nos intérêts, le tome I des *Chroniques de J. Froissart*. Les procès-verbaux qui sont entre vos mains vous ont tenus depuis lors au courant de cette opération, et vous avez été immédiatement appelés à en bénéficier. Les résultats ont répondu tout à fait à ce que nous espérions, et ainsi nos confrères et bon nombre d'établissements, qui hésitaient naturellement à acquérir la suite de cette grande publication dépareillée du tome I, se trouveront tout munis lorsque viendra le tome IX dont je vous ai promis la mise en préparation.

Enfin, parmi les récentes décisions du Conseil, il en est une encore à laquelle je ne doute pas que vous ne donniez votre approbation pleine et entière : c'est la création (12 mars 1889) d'un prix analogue à celui que la Société offre tous les ans au Concours général des lycées et collèges de Paris, mais destiné, celui-ci, aux élèves de l'École nationale des chartes. Ce témoignage d'estime, de gratitude pour un établissement qui nous donne tant d'adhérents, tant d'éditeurs, tant de conseillers éminents entre tous, ce témoignage, dis-je, est si naturel, que vous vous étonnerez seulement que la chose ne fût pas faite depuis longtemps. Remercions donc celui de nos collègues qui en a fait dernièrement la proposition pour resserrer nos liens avec les jeunes chartistes confiés à son enseignement, et cet autre collègue qui, comme

directeur de l'École, se chargera de faire attribuer nos volumes à l'élève de troisième année le plus méritant.

En terminant mon rapport l'année dernière, je m'étais permis d'émettre, non pas une proposition, mais une simple idée personnelle en vue de l'Exposition qui s'est solennellement ouverte hier. Le Conseil n'a pas jugé qu'il y eût lieu d'y donner suite, non plus que de prendre une part directe à ces grandes assises internationales des sciences, des arts et de l'industrie. J'ai donc dû m'incliner devant le vote de mes collègues; mais, très heureusement, le ministère de l'Instruction publique m'a donné une sorte de consolation partielle, en offrant à toutes les Sociétés savantes de France d'exposer sous ses auspices et à ses frais les travaux qu'elles ont produits depuis l'Exposition de 1878. Nous figurons donc au Champ-de-Mars, en bon lieu et en bonne compagnie, j'oserai ajouter en bon rang, car les cinquante volumes que nous avons publiés de 1879 à 1888, comme suite des deux cents volumes de quarante-cinq exercices antérieurs, prouveront aux visiteurs venus de toutes les parties du globe que nous n'avons ni perdu ni démérité en vieillissant, et que notre Société, aujourd'hui comme en 1834, tient toujours la tête parmi les Compagnies savantes qui cultivent le champ inépuisable de l'histoire de France.

Rapport de MM. les Censeurs sur les comptes des recettes et des dépenses de la Société pendant l'exercice 1888.

Messieurs,

L'examen que nous avons fait des pièces et comptes que nous ont présentés le trésorier et le Comité des fonds nous a permis de constater qu'au 31 décembre 1888 la situation financière de votre Compagnie était la suivante :

Recettes.

Recette prévue au budget de 1888 . .	27,649 fr. 50 c.
Recette effectuée	26,694 33
Différence en moins . .	955 fr. 17 c.

Ce résultat, qui a trompé les prévisions de notre trésorier, est dû au moins grand nombre de recouvrements des quittances, tant courantes qu'arriérées (— 750 fr.) ; nous vous avions déjà, l'an dernier, fait pressentir que sur ce point nous aurions un mécompte, et que l'amélioration survenue de ce chef à nos finances ne serait que transitoire ; la vente des volumes en librairie a également subi un temps d'arrêt et n'a produit que 2,204 fr. 50 au lieu de 3,000 fr. espérés ; il en est de même de celle des volumes à la Bibliothèque nationale, qui n'a pas eu lieu (— 48 fr.). Les intérêts de notre compte courant ont suivi le mouvement général de nos recettes et ont été réduits de 25 fr., chiffre prévu, à 22 fr. 33. Par contre, l'intérêt de nos obligations s'est élevé de 41 fr., grâce à un achat nouveau effectué dans le courant de l'exercice, et nous avons encaissé une recette extraordinaire de 600 fr. provenant du rachat de deux cotisations.

Nous nous hâtons d'observer que ce dernier chiffre, qui figure aux recettes, a sa contre-partie aux dépenses, puisque, d'après nos statuts, il doit être remployé en valeurs, et que, dans le cas présent, le rachat a été fait très largement (834 fr. au lieu de 600 fr.) en obligations du chemin de fer de l'Est anciennes.

Dépenses.

La dépense totale s'est élevée à 23,014 fr. 26 c., se décomposant comme suit :

Frais d'impression de cinq volumes[1] .	15,017 fr. 40 c.
Réimpression du tome I de *Froissart* par le procédé anastatique	932 »»
A reporter . . .	15,949 40

1. A savoir : *Chroniques de Froissart*, t. VIII, 1re et 2e parties ; *Jour-*

Report.	15,949	40
Honoraires d'éditeurs.	1,875	»»
Indemnités aux secrétaire et trésorier.	600	»»
— au rédacteur de l'*Annuaire*	325	»»
Traitement de l'agent.	1,200	»»
Impressions diverses	115	»»
Frais de magasinage	505	80
Frais de librairie	879	41
Dépenses diverses.	730	65
Achat d'obligations Est anciennes . .	834	»»
	23,014 fr.	26 c.

Les dépenses prévues étaient de 23,100 fr.; il y a donc une différence en moins de 85 fr. 74.

La situation financière au 31 décembre 1888 se résume donc ainsi :

Recettes réalisées	26,694 fr.	33 c.
Dépenses effectuées	23,014	26
Excédent en caisse	3,680 fr.	07 c.

Un pareil résultat est assurément satisfaisant; mais le devoir de vos censeurs est de vous signaler la diminution constante des membres de notre Société, que le recrutement ne suffit pas à contrebalancer. Il y a là un danger pour les finances et pour la vitalité de notre Compagnie, qu'il suffira, je pense, de vous indiquer pour que vous y apportiez le remède, en faisant un peu de propagande pour la Société de l'Histoire de France et en lui amenant de nouveaux membres.

Les écritures qui établissent les comptes ci-dessus nous ayant paru régulières, nous avons l'honneur de vous proposer l'approbation des comptes du trésorier pour l'exercice 1888.

J. Delaville Le Roulx. P. Durrieu.

nal de Nicolas de Baye, t. II; *Mémoires d'Olivier de la Marche*, t. IV; *Annuaire-Bulletin de* 1887.

UNE ANECDOTE DE BRANTÔME

SUR

LA DOT DE CATHERINE DE MÉDICIS.

Dans la longue notice consacrée à Catherine de Médicis, Brantôme a mentionné un fait assez extraordinaire et dont lui seul a parlé. Ce fait se serait passé à l'occasion du mariage de la nièce de Clément VII avec le duc d'Orléans.

Charles-Quint, nous dit Brantôme, « s'estonna fort de ceste alliance avec le pape, le cognoissant habille, courageux et vindicatif de sa prison faicte par son armée impériale au sac de Rome. Et tel maryage luy despleut tellement, que j'ay ouy dire à une dame de vérité, lors à la court, que s'il ne fust esté marié avec l'impératrice, qu'il eust prins l'alliance dudict pape, et eust espousé sa niepce, tant pour estre appuyé d'un si grand party, que parce qu'il craignoit que le pape luy aidast à perdre Naples, Milan et Gênes, ainsi qu'il l'avoit promis au roy François, lorsqu'il luy fist livrer l'argent du dot de sa niepce et ses bagues et joyaux; qu'oultre tout cela, pour faire le douaire digne d'un tel mariage, il luy avoit promis, par instrument autentique, trois perles d'inextimable valeur, de l'excessiveté desquelles les plus grands roys estoient fort envieux et convoiteux, qu'estoient Naples, Milan et Gênes[1]. »

Que le pape eût gardé un souvenir amer de sa captivité et de l'épouvantable sac de Rome, cela n'est point douteux; mais, qu'il eût fait cette promesse extravagante de donner ce qui ne lui avait jamais appartenu, et qu'il eût eu l'impru-

1. Brantôme, t. VII, p. 340.

dence de la consigner dans un acte authentique, personne ne peut songer à l'admettre. Pourtant je crois à la bonne foi entière de la « dame de vérité » et à la transmission fidèle de son dire par Brantôme. En lisant ce passage, je pensai tout de suite qu'il y avait là un écho de ces bruits de cour qu'on rencontre si souvent dans ses livres; et, comme chez lui il n'y a guère de fumée sans feu, je cherchai longtemps ce qui pouvait avoir donné lieu à cette singulière légende. Je finis par en trouver l'origine dans un chroniqueur italien mort en 1558, Bernardo Segni, dont les *Storie fiorentine* ont été publiées pour la première fois en 1723, c'est-à-dire cent onze ans après la mort de Brantôme[1]. Voici ce qu'il nous raconte dans son VIe livre.

Lors de l'entrevue de François Ier et de Clément VII à Marseille, au moment du mariage de Catherine de Médicis, en octobre 1533, les entretiens des deux souverains furent assez longs et assez fréquents pour faire redouter la rupture de la paix avec Charles-Quint. « On avait d'autant plus de raison de le craindre, dit l'historien florentin, que dans le peuple courut un mot plaisant (*faceto*) de Philippe Strozzi, lorsqu'il versa entre les mains des trésoriers du roi l'argent de la dot promise. En le recevant, ceux-ci murmurèrent entre eux que c'était une bien petite dot pour le fils d'un roi aussi puissant. Strozzi les entendit et leur répliqua par une belle parole : « Ce n'est pas une petite dot, messieurs, que « cette dot du pape à monseigneur d'Orléans, si vous y « ajoutez les joyaux de grandissime valeur qu'outre l'argent « il ne tardera pas à donner. » A ces paroles, les trésoriers dressèrent l'oreille : « De grâce, monsieur l'ambassadeur, « dites donc quels sont ces joyaux. » — « Les joyaux que le « pape donnera à votre roi, poursuivit Strozzi, sont Gênes, « Milan et Naples. Ne vous semblent-ils pas dignes de la dot « d'un roi? » Les trésoriers se prirent à sourire. Le mot courut par toute la cour, et, accueilli très favorablement comme venant d'un homme gracieux et de grand esprit, il arriva

1. La notice de Brantôme parut pour la première fois en 1659, dans les *Additions* aux Mémoires de Castelnau.

jusqu'à l'empereur, qui se préoccupait et se souvenait de toutes choses, si légères qu'elles fussent, quand elles pouvaient nuire à sa grandeur[1]. »

Cette historiette me donnait la source du bruit recueilli par la « dame de vérité. » Mais il restait à découvrir quel mystère se cachait sous les paroles de Strozzi que les trésoriers avaient prises au sérieux et répétées à la cour.

Quand on mit en vente à Paris, en 1887, les diamants de la couronne, je remarquai, dans l'énumération que l'on publia de ces joyaux, que plusieurs des bijoux anciens étaient, en raison de leur origine, distingués par des noms géographiques. Bien qu'aucun d'eux ne portât ceux de Gênes, de Milan et de Naples, le souvenir de Strozzi me revint à l'esprit, et je pensai que sa réponse pouvait bien n'être qu'un simple jeu de mots, dont les gens du roi n'avaient pas saisi la signification.

Si l'on possédait une liste des bijoux que le pape avait mis dans la corbeille de mariage de sa nièce, la question serait promptement résolue. Malheureusement il n'en existe point; mais on a divers inventaires des pierreries possédées par la famille royale, et je crus ne pouvoir mieux faire que de m'adresser à un descendant des anciens joailliers de la couronne, M. Germain Bapst, que je savais avoir sous presse

1. « Tanto più ne ebbe ragione, quanto nel volgo si sparse un detto faceto di Filippo Strozzi, usato à tesorieri del re, i quali ricevendo la dote promessa, e pagata per lui, bisbigliando dicevano intra loro che pure era piccola a un figliuolo d'un re potentissimo. Onde egli accorgendosene, con un bel motto rivoltosi, disse : *Non è piccola dote, signori, la data del Papa a Monsignore d'Orliens, se si computeranno le gioje di valuta grandissima che tosto il Papa debbe dare sopra questi denari*. Alle quali parole porto l'orecchio, dissono : « Di grazia, signore ambasciadore, ditene quali sono pur queste gioje ? » E Filippo soggiunse : « Le gioje che debbe dare Clemente al re vostro sono Genova, Milano e Napoli ; ora non vi pajono queste degne della dote d'un re ? » Sorrisero allora tutti, ed il motto, sparsosi per tutta la corte, ebbe gran favore, come detto da un uomo graziozo e'di grande ingegno, e penetrò fino agli orecchi di Cesare, che, non straccurando cosa alcuna, benche leggieri, che potesse nocere alla sua grandezza, si ricordò poi d'ogni cosa. » — *Storie fiorentine di messer Bernardo Segni, gentiluomo fiorentino, dall' anno MDXXVII ad MDLV*, in Augusta, MDCCXXIII; in-f°, libro sesto, p. 163-164.

une très importante et très curieuse *Histoire des joyaux de la couronne de France*[1]. Je lui contai mon embarras et mes conjectures, et il eut l'extrême obligeance de me communiquer les bonnes feuilles des pages qui pouvaient m'intéresser, où, grâce à lui, je pus trouver ce que je cherchais.

Les bijoux que Catherine avait apportés d'Italie restèrent, sa vie durant, sa propriété, et elle put en disposer à son gré. Lors du mariage de François II, elle donna à sa bru un carcan qui figure sur l'inventaire dressé le 26 février 1560 « des bagues de la reyne Marie d'Escoce » devant faire retour à la couronne[2]. Ce bijou était, entre autres, orné de deux diamants : l'un, à six pointes, estimé dix mille écus; l'autre, « en table longuette, » estimé huit mille. Onze ans plus tard, ils sont mentionnés tous deux, dans les mêmes termes et avec la même évaluation, sur un inventaire des joyaux de la couronne en date du 26 avril 1571, inventaire comprenant « les bagues que la royne mère du roy avoit données des siennes » ; mais, cette fois, ils sont désignés sous les noms de *table de Gênes* et de *pointe de Milan*[3]. Leur destination avait été changée, et ils servaient à orner une bordure de touret destinée à la nouvelle belle-fille de Catherine, Élisabeth d'Autriche.

Enfin, dans le même inventaire[4], figure « ung gros ruby ballay à jour, percé d'une broche de fer, appelé l'*Œuf de Naples*, auquel pend une perle en forme de poire; cy-devant estimé LXX^{m} escus. »

Voilà donc retrouvés, à ce qu'il me semble, les trois joyaux « de grandissime valeur » auxquels Strozzi faisait une allusion qui causa tant d'émoi. Si les trésoriers du roi avaient souri de satisfaction en entendant sa « belle parole », le rusé Florentin dut rire plus d'une fois, et de bon cœur, en pensant au joli tour qu'il leur avait joué.

Lud. LALANNE.

1. L'ouvrage a paru chez Hachette en 1889, un vol. gr. in-8°.
2. Bapst, p. 55, note.
3. Ibid., p. 160 et 161.
4. Ibid., p. 24 et 169.

II.

BIBLIOGRAPHIE.

110. — BABEAU (Albert). La vie militaire sous l'ancien régime. — Les Soldats. In-8, VIII-385 p. Paris, Firmin-Didot et Cie.

M. Babeau, que nous sommes heureux de compter parmi nos nouveaux confrères, a donné au commencement de cette année une sixième monographie, celle du *Soldat,* que j'avais promise en son nom en 1886. C'est le simple soldat de l'ancien régime, ou, plus exactement, de la période comprise entre l'avènement de Louis XIII et la déchéance de Louis XVI; nous aurons ensuite l'*Officier*. Comment se composait alors l'armée royale, quels étaient les procédés de recrutement, la vie de garnison, l'uniforme, la solde et la nourriture, le service, la discipline, la condition des bas officiers, la vie des valets et femmes de soldats, l'organisation hospitalière et religieuse, le service en guerre, les congés et les retraites, enfin la composition des régiments étrangers; tels sont les points que M. Babeau étudie successivement avec la même méthode, d'après les mêmes procédés qui nous ont valu ses excellents tableaux de *la Vie rurale,* de *la Ville,* des *Bourgeois,* etc. « Ce nouveau portrait, dit-il, dans son introduction, vaut la peine d'être tenté. C'est celui de ce soldat vaillant qui a été l'instrument solide, léger et bien trempé de la grandeur de la France depuis Rocroy jusqu'à Fontenoy. C'est celui du soldat de Condé, de Turenne, de Villars, du maréchal de Saxe et de Rochambeau. Comme l'a dit Albert Duruy, « on se sent un peu plus Français » en revivant dans ce vieux temps plein de gloire et d'honneur. »

A. B.

111. — BABEAU (Albert). Essai sur les rapports de l'art et de l'histoire à Troyes. In-8, 31 p. Troyes, impr. Dufour-Bouquot.

(Extrait des Mémoires de la Société académique de l'Aube.)

112. — BAPST (Germain). Histoire des joyaux de la couronne de France d'après des documents inédits. Gr. in-8, IV-719 p., avec 50 gravures. Paris, Hachette et Cie.

Même dans les rapports officiels qui, tout récemment, ont provoqué la dispersion partielle des joyaux de la couronne, l'histoire

de cette précieuse collection, précieuse encore plus par les souvenirs de trois siècles et demi qui s'y rattachaient que par l'énorme valeur des pièces elles-mêmes, cette histoire avait été très incomplètement, très inexactement retracée. C'est au nom des neuf générations qui se transmirent successivement, dans les familles Germain et Bapst, le titre envié de « joaillier du roi ou de la couronne » que notre confrère a entrepris de reconstituer les origines et les annales du trésor confié à leur garde. Les dossiers qu'il a encore entre les mains, comme leur représentant direct, lui ont permis de joindre une ample moisson de documents aux informations recueillies dans les dépôts publics, et le monument élevé ainsi par lui est tout à fait digne du sujet. Siècle par siècle, règne par règne, depuis l'année 1530, date de la constitution régulière du trésor, comme propriété inaliénable de l'État, par le roi François Ier, jusqu'à la vente de mai 1887, l'historien a pu retracer et les accroissements successifs de la collection et les vicissitudes dont elle n'a que trop souvent souffert. La valeur première, en 1530, équivalait à peu près à trois millions six ou sept cent mille francs; la vente, en mai 1887, n'a pas rapporté sept millions à l'État. Il est vrai que l'on avait eu soin de réserver le diamant *le Régent,* qui, à lui seul, représente une moitié de la valeur totale du trésor, un diamant à cinq pans conservé aujourd'hui au Louvre, un des *Mazarins,* le rubis *la Côte-de-Bretagne,* qui remonte à l'origine de la collection, et quelques autres pièces.

Mais c'est moins au point de vue technique de la valeur et de la composition du trésor qu'à celui de l'origine des pièces, des usages fort variés auxquels elles furent successivement appropriées, et surtout des relations de leur histoire avec l'histoire politique et financière de l'ancien régime, particulièrement du XVIe siècle, qu'il faut signaler ici tous les premiers chapitres du livre. Et beaucoup d'entre nous éprouveront sans doute la même surprise que l'auteur lui-même, « lorsqu'il s'aperçut que cette étude lui faisait approfondir de très grands événements et les lui montrait sous des aspects nouveaux et de nature à élucider des questions historiques encore sans solution. »

A. B.

113. — DELAVILLE LE ROULX. Les anciens Teutoniques et l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. In-8, 12 p. Paris, Impr. nationale.

(Extrait des Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.)

L'auteur a retrouvé dans les archives marseillaises une bulle du pape Célestin II (9 décembre 1143) et une bulle de Grégoire IX (17 août 1229) établissant d'une façon indiscutable la subordination des Hospitaliers Teutoniques, déjà répandus par tout le monde,

in aliis mundi partibus, à l'autorité du grand maître des Hospitaliers de Saint-Jean.

114. — Delisle (Léopold). Mémoires sur les opérations financières des Templiers. In-4, 248 p. Paris, Impr. nationale.

(Extrait des Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.)

« Je voudrais montrer comment les Templiers, précurseurs ou émules des sociétés italiennes, ont eu pendant longtemps entre leurs mains une grande partie des capitaux de l'Europe, et comment la confiance inspirée par le prestige dont ils étaient universellement entourés en a fait les banquiers ou les trésoriers de l'église romaine, de beaucoup de particuliers, de princes et de rois. J'insisterai principalement sur les services que, de ce chef, ils ont rendus aux rois de France, et dont l'exposé mérite de former un chapitre de l'histoire de nos institutions administratives au temps de Philippe-Auguste et de ses successeurs jusques et y compris Philippe le Bel. » Le fait énoncé en ces termes par M. Delisle pouvait avoir été soupçonné, tout au plus entrevu, par quelques érudits familiers avec les documents originaux du temps de saint Louis et de ses successeurs immédiats; mais, pour le mettre complètement en lumière, hors de tout conteste, avec ses conséquences si importantes pour l'histoire du Temple et pour celle des institutions financières du moyen âge, il fallait une enquête persévérante, sagace et heureuse, la production de textes innombrables, dont presque tous ont en outre une valeur propre, et qui, loin de nuire à la précision rigoureuse des démonstrations, leur ajoutent l'intérêt de faits infiniment variés. Le succès obtenu par ce mémoire de M. Delisle lorsqu'il en a été donné connaissance à l'Académie, et celui qu'il a trouvé depuis lors auprès des lecteurs, lui assurent une place d'honneur dans l'œuvre de notre éminent confrère, à côté de son *Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, de ses *Actes de Charles V*, et de tant d'autres modèles de la plus solide et fructueuse érudition. A. B.

115. — Du Boys (Émile). Les correspondants de l'abbé Nicaise. I. Un diplomate érudit au xvii[e] siècle : Ézéchiel Spanheim; lettres inédites (1681-1701). In-8, 80 p. Paris, Alph. Picard.

La correspondance du chanoine dijonnais Claude Nicaise, conservée à la Bibliothèque nationale, a déjà fourni d'excellents matériaux pour l'histoire littéraire, scientifique et anecdotique de la fin du xvii[e] siècle. Les vingt-deux lettres tirées de cette collection par notre confrère M. Du Boys ont un intérêt tout particulier pour nous, en ce qu'elles sont émanées de l'auteur de la *Relation de la*

cour de France en 1690, un des meilleurs textes mis au jour par notre Société dans les dix dernières années, et aussi parce qu'elles font voir le diplomate prussien à l'œuvre au milieu des érudits parisiens et français qui lui avaient donné toute leur sympathie, et dont il partageait assidûment les travaux, comme les plaisirs intellectuels. Cinq autres lettres de Spanheim, adressées aussi à l'abbé Nicaise, avaient déjà été publiées par M. Caillemer en 1885.

A. B.

116. — Kerviler (René). La Bretagne à l'Académie française au xviiie siècle; études sur les académiciens bretons ou d'origine bretonne : les trois cardinaux de Rohan, Maupertuis, Duclos, Trublet, Coëtlosquet, Boisgelin. 2e édition complètement refondue. In-8, 659 p. Paris, veuve Palmé.

M. Kerviler, qui est tout à la fois un ingénieur et un archéologue, réserve en outre une partie de ses loisirs, depuis quinze ans, pour l'histoire des membres de l'Académie française que l'Ouest peut revendiquer comme ses enfants, et, en disant que la seconde édition du volume consacré aux huit académiciens bretons du xviiie siècle se présente sous les auspices de notre confrère M. de la Borderie, j'aurai fourni une excellente caution de l'intérêt et de la solidité de ces études. J'ajouterai cependant que l'Académie française actuelle, qui compte déjà douze Bretons depuis le commencement du xixe siècle, a plus d'une fois récompensé son historiographe régional. — Parmi les académiciens du xviiie, trois sur huit appartiennent à l'antique et fière race des Rohans, comme trois aussi, parmi ceux du xviie, à ces ducs de Coislin élevés et soutenus par le souvenir du grand fondateur de l'Académie. Mais les Rohan, tous les trois cardinaux et évêques de Strasbourg, présentent de l'un à l'autre des oppositions et des contrastes piquants. M. Kerviler leur a fait la part belle dans son volume, sans cependant que ce soit trop au détriment de leurs compagnons : le savant Maupertuis, militaire, philosophe, géomètre et naturaliste, l'organisateur de l'Académie de Berlin et le rival de Voltaire dans les bonnes grâces de Frédéric le Grand; Duclos, l'encyclopédiste, le successeur du même Voltaire au titre d'historiographe de France, l'auteur de l'*Histoire de Louis XI*, des *Considérations sur les mœurs du siècle*, des *Mémoires pour servir à l'histoire des mœurs*, de nombre de mémoires archéologiques faits pour ses confrères de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et même d'un certain nombre de romans et de facéties; l'abbé Trublet, à qui l'épigramme de Voltaire a assuré plus sûrement l'immortalité que ses *Essais*, ses *Pensées* ou ses *Panégyriques;* Mgr de Coëtlosquet, évêque de Limoges, appelé à l'Académie par les fonctions de précepteur qu'il remplit succes-

sivement auprès des trois petits-fils de Louis XV; enfin, le cardinal de Boisgelin, qui fut deux fois président de l'Assemblée nationale, et dont « la magistrale *Exposition des principes* réduisit à néant les sophismes des promoteurs de la constitution civile et schismatique du clergé. » A. B.

117. — Jarry (E.). La vie politique de Louis de France, duc d'Orléans (1372-1407). In-8, xx-486 p. Paris, Alph. Picard.

Froissart, puis les chroniqueurs du parti bourguignon, beaucoup plus nombreux que ceux du parti d'Armagnac, ont chargé la mémoire de Louis d'Orléans jusqu'à justifier son assassinat, et nos historiens modernes n'ont vu en lui qu'un prince élégant, passionné, mais incapable ou faible, et absolument dénué de sens politique. C'est de ce côté que M. Jarry a précisément porté ses recherches, et l'étude attentive des documents, étude qui n'avait pas été faite jusqu'ici, l'a amené à des conclusions fort différentes. Il nous le montre prenant une part des plus actives, en Italie comme en Allemagne, à la politique de Charles VI, gagnant pied de l'autre côté du Rhin à l'occasion du grand schisme, comme il l'avait fait en Piémont, par son mariage avec l'héritière du comté d'Asti, conquérant Savone et Gênes, luttant jour par jour contre la maison de Bavière et la reine Isabeau.

Dressé avec la précision d'un itinéraire, accompagné constamment de citations et de références aux documents originaux, suivi d'un appendice de trente et une pièces justificatives des plus importantes, ce livre est un de ceux qui marqueront parmi les travaux historiques de ces dernières années, et l'Académie des inscriptions et belles-lettres l'a jugé digne de recevoir la première médaille du concours des Antiquités nationales.

A. B.

118. — La Borderie (A. de). Étude bibliographique sur les Chroniques de Bretagne d'Alain Bouchart (1514-1541). In-4, 51 p. Rennes, H. Caillière.

Malgré ses erreurs, ses fables, sa naïve crédulité, l'œuvre de Bouchart, qui s'étend depuis la conquête de l'Armorique par le roi Brutus jusqu'au temps de Cadvaladrus, dernier roi breton, et depuis la conquête de Conan Mériadec jusqu'à Anne de Bretagne, cette œuvre a conservé une valeur certaine, au point de vue des annales de la dernière période de la Bretagne autonome, comme sous le rapport littéraire. Aussi la Société des Bibliophiles bretons en a-t-elle entrepris la réimpression en un très beau volume, et c'est naturellement à son président, notre confrère M. de la Borderie, qu'est revenu le soin de faire la description et l'histoire des

cinq éditions anciennes qui, de 1514 à 1541, attestèrent la grande vogue du nom de Bouchart. Quarante ans s'écoulèrent depuis l'apparition de la dernière, sans qu'aucun autre écrivain de son pays lui fit concurrence; c'est seulement en 1582 que Bertrand d'Argentré fit paraître l'*Histoire de Bretagne.* A. B.

119. — Lacroix (abbé L.). Richelieu et le Poitou. In-8, 19 p. Vannes, Lafolye.

(Extrait de la Revue du Bas-Poitou.)

Conférence faite à Poitiers, dans l'assemblée générale de la Société des Antiquaires de l'Ouest, sur les rapports que Richelieu, en raison de son origine d'abord, puis de son épiscopat, eut avec le Poitou avant son premier ministère.

120. — La Trémoïlle (duc de). Archives d'un serviteur de Louis XI; documents et lettres (1451-1481) publiés d'après les originaux. In-4, vi-230 p. Nantes, Émile Grimaud.

Dirai-je que ce volume l'emporte encore en intérêt sur les précédentes contributions de M. le duc de la Trémoïlle à l'histoire des xiv[e] et xv[e] siècles? Il semble que, loin de s'épuiser, le chartrier de Thouars produise des documents de plus en plus précieux, et que leur mise en œuvre devienne en même temps plus fructueuse. Cette fois, on nous offre la fleur des archives de Georges de la Trémoïlle (1430-1486), qui, sous le titre de sire de Craon, après avoir vaillamment servi Charles le Téméraire, passa à la cour de Louis XI, et, pendant plus de dix années, s'y distingua comme diplomate et comme administrateur, aussi bien que comme capitaine. Parmi les grands événements dans lesquels son rôle fut décisif, il faut signaler cette alliance avec les Ligues suisses et avec le duc de Lorraine qui amena la défaite de Charles le Téméraire et l'annexion de la Bourgogne. C'est à ce propos que Louis XI lui écrivit : « Maintenant est temps d'employer tous vos cinq sens de nature, et mettre la duché et comté de Bourgogne en mes mains; et pour tant, avec votre bande et le gouverneur de Champagne, si ainsi est que le duc de Bourgogne soit mort, mettez-vous dedans ledit pays, et gardez, si cher que vous m'aimez, que vous y faites tenir aux gens de guerre le meilleur ordre que si vous étiez dedans Paris, et leur remontrez que je les veux mieux traiter et garder que nuls de mon royaume... Et pour tant je vous prie que vous me serviez ainsi que j'en ai en vous la fiance..... » Il est vrai que, peu après, une malheureuse campagne dans la Comté le fit disgracier, et ses dernières années se passèrent dans la retraite à Craon ou à Ligny, qui lui était venu de la confiscation du connétable de Saint-Pol.

Les cinquante-cinq pièces éditées dans ce volume sont des documents de premier choix, tantôt d'ordre politique, comme lettres patentes, missives, commissions, mandements, etc., tantôt d'ordre privé, comptes, quittances, inventaires, papiers d'affaires. Dans cette seconde catégorie se trouvent les pièces les plus curieuses relatives aux déportements de Marie de Montauban, l'épouse dévergondée du sire de Craon. A. B.

121. — MAULDE-LA-CLAVIÈRE (R. DE). Les origines de la Révolution française au commencement du XVIe siècle; la veille de la Réforme. In-8, IX-361 p. Paris, Ernest Leroux.

La thèse de notre confrère, à comparer avec celle du chanoine Janssen pour l'Allemagne, est que l'irrésistible mouvement qui, il y a cent ans, brisa tout ensemble Dieu et le Roi, a son point de départ bien plus haut qu'on ne le cherche d'ordinaire, dans la confusion des pouvoirs civils et religieux sur laquelle, au XVIe siècle, reposait la société tout entière, dans le caractère sacré, hiératique assumé par la royauté. L'initiative d'une réforme générale eût dû venir du saint-siège; mais, « au lieu d'un Grégoire VII, d'un Innocent III, il fut occupé par un Alexandre VI, par un Jules II, par un Léon X, qui prirent pour ainsi dire à tâche de préparer la catastrophe, et les pouvoirs publics, qui avaient mis la main sur le grand édifice religieux du moyen âge, consommèrent sa chute. » Les divisions de cette étude indiqueront mieux qu'une analyse sommaire comment l'auteur a traité son sujet : I. Prospérité de la France au commencement du XVIe siècle. — II. Le roi. — III. La foi. — IV. La police et la justice. — V. La noblesse. — VI. L'église. — VII. Le clergé. — VIII. Le peuple. — IX. Figures du temps. — X. Essais de réforme. Ces tableaux, plutôt philosophiques et moraux que descriptifs, se fussent mal accommodés de références documentaires ou de citations des textes nombreux que l'auteur avait entre les mains; il a pris le parti de rejeter notes et renvois à la fin du volume. Mais me permettra-t-il de lui faire observer que, le numérotage de ces notes et renvois changeant avec chaque chapitre, il eût été utile pour le lecteur de trouver au haut de chaque page, soit du texte, soit de l'appendice, l'indication courante du numéro de chapitre? A. B.

122. — MORANVILLÉ (H.). La Chronique du Religieux de Saint-Denis, les Mémoires de Salmon et la Chronique de la mort de Richard II; étude critique. In-8, 40 p.

(Extrait de la Bibliothèque de l'École des chartes.)

Sans identifier bien positivement le religieux anonyme de Saint-Denis avec Pierre le Fruitier, dit Salmon ou Salomon, dont Crapelet a publié en 1833 les *Réponses aux demandes faites par le roi*

Charles VI (1409), M. Moranvillé établit et prouve que le Religieux a suivi de près les Mémoires de Salmon et qu'il s'est même borné parfois à les traduire. Suivant lui, Salmon réunirait toutes les conditions, sauf une, requises pour qu'on reconnût en lui l'auteur de la Chronique de Charles VI écrite dans l'abbaye de Saint-Denis. La seule preuve qui ferait actuellement défaut serait celle de son séjour, en qualité de moine, dans ce célèbre monastère.

A. B.

123. — Pigeonneau. Histoire du commerce de la France. T. II : le xvie siècle, Henri IV. Richelieu. In-8, 486 p. Paris, L. Cerf.

L'étude rétrospective du commerce et de l'industrie de l'ancienne France est très en honneur depuis quelques années ; mais le sujet est tout à la fois si vaste et si nouveau, que ceux de nos confrères qui s'y attachent ne l'abordent généralement que par un seul côté, se bornant à tel ou tel règne, à telle ou telle industrie, à un commerce déterminé. C'est de l'ensemble des faits partiels mis ainsi en lumière que M. Pigeonneau tire actuellement la matière d'un tableau synthétique, ou plutôt d'une série de tableaux successifs, grâce auxquels nous pouvons suivre d'un seul coup d'œil, tantôt le progrès, tantôt la décadence du commerce et de l'industrie. Son second volume, qui a paru en 1888, s'étend du règne de Louis XII à la fin de celui de Louis XIII. Il fait d'abord ressortir, dans François Ier, à côté du roi chevalier et galant, le diplomate et surtout l'administrateur intelligent, naturellement porté à une louable initiative; sous lui, et sous Henri II aussi, le commerce intérieur bénéficiant de la diminution des cordons de douanes provinciales et de la répression des abus locaux, le commerce extérieur se développant par les expéditions maritimes en Orient et dans le Nouveau-Monde, par les établissements fondés au Canada, au Brésil, dans la Floride. Cette situation brillante ne put se maintenir sous les derniers Valois contre tant de circonstances défavorables, les unes politiques, les autres économiques, car cette même cour, qui ne favorisait que les industries de luxe au milieu des misères de la guerre civile, adopta un système désastreux de taxation excessive, ou même de prohibition absolue. C'est alors qu'on voit poindre les premières théories d'économie financière. Mais Henri IV et Sully, puis Louis XIII et Richelieu donnent un nouvel essor à toutes les forces vives du pays. Sur cette période, M. Pigeonneau s'étend avec une complaisance bien naturelle, heureux de mettre en pleine lumière les mérites inoubliables de ministres tels que Sully et que le grand cardinal, les efforts patriotiques de leurs auxiliaires, Olivier de Serres, Barthélemy Laffemas, Montchrétien ou les Notables de 1614, la circulation intérieure améliorée par les canaux et les routes, les grandes expéditions coloniales favorisées,

l'industrie encouragée et réglementée, le terrain, en un mot, préparé pour l'œuvre de Louis XIV et de Colbert. A. B.

124. — Rameau de Saint-Père. Une colonie féodale en Amérique : l'Acadie (1604-1881). Deux vol. in-12, xxxii-365 et 425 p., et carte. Paris, Plon, Nourrit et Cie ; Montréal, Granger frères.

La presqu'île de quelque trente mille kilomètres carrés qui s'étend du nord-est au sud-ouest entre le golfe Saint-Laurent et l'Atlantique, découverte par Cabot en 1497 et baptisée du nom d'Acadie ou de la Cady en 1524, par le Florentin Verazzani, fut colonisée à partir de 1605 par les gentilshommes français Poutrincourt, Biencourt, de Monts, Champlain, etc., dont Marc Lescarbot se fit l'historiographe quatre ans plus tard. Ces premiers occupants s'attachèrent à faire une création agricole, et gentilshommes ou bourgeois ne purent que lui donner la forme féodale qui florissait alors dans leur patrie. Reconnue française par le traité de Saint-Germain en 1632, cette colonie fut l'objet des soins du cardinal de Richelieu, qui y envoya le commandeur de Rasilly. Celui-ci fit la division du territoire en seigneuries et en fiefs censitaires, et, sous son successeur d'Aulnay, l'Acadie commença à prospérer parallèlement aux établissements créés sur les continents de la Virginie et du Canada ; prospérité relative toutefois, puisqu'en 1671 la presqu'île ne comptait pas cinq cents habitants de race blanche, tenus sans cesse en échec par leurs voisins anglais de Boston. Et, en 1706, nos petites colonies n'étaient peuplées que de dix-neuf mille âmes, contre deux cent soixante mille habitants sur les territoires anglais. Cette disproportion ne pouvait aboutir qu'à la dépossession qui fut consacrée, pour la France, par les traités de 1713. Toute la population primitive fut alors déportée au loin par les Anglais, et ce n'est que grâce à des miracles d'énergie qu'une petite quantité d'Acadiens se rejoignirent dans l'intérieur du pays. Leur postérité compte aujourd'hui plus de cent mille personnes, et tend toujours à s'augmenter, représentant l'élément français et catholique, là comme au Canada, et conservant avec piété la langue, les traditions, le culte des ancêtres. C'est cette histoire, avec ses vicissitudes, ses épisodes dramatiques, ses enseignements économiques, que M. Rameau de Saint-Père a retracée pour les lecteurs de la mère-patrie. A. B.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 4 JUIN 1889,

A l'École des chartes, à quatre heures un quart,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE DE LUÇAY, PRÉSIDENT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 2 juillet suivant.)

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; la rédaction en est adoptée par le Conseil.

M. le président proclame membres de la Société, après avoir soumis ces admissions à l'approbation du Conseil :

2181. M. Paul DE FARCY, à Château-Gontier (Mayenne) ; présenté par MM. Bertrand de Broussillon et Rivain.

2182. M. le marquis DE MAILLY-NESLE, prince d'Orange, avenue de la Tour-Maubourg, n° 19, et au château de la Roche-Mailly, par Pontvallain (Sarthe) ; présenté par MM. Bertrand de Broussillon et Siméon Luce.

2183. M. Albert BABEAU, correspondant de l'Institut, à Troyes (Aube) ; présenté par M. le comte de Luçay et M. de Boislisle.

Publications adressées à la Société.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES. — *Bulletin des bibliothèques et des archives,* année 1888, n° 3. — *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français,* 15 mai 1889. — *Bulletin de la Société bibliographique,* mai 1889. — *Bulletin de l'Association philotechnique,* avril 1889.

SOCIÉTÉS SAVANTES. — *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne,* année 1888, 2e semestre. — *Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen,* 1887-1888. — *Société des Antiquaires de Picardie; Album archéologique,* 1er, 2e et 3e fascicules.

Ouvrages offerts par les auteurs ou les éditeurs.

L'Institut de France et les anciennes académies, par M. Léon Aucoc, membre de l'Institut. Br. in-8. Paris, Plon, Nourrit et Cie. — *L'Institut de France; lois, statuts et règlements concernant les anciennes académies et l'Institut de 1635 à 1889; tableau des fondations*; collection publiée, sous la direction de la Commission administrative centrale, par M. Léon Aucoc, membre de l'Institut. In-8. Paris, Impr. nationale. — *Jean et Jacques de la Taille*; étude biographique et littéraire sur deux poètes du xvie siècle, par G. Baguenault de Puchesse. Br. in-8. Orléans, Herluison. — *Jacques Boucher, sieur de Guilleville et de Mézières, trésorier général du duc d'Orléans, en 1429; souvenirs orléanais du temps de Jeanne d'Arc*, par M. Boucher de Molandon. Br. in-8. Orléans, Herluison. — *Mémoires du chevalier de la Farelle sur la prise de Mahé* (1725), mis en ordre et publiés par E. Lennel de la Farelle. In-8. Paris, Challamel aîné. — *Les anciennes institutions municipales de Bourges*, par Edmond Charlemagne, ancien magistrat. In-8. Bourges, impr. Tardy-Pigelet. — *La vie et les œuvres de Jérôme de Monteux, médecin et conseiller des rois Henri II et François II, seigneur de Miribel et de la Rivoire, en Dauphiné*, par H. de Terrebasse. Br. in-12. Lyon, Brun. — *Les étudiants allemands de l'Académie protestante de Saumur et leur maître de danse* (1625-1642), par André Joubert. Br. in-8. Angers, Germain et Grassin. — *Louis de Frotté et les insurrections normandes* (1793-1832), d'après un ouvrage nouveau, par le même. Br. in-8. Angers, Germain et Grassin. — *Jeanne d'Arc; sa vie par un Italien du XVe siècle*, par le comte de Puymaigre. (Extrait de la *Revue des Questions historiques.*) Br. in-8. Bruxelles, impr. Vromant et Cie.

Correspondance.

M. le marquis de Queux de Saint-Hilaire s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M. Paul de Farcy sollicite son admission au nombre des membres de la Société.

M. Bertrand de Broussillon remercie le Conseil de l'avoir admis dans la séance du 30 avril et propose l'admission de M. de Farcy et de M. le marquis de Mailly-Nesle.

M. Aucoc fait hommage des publications : *l'Institut de France, lois, statuts*, etc., et : *l'Institut de France et les anciennes académies*, indiquées plus haut.

M. le comte de Marsy, directeur de la Société française d'archéologie, adresse un exemplaire du programme du Congrès archéologique qui se tiendra à Évreux, du 2 au 9 juillet, sous sa présidence.

Élections.

Le Conseil procède au renouvellement de son bureau et de ses Comités.

Sont élus :

Président : M. Paul Meyer.
1[er] *vice-président* : M. le marquis de Vogüé.
2[e] *vice-président* : M. Léon Gautier.
Secrétaire pour quatre ans : M. de Boislisle.
Secrétaire adjoint : M. Noël Valois.
Trésorier-archiviste-bibliothécaire : M. C. Rivain.

Comité de publication.

MM. Delisle,
A. de Barthélemy,
De Beaucourt,
De Mas Latrie,
Picot,
De Ruble.

Comité des fonds.

MM. Moranvillé,
De Cosnac,
De Luçay,
Servois.

M. Paul Meyer, en prenant possession de la présidence, remercie, au nom du Conseil, le président sortant et exprime l'espoir que les Comités et les membres du Conseil voudront bien l'aider lui-même à remplir les fonctions auxquelles il est appelé.

Travaux de la Société.

État des impressions à l'imprimerie Daupeley-Gouverneur :

Annuaire-Bulletin. Feuilles 6 et 7 en placards.

Histoire universelle d'Agrippa d'Aubigné. T. III. Feuilles 21 à 25 en placards.

Mémoires de Villars. T. III. Feuilles 19 à 22 tirées ; demi-feuille 23 (fin de l'Appendice) en placards.

Chroniques de Louis XII, par Jean d'Auton. T. I. Feuilles 1 à 8 tirées ; feuille 9 en composition.

Chronique du héraut Berry. Feuilles 1 à 4 en placards.

Au sujet de cette dernière publication, M. le marquis de Beaucourt, commissaire responsable, informe le Conseil qu'il s'est entendu avec l'éditeur, M. le comte de Bourmont, pour modifier le plan et l'annotation conformément aux usages ordinaires.

M. Baguenault de Puchesse communique divers renseignements sur l'état de la publication des *Chroniques de Jean d'Auton* et sur les conditions particulières qui ont permis, dès le début, de la mener très activement, l'éditeur ayant revisé avec attention, sur le manuscrit de la Bibliothèque nationale, le texte donné jadis par M. Paul Lacroix.

Le Conseil décide qu'il n'y a pas encore lieu de livrer à l'impression le tome IV de l'*Histoire universelle.*

Le président du Comité des fonds annonce que les résultats de la mise en vente à prix réduit des publications qui existaient en trop grand nombre dans les réserves de la Société sont déjà très satisfaisants et justifient la mesure prise sur sa proposition.

Il demande au Conseil de conférer au trésorier les pouvoirs nécessaires pour recevoir le remboursement d'une obligation du chemin de fer de l'Est sortie au dernier tirage.

M. le marquis de Beaucourt remercie le Conseil d'avoir

bien voulu attribuer un certain nombre d'Annuaires-Bulletins destinés à compléter la collection de la Société bibliographique.

La séance est levée à cinq heures et demie.

II.

BIBLIOGRAPHIE.

125. — Aucoc (Léon). L'Institut de France et les anciennes académies. In-8, 48 p. Paris, Plon, Nourrit et C[ie].

Cette notice, qui a été lue en partie dans une séance trimestrielle de l'Institut, complète la collection dont il va être parlé tout à l'heure, en expliquant, par les défauts organiques de la constitution de chacune des anciennes académies, comment une modification reconnue nécessaire en 1789 aboutit à la suppression en 1793. Avant que deux ans se fussent écoulés, les académies renaissaient sous une autre forme, avec un groupement différent, des additions, des subdivisions nouvelles, qui, même réformées encore en l'an XI et en 1816, montrent « la réalisation persistante d'une même idée sous les régimes politiques les plus différents. »

A. B.

126. — Aucoc (Léon). L'Institut de France; lois, statuts et règlements concernant les anciennes académies et l'Institut, de 1635 à 1889; tableau des fondations. In-8, CCVIII-451 p. Paris, Imprimerie nationale.

(Collection publiée sous la direction de la Commission administrative centrale de l'Institut.)

Ce volume ne relève de nous que pour la première partie, qui contient les textes des actes antérieurs à 1795 et relatifs à la constitution ou au fonctionnement des anciennes compagnies : Académie française, Académie royale de peinture et de sculpture, Académie d'architecture, Académie des inscriptions et médailles ou belles-lettres, Académie des sciences. Des unes et des autres on n'avait jusqu'ici que des histoires plus ou moins détaillées, mais où manquaient quantité de documents essentiels; comme beaucoup de ceux-ci font de même défaut dans nos recueils d'an-

ciennes lois, il s'ensuit que leur seule réunion a exigé un vrai labeur de la part de l'académicien éminent à qui l'Institut avait confié cette tâche. Encore lui était-il prescrit de se borner aux actes purement législatifs et constitutifs, émanés du gouvernement royal ou approuvés par lui; les règlements de détail ont été laissés de côté. Ce sera affaire à chacune des compagnies actuelles de combler ces lacunes. Mais voici dès à présent l'Institut doté d'un recueil qui, en mainte circonstance, lui eût été utile, et l'on s'étonne même qu'il ait tardé si longtemps à aborder cette entreprise. A. B.

127. — Bosredon (Ph. de). Un épisode de l'histoire de Périgueux sous la Régence. In-8, 44 p. Périgueux, impr. Laporte.

(Extrait du Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord.)

C'est un curieux épisode de l'histoire administrative des dernières années du grand règne, un exemple de ce que l'omnipotence des intendants pouvait produire entre des mains indignes ou peu scrupuleuses. Ici, nous avons affaire à M. de Courson, fils du grand Bâville, et Saint-Simon, qui l'exécrait, a laissé un récit curieux de la manière dont il s'y prit pour le faire condamner par le conseil des finances, en 1717. M. de Bosredon est parvenu à réunir tous les principaux documents de l'affaire, qui en font comprendre à merveille le sens et la portée. Il ressort de son mémoire que le chroniqueur s'est trompé sur la vraie date de la solution et sur quelques autres détails secondaires. Nous ne croyons pas non plus que, dans cette victoire du bon droit et de la justice, Saint-Simon ait joué un rôle aussi important qu'il le prétend. A. B.

128. — Chatelain (Émile). Poésies françaises de Charles de Bovelles (1529), publiées pour le mariage de Bernard Haussoulier et de Caroline Rey, 4 avril 1889. In-12, 20 fol. Rennes, impr. Alphonse Le Roy.

Imprimé à l'occasion d'un mariage qui ne rencontrait que sympathies dans le monde de l'érudition, ce *per nozze* en lettres gothiques fait connaître des vers français inédits d'un chanoine du pays de Vermandois, dont le renom était grand comme philosophe, comme mathématicien, comme grammairien et linguiste, sous le règne de François Ier. Ce sont des fragments d'une « Vie de Madame Sainacte Catherine faicte en double rythme à douze piedz, » et une « Méditation utile à penser de bien vivre et parvenir à bonne fin. » A. B.

129. — Durrieu (P.). Les manuscrits à peintures de la

bibliothèque de sir Thomas Phillipps à Cheltenham. In-8, 52 p. Paris.

(Extrait de la Bibliothèque de l'École des chartes.)

On trouvera plus loin (nos 141 et 142) le travail d'ensemble que M. Omont a consacré aux manuscrits relatifs à l'histoire de France qui se sont accumulés pendant un demi-siècle entre les mains de sir Thomas Phillipps. Notre confrère M. Durrieu, qui accompagnait M. Omont lors d'un dernier séjour à Cheltenham, a étudié plus spécialement les manuscrits à peintures, et il en décrit ici cent vingt-sept qui sont précieux ou curieux entre tous, surtout au point de vue de la valeur d'art, en distinguant avec soin ceux qui doivent avoir été exécutés en France ou en Bourgogne d'avec ceux qui proviennent de l'étranger. Dans le nombre des premiers figurent de véritables chefs-d'œuvre, qui, selon M. Durrieu, pourraient être attribués à nos plus grands miniaturistes, Jean Bourdichon, Jean Foucquet, Pol de Limbourg. Ces trésors de l'art national nous seront-ils ravis pour toujours ? A. B.

130. — Havet (Julien). Miracles de sainte Geneviève à Paris (XIIe-XIVe siècles); rédaction française attribuée à Thomas Benoist. In-12, 30 p.

Cette élégante plaquette a été tirée à très petit nombre pour le mariage de notre confrère M. Henri Omont, 23 juillet 1889. L'éditeur a choisi à dessein des épisodes de l'histoire parisienne, à laquelle chacun sait que M. Omont est particulièrement dévoué, et il a extrait ses textes d'un des volumes de la collection d'Ashburnham que le jeune bibliothécaire du département des Manuscrits a eu la satisfaction de voir revenir l'année dernière à la rue Richelieu. A. B.

131. — Joret (Ch.). Le P. Guevarre et les bureaux de charité au XVIIe siècle. In-8, 56 p. Toulouse, Privat.

(Extrait des Annales du Midi.)

Le P. André Guevarre, de la Compagnie de Jésus, n'a aucune place dans les dictionnaires biographiques, quoique le nombre et l'importance de ses fondations charitables lui aient donné, de son vivant, une légitime notoriété. M. Joret a donc dû reconstituer de toutes pièces et sa biographie et l'histoire de ses entreprises, et celle de la mendicité et de la charité sous le règne de Louis XIV. C'est dire le double intérêt de cette étude, qui est à la fois un acte de bonne justice et une œuvre d'érudition. A. B.

132. — Joret (Ch.). Rapport sur une mission en Allemagne. In-8, 15 p. Paris, Ernest Leroux.

Rapport au ministre de l'Instruction publique sur les docu-

ments des archives de Prusse, de Hanovre, de Brunswick et de Hesse qui font connaitre quelles relations politiques et littéraires la France entretenait avec ces états allemands avant 1789.

A. B.

133. — Joret (Ch.). Le voyageur Tavernier (1670-1689); un manuscrit des *Voyages*, relations de Tavernier avec le Grand-Électeur, le lieu de sa mort et de sa sépulture. In-8, 39 p. Paris, Émile Bouillon.

(Extrait de la Revue de géographie.)

M. Joret, qui avait publié, il y a trois ans, une étude complète sur *J.-B. Tavernier, écuyer, baron d'Aubonne,* etc., a recueilli, depuis lors, aux archives d'État de Berlin, particulièrement dans la correspondance d'Ézéchiel Spanheim, une suite de documents complémentaires; de plus, notre confrère M. Schefer, l'éditeur de la *Relation* de Spanheim, lui a communiqué un nouveau manuscrit des *Voyages,* provenant de la bibliothèque des Lamoignon. C'est en 1684, avant la Révocation, que le célèbre voyageur, pour les mêmes raisons de protestantisme qui l'avaient porté à faire une partie de son établissement en Suisse, prit la résolution de passer au service de la Prusse et offrit de se charger des colonisations que le Grand-Électeur projetait en Afrique; mais la mort l'arrêta cinq ans plus tard dans la ville russe de Smolensk, non dans celle de Copenhague comme on le croyait naguère encore. A. B.

134. — Joubert (André). Histoire de l'église réformée de Laval au xviie siècle, d'après des documents inédits (1600-1686). In-8, 141 p. Paris, E. Lechevalier.

La période des guerres de religion terminée, les protestants de Laval et des environs ne prolongèrent leur existence que grâce à la protection de Charlotte-Brabantine de Nassau, comtesse de Laval, duchesse de Thouars, veuve de Claude de la Trémoïlle. Jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes, ils se rassemblèrent d'abord dans le château de Poligny, puis dans celui de Terchant. Ils étaient dirigés par Thomas Duchemin, sieur de la Vauzelle, ancien ministre de l'église réformée, et par des ministres, dont le dernier fut Pierre Demay, qui abjura devant la persécution, ainsi qu'un grand nombre de ses coreligionnaires.

Pendant ces quatre-vingts ans, les petits faits intéressant la communauté nous sont connus seulement par un registre d'état civil, que M. Joubert a reproduit intégralement, et par des extraits de la correspondance de l'homme d'affaires de Charlotte de Nassau, conservée dans les riches archives du chartrier de Thouars. M. Joubert a accompagné ces documents de nombreuses notes his-

toriques, géographiques et biographiques, et il y a joint une table très complète, qui peut faciliter beaucoup de recherches.

G. B. DE P.

135. — MAS LATRIE (comte DE). Trésor de chronologie, d'histoire et de géographie pour l'étude et l'emploi des documents du moyen âge. Gr. in-4, VI p.-2300 col. Paris, V. Palmé.

Comme souvenir d'un long enseignement de la diplomatique et de la science des dates, M. de Mas Latrie a voulu laisser entre nos mains un manuel, — ce terme peut-il se dire d'un volume dont le format et les dimensions rappellent l'*Art de vérifier les dates?* — qui facilitât l'intelligence des documents historiques, surtout de ceux qui sont antérieurs aux temps modernes, et dont la datation, l'intitulé, la provenance présentent souvent des problèmes difficiles à résoudre. Les trois volumes in-folio que nous devons aux Bénédictins du siècle dernier, tout en restant un monument incomparable, ne suffisent plus toujours aux exigences incessamment croissantes de l'histoire : il a donc fallu ajouter aux tables et dissertations qui les composent des tables nouvelles, comme celle des Indictions, et des instruments d'information sur les croisades et sur les nations musulmanes ; puis, établir de toutes pièces des séries entièrement neuves pour les vies des saints, la chronologie des papes, des Pères de l'Église, des cardinaux, des ordres religieux, des pèlerinages. Pour les saints notamment, au nombre de quinze mille environ, nous aurons maintenant l'indication du temps et du pays où chacun d'eux a vécu, le jour de sa fête, la nature des actes ou des notices qui le concernent dans le recueil des Bollandistes, et une triple classification alphabétique, géographique et chronologique. Particulièrement enrichie en ce qui concerne les dynasties de souverains et princes de l'Italie, de l'Espagne, de l'Europe orientale, de l'Asie-Mineure, de la Syrie et de l'Afrique septentrionale, la chronologie historique proprement dite nous offre, pour la France, outre les grandes séries de l'*Art de vérifier les dates,* la suite complète des archevêques et évêques de nos vingt-cinq provinces ecclésiastiques, des grands officiers de la couronne, des prévôts de Paris et de certains grands feudataires. La partie géographique du *Trésor,* également neuve, se compose de tableaux de la hiérarchie épiscopale du monde chrétien, d'une table alphabétique des évêchés anciens et modernes, qu'il faut signaler tout particulièrement, car plus de huit mille noms géographiques y sont enregistrés sous la forme ancienne, en très grand nombre identifiés pour la première fois avec les localités modernes, et enfin d'une table de tous les évêchés actuels du monde catholique, conforme à la dernière édition pontificale.

Ceux d'entre nos confrères qui ont le souvenir de l'ancien *Annuaire* reconnaîtront dans cette indication abrégée des principales matières du *Trésor* certains sujets que M. de Mas Latrie avait traités pour eux jadis, il y a près d'un demi-siècle; mais, depuis cette époque, la science historique a fait des progrès dont les travailleurs sont tenus de tenir compte et de tirer profit. Le *Trésor* vient mettre à leur portée la portion la plus essentielle de cet acquis nouveau, et, en abordant courageusement une tâche si colossale, M. de Mas Latrie s'est assuré de nouveaux droits à la gratitude générale. A. B.

136. — MASSON (l'abbé). Bobigny-lez-Paris; la seigneurie, la commune et la paroisse, de l'an 450 jusqu'à nos jours. In-8, 481 p. Paris, H. Champion.

Il ne faut pas prendre à la lettre l'indication chronologique du sous-titre; c'est seulement au milieu du XIe siècle que l'existence du village et de l'église de Bobigny se constate avec quelque certitude, et à partir du XIIe que M. l'abbé Masson a relevé la suite des premiers seigneurs qui empruntèrent leur surnom à la localité. Après ces Bobigny vinrent les Braque, puis les Montmorency de Goussainville, les Perdrier, les Jacquier de Vieumaison, descendants du fameux munitionnaire de Turenne, et avec qui finirent les seigneurs de Bobigny en 1791.

Le chapitre Ier est consacré à la filiation de ces seigneurs, le chapitre II à l'histoire du village, le chapitre III à celle de l'église et des établissements religieux, auxquels l'auteur porte un intérêt particulier, ayant eu la cure de cette paroisse avant de passer à la cure de Bagnolet.

Il a joint un assez grand nombre de textes anciens, principalement des aveux et des terriers, à cette intéressante monographie, qui est ornée, en outre, de onze planches gravées, vues ou coupes de monuments, plans de territoires, etc. A. B.

137. — MESNARD (Paul). Notice biographique sur Molière. In-8, 486 p. Paris, Hachette et Cie.

(Extrait de la collection des Grands écrivains de la France.)

Si l'on excepte le savant regretté que feu Louis Hachette appela à diriger la collection des Grands écrivains de la France, aucun des collaborateurs honorés du choix de M. Adolphe Regnier n'aura apporté à l'œuvre commune un contingent plus considérable que M. Paul Mesnard; seul, il aura pu, jusque par deux et trois fois, prononcer l'*Exegi....* dont tant d'autres n'ont point connu ou ne connaîtront peut-être pas la légitime satisfaction.

M. Mesnard a débuté dans la Collection, en 1862, par la notice

bibliographique mise en tête de cette édition des *Lettres de Mme de Sévigné* préparée de si loin par Monmerqué. On lui confia alors le *Racine*, et il fit paraître les huit volumes de cette édition de 1855 à 1873, avec une régularité désespérante pour qui ne peut l'imiter. En 1875, Eugène Despois, qui était chargé du *Molière*, disparut prématurément au début de l'impression du tome IV, ayant été précédé dans la tombe par Adolphe Regnier fils, son zélé collaborateur pour l'établissement des textes. Cette grande entreprise ne pouvait rester en détresse : il fut fait appel au dévouement de l'éditeur du *Racine;* deux auxiliaires éprouvés, MM. Desfeuilles et Henri Regnier, lui furent adjoints, et les tomes IV à IX du théâtre complet de Molière purent paraître de 1876 à 1886. S'il était encore permis de se servir d'une locution bien discréditée, je dirais que le tome X qui vient de voir le jour, et qui contient la *Notice biographique sur J.-B. de Molière*, est le couronnement d'un édifice parfait en tous points, où chaque détail du texte, de la langue, de l'histoire, de la critique littéraire, a été traité avec autant de soin et de science que de bon goût, de mesure et de tact. M'excusera-t-on d'insister sur ces dernières qualités, trop souvent mises de côté lorsqu'il s'agit de Molière? M. Mesnard avait à condenser et fondre en quelque cinq cents pages des centaines, des milliers de volumes ou de brochures, de dissertations ou d'études publiées depuis la fin du XVIIe siècle sur un sujet où cependant bien des points restent encore obscurs et énigmatiques. Ceux mêmes d'entre nous qui apprécient le plus sincèrement les mérites de M. Paul Mesnard ne laissaient pas que de ressentir quelques craintes pour lui. Aujourd'hui, si je ne m'abuse, les critiques les plus difficiles, que dis-je? les moliéristes les plus exigeants, reconnaissent que la tâche avait été remise en bonnes mains, que le monument est digne du héros, et les uns et les autres s'uniront à nous pour souhaiter que ce verdict soit consacré par les juges de l'aréopage suprême. A. B.

138. — MOLINIER (Auguste). Géographie historique de la province de Languedoc au moyen âge. In-4, x p.-458 col. Toulouse, Privat.

(Extrait du tome XII de la nouvelle édition de l'Histoire générale de Languedoc.)

Je ne crois pas que personne ait parlé, dans ce bulletin bibliographique, de la nouvelle édition du monument de DD. Devic et Vaissete entreprise en 1867 et qui sera complète, en quatorze énormes volumes in-4, lorsque finira la présente année 1889. C'est cependant une œuvre dont l'utilité ne saurait être méconnue, et quiconque s'intéresse soit à l'histoire de nos anciennes provinces, soit à l'histoire générale, doit rendre un juste hommage aux hommes de labeur, de science et de dévouement qui ont osé en

prendre la charge. Plusieurs ont disparu avant son achèvement; bien peu auront eu la bonne fortune de voir l'édifice complet : parmi ces derniers, et comme collaborateurs attitrés de l'ouvrage, nous sommes heureux de voir figurer des noms de confrères tels que MM. Molinier et Roman, de même que nous comptions parmi les autres des amis et des collaborateurs bien regrettés, tels que Émile Mabille. Mais, en ce moment, il n'y a pas encore lieu de rendre compte de l'œuvre entière, et je n'ai qu'à présenter une des dissertations qui en font le prix et la nouveauté. Notre confrère et collaborateur M. Auguste Molinier avait pour attribution particulière de reviser les textes si importants et si nombreux des Preuves réunies par les Bénédictins, et parfois imprimées incorrectement; mais, en dehors de cette besogne aride et ingrate autant qu'utile, il a pu nous donner la mesure de sa connaissance parfaite du moyen âge languedocien, soit dans l'établissement des index géographiques de quatre volumes de Preuves, soit dans l'annotation de l'histoire courante, soit dans un grand nombre de mémoires importants sur la féodalité, sur l'administration de Louis IX et de son frère, sur l'Université de Toulouse, etc., soit enfin dans la présente *Géographie*, qui comprend d'abord l'historique et la description des vingt-six divisions diocésaines de l'ancien Languedoc, puis l'histoire de la géographie civile, subdivisée en quatre parties : temps barbares antérieurs au IXe siècle, temps féodaux du IXe au XIIe, géographie administrative du IXe au XVIe, description et histoire sommaire des vingt-trois diocèses civils qui existaient au XVIIIe. Sans aborder le détail de cette dissertation, il suffira, pour en indiquer la valeur et le succès, de dire que l'Académie des inscriptions et belles-lettres lui a attribué le second prix de la fondation Gobert, comme elle l'avait déjà fait, en 1880, pour les dissertations jointes par M. Molinier aux précédents volumes, sans parler du prix Brunet décerné l'année suivante à sa bibliographie manuscrite du Languedoc. A. B.

139. — MORANVILLÉ (H.). Conférences entre la France et l'Angleterre (1388-1393). In-8, 28 p. Paris.

(Extrait de la Bibliothèque de l'École des chartes.)

La conclusion de M. Moranvillé, en terminant l'histoire de cet épisode du règne de Charles VI, est que le monarque fit tous les efforts possibles pour mettre fin à la guerre que lui avaient léguée ses prédécesseurs. Richard II et sa cour eussent été tout aussi favorables, de leur côté, à la conclusion d'une bonne et sincère paix; mais le parlement anglais rendit impossible tout accord, et, d'autre part, les ducs de Berry et de Bourgogne tinrent, dans les conférences d'Amiens, une conduite singulièrement suspecte et condamnable. M. Moranvillé la qualifierait volontiers de trahison.

A. B.

140. — OMONT (Henri). Catalogues des manuscrits grecs de Fontainebleau sous François Ier et Henri II, publiés et annotés. In-4, XXXIV-465 p. (en langue grecque) et planches. Paris, Impr. nationale; Alph. Picard.

Quand François Ier monta sur le trône, la bibliothèque royale réunie au château de Blois comptait quarante manuscrits grecs; à la mort du même prince, la bibliothèque formée par lui à Fontainebleau ne renfermait pas moins de cinq cent cinquante volumes grecs, acquis par ses soins à Venise ou dans le Levant, et c'est là que « les Estienne, les Turnèbe, les Morel, les Wéchel, suivant l'exemple des Alde à Venise, allaient chercher, pour les rendre à la lumière, de nouveaux textes de l'antiquité grecque, sacrée et profane. » Deux catalogues furent dressés de cette belle collection, entre 1549 et 1552; les calligraphes crétois Vergèce et Palæocappa les rédigèrent en grec. L'exemplaire le plus complet est actuellement en la possession de l'Université de Leyde, et c'est celui que M. Omont a reproduit de préférence aux autres. Cette publication s'imposait à notre Cabinet des manuscrits actuel, puisque, à un seul près, il a la bonne fortune de posséder tous les cinq cent soixante manuscrits grecs que François Ier était parvenu à réunir. De même, l'Imprimerie nationale, comme héritière de l'imprimerie royale du Louvre, a encore les caractères grecs fondus par Garamond, sur l'ordre de François Ier, pour l'impression de quelques-uns des textes de Fontainebleau, et elle a pu s'en servir pour imprimer la présente publication des deux catalogues alphabétique et méthodique. C'est donc un volume magnifique, que les curieux rechercheront aussi bien que les érudits hellénistes.

A. B.

141. — OMONT (H.). Manuscrits relatifs à l'histoire de France conservés par la bibliothèque de sir Thomas Phillipps à Cheltenham. In-8, 71 p. Paris, Alph. Picard.

(Extrait de la Bibliothèque de l'École des chartes.)

142. — OMONT (H.). Manuscrits relatifs à l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France conservés à Cheltenham. In-8, 15 p. Paris.

(Extrait du Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France.)

On sait combien il serait important que notre pays pût reprendre possession des manuscrits originaires de la France qui formaient la plus belle partie de l'incomparable bibliothèque de Cheltenham. Si l'Allemagne, la Belgique et la Hollande ont déjà reconquis les lots qui les intéressaient, si même la bibliothèque royale de Ber-

lin a acheté la plupart des manuscrits de notre collège de Clermont, aliénés lors de l'expulsion des jésuites en 1764, c'est encore, non par centaines, mais par milliers, que l'on compte les articles qui trouveraient leur place toute marquée, et pour beaucoup ce serait une place d'honneur, dans notre Cabinet des manuscrits. Cet établissement est le seul, chez nous, qui puisse bénéficier de l'autorisation limitative accordée par la chancellerie anglaise aux héritiers de Cheltenham. Souhaitons que nos administrateurs trouvent encore quelque combinaison aussi heureuse que celle qui nous a rendu les manuscrits de la collection Ashburnham. A. B.

143. — PERRET (P.-M.). Notice biographique sur Louis Malet de Graville, amiral de France (144?-1516). In-8, II-271 p. et une carte généalogique. Paris, Alph. Picard.

N'ayant joué un rôle important que pendant un assez petit nombre d'années, l'amiral de Graville est fort peu connu en dehors des érudits familiarisés avec les chroniques ou documents du XVe siècle ; les biographies générales ne lui ont pas fait l'honneur d'un article, et c'est un vrai service que M. Perret a rendu à l'histoire en prenant ce personnage oublié pour sujet de sa thèse à l'École des chartes, et en reconstituant sa longue existence. Serviteur zélé de Louis XI, qui lui confia des missions à partir de 1476 et lui attribua une partie de la dépouille de M. de Nemours, Graville devint un des premiers conseillers de sa fille Anne de Beaujeu, quand elle prit la régence, et c'est alors qu'il fut promu à l'amirauté; mais, la régence finie, il ne tarda pas à être mis de côté, surtout lorsque le jeune Charles VIII l'eut trouvé formellement opposé à ses projets de conquêtes outre-monts. Il revint au pouvoir pour peu de temps sous Louis XII, fit de lui-même une retraite honorable, et mourut au commencement du règne de François Ier, laissant un juste renom de désintéressement et ayant donné aussi des preuves d'un goût sérieux pour les arts et les lettres, d'une intelligente charité pour les écoliers pauvres, etc. Appuyée sur un solide échafaudage de documents de tout ordre, l'étude de notre confrère est suivie d'un appendice de vingt pièces justificatives. A. B.

144. — RAYNAUD (Gaston). Les Gestes des Chiprois; recueil de chroniques françaises écrites en Orient aux XIIIe et XIVe siècles (Philippe de Navarre et Gérard de Monréal), publié pour la première fois. In-8, XXVIII-394 p. Genève, impr. J.-G. Fick.

(Publication de la Société de l'Orient latin.)

La compilation que vient de publier notre confrère, d'après un

manuscrit récemment retrouvé en Piémont, se compose de trois morceaux différents, quoique se rapportant également à l'histoire des faits advenus en Syrie et dans le bassin de la Méditerranée : 1° une *Chronique de terre sainte*, sans nom d'auteur, allant de 1131 à 1224 ; 2° un récit de la guerre des Ibelins contre Frédéric II, par le philosophe et jurisconsulte Philippe de Navarre (1212-1242), œuvre déjà célèbre au XIII[e] siècle, mais dont, jusqu'ici, nous ne connaissions que le titre ; 3° une continuation de 1242 à 1309, écrite par un témoin oculaire, templier à Tyr et secrétaire du grand maître Guillaume de Beaujeu, que le regretté comte Riant croyait être en réalité Gérard de Monréal, autre jurisconsulte d'importance. Peut-être celui-ci est-il aussi l'auteur du premier morceau, la *Chronique de terre sainte*, qui aurait été ajouté comme préface à l'œuvre de Philippe de Navarre vers le commencement du XIV[e] siècle, d'après les textes de Guillaume de Tyr.

La langue de cette compilation est le français, mais mêlé de quelques mots orientaux et de constructions italiennes. M. Raynaud a joint aux trois textes une table chronologique avec rectifications, un glossaire et un index général. A. B.

145. — RUBLE (baron A. DE). Le traité de Cateau-Cambrésis (2 et 3 avril 1559). In-8, IV-347 p. Paris, Labitte, Paul et C[ie].

Contrairement à l'opinion générale des historiens qui, depuis le XVI[e] siècle, se sont occupés du traité de Cateau-Cambrésis et y ont vu surtout une renonciation définitive aux entreprises sur l'Italie, M. de Ruble estime que la France retira de cette paix, complétée par le traité de Vervins cinquante ans plus tard, les avantages les plus réels et les plus durables, c'est-à-dire la fixation de ses limites naturelles, et par suite une force de cohésion qui lui permit de résister aux guerres de religion. Ce jugement, il l'appuie sur une étude approfondie, minutieuse, de l'exécution du traité avec l'Italie, avec l'Angleterre, avec l'Espagne. C'est pour lui l'occasion de nous donner le tableau politique complet de l'Europe occidentale au milieu du XVI[e] siècle, et de nous prodiguer une fois de plus des informations neuves, piquantes et sûres, critiquées avec une parfaite sagacité, et intercalées dans la trame d'un excellent récit. Je signalerai particulièrement, dans le chapitre II, les pages relatives à la Corse sous Sampiero Corso, au conclave de 1559 qui élut pape l'inquisiteur général Pie V ; dans le chapitre V, l'histoire d'Élisabeth de Valois, qui fut mariée à Philippe II, comme gage du traité, et « dont la vie et la mort ont été le sujet de fables mensongères. » A. B.

146. — SANSON (A.). Deux sculpteurs normands : les

frères Anguier. Petit in-8 carré, 111 p. et grav. Rouen, Cagniard.

147. — SCHEFER (Ch.). Mémoires sur les affaires du Nord de 1700 à 1710, par le marquis de Bonnac. In-8, 63 p. Paris, Ernest Leroux.

(Extrait de la Revue d'histoire diplomatique.)

Neveu, élève et collaborateur d'un diplomate de la dernière époque du grand règne, le marquis de Bonnac fut successivement chargé de missions ou envoyé en ambassade auprès de divers princes allemands, du roi Charles XII de Suède, du roi de Pologne Stanislas Leszczynski, du roi d'Espagne Philippe V, du Grand-Seigneur, et enfin des Cantons suisses. C'est de ce dernier pays que provient le volume d'où M. Schefer a tiré le « Mémoire de ce qui s'est passé de plus considérable dans le Nord depuis l'année 1700 jusques en 1710, et le caractère des princes qui y ont eu part. » Ce qui ajoute encore plus d'intérêt à un recueil de très curieux souvenirs personnels d'un homme d'esprit, bon observateur, diplomate actif, c'est qu'il a été rédigé pour « satisfaire la curiosité de Mme la Dauphine, » c'est-à-dire la femme du duc de Bourgogne, et que l'auteur le lui remit à Fontainebleau en septembre 1711, dans un temps où le jeune héritier de Louis XIV se préparait, par un labeur acharné, à devenir digne du trône. Cinq mois plus tard, une mort foudroyante enlevait et ce nouveau Dauphin et l'épouse à l'instruction de laquelle avait été destiné le mémoire de M. de Bonnac. A. B.

148. — SCHONE (L.). Le Jargon et Jobelin de François Villon, suivi du Jargon au théâtre; texte, variantes, traductions, notices, notes et glossaires. Petit in-8, 389 p. Paris, Lemerre.

149. — STAFFER (P.). Rabelais : sa personne, son génie, son œuvre. In-18 jésus, xiv-509 p. Paris, Colin et Cie.

150. — WATTEVILLE (baron O. DE). Le cri de guerre chez les différents peuples. In-8, 30 p. Paris, Émile Lechevalier.

(Extrait de la Revue de la France moderne.)

I. Le cri primitif. — II. Le cri royal ou national. — III. Le cri chevaleresque ou féodal. — IV. Emploi du cri de guerre.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 2 JUILLET 1889,

A l'École des chartes, à quatre heures un quart,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. PAUL MEYER, PRÉSIDENT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 5 novembre suivant.)

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; la rédaction en est adoptée par le Conseil.

M. le président proclame membres de la Société, après avoir soumis ces admissions à l'approbation du Conseil :

2184. M. Jules Angot des Rotours, au château des Rotours, par Putanges (Orne); présenté par MM. Gautier et Rivain.

2185. La Bibliothèque municipale de Saint-Nazaire; présentée par MM. Lelong et Valois.

Publications adressées à la Société.

Publications périodiques. — *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français,* 15 juin 1889. — *Bulletin de l'Association philotechnique,* mai et juin 1889. — *Bulletin de la Société bibliographique,* juin 1889. — *Annuaire de la Société philotechnique,* année 1888. — *Revue des Questions historiques,* 1er juillet 1889.

Sociétés savantes. — *Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest,* 1er trimestre de 1889. — *Mémoires de la Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes,* t. IV. — *Mémoires de la Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube,* année 1888. — *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais,* 3e et 4e trimestres de 1888.

Ouvrages offerts par les auteurs ou les éditeurs.

Les correspondants de Peiresc, XV. *Thomas d'Arcos; lettres inédites écrites de Tunis à Peiresc,* publiées et annotées par Ph. Tamizey de Larroque. Br. in-8. Alger, impr. Ad. Jourdan. — *Les correspondants de Peiresc.* XVI. *François Luillier; lettres inédites écrites de Paris à Peiresc,* publiées par le même. Br. in-8. Paris, Techener. — *Les bijoux francs et la fibule anglo-saxonne de Marilles (Brabant),* par le baron J. de Baye. Br. in-8. Paris, Delesques.

Correspondance.

M. le marquis de Mailly-Nesle et M. Paul de Farcy remercient le Conseil de leur admission au nombre des membres de la Société.

M. le marquis de Nadaillac s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M. Lanier, professeur agrégé d'histoire au lycée Janson-de-Sailly, annonce que l'état de santé de M. Cougny, son beau-père, force momentanément celui-ci de suspendre la préparation du dernier volume des *Extraits des Auteurs grecs.*

Travaux de la Société.

État des impressions à l'imprimerie Daupeley-Gouverneur :

Annuaire-Bulletin. 1re partie. Feuille 5 tirée ; feuilles 6 et 7 en pages, feuille 8 en composition.

Histoire universelle d'Agrippa d'Aubigné. T. III. Feuilles 21 à 25 et dernière tirées.

Mémoires de Villars. T. III. Feuille 23 et dernière tirée.

Chroniques de Louis XII, par Jean d'Auton. Feuille 8 tirée; feuilles 9 à 12 en pages, 14 et 15 en placards.

Chronique du héraut Berry. Feuilles 1 à 4 en placards.

Chronique de Richemont. On compose le début.

Le Conseil autorise le trésorier à mettre en distribution, après les vacances, les tomes III de l'*Histoire universelle*

et des *Mémoires de Villars*, auxquels viendra probablement se joindre, à la même époque, pour compléter l'exercice 1889, le premier volume des *Chroniques de Jean d'Auton*.

M. Daupeley, présent à la séance, donne des détails sur cette dernière publication, que M. de Maulde mène très activement, et sur les deux autres chroniques du xv[e] siècle, qui sont restées stationnaires pendant un temps.

Le Conseil, considérant le retard imprévu que la maladie de M. Cougny apportera à l'achèvement de sa publication, décide que, contrairement au vote du 4 juin, le tome IV de l'*Histoire universelle* sera mis immédiatement sous presse, et que le secrétaire invitera M. le marquis de Vogüé à déposer le manuscrit du tome IV des *Mémoires de Villars* et M. Vaesen à activer la préparation du tome IV des *Lettres de Louis XI*.

M. Rivain présente l'état semestriel des finances de la Société, d'où il ressort que l'excédent des recettes s'élève à 12,340 fr. 21 c.

La séance est levée à cinq heures.

II.

BIBLIOGRAPHIE.

151. — Angot (A.). Essai sur l'instruction primaire avant 1789 dans le doyenné de Grez-en-Bouëre (diocèse de Laval). In-8, 23 p. Mamers, Fleury et Dangin.

152. — Archives de Bretagne; recueil d'actes, de chroniques et de documents historiques rares ou inédits, publié par la Société des Bibliophiles bretons et de l'Histoire de Bretagne. T. III. Monuments de la langue bretonne : le Mystère de sainte Barbe (tragédie bretonne), texte de 1557, publié

avec une traduction française, introduction et dictionnaire étymologique du breton moyen, par Émile Ernault, professeur à la Faculté des lettres de Poitiers. In-4, xii-411 p. Nantes, impr. Forest et Grimaud.

153. — Armorial de Béarn (1696-1701); extrait du Recueil officiel dressé par ordre de Louis XIV. Première partie : Armes déposées ; texte publié d'après les manuscrits de la Bibliothèque nationale et annoté par A. de Dufau de Maluquer, juge suppléant à Sarlat, et J.-B.-E. de Jaurgain. T. Ier. Gr. in-8, xxi-388 p. et planche. Paris, Champion.

154. — Auber (l'abbé). Histoire générale, civile, religieuse et littéraire du Poitou. T. V. In-8, 532 p. et carte. Poitiers, Bonamy.

155. — Badel (E.). Simon Moycet et l'église de Saint-Nicolas. In-8, 59 p. et planches. Nancy, impr. Crépin-Leblond.

(Extrait des Mémoires de la Société d'archéologie lorraine.)

156. — Bargès (l'abbé J.-J.-L.). Inscriptions arabes qui se voyaient autrefois dans la ville de Marseille : nouvelle interprétation et commentaire. In-8, 83 p. et fac-similés. Paris, impr. Goupy et Jourdan.

157. — Bénet (A.). Documents pour servir à l'histoire de l'art en Normandie : inventaire du trésor de la collégiale d'Écouis (Eure), en 1565. In-8, 36 p. Caen, Delesques.

(Extrait du Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie.)

158. — Bénet (A.). Un savant Ébroïcien au xviie siècle; deux lettres de Jacques Le Batelier d'Aviron. In-8, 66 p. Caen, Delesques.

(Extrait du Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie.)

159. — Benoist (L.). Notice historique et statistique sur le marquisat de la Trousse et ses possessions : Cocherel, Crépoil, Tancrou, Rademont, Vieux-Moulin, etc., et sur la commune d'Ocquerre. In-8, 129 p. Meaux, Destouches.

160. — Bessellère (l'abbé). Étude sur la vie communale d'une petite ville dans le Marsan, au commencement

du XVIII[e] siècle. 1[re] et 2[e] parties. Gr. in-8, 31 et 32 p. Dax, impr. Labèque.

(Extrait du Bulletin de la Société scientifique de Borda.)

161. — Bibliographie des Bénédictins de la congrégation de France, par des Pères de la même congrégation. In-8, XLIV-264 p. Solesmes, impr. Babin.

162. — BLANCHET (l'abbé J.-P.-G.). Histoire de l'abbaye royale de Notre-Dame-de-la-Couronne en Angoumois, avec une notice sur les prieurés qui en dépendaient. T. II. Grand in-8, 500 p. et planche. Angoulême, Coquemard.

(Extrait du Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente.)

163. — BLANCHET (l'abbé J.-P.-G.). La fin de l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Couronne (chapitre additionnel au Bulletin de la Société archéologique de la Charente pour 1888). In-8, 32 p. Angoulême, Coquemard.

164. — BLED (l'abbé O.). La réforme à Saint-Omer et en Artois jusqu'au traité d'Arras (épisode de la pacification de Gand), 1577-1579. In-8, 286 p. Saint-Omer, impr. d'Homont.

(Extrait des Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie.)

165. — BONNABELLE. Notice sur Saint-Mihiel, son abbaye, ses dépendances, et aperçu sur le canton. In-8, 160 p. et planches. Bar-le-Duc, impr. Contant-Laguerre.

(Extrait des Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.)

166. — BONNABELLE (C.). Notes sur Vaubecourt et ses seigneurs; la commune actuelle et aperçu sur le canton. In-8, 55 p. Bar-le-Duc, impr. Contant-Laguerre.

167. — BONNAT (R.). Histoire de Saint-Marcellin (Isère), depuis les origines jusqu'à 1800. In-12, 194 p. Saint-Marcellin, impr. Giroud.

168. — BORGÈS (l'abbé F.). Saint Jacques de Saxeau, ermite au IX[e] siècle, patron de la Chapelle-d'Angillon. In-8, 22 p. Bourges, impr. Tardy-Pigelet.

169. — BOUCHOT (H.). Quelques dames du XVIe siècle et leurs peintres; ouvrage illustré de 16 planches gravées en fac-similé. In-4, 62 p. Sceaux, impr. Charaire et fils.

170. — BOURDERY (L.). Les Jean Limosin, émailleurs. In-8, 40 p. et grav. Limoges, veuve Ducourtieux.

171. — BREUILLAC (E.). Deux lettres d'échevinage. In-8, 8 p. Saint-Maixent, impr. Reverés.

(Extrait des Bulletins de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres.)

172. — BRUGUIER-ROURE (L.). Origine et véracité des notes et documents pour servir à une histoire de la ville du Pont-Saint-Esprit. In-8, 27 p. Avignon, Seguin frères.

173. — BRUNEL (L.). Les Vaudois des Alpes françaises, et de Fressinières en particulier, leur passé, leur présent, leur avenir. In-16, III-364 p. Paris, Fischbacher.

174. — CASTAN (A.). Le peintre Claude Rately, en religion frère Prothade de Besançon, de l'ordre des Capucins, et sa « Vierge aux saints, » datée de 1636. In-8, 20 p. Besançon, impr. Dodivers et Cie.

(Extrait des Mémoires de la Société d'émulation du Doubs.)

175. — Catalogue de la bibliothèque publique de la ville de Narbonne, rédigé par M. E. Roussel, bibliothécaire. In-8, 270 p. Narbonne, Caillard.

176. — Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Départements. T. V : Dijon; par MM. Molinier, Omont, Bougenot et Guignard. In-8, XII-545 p. Paris, Plon, Nourrit et Cie.

177. — Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Départements. T. X : Avranches, Coutances, Valognes, Cherbourg, Bayeux, Condé-sur-Noireau, Falaise, Flers, Domfront, Argentan, Lisieux, Honfleur, Saint-Lô, Mortain, chapitre de Bayeux, Pont-Audemer, Vire. In-8, 557 p. Plon, Nourrit et Cie.

178. — CHABANNES LA PALICE (comtesse A. DE). Souve-

nirs historiques des environs de la Palice. In-8, 14 p. et grav. Moulins, impr. Auclaire.

(Extrait des Annales bourbonnaises.)

179. — CHARPIN-FEUGEROLLES (comte DE). — Les Florentins à Lyon, discours de réception à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, prononcé dans la séance publique du 25 juin 1889. In-8, 48 p. Lyon, impr. Plan.

180. — CIROT DE LA VILLE (Mgr). L'empire romain et le christianisme dans les Gaules. In-8, 192 p. Poitiers, impr. Oudin.

181. — CLÉMENT (l'abbé J.-H.). Tombeau et épitaphes des de Brosse dans la chapelle collégiale de Saint-Martin à Huriel. In-8, 28 p. et grav. Moulins, impr. Auclaire.

(Extrait des Annales bourbonnaises.)

182. — CORDIER (H.). Les débuts de la compagnie royale de Suède en extrême Orient au XVIIIe siècle. In-8, 45 p. Paris, Leroux.

(Extrait du Recueil de textes et de traductions publié par les professeurs de l'École des langues orientales vivantes.)

183. — COSTA DE BEAUREGARD (marquis). Mémoires historiques sur la maison royale de Savoie et sur les pays soumis à sa domination, depuis le commencement du XIe siècle jusqu'à l'année 1800 inclusivement; enrichis de notes et de tableaux généalogiques et chronologiques. T. IV. In-8, 174 p. Chambéry, Perrin.

184. — DARDIER (C.). La guerre des Farines et les pasteurs de Nîmes et du bas Languedoc (1775). In-8, 23 p. Nîmes, impr. Chastanier.

185. — DARDIER (C.). Le maréchal de Montrevel; quelques lettres inédites (1704-1705). In-8, 46 p. Nîmes, impr. Chastanier.

186. — DECRUE (F.). Anne, duc de Montmorency, connétable et pair de France sous les rois Henri II, François II et Charles IX. In-8, XVI-512 p. Paris, Plon, Nourrit et Cie.

187. — DESAIVRE (L.). Deux médecins des épidémies au XVIIIe siècle. II : Jean-Gabriel Gallot. In-8, 16 p. Saint-Maixent, impr. Reversé.

(Extrait des Bulletins de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres.)

188. — DESJARDINS (A.). Les otages dans le droit des gens au XVIe siècle. In-8, 15 p. Paris, Picard.

(Extrait du Compte rendu de l'Académie des sciences morales et politiques.)

189. — DES ROBERT (F.). Campagnes de Charles IV, duc de Lorraine et de Bar, en Franche-Comté, en Alsace, en Lorraine et en Flandre (1638-1643), d'après des documents inédits tirés des archives du ministère des Affaires étrangères. II. In-8, XIV-413 p. Nancy, Sidot frères; Paris, Champion.

190. — DOINEL (J.-S.). Histoire de Blanche de Castille. Gr. in-8, 368 p. avec grav. Tours, Mame et fils.

191. — DUBARAT (l'abbé V.). Notices historiques sur les évêques de l'ancien diocèse d'Oloron (506-1792); avec une lettre de S. G. Mgr Fleury-Hottot, évêque de Bayonne. In-8, 99 p. Pau, impr. Aréas.

(Extrait du Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau.)

192. — DUCHEMIN (P.). Notice historique sur Vascœuil et le prieuré de l'Ile-Dieu. In-16, 158 p. Gisors, impr. de l'Écho républicain.

193. — DUFOUR (A.). Le trésor de Saint-Spire de Corbeil en 1424. In-8, 24 p. Fontainebleau, impr. Bourges.

(Extrait des Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais.)

194. — DUSSART (le P. H.). Le dernier manuscrit de l'historien Jacques Meyer : recherches sur le manuscrit 730 de la bibliothèque de Saint-Omer. In-8, 44 p. Saint-Omer, impr. d'Homont.

195. — DUSSIEUX (L.). Notices historiques sur les généraux et marins du XVIIIe siècle. In-8, X-358 p. Paris, Lecoffre.

196. — FLEURY (G.). Recherches sur les fortifications du Maine. In-8, 24 p. avec fig. Mamers, Fleury et Dangin.

197. — FOURNIER (P.). Notice historique sur la collection de manuscrits de la bibliothèque publique de Grenoble. In-8, 43 p. Paris, impr. Plon, Nourrit et Cie.

198. — FRANCE (l'abbé). Saint Yves; étude sur sa vie et son temps. In-16, VI-383 p. Saint-Brieuc, Prud'homme.

199. — FRÉROT (l'abbé). La maison de charité de Châtillon-sur-Seine (1788-1888). In-8, 250 p. et planche. Châtillon-sur-Seine, impr. Pichat.

200. — FUZET (L.). La Branche de Veïlom, chronique de la Gaule au IVe siècle. Grand in-8, 240 p. Limoges, E. Ardant et Cie.

201. — GABRIEL (l'abbé). Verdun, notice historique. In-12, 293 p. et planches. Verdun, Freschard.

202. — GAFFAREL (P.). Le portulan de Malartic. In-8, 34 p. et planches. Dijon, impr. Darantière.

(Extrait des Mémoires de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire.)

203. — GAUBIN (l'abbé J.). La Devèze, histoire religieuse; notice sur les églises paroissiales de Saint-Laurent de Theus et de Saint-Jean de Tieste. Grand in-8, 50 p. Auch, impr. Foix.

(Extrait de la Revue de Gascogne.)

204. — GILLET (l'abbé J.). La Chartreuse du Mont-Dieu au diocèse de Reims, avec pièces justificatives inédites. In-8, XIII-661 p. et grav. Reims, Lepargneur.

205. — GONTHIER (l'abbé J.-F.). Le pouillé du diocèse de Genève en 1481, comprenant la liste des paroisses, avec le chiffre de la population, les revenus, les vocables et les patrons des églises, la liste des paroisses formées depuis avec la date de l'érection. In-8, 44 p. Annecy, impr. Niérat.

(Extrait des Mémoires et documents publiés par l'Académie salésienne.)

206. — GUIRONDET (L.). L'abbaye de Beaulieu-en-

Rouergue, canton de Saint-Antonin (Tarn-et-Garonne). In-16, 67 p. Villefranche, Dufour.

207. — HÉNAULT (M.). Récit du siège de Valenciennes en 1656, publié d'après le manuscrit original de Simon Le Boucq. In-4, III-200 p. et portrait. Valenciennes, impr. Bonenfant.

208. — HUSSON (G.). La Dubarry à Pont-aux-Dames. In-18 jésus, 16 p. Meaux, Le Blondel.

209. — Inventaire sommaire des archives communales de la ville de Pontarlier (Doubs) antérieures à 1790, rédigé, sous la direction de l'archiviste départemental, par Jules Mathez. In-4, x-146 p. Besançon, impr. Jacquin.

210. — JADART (J.). Les anciennes croix de chemins, de carrefours et de cimetières dans le pays Rémois et les Ardennes; recherches de topographie et d'archéologie, accompagnées de la vue de sept de ces monuments. In-8, 62 p. avec grav. Reims, Michaud.

(Extrait des Travaux de l'Académie de Reims.)

211. — JOLY (A.). Études anglo-normandes : Gérold le Gallois (Girauld de Barri). In-8, 68 p. Caen, Delesques.

(Extrait des Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.)

212. — JOSSE (H.). Notice historique sur le village de Douilly et ses dépendances : Margères, ancien prieuré obédiencier d'Arrouaise, puis de Corbie; Forest et Montizelle; ouvrage illustré de nombreux dessins par Édouard Lévêque. In-8, XII-203 p. Amiens, impr. Laforest.

213. — JOUBERT (A.). La bibliothèque et le mobilier d'un lieutenant particulier au siège royal de Château-Gontier, sous Louis XIII (1626-1627). In-8, 40 p. Mamers, Fleury et Dangin.

214. — JOUBERT (A.). Les prisons du roi à Château-Gontier aux XVIIe et XVIIIe siècles, d'après des documents inédits. In-8, 35 p. Mamers, Fleury et Dangin.

215. — LA CROIX (le R. P. C. DE). Les temples et le puits

de Mercure découverts sur les hauteurs de Poitiers en 1888. In-8, 65 p. avec fig. et 7 pl. Poitiers, impr. Blais, Roy et Cie.

(Extrait des Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest.)

216. — Lamprecht (C.). Études sur l'état économique de la France pendant la première partie du moyen âge; traduit de l'ouvrage allemand par A. Marignan. In-8, 328 p. Paris, Picard; Guillaumin et Cie.

217. — La Sicotière (L. de). Notes sur Antoine Le Corvaisier de Courteilles et sur son Histoire des évêques du Mans. In-8, 31 p. Mamers, impr. Fleury et Dangin.

218. — Launay (G.). Répertoire archéologique de l'arrondissement de Vendôme, rédigé sous les auspices de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois. In-8, ii-168 p. Vendôme, impr. Lemercier.

219. — Lecoy de la Marche (A.). Le xiiie siècle artistique. Grand in-8, 425 p., avec 190 grav. Lille, libr. de la Société de Saint-Augustin.

220. — Ledru (l'abbé). Anne de Laval et Guy Turpin. In-12, 95 p. et planche. Paris, Lechevalier.

(Collection de documents historiques inédits ou rares concernant le département de la Mayenne.)

221. — Ledru (l'abbé). Les Coesmes, seigneurs de Lucé et de Pruillé; publié sous les auspices de Mme veuve Aloüis. Deuxième partie (de 1508 à 1601). In-8, 355 p. Mamers, Fleury et Dangin.

(Extrait de la Revue historique et archéologique du Maine.)

222. — Lefèvre-Pontalis (E.). Monographie de l'église Saint-Maclou de Pontoise. In-4, 196 p. et 11 pl. Pontoise, impr. Paris.

(Documents édités par la Société historique du Vexin.)

223. — Lefèvre-Pontalis (E.). Notice archéologique sur l'église de Gassicourt. In-8, 12 p. Versailles, impr. Cerf et fils.

224. — Legeay (F.). Documents pour servir à l'histoire

de l'ancienne abbaye de Beaulieu (Maine). In-8, 144 p. Le Mans, impr. Monnoyer.

225. — Légende (la) du grand saint Antoine, translatée de latin en françois par frère Pierre de Lanoy, prescheur; publiée pour la première fois, d'après le manuscrit d'Antoine Du Saix, commandeur de Saint-Antoine de Bourg, par M. C. Guigue, archiviste en chef du département du Rhône et de la ville de Lyon. In-4, LXXVI-208 p. Lyon, Palud.

226. — Livre (le) juratoire de Beaumont-de-Lomagne; cartulaire d'une bastide de Gascogne, transcrit et annoté par M. Gustave Babinet de Rencogne, archiviste du département de la Charente, publié sous la direction de M. François Moulenq, secrétaire général de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne. In-8, LVI-276 p., avec planches et fac-similé. Montauban, impr. Forestié.

(Publication de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne.)

227. — MARIN (P.). L'art militaire dans la première moitié du XVe siècle : Jeanne d'Arc tacticien et stratégiste; campagne de l'Oise (1430), siège de Compiègne. In-18 jésus, 321 p. Paris, Baudoin.

228. — MARTIN (A.). La confrérie et charité de Notre-Dame de Sainte-Adresse (1633-1792). In-18, 16 p. Fécamp, impr. Durand.

229. — MAURIN (G.). Une procédure criminelle au XIVe siècle, d'après une charte inédite. In-8, 24 p. Nîmes, impr. Chastanier.

230. — MELCOT (A.). Le Jura; dictionnaire historique, géographique et statistique du département du Jura. In-8, 318 p. et carte du Jura. Lons-le-Saunier, Declume frères.

231. — MILON (E.). Notice sur la ville de Segré et son arrondissement. Petit in-18, 173 p. Saumur, Milon fils.

232. — OLIVIER (E.). La France avant et pendant la Révolution : les classes, les droits féodaux, les services publics. In-18 jésus, VIII-632 p. Paris, Guillaumin et Cie.

233. — Petit (E.). Chartes de l'abbaye cistercienne de Saint-Serge de Giblet, en Syrie. In-8, 11 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait des Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France.)

234. — Petit (E.). Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne, avec des documents inédits et des pièces justificatives. In-8, 528 p. et planches. Dijon, impr. Darantière.

(Publication de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire.)

235. — Picot (G.). Le centenaire de l'assemblée de Vizille (21 juillet 1788). In-12, 68 p. Paris, Hachette.

236. — Pothier (M.-E.). Un quartier de Nîmes à l'époque gallo-romaine, d'après des fouilles récentes. In-8, 48 p. et planches. Nîmes, impr. Chastanier.

237. — Proust (H.). Les revenus et dépenses de l'hôtel de ville de Niort avant 1789. In-8, 328 p. Saint-Maixent, impr. Reversé.

(Extrait des Mémoires de la Société de statistique, sciences, lettres et arts des Deux-Sèvres.)

238. — Prudhomme (A.). Un épisode inconnu de la vie privée du baron des Adrets. In-8, 35 p. et fac-similé d'autographe. Grenoble, impr. Allier père et fils.

(Extrait du Bulletin de l'Académie delphinale.)

239. — Quesvers (P.). Un procès au xv[e] siècle entre l'archevêque de Sens et le doyen de Montereau. In-8, 28 p. Fontainebleau, impr. Bourges.

(Extrait des Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais.)

240. — Read (Charles). Le maréchal de Vauban, ses mémoires en 1689 et 1693, et ses efforts réitérés en faveur des huguenots. In-8, 59 p., avec vue de la maison de Vauban à Epiry. Paris, Agence centrale de la Société du Protestantisme français.

A certains témoignages d'un ressentiment non éteint qui se sont malheureusement produits lors du second centenaire de la Révo-

cation, M. Read, dont chacun connaît le dévouement à l'histoire du calvinisme français, ne pouvait mieux faire que d'opposer l'éloquente et généreuse protestation du maréchal de Vauban en faveur des prétendus réformés. C'est en octobre 1689, il y a juste deux cents ans, qu'elle fut remise aux mains de Louvois. Rulhière la connut lorsqu'il écrivit ses *Éclaircissements,* en 1787, et le colonel Augoyat en a publié le texte, pour la première et unique fois, en 1843, mais avec quelques inexactitudes. M. Read le donne aujourd'hui d'après le tome Ier du fameux recueil des *Oisivetés,* récemment entré au Dépôt de la guerre. Il y a joint un mémoire d'un docteur de Sorbonne que Vauban avait annexé au sien propre, comme « tendant à même fin, » un autre mémoire de Vauban, du 5 mai 1693, « sur la guerre présente et les nouveaux convertis, » qui se trouve dans le même volume des *Oisivetés,* et il a accompagné le tout de divers éclaircissements sur la véritable date du mémoire de 1689. A. B.

241. — RIANT (comte). Les possessions de l'église de Bethléem en Gascogne. In-8, 29 p. Auch, impr. Foix.

(Extrait de la Revue de Gascogne.)

242. — RICHARD (J.-M.). Cartulaire de l'hôpital Saint-Jean-en-l'Estrée d'Arras, publié avec d'autres documents et une étude sur le régime intérieur de cette maison et des hôpitaux d'Hesdin et Gosnay dans la première moitié du XIVe siècle. In-8, XXXVIII-156 p. Paris, Champion.

243. — RIGAL (E.). Hôtel de Bourgogne et Marais; esquisse d'une histoire des théâtres de Paris de 1548 à 1635. Petit in-18, 116 p. Paris, Dupret.

244. — ROBERT (U.). Notes historiques sur Saint-Mandé; illustrations de M. H. Voisin. In-18 jésus, 153 p. Saint-Mandé, Beucher.

245. — ROBERTET (G.) et COYECQUE (E.). Les Robertet au XVIe siècle : registre de Florimont Robertet, catalogue d'actes royaux du règne de François Ier (15 octobre 1524-18 août 1525). T. II. Fascicule 1er. Grand in-8, XXXI-105 p. Paris, Firmin-Didot et Cie.

246. — ROCHEMONTEIX (A. DE). La maison de Graule : étude sur la vie et les œuvres des convers de Cîteaux en Auvergne, au moyen âge. Grand in-8, 298 p. et planches.

Clermont-Ferrand, Bellet et fils; Aurillac, Bonnet-Picut; Paris, Picard.

247. — RONDIER (L.). Marché passé entre Jean de Baudéan-Parabère, gouverneur de Niort, et Jacques Trotin, architecte du roi en Poitou, pour des ouvrages de maçonnerie à exécuter au château de la Mothe-Saint-Héraye (1er octobre 1604). In-8, 13 p. Saint-Maixent, impr. Reversé.

(Extrait des Bulletins de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres.)

248. — RONDOT (N.). Les maîtres particuliers de la Monnaie de Lyon. In-8, 18 p. Lyon, impr. Mougin-Rusand.

(Extrait de la Revue du Lyonnais.)

249. — TAMIZEY DE LARROQUE (Ph.). Les correspondants de Peiresc : XV. Thomas d'Arcos; lettres inédites écrites de Tunis à Peiresc (1633-1636). In-8, 56 p. Alger, Ad. Jourdan.

(Extrait de la Revue africaine.)

Le quinzième des correspondants de Peiresc est un aventurier provençal que le goût des voyages et des curiosités scientifiques entraînait à de continuelles expéditions sur le littoral de la Méditerranée : si bien que, pris une fois par des corsaires musulmans, il embrassa leur religion plutôt que de renoncer à ses études, s'établit à Tunis, et y devint le fournisseur en titre de cet insatiable Peiresc. Quelques-unes des lettres qu'il lui adressait ont été publiées il y a trois quarts de siècle, mais sans les soins voulus, et notre confrère en donne à nouveau le texte, revu sur les originaux de la bibliothèque de Carpentras et dûment commenté, avant de passer aux sept lettres inédites que lui a fournies la Bibliothèque nationale. A. B.

250. — TAMIZEY DE LARROQUE (Ph.). Les correspondants de Peiresc : XVI. François Luillier; lettres inédites écrites de Paris à Peiresc (1630-1636). In-8, 56 p. Paris, veuve Léon Techener.

En dépit d'une jolie historiette de Tallemant des Réaux et du commentaire que feu Paulin Paris y a joint, François Luillier (mort en 1652) est beaucoup plus connu comme père du poète épicurien Chapelle, que pour sa propre personnalité. Ce ne devait cependant pas être un esprit médiocre, à en juger par ses amis et

ses correspondants habituels, Boulliau, les de Thou, Gassendi, Rubens, Chanut, Mersenne, Saumaise, Peiresc enfin, et M. Tamizey de Larroque n'hésite pas à placer les vingt et une lettres écrites à ce dernier parmi les meilleures, comme style aisé et agréable, de toute la correspondance dont il poursuit le dépouillement avec tant de persévérance et d'érudition. A. B.

251. — Valois (Noël). Le Conseil du Roi aux xive, xve et xvie siècles; nouvelles recherches, suivies d'arrêts et de procès-verbaux du Conseil. In-8, xi-403 p. Paris, Alph. Picard.

Cette nouvelle étude de notre très dévoué secrétaire adjoint, venant se joindre à la publication de l'*Inventaire des arrêts du Conseil d'État,* lui a valu le premier prix de la fondation Gobert décerné cette année par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Ici, dans le *Bulletin* dont la rédaction est confiée à M. Valois, nous ne pouvons qu'appplaudir discrètement à cette haute distinction, venant récompenser un laborieux et zélé adepte de l'histoire, et, sans insister davantage sur les mérites de son œuvre, nous nous bornerons à en indiquer le sujet et les principales divisions. Dans l'Introduction mise en tête de l'*Inventaire des arrêts du Conseil,* M. Valois avait « concentré l'attention du lecteur sur le Conseil lui-même, sur ses transformations, sur ses démembrements, sur ses attributions, sur sa composition envisagée d'une manière générale. » Les divers mémoires ou notices séparées dont se compose le présent volume ont pour but spécial de faire connaître plus à fond la composition du Conseil, par conséquent ses tendances, sa ligne de conduite, son rôle politique à des époques particulièrement importantes, comme la captivité de Jean le Bon, le règne de Charles VI, la fin du règne de Charles VII, les débuts du règne suivant et le gouvernement d'Anne de Beaujeu, la première moitié du règne de Charles IX, les règnes de Henri III et de Henri IV.

Ces intéressantes études s'appuient sur de solides et substantiels appendices, dont l'un avait déjà été publié en partie dans notre *Annuaire-Bulletin,* et qui font revivre de la façon la plus saisissante les assemblées consultatives des siècles passés.

A. B.

252. — Zeller (J.). Histoire résumée de l'Allemagne et de l'empire germanique; leurs institutions au moyen âge; ouvrage accompagné de cinq cartes. In-18 jésus, vi-729 p. Paris, Perrin et Cie.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 5 NOVEMBRE 1889,

A l'École des chartes, à quatre heures un quart,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LÉON GAUTIER, VICE-PRÉSIDENT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 3 décembre suivant.)

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; la rédaction en est adoptée par le Conseil.

M. le président annonce que la Société et le Conseil ont fait plusieurs pertes regrettables depuis la séance du mois de juillet.

M. Fustel de Coulanges, membre de l'Institut et directeur honoraire de l'École normale supérieure, mort le 12 septembre, appartenait à la Société depuis l'année 1875. Ses travaux, soit sur l'antiquité classique, soit sur l'origine des institutions politiques de la France, l'avaient placé au premier rang de nos historiens, et le souvenir de sa direction à l'École normale, ainsi que des relations bienveillantes qu'il entretenait avec tous les érudits ou les travailleurs, ajoute aux regrets que cette perte cause universellement.

M. le baron de Witte, membre du Conseil depuis 1876, était entré dans la Société dès 1841, sous le patronage d'un de nos plus illustres fondateurs, Charles Lenormant. Quoique Belge d'origine et membre de l'Académie royale de Belgique, M. de Witte avait fait de la France son pays d'adoption et avait mérité par ses travaux sur la numismatique romaine et gauloise le titre d'associé étranger de notre Académie des inscriptions et belles-lettres. Outre la part prise par lui aux progrès de la science en France comme dans sa propre

patrie, on ne peut oublier qu'il fut un donateur des plus généreux, tout récemment encore, pour le Cabinet des médailles de la rue Richelieu. Malgré son grand âge et une cécité presque complète, M. de Witte tenait à assister souvent aux séances du Conseil, qui était très honoré de le compter parmi ses membres. Il est mort le 29 juillet dernier, à quatre-vingt-un ans.

M. Cougny, mort le 3 du même mois, à soixante-onze ans, agrégé et docteur ès lettres, ancien professeur de rhétorique, inspecteur de l'Académie de Paris, s'était fait connaître en premier lieu par des études historiques sur Guillaume du Vair, Hotman, Pibrac, Béroald de Verville, etc. Helléniste distingué, la maison Didot l'avait chargé de terminer l'*Anthologie grecque*, et notre Société l'avait choisi en 1876, sur la proposition du regretté M. Egger, pour publier le recueil des *Extraits des Auteurs grecs concernant la géographie et l'histoire des Gaules*. Cinq volumes de cette publication avaient déjà paru, et le texte du tome VI et dernier était presque entièrement prêt, lorsque la mort a surpris M. Cougny. Son œuvre pourra néanmoins être achevée, à son honneur comme à celui de la Société, qui, dès l'origine, avait placé ce recueil au premier rang des publications les plus nécessaires pour l'histoire primitive de la France.

Enfin, la Société et le Conseil ont perdu un collaborateur profondément dévoué dans la personne de M. Camille Rivain, qui avait succédé à feu M. Dupont, dans les triples fonctions de trésorier-archiviste-bibliothécaire. M. Rivain a été subitement enlevé le 3 octobre dernier, n'ayant point encore quarante ans. Ancien élève de l'École des chartes, ancien archiviste du Cantal et de la Haute-Vienne, archiviste aux Archives nationales, il s'était fait connaître par un excellent mémoire sur *le Consulat d'Aurillac*, et plus récemment il avait publié une intéressante étude historique sur *le Château de Beaufort-en-Vallée*. Son trop court passage dans les fonctions que le Conseil lui avait confiées en 1886, et où son prédécesseur avait si longtemps fait preuve de dévouement et

d'expérience, a été très profitable à la Société; le président actuel, M. Paul Meyer, en a rendu témoignage sur sa tombe, et le Comité des fonds tiendra à devoir aujourd'hui de consigner, dans ce procès-verbal, l'expression particulière de sa gratitude et de ses regrets.

Le Conseil, après avoir remercié M. le président et M. le vice-président de s'être faits les interprètes de ses sentiments unanimes, ordonne l'insertion au procès-verbal du discours prononcé par M. Meyer sur la tombe de M. Rivain[1].

Publications adressées à la Société.

Publications périodiques. — *Revue historique*, novembre-décembre 1889. — *Revue des Questions historiques*, 1er octobre 1889. — *Revue historique*, juillet-août et septembre-octobre 1889. — *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, juillet à octobre 1889. — *Bulletin des bibliothèques et des archives*, année 1889, n° 1. — *Bulletin de la Société bibliographique*, juillet-octobre 1889. — *Bulletin de l'Association philotechnique*, juillet-août 1889.

Sociétés savantes. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, année 1889, n° 1. — *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, 3e série, t. X. — *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, 1er trimestre 1889. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie*, avril-juin 1889. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 2e et 3e trimestres de 1889. — *Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie*, t. XXI (1888-1889). — *Mémoires de l'Académie d'Arras*, 2e série, t. XX. — *La Thiérache; bulletin de la Société archéologique de Vervins*, t. XI. — *Proceedings of the American philosophical Society held at Philadelphia*, janvier-juillet 1889.

Publications de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique : *Bulletins*, t. XIII à XVI (1887 et 1888). — *Comptes rendus des séances de la Commission royale d'histoire*, 4e série, t. XIV, 2e à 4e bulletins; t. XV, 1er à 4e bulletins; t. XVI, 1er bulletin. — *Annuaires* de 1888 et de 1889. — *Biographie nationale*, t. IX, 3e fascicule; t. X, 1er fascicule. — *Introduction* au t. VII de la *Table des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique*. — *Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre sous le règne de Philippe II*, publiées par M. le

1. Ci-après, p. 168.

baron Kervyn de Lettenhove, t. VI et VII. — *Correspondance du cardinal de Granvelle,* publiée par M. Ch. Piot, t. VI.

Ouvrages offerts par les auteurs ou les éditeurs.

Discours prononcés à la séance générale du Congrès des Sociétés savantes, par M. Renan, membre de l'Institut, et M. Fallières, ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts. Br. in-8. Paris, Imprimerie nationale. — *Statistique des dépenses publiques d'assistance faites en France pendant l'année* 1885, par Henri Monod, directeur de l'Assistance publique. In-4. Paris, Imprimerie nouvelle. — *Les parlers de France,* lecture faite à la réunion des Sociétés savantes, le 26 mai, par M. Gaston Paris, membre de l'Institut. Br. in-4. Paris, Impr. nationale. — *Histoire des institutions politiques et administratives de la France,* par Paul Viollet, membre de l'Institut. T. Ier. In-8. Paris, Larose et Forcel. — *Rambervilliers pendant la Révolution,* par A. Fournier. (Extrait des *Annales de l'Est.*) Br. in-8. Nancy, impr. Berger-Levrault et Cie. — *Notes manuscrites d'un conseiller au parlement de Normandie* (1769-1789), par le comte d'Estaintot. Br. in-8. Rouen, impr. de Espée-Cagniard. — *Le château de Canteleu près Rouen et ses propriétaires depuis le XVIIe siècle,* par Gust.-A. Prévost. Br. in-8. Caen, Henri Delesques. — *Le Jupiter en bronze du musée d'Évreux,* par le même. Br. in-8. Évreux, impr. Ch. Hérissey. — *Histoire de l'église réformée de Laval au XVIIe siècle,* par André Joubert. In-8. Paris, Ém. Lechevalier. — *Les réparations faites à divers édifices du Mans, les recettes et les gages des officiers de Louis II, duc d'Anjou et comte du Maine, de* 1368 *à* 1374, par le même. Br. in-8. Mamers, Fleury et Dangin. — *L'inauguration de l'hôtel de Pincé,* par le même. Br. in-8. Angers, Germain et Grassin. — *Notes inédites sur Château-Gontier au XVIIIe siècle,* par le même. Br. in-8. Château-Gontier, H. Leclerc. — *Documents inédits sur l'histoire de la Révolution en Bretagne et Vendée,* publiés par le même. Br. in-8. Vannes, Eug. Lafolye. — *Histoire illustrée des villes d'Auzances et de Crocq,* par Ambr. Tardieu et A. Boyer. In-32. Herment, chez M. Ambr. Tardieu. — *Les insurrections populaires en Basse-Normandie au XVe siècle, pendant l'occupation anglaise, et la question d'Olivier Basselin,* par Armand Gasté, professeur à la Faculté des lettres de Caen. Br. in-8. Caen, H. Delesques. — *La bibliothèque publique de Toulouse en* 1790 *et le bibliothécaire Castillon,* par M. Lapierre. Br. in-8. Toulouse, impr. Douladoure-Privat. — *Quelques notes relatives à l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse,* par le même. Br. in-8. Toulouse, impr. Douladoure-Privat. — *Notes bibliographiques sur les habitations ouvrières et sur le grisou,* par F. Nizet. Br. in-8. Bruxelles, impr. Vanbuggenhoudt.

Correspondance.

M. Anatole de Barthélemy et M. le marquis de Beaucourt s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse : 1° le programme du Congrès des Sociétés savantes qui doit se tenir en 1890 ; 2° le discours prononcé par M. Lockroy, son prédécesseur, à la clôture du Congrès de 1888.

M. le vice-recteur de l'Académie de Paris annonce que le prix offert par la Société pour le Concours général des lycées et collèges de Paris, Vanves, Sceaux et Versailles a été décerné à l'élève Barrachin, du lycée Saint-Louis, qui a obtenu le premier prix d'histoire en rhétorique.

Travaux de la Société.

État des impressions à l'imprimerie Daupeley-Gouverneur :

Annuaire-Bulletin. 1re partie. Feuilles 1 à 8 distribuées.

Histoire universelle d'Agrippa d'Aubigné. T. IV. Feuilles 1 à 4 tirées ; feuilles 5 à 9 en placards.

Lettres de Louis XI. T. IV. Feuilles 1 à 3 en pages.

Chroniques de Louis XII, par Jean d'Auton. T. I. Feuilles 9 à 22 tirées ; feuilles 23 à 25 et demie en pages (fin).

Chronique de Richemont. Feuilles 1 à 5 tirées ; feuilles 6 à 11 en pages.

Chronique du héraut Berry. Feuilles 1 à 3 tirées ; feuilles 4 et 5 en pages, 6 à 8 en placards.

Le Conseil, considérant que le tome I des *Chroniques de Louis XII* sera prêt avant trois semaines, autorise la distribution de ce volume, pour compléter l'exercice 1889, conjointement avec les deux autres ouvrages dont la distribution avait été décidée dans la précédente séance.

Le secrétaire annonce que M. Ludovic Lalanne se propose de déposer une partie du tome XII des *Œuvres de Brantôme* à la fin de l'année, et que M. le marquis de

Vogüé a bien voulu promettre le manuscrit du tome IV des *Mémoires de Villars* pour le commencement de 1890.

Le secrétaire annonce que M. Lanier, gendre du regretté M. Cougny, lui a remis le manuscrit, préparé par celui-ci, du texte du tome VI et dernier des *Extraits des Auteurs grecs*. — Le Conseil le charge d'en aviser M. le marquis de Queux de Saint-Hilaire, commissaire responsable de cette publication, qui voudra bien chercher les moyens de la faire terminer dans le plus bref délai.

M. le marquis de Nadaillac rappelle au Conseil qu'il l'a déjà entretenu, de la part de M. le baron Kervyn de Lettenhove, de l'intérêt qu'il y aurait à publier la correspondance du duc d'Alençon avec la reine Élisabeth d'Angleterre, dont les originaux, conservés dans la bibliothèque du marquis de Salisbury, en Angleterre, pourraient être mis à la disposition de la Société. — Le Conseil prie M. le marquis de Nadaillac de se procurer quelques renseignements complémentaires sur l'étendue et le caractère de cette correspondance, ainsi que sur les moyens d'en obtenir communication.

M. L. Delisle, président du Comité de publication, annonce qu'il est chargé de communiquer une très heureuse nouvelle au Conseil. M. Paul Meyer, président actuel du Conseil, veut bien se charger de préparer pour la Société une édition du poème inédit de l'*Histoire de Guillaume le Maréchal, comte de Pembroke* (1225), dont l'exemplaire unique a été découvert par lui en Angleterre, et sur lequel il a fait une très intéressante communication à une Assemblée générale de la Société[1]. M. Delisle se borne à ajouter que ce poème, au double point de vue de l'histoire et de la langue, est un document de premier ordre, que sa publication, par l'érudit le plus compétent, ferait un extrême honneur à la Société, et que le Comité de publication s'empresse de proposer l'acceptation des offres de M. Meyer. Selon toute apparence, l'ouvrage ferait deux volumes de

1. Année 1882, 1re partie, p. 81, et 2e partie, p. 244-264.

texte et un volume de commentaires, notes et lexiques. — Le Conseil, conformément à cet avis, accepte en principe la proposition de M. Meyer, en exprimant à celui-ci sa vive gratitude et son espoir que la publication projetée arrivera le plus tôt possible à la période d'exécution.

M. Moranvillé, au nom du Comité des fonds, demande que les fonctions de trésorier-archiviste-bibliothécaire, restées vacantes depuis la mort de M. Rivain, soient provisoirement confiées à M. Léon Lecestre, archiviste aux Archives nationales. — Le Conseil désigne, d'urgence et provisoirement, M. Lecestre pour faire ces fonctions, en attendant que l'Assemblée générale ratifie ce choix en faisant entrer M. Lecestre dans le Conseil, et il lui délègue, en due forme, les pouvoirs nécessaires pour le maniement des fonds de la Société.

Sur un autre rapport de M. Moranvillé, l'échange de l'*Annuaire-Bulletin* avec les publications de la Société d'archéologie de Bruxelles est accepté conformément à la proposition transmise, le 25 juillet dernier, par le bibliothécaire de cette Société.

Le secrétaire annonce que M. Ulysse Robert a bien voulu insérer dans le *Bulletin des bibliothèques et des archives* une note relative à la mise en vente à prix réduit d'un certain nombre d'anciennes publications de la Société, et que des articles de MM. Levavasseur, Emm. d'A. et X., sur les *Mémoires d'Olivier de la Marche*, ont paru dans la *Revue des Questions historiques*, dans le *Bulletin bibliographique* et dans la bibliographie du *Correspondant*, ainsi qu'une étude de M. Alfred Maury, sur les *Chroniques de Froissart*, dans le *Journal des Savants*.

L'édition des *Mémoires de Monluc* faite pour la Société, par M. le baron de Ruble, est un des ouvrages portés pour l'année 1890 au programme du concours de l'agrégation ès lettres.

Le Conseil est informé que, dans la distribution des récompenses accordées à l'occasion de l'Exposition universelle, une médaille d'or a été attribuée à la Société, et que

les cinquante volumes qui figuraient en son nom dans l'exposition particulière des Sociétés savantes, organisée par le Ministère de l'instruction publique, ont fait retour à la librairie.

La séance est levée à cinq heures trois quarts.

DISCOURS DE M. PAUL MEYER,

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ,

AUX OBSÈQUES DE M. CAMILLE RIVAIN.

La Société de l'Histoire de France doit une parole d'adieu à celui qui, pendant ces trois dernières années, a rempli dans son Conseil, à sa complète satisfaction, les fonctions de trésorier-archiviste-bibliothécaire. A des Sociétés comme la nôtre, qui n'ont d'autres ressources que les souscriptions de leurs membres, il ne suffit pas, pour vivre, de mettre au jour de nombreux volumes appréciés des érudits : il leur faut encore une administration attentive à maintenir les dépenses en d'étroites limites, à éviter tout gaspillage, à assurer l'application entière des revenus aux fins que se propose la Société. Camille Rivain possédait à un haut degré les qualités qu'exige la fonction à laquelle le Conseil l'appela au commencement de l'année 1886, après le décès de notre regretté confrère Edmond Dupont. Il remplaçait un homme dont toutes les facultés s'étaient de bonne heure tournées vers les choses de l'administration, et qui, trouvant dans l'accomplissement du devoir la force nécessaire pour résister aux souffrances d'une incurable maladie, avait continué jusqu'à ses derniers jours à s'occuper avec zèle des intérêts de notre Société. Rivain ne lui fut point inférieur. Il apporta à ses nouvelles fonctions l'intelligence, l'ordre, le dévouement sans ostentation dont il avait donné depuis longtemps les preuves dans sa carrière d'archiviste. Il a contribué grandement au succès des diverses mesures prises récemment en vue de diminuer nos dépenses. Dès son entrée dans notre Conseil, sa modestie et l'aménité de son caractère lui avaient valu, chez nous comme aux Archives nationales, la sympathie de ses confrères. La Société ne perdra pas le souvenir de l'homme qui fut, pour trop peu de temps, l'un de ses membres les plus dévoués et les plus utiles.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 3 DÉCEMBRE 1889,

A l'École des chartes, à quatre heures un quart,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. PAUL MEYER, PRÉSIDENT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 7 janvier 1890.)

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; la rédaction en est adoptée par le Conseil.

M. le président annonce qu'il vient d'assister, ainsi que plusieurs membres du Conseil, aux obsèques de M. le marquis de Queux de Saint-Hilaire, décédé le 29 novembre, à cinquante-deux ans. Il s'est fait l'interprète des regrets et de la gratitude du Conseil sur la tombe si prématurément ouverte pour un ami dévoué de la science dont chacun appréciait les connaissances variées, la courtoisie, la généreuse et amicale libéralité. — Le Conseil, s'associant aux sentiments exprimés par M. le président, ordonne que le discours préparé par lui, et lu, à sa place, par M. Siméon Luce, avant le départ du corps de M. le marquis de Saint-Hilaire pour Hazebrouck, sera imprimé à la suite du présent procès-verbal.

M. le président proclame membres de la Société, après avoir soumis ces admissions à l'approbation du Conseil :

2186. M. le marquis DE PODENAS, rue Paul-Baudry, n° 4; présenté par M. le marquis de Nadaillac et M. de Boislisle.

2187. M. le comte HORRIC DE BEAUCAIRE, premier secrétaire d'ambassade, avenue Kléber, n° 78; présenté par MM. le comte de Cosnac et le comte de Chantérac.

Publications adressées à la Société.

Publications périodiques. — *Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers,* septembre 1888 à décembre 1889. — *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français,* 15 nov. 1889. — *Bulletin de la Société bibliographique,* novembre 1889. — *Bulletin de l'Association philotechnique,* novembre 1889.

Sociétés savantes. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie,* juillet-sept. 1889. — *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne,* année 1889.

Ouvrages offerts par les auteurs ou les éditeurs.

Livre de raison de la famille de Fontainemarie (1640-1774), publié par Ph. Tamizey de Larroque. Br. in-8. Agen, impr. veuve Lamy. — *Petits mémoires inédits de Peiresc,* publiés et annotés par le même. Br. in-8. Anvers, impr. veuve de Backer. — *Les seigneurs de Mollière et de la Brossinière* (xie-xviiie siècles), d'après des documents inédits, par André Joubert. Br. in-8. Laval, impr. Moreau. — *Les troubles de Craon du 12 juillet au 10 sept. 1789, d'après un document inédit,* par le même. Br. in-8. Laval, impr. Moreau. — *Lettres inédites du roi Henri IV à M. de Béthune, ambassadeur de France à Rome,* du 18 octobre au 24 décembre 1601, publiées par Eug. Halphen. Br. in-8. Paris, Champion. — *Mémoires et consultations en faveur de Jeanne d'Arc, par les juges du procès de réhabilitation,* publiés, d'après les manuscrits autographes, par Pierre Lanéry d'Arc, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel d'Aix, lauréat de l'Institut. Un vol. in-8. Paris, Alph. Picard.

Correspondance.

M. le comte de Marsy et M. Rocquain s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

Travaux de la Société.

État des impressions à l'imprimerie Daupeley-Gouverneur:

Annuaire-Bulletin. 1re partie. Feuilles 9 et 10 en pages.

Lettres de Louis XI. T. IV. Feuilles 1 à 3 tirées; feuilles 4 et 5 en placards.

Histoire universelle d'Agrippa d'Aubigné. T. IV. Pas de changement depuis la précédente séance.

Chroniques de Louis XII par Jean d'Auton. T. I. Volume terminé et mis en distribution.

Chronique du héraut Berry. Pas de changement depuis la précédente séance.

Chronique de Richemont. Feuilles 6 à 10 tirées; feuilles 11 à 13 en placards.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre, en date du 13 novembre, par laquelle M. le marquis de Queux de Saint-Hilaire se mettait à la disposition du Conseil pour examiner la copie du dernier volume des *Extraits des Auteurs grecs* et pour chercher les moyens d'en achever la publication. — La mort de M. de Saint-Hilaire laissant vacantes les fonctions de commissaire responsable, le Conseil prie M. le président de prendre les informations nécessaires, et particulièrement de chercher un éditeur qui puisse terminer l'œuvre de M. Cougny.

M. le marquis de Nadaillac communique les renseignements suivants que lui a bien voulu adresser M. le baron Kervyn de Lettenhove, selon le désir exprimé par le Conseil :

Les lettres du duc d'Alençon à Élisabeth, spécimen assez étrange d'afféterie, dans une orthographe impossible, offrent un intérêt de curiosité; mais elles sont sans valeur au point de vue de la politique et de l'histoire, et je ne pense pas que la Société de l'Histoire de France puisse songer à les publier.

Me serait-il permis de signaler deux publications intéressantes, toutes prêtes pour l'impression?

D'abord, les lettres de Guy de Bazoches, — monument littéraire de premier ordre et tableau remarquable d'une époque reculée, — dont les copies préparées pour l'impression, sous la direction de M. Riant, se trouvaient récemment entre les mains de M. Petit, l'un des conservateurs de la Bibliothèque royale de Bruxelles. Ensuite, le recueil des lettres de Mondoucet, ambassadeur de Charles IX aux Pays-Bas, copié et préparé pour l'impression, entre les mains d'un bibliophile de Reims.

Il appartiendrait à M. le baron de Ruble, l'érudit éditeur de d'Au-

bigné, de mettre au jour d'une manière complète, d'après les manuscrits de Bruxelles et de Vienne, les correspondances de Chantonnay, cet intelligent et perspicace observateur des intrigues de la cour de Catherine de Médicis et de Charles IX.

Chacune de ces trois publications ne formerait qu'un volume.

M. L. Delisle, à cette occasion, rappelle qu'un projet de publier les lettres de Guy de Bazoches avait été annoncé, il y a quinze ans, par M. Riant ou par M. Élie Berger, archiviste aux Archives nationales. L'existence du manuscrit que signale M. Kervyn de Lettenhove permettrait peut-être de donner suite à ce projet.

Le secrétaire annonce que, sur la lettre qu'il a écrite, suivant l'invitation du Conseil, à M. Léon Pélissier, celui-ci a repris possession du dossier de pièces relatives aux débuts du règne de Louis XII qu'il avait copiées aux archives de Milan, et que cette publication, ne pouvant être faite actuellement par la Société, sera proposée au Comité des travaux historiques.

M. L. Delisle dépose une proposition qui lui a été adressée par M. Viard, archiviste aux Archives nationales, de publier les fragments du journal du Trésor de Philippe de Valois (1348-1350) conservés dans cet établissement. Ce texte donnerait la valeur de deux ou trois volumes. — Renvoi au Comité de publication.

M. Moranvillé, au nom du Comité des fonds, présente l'état des recettes et celui des dépenses soldées ou prévues au 1er décembre. Excédent des recettes : 2,970 fr. 26 c.

La séance est levée à cinq heures.

DISCOURS DE M. PAUL MEYER,

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ,

AUX OBSÈQUES DE M. LE MARQUIS DE SAINT-HILAIRE.

Messieurs,

Le Conseil de la Société de l'Histoire de France est cruellement

éprouvé. Il y a quelques semaines, nous rendions les derniers devoirs à un de nos confrères les plus dévoués, à M. Rivain, notre trésorier, et voici que le marquis de Queux de Saint-Hilaire, nommé membre du Conseil dans notre Assemblée générale de 1886, le même jour que Rivain, laisse parmi nous un vide difficile à combler. Longtemps avant d'être appelé à prendre sa part dans le gouvernement de notre association, M. de Queux de Saint-Hilaire était des nôtres. Il s'était affilié à la Société de l'Histoire de France, comme à bien d'autres sociétés, parce qu'il aimait, en quelque mesure et à quelque titre que ce fût, à contribuer à toute œuvre utile. Il n'avait point sollicité nos suffrages; mais, lorsqu'on vint lui dire qu'il pouvait, en entrant dans le Conseil, nous rendre service, il s'offrit avec sa bonne grâce habituelle. Nous venions de perdre M. Egger, qui, depuis longtemps atteint de cécité, surveillait néanmoins avec zèle la publication, entreprise par M. Cougny, des *Extraits des Auteurs grecs relatifs à la Gaule*. M. de Queux de Saint-Hilaire remplaça Egger dans la fonction de commissaire responsable pour cette publication, et s'en acquitta consciencieusement jusqu'au moment où M. Cougny mourut, laissant son édition interrompue.

M. de Saint-Hilaire avait une érudition très variée, sans être un érudit de profession. Il ne voulait être qu'un simple amateur : c'est ainsi qu'il s'est qualifié lui-même, dans une touchante notice sur Paulin Paris qu'il a placée en tête d'un des volumes de son édition, malheureusement inachevée, des poésies d'Eustache Deschamps. Mais c'était un amateur éclairé, et il l'était en des genres très divers. Il savait, aussi bien que personne, qu'à notre époque d'ardentes compétitions on n'est classé parmi les savants qu'à la condition de consacrer sa vie à des recherches minutieuses concentrées sur un espace de plus en plus limité. Mais il ne pensait pas à se faire son petit domaine à lui dans le vaste champ de l'érudition. Étranger à toute ambition personnelle, il fut toujours guidé, dans les différents ordres d'études auxquels il appliqua son intelligence, par des sentiments généreux et désintéressés : il devint helléniste, parce qu'il aimait la Grèce; il étudia notre vieille littérature et contribua à la faire connaître, parce qu'il aimait son pays et ne séparait pas, dans son affection, la vieille France de la France d'aujourd'hui. On conçoit, le connaissant, qu'il se soit attaché à Eustache Deschamps, le poète patriote qui a fait la ballade : *Tel pays n'est qu'en royaume de France.*

Le marquis de Saint-Hilaire était, à un degré éminent, un

homme sociable. Par dévouement pour sa mère, qu'il avait perdue il y a dix ans, peut-être aussi parce qu'il se savait d'une santé chancelante, il s'était résigné au célibat. Mais il avait su se former une large famille d'amis et d'obligés. Ses manières simples et franches, son affabilité, sa grâce naturelle charmaient tous ceux qui l'approchaient. Son temps, ses relations du monde, ses livres, ses conseils étaient à la disposition de qui voulait en user. Il aimait à collectionner les objets d'art, les dessins, les autographes, les manuscrits, les éditions rares; mais il n'était pas avare de ses trésors. Il l'a bien prouvé tout récemment. Il y a quelques semaines, alors que ni lui, ni personne n'avait le pressentiment de sa fin prochaine, par pure libéralité, il fit don à la Bibliothèque nationale d'un certain nombre de manuscrits acquis à diverses époques. Sa vie trop courte fut bien employée. Il a montré à ses contemporains comment un homme de loisir peut, en dehors des positions officielles et de la politique, faire un usage honorable de ses facultés et tenir dignement sa place entre ses concitoyens. Le Conseil de la Société de l'Histoire de France, qui profita trop peu de temps de sa bonne volonté, gardera un souvenir ému de cet homme de cœur, dont la vie fut celle d'un savant, d'un artiste et d'un véritable gentilhomme.

PRIX DÉCERNÉS PAR L'INSTITUT AUX OUVRAGES HISTORIQUES.

L'Académie française, dans sa séance annuelle du 14 novembre 1889, a décerné les prix suivants :

PRIX GOBERT. — Premier prix à M. le vicomte d'Avenel, pour les trois premiers volumes de son ouvrage intitulé : *Richelieu et la monarchie absolue.*

Second prix à M. Edmond Biré, pour son volume intitulé : *Paris en 1793.*

PRIX THÉROUANNE, décerné à M. Germain Bapst, pour son ouvrage historique sur *les Joyaux de la couronne.*

PRIX THIERS, décerné à M. Abel Lefranc, auteur d'un ouvrage intitulé : *la Jeunesse de Calvin.*

PRIX BORDIN, décerné à M. Ch. Ravaisson-Mollien, pour sa publication intitulée : *les Manuscrits de Léonard de Vinci.*

PRIX JEAN REYNAUD, décerné à M. Victor Duruy, pour son *Histoire des Grecs.*

PRIX MARCELIN GUÉRIN. — Prix de 2,000 fr. à M. Léon Palustre, auteur de l'ouvrage intitulé : *la Renaissance en France.* — Prix de 1,000 fr. à M. E. Lintilhac, pour son étude sur *Beaumarchais et ses œuvres.*

PRIX MONTYON. — Deux prix de 1,500 fr., l'un au R. P. Paul Lallemand, pour son *Histoire de l'éducation dans l'ancien Oratoire de France,* l'autre à M. V. du Bled, pour son volume intitulé : *les Causeurs de la Révolution.* Un prix de 1,000 fr. à M. Paul Gaulot, auteur d'*un Complot sous la Terreur.*

PRIX VITET. — Une moitié du prix est attribuée à M. Ch. Yriarte, auteur de divers ouvrages intitulés : *Venise, Florence, la Vie d'un patricien de Venise, un Condottiere du XVe siècle,* etc.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance annuelle du 22 novembre 1889, a décerné les prix suivants :

PRIX GOBERT. — Premier prix à M. Noël Valois, pour ses deux ouvrages intitulés : *Inventaire des arrêts du Conseil d'État (règne de Henri IV)* et *le Conseil du Roi aux XIVe, XVe et XVIe siècles.*

Second prix à M. Auguste Molinier, pour sa *Géographie historique de la province de Languedoc au moyen âge.*

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE. — La première médaille est

décernée à M. E. Jarry, pour son ouvrage intitulé : *la Vie politique de Louis de France, duc d'Orléans (1372-1407).*

La seconde médaille à M. P. Guérin, pour le tome IV de son *Recueil des documents concernant le Poitou contenus dans les registres de la Chancellerie de France (1369-1376).*

La troisième médaille à M. A.-Cl. Pallu de Lessert, auteur d'un ouvrage sur *les Fastes de la Numidie sous la domination romaine.*

La quatrième médaille à MM. C. Favre et L. Lecestre, qui ont édité, pour la Société de l'Histoire de France, *le Jouvencel, par Jean de Bueil, suivi du Commentaire de Guillaume Tringant.*

Première mention à M. le duc de la Trémoïlle, pour son ouvrage intitulé : *Archives d'un serviteur de Louis XI, documents et lettres (1451-1481);* la seconde, à M. Ch. Morel, pour son livre intitulé : *Genève et la colonie de Vienne, étude sur une organisation municipale à l'époque romaine;* la troisième, à MM. les docteurs Bleicher et Faudel, auteurs de *Matériaux pour une étude préhistorique de l'Alsace;* la quatrième, à M. A. Prudhomme, pour son *Histoire de Grenoble;* la cinquième, à M. H. Stein, pour son étude sur *Olivier de la Marche, historien, poète et diplomate bourguignon;* la sixième, à M. G. d'Épinay, pour son ouvrage intitulé : *la Coutume de Touraine au XVe siècle.*

Prix de la Grange, décerné à M. Émile Picot, pour ses deux ouvrages intitulés : *le Monologue dramatique de l'ancien théâtre français,* et les *Moralités politiques dans l'ancien théâtre français.*

L'Académie des sciences morales et politiques, dans sa

séance annuelle du 7 décembre 1889, a décerné les prix suivants :

Prix Kœnigswarter, partagé entre M. Ad. Tardif, pour son ouvrage sur *les Sources du droit canonique*, et M. Beaune, pour les tomes III et IV de son ouvrage sur *le Droit coutumier*. — Mention à M. Lanéry d'Arc, auteur d'un livre sur *le Franc-alleu*.

Prix Odilon Barrot, décerné à M. Marcel Fournier, auteur d'un mémoire manuscrit sur le sujet mis au concours : *l'Enseignement du droit avant 1789*.

Prix Audiffred. — Une récompense de 1,000 fr. à M. Carré, pour son ouvrage intitulé : *l'Enseignement secondaire à Troyes depuis le moyen âge jusqu'à la Révolution*.

Prix Le Dissez de Penanrun, décerné à M. Doniol, pour les trois premiers volumes de son *Histoire de la participation de la France à l'établissement des États-Unis de l'Amérique*.

II.

BIBLIOGRAPHIE.

253. — Abbaye (l') de Chelles (ordre de Saint-Benoît), diocèse de Paris, 657-1790 ; résumés chronologiques, première partie, 657-1629. Petit in-8, xliv-271 p. Paris, Lechevalier ; Meaux, Le Blondel.

254. — Carré de Busserolle (J.-X.). Armorial de la sénéchaussée de Saumur et du pays saumurois. In-8, 107 p. Saumur, Milon fils.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LA PREMIÈRE PARTIE

DE L'ANNUAIRE-BULLETIN

DE L'ANNÉE 1889.

I. — *Analyse des procès-verbaux.*

II. — *Bibliographie.*

ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

SECONDE PARTIE.

DOCUMENTS ET NOTICES HISTORIQUES.

UN

NOUVEAU MANUSCRIT DE LA RÈGLE DU TEMPLE[1]

Personne n'ignore la rareté des manuscrits qui contiennent la Règle des Templiers; le dernier éditeur de celle-ci, M. de Curzon[2], n'en a connu que trois, ceux de Paris, de Rome et de Dijon : une heureuse fortune nous permet d'en signaler aujourd'hui un quatrième, que nous avons découvert aux archives de la couronne d'Aragon à Barcelone, où il porte le n° 3344 des « Cartas Reales. » Il avait jusqu'ici échappé à toutes les investigations. C'est un petit volume, en papier, d'un format réduit (hauteur 0m15, largeur 0m15), incomplet dans son état actuel, et comprenant 70 feuillets, répartis en cinq cahiers non reliés entre eux. Il est écrit à longues lignes; des rubriques rouges ou vertes appellent l'attention sur les divers articles. Les vers, malheureusement, ont rongé le texte en plus d'un endroit. Dans son état primitif, le manuscrit devait, selon toute vraisemblance, contenir, avant le folio 1 actuel, plusieurs

1. Ce travail a été lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres dans la séance du 22 mars 1889.

2. *La Règle du Temple,* publiée pour la Société de l'histoire de France en 1886.

feuillets ou cahiers, aujourd'hui perdus; si l'examen du document ne permet pas l'affirmation absolue sur ce point, des considérations d'un autre ordre, que nous indiquerons plus bas, l'autorisent et la justifient. Le texte, tel qu'il nous est parvenu, se poursuit sans lacunes, sauf deux pages restées blanches (fol. 46 *b* et 47 *a*); mais le dernier folio actuel (fol. 70) n'était pas originairement le dernier, et le manuscrit est certainement incomplet par la fin.

Les caractères paléographiques permettent d'assigner à la Règle de Barcelone, comme date, les dernières années du XIIIe siècle. Copiée sur un texte français, elle a été émaillée par le copiste d'une grande quantité de mots appartenant à la langue d'oc, sans avoir cependant été traduite en provençal ou en catalan. Émane-t-elle d'un scribe vivant en Terre Sainte ou à Chypre? Est-elle plus particulièrement languedocienne ou catalane? La question est délicate à résoudre. Quelques habitudes orthographiques (*x* ou *xh*, *g* ou *j* pour représenter le son chuintant *ch*) semblent plus spéciales au catalan, et le texte contient un certain nombre d'exemples particuliers, — inconnus des autres exemplaires de la Règle, — qui tous se rapportent à l'Aragon et à la Catalogne; mais rien n'est assez caractéristique pour autoriser une conclusion absolue. L'origine du manuscrit n'est pas difficile à déterminer : nous sommes, à n'en pas douter, en présence de l'exemplaire de la Règle que possédait le maître du Temple en Aragon et en Catalogne. Rien, il est vrai, n'indique cette propriété; mais, si l'on songe que les Règles étaient très rares chez les Templiers, et que celles qui ont subsisté proviennent des chefs-lieux des grands prieurés de l'ordre, on n'hésitera pas à attribuer la possession de celle de Barcelone au maître d'Aragon et de Catalogne. Une remarque accessoire corrobore cette hypothèse : à l'endroit où il est question de la réception des frères (fol. 15-21), les pages du manuscrit sont beaucoup plus fatiguées qu'ailleurs, et témoignent, par leur état même, que cet exemplaire servait au maître d'Aragon lors des réceptions dans l'ordre. La présence enfin du manuscrit aux archives de la couronne d'Aragon n'a rien qui aille à l'encontre de l'origine que nous lui assignons. On sait que le roi d'Aragon, d'abord hostile à la suppression des Templiers dans ses états, ne consentit à la

transmission de leurs biens aux Hospitaliers qu'à la condition de s'en réserver personnellement une partie; les archives suivirent le sort des commanderies : elles furent, comme elles, partagées entre l'ordre de l'Hôpital et le roi d'Aragon. Ainsi s'explique que la Règle ait été conservée aux archives d'Aragon, à côté des splendides cartulaires du Temple qui sont un des plus beaux ornements de ce dépôt incomparable.

La Règle du Temple, telle que nous la connaissons par la publication de M. de Curzon, se compose d'éléments distincts, juxtaposés les uns aux autres, et non fondus ensemble: c'est un recueil de règlements, plutôt qu'un code. Une première partie comprend la règle primitive, celle que saint Bernard donna, dit-on, lors du concile de Troyes, à l'ordre naissant[1]; elle est suivie des statuts relatifs aux droits et devoirs des grands dignitaires du Temple et d'un chapitre concernant l'élection du grand maître. Une seconde partie renferme le code pénal et les ordonnances réglant la vie conventuelle des Templiers et la tenue des chapitres ordinaires[2]; une sorte d'appendice donne un commentaire sur le code pénal, avec exemples à l'appui, et détermine le cérémonial de la réception des frères dans l'ordre. Le manuscrit de Barcelone, dans son état actuel, ne comporte plus que la seconde partie, celle qui concerne la pénalité et la vie conventuelle; mais il n'est pas douteux que, dans son intégrité, il ne contînt, avant ce qui nous est parvenu, la règle primitive et les statuts hiérarchiques. Nous avons déjà remarqué que l'examen du volume laissait soupçonner la lacune du début; à défaut de ces soupçons, le simple bon sens indique qu'on n'a pu imaginer de recueillir les dispositions relatives au code pénal et aux règlements conventuels du Temple, sans les faire précéder de la Règle primitive et des statuts hiérarchiques, bases

1. Prutz (*Die Templerregel*, dans *Kœnigsberger Studien*, I, p. 147-180) établit que cette règle n'émane pas de saint Bernard, puisqu'elle contient des dispositions empruntées à la règle de saint Benoît, qu'elle ne fut pas donnée par l'abbé de Clairvaux au concile de Troyes (1128), auquel il n'assista pas, et qu'elle n'est pas antérieure aux années 1130 à 1135.

2. Prutz (*ibid.*) essaie un classement chronologique des diverses parties de la Règle et de ses appendices; ses conclusions méritent d'être examinées avec attention.

fondamentales de l'ordre. On pouvait, au contraire, comme cela s'est produit dans le manuscrit de Dijon, ne transcrire que la Règle primitive et les statuts hiérarchiques, soit parce que cette transcription suffisait aux besoins des maisons d'ordre inférieur [1], soit plutôt parce qu'à l'époque où la Règle de Dijon a été transcrite, la pénalité n'était pas encore fixée.

M. de Curzon distingue quatre rédactions successives dans ce recueil de textes, formé sans revision, parfois sans divisions. Des trois copies par lesquelles il nous est connu, deux sont complètes : ce sont celles des manuscrits de Paris et de Rome, qui datent des dernières années du XIII[e] siècle. La troisième, celle de Dijon, ne comprend que la première partie du recueil (Règle de saint Bernard [2], statuts hiérarchiques et élection du grand maître) et remonte au commencement du XIII[e] siècle; mais toutes trois procèdent d'une source originale commune, d'un texte unique, auquel elles ont puisé.

En est-il de même pour le manuscrit de Barcelone ? Nous ne le croyons pas. Il se peut que le rédacteur ait eu devant les yeux les mêmes textes que les rédacteurs des Règles de Dijon, de Rome et de Paris; cela est même probable : mais il s'en est servi autrement. Ce qui caractérise les Règles du Temple, c'est l'absence de toute codification; le même objet, la même prescription figurent à trois ou quatre endroits. Dans le manuscrit de Barcelone, le souci de la codification se fait jour; ce n'est pas encore un classement méthodique, mais une tentative de groupement analytique. Ainsi, tout ce qui concerne les chapelains a été réuni sous un même chef; des transitions sont observées pour certains passages que les Règles de Paris et de

1. Curzon, *Règle du Temple*, p. VI. Nous croyons que ni la Règle ni les Retrais n'étaient aux mains des commandeurs, et, contrairement à l'opinion générale, nous pensons que les commandeurs des provinces en possédaient seuls un exemplaire; la distinction établie entre la Règle et les Retrais nous semble subtile. Cf. Knœpfler, *Die Ordensregel der Tempelherren*, dans *Historisches Jahrbuch*, 1887, p. 666-695; H. Prutz, *Die Templerregel*, dans *Kœnigsberger Studien*, I, 147-180.

2. M. de Curzon a donné le texte latin de la Règle dite de saint Bernard d'après le ms. de la Bibl. nat. lat. 15045. Knœpfler (*op. citatum*, p. 671-95) le redonne d'après un manuscrit nouveau, le ms. lat. 2649 de la bibliothèque de Munich, qui semble meilleur.

Rome nous présentaient sans aucun lien entre eux; d'autres endroits sont abrégés; les répétitions, si fréquentes dans l'édition de M. de Curzon, deviennent plus rares. Les idées cependant et le fond même de la Règle n'y subissent aucune modification essentielle : c'est plutôt la forme qui change et qui se concentre. Enfin la Règle de Barcelone met en œuvre des éléments étrangers à celles de Paris et de Rome; elle nous fournit un assez grand nombre d'exemples historiques qui lui sont spéciaux, et des ordonnances qu'on chercherait vainement dans les manuscrits de Paris et de Rome.

Il n'entre pas dans le cadre de cet examen sommaire de faire ressortir toutes les différences qui distinguent la Règle de Barcelone des Règles précédemment connues. Nous nous bornerons à signaler les passages sur l'ivrognerie, sur la situation faite aux Templiers prisonniers des Infidèles et délivrés ensuite, sur les maladies pestilentielles dont ils pouvaient être atteints (fol. 9 *a*-11 *b*) et sur l'office de gonfalonier (fol. 69 *a*-70); ces passages étaient ignorés jusqu'à présent. Mais c'est surtout sur les exemples historiques qu'il importe d'insister. La publication de M. de Curzon était déjà très riche en exemples de ce genre : le manuscrit de Barcelone complète plusieurs d'entre eux en donnant des noms aux acteurs de ces faits; il contient en outre une dizaine de nouveaux exemples qui, presque tous, concernent la Terre Sainte ou l'Espagne. Citons, parmi ceux-ci, le cas d'un Templier reçu dans l'ordre sans être fils de chevalier (fol. 49 *ab*), un événement dont un prieur d'Aragon, frère G. de Cardona, fut le héros, une très curieuse histoire de falsification de bulles survenue en Catalogne (fol. 49), et un document du plus grand intérêt historique sur la perte d'Antioche et de Gastin par les Templiers en 1268 (fol. 53 *b*-57 *b*)[1]. L'arrivée du sultan Bibars devant Antioche dont il s'empare, l'anxiété des Templiers enfermés, sans armes et sans ordres, dans le château de Gastin, sous le commandement de frère Guérant de Sauzet, commandeur d'Antioche, la résolution prise par un simple Templier, Guy de

1. Ce qu'on sait de la prise d'Antioche est résumé dans R. Rœhricht, *Études sur les derniers temps du royaume de Jérusalem* (*Archives de l'Orient latin*, II, 391-392).

Belin, de rendre le château au Soudan, résolution exécutée pendant le repas des frères, la retraite des assiégés à la Roche-Guillaume, sont autant de détails précieux pour l'histoire des Croisades. On pourrait multiplier ces exemples; qu'il nous suffise d'avoir indiqué en quelques mots l'importance du manuscrit de Barcelone et son intérêt exceptionnel.

Nous espérons que la publication des passages nouveaux que contient la Règle de Barcelone justifiera la valeur que nous avons cru devoir lui accorder.

J. Delaville Le Roulx.

TABLEAU DE CONCORDANCE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE MANUSCRIT DE BARCELONE ET DANS L'ÉDITION DE LA RÈGLE DONNÉE PAR M. DE CURZON.

Curzon[1].	Ms. de Barcelone.	Observations.
386, 502, 503.	f. 1.	Avec quelques variantes.
402, 507, 389 (cf. 407, 410).	f. 1 *b*.	Idem.
	f. 2.	Voy. ci-dessous, nos I-IV.
474.	f. 2.	
475, 651.	f. 2 *b*-3.	La fin diffère. Voy. le texte, n° V.
652, 653.	f. 3.	Au lieu des quatre dernières lignes du § 653, le manuscrit de Barcelone porte : « E si di que il sufrira la justiçe de la maiso, e si Deu playt que il se gardara d'aqui en [a]vant, hom lo deit far exir defors deu. »
654, 490, 474.	f. 3 *b*.	B. ajoute ce qui est sous le n° VI; il a pour le § 490 de fortes variantes.
468-472, 497, 500, 501, 520, 522, 505, 507.	f. 4-8.	Avec de grandes variantes.
	f. 9 *a b*.	V. le texte, nos VII-X.
	f. 10 *a b*.	V. le texte, nos XI-XIII.
(cf. 443.)	f. 10 *b*-11.	V. le texte, n° XIV.
(cf. 444.)	f. 11 *a b*.	V. le texte, n° XV.
	f. 11 *b*.	V. le texte, nos XVI-XVIII.
	f. 12.	V. le texte, nos XIX-XXII.
268-271.	f. 12-13.	

1. Les chiffres contenus dans cette colonne désignent les paragraphes de l'édition de M. de Curzon.

Curzon.	Ms. de Barcelone.	Observations.
272-3.	f. 13.	B. ajoute quelques dispositions relatives aux chapelains, notamment celle en vertu de laquelle un frère chapelain nommé évêque porte le manteau blanc s'il est chevalier. Suivent quelques règlements relatifs au port des divers manteaux.
274-278.	f. 14-15.	Le § 274 est précédé dans B. d'un préambule. V. n° XXIII.
657-686.	f. 15-21.	Le texte, très endommagé par les vers, diffère beaucoup, dans la façon dont il est disposé, de celui de M. de Curzon.
224-231.	f. 21.	
232.	f. 21 *b*.	B. ajoute les n°s XXIV et XXV.
233-259.	f. 21 *b*-25 *b*.	
260, 609, 261-267.	f. 25 *b*-27 *b*.	B. ajoute au § 609 : « Et fo el tems de maistre frere P. de Montagut. »
545-551.	f. 27 *b*-29 *b*.	Variantes considérables dans les exemples.
	f. 29 *b*, 31.	V. le texte, n° XXVI.
552.	f. 31.	
	f. 31 *a b*.	V. le texte, n° XXVII.
554-7, 558 en partie, 560.	f. 31 *b*-33 *b*.	B. abrège ; il mentionne que l'anecdote donnée au § 556 se passa sous le magistère d'A. de Périgord, et celle du § 560 sous le magistère de Thomas Bérard.
	f. 33 *b*-34.	V. le texte, n° XXVIII.
578, 579, 581, 563.	f. 34.	B. abrège les §§ 579 et 563. V. le texte, n°s XXIX et XXX.
564-567.	f. 35.	B. abrège le § 567.
574, 575.	f. 35 *b*.	Variantes importantes.
	f. 35 *b*-38 *b*.	V. le texte, n°s XXXI-XXXV.
	f. 39.	V. le texte, n°s XXXVI-XXXVII.

Curzon.	Ms. de Barcelone.	Observations.
—	—	—
	f. 39 *b*-40.	V. le texte, nos XXXVIII-XXXIX.
561, 562.	f. 40 *a b*.	B. ajoute que le frère dont il est question au § 561 était allemand. B. nomme le frère dont il est question au § 562 frère Marli.
580, 582.	f. 40 *b*-41.	
583, 563.	f. 41 *b*-42.	B. porte que le chapelain mentionné au § 563 venait, non de Tripoli, mais de Jérusalem.
570.	f. 42 *b*.	B. porte que le frère s'appelait Esteven.
569, 573.	f. 43 *a b*.	B. donne le nom du frère héros de l'histoire du § 573 : fr. G. de Permenteria.
576	f. 43 *b*.	
576, 577.	f. 44 *a*-45 *a*.	
588, 618.	f. 45 *a*-46 *a*.	
	f. 46 *b*-47.	Pages blanches.
619, 620, 591.	f. 47 *b*-48 *b*.	
	f. 48 *b*-49.	V. le texte, no XL.
	f. 49 *a b*.	V. le texte, no XLI.
	f. 49 *b*-50 *b*.	V. le texte, no XLII.
	f. 51 *a b*.	V. le texte, nos XLIII-XLIV.
	f. 51 *b*-52.	V. le texte, no XLV.
	f. 52 *a b*.	V. le texte, no XLVI.
	f. 52 *b*-53.	V. le texte, no XLVII.
	f. 53-57 *b*.	V. le texte, no XLVIII.
	f. 58 *a b*.	V. le texte, no XLIX.
	f. 58 *b*.	V. le texte, no L.
	f. 59.	V. le texte, no LI.
585, 606.	f. 60 *a b*.	B., dans le § 585, au lieu de « frere Guiraud de Braies, » donne « frere Richart de Bures. »
614, 615.	f. 60 *b*-61.	
616, 617.	f. 61 *b*-62.	Avec d'importantes variantes, dont la principale est la mention de maître Thomas Bérard.

Curzon.	Ms. de Barcelone.	Observations.
	f. 62 *b*-63 *b*.	B., jusqu'au fol. 66, est très abîmé par les vers ; on y distingue cependant qu'il s'agit d'une histoire de Sarrasins à Tortose.
	f. 64.	— de deux frères ivrognes.
	f. 64 *b*.	— d'une histoire où figurent les frères Gy et Dider.
	f. 64 *b*-65 *b*.	— d'un frère malade à Damiette.
	f. 65 *b*-66 *a*.	— de deux frères allemands qui s'emparent des manteaux.
	f. 66 *a*-67.	V. le texte, n° LII.
	f. 67 *a b*.	V. le texte, n° LIII.
603, 605, 607, 608, 610.	f. 67 *b*-68 *b*.	
	f. 69.	Place réservée pour une grande lettre en couleur qui n'a pas été exécutée.
	f. 69-70 *b*.	V. le texte, n° LIV.

MANUSCRIT DE BARCELONE[1].

I. (*Fol.* 2.) — E si nuil frere disoit en xhapitre alguna parola que dir ne deuse, un autre frere li pot dire sens mover de... : « Vos dites mal, et cries merci. »

II. — Frere ne deit a frere laxer sa falia traire de xhapitre ; e se il la laxe traire, e autre xhapitre li volie mostrer assestui frere, qui a l'autre la lexa traire, sa falia de xhapitre, et no li mostra, penre pot hom en lui qant que hom deit pendre en frere, salv son abit ; e a l'autre frere segons so que il aura fait e li autre frere voudrant.

III. — E frere que geist en l'enfermaria ne pot rependre li enfermers, ne autres freres, tant com il y est ; mas pus que il en est esus il le repenre.

IV. — En qualque manera frere trespasara lo comandament de la maiso, hom pot penre en lui qant que hom pot penre en frere, salv son abit ; car nuyll comandament no y ha [p]etit ; hom no pren tant deu (o) dit com deu fayt.

V. (*Fol.* 3.) — (*Fin du* § 651). E si il a faita chosa per que il no la deya recovrer (la maiso), hom li det doner conge de aler salver sa arma en altra religio, e doner carta de conge se il la demanda, ço est a entendre a l'orde de Sent Agusti o de Sent Benehet. E se il no a faita chosa per que la deia perdre, hom ne la li doit tolir, axi com dit es desus, mas hom li pot tenir una peça a la porta segons lo portament de lui.

VI. (*Fol.* 3 *b.*) — (*Le ms. de Barcelone ajoute ceci au* § 654) : Al chep de l'an e de jorn, hom li deit rendre l'abit ; e puis est a un jorn tant com a Deus e als freres playra. Mas el est use que, al primer manger que il aura fayt ab son abit, hom lo leva de terra. Si hom vol, hom lui pot tenir longament.

1. Nous ne publions ici que les passages qui ne sont pas dans l'édition de M. de Curzon. Le texte a été transcrit à Barcelone avec le plus grand soin par notre confrère et ami M. A. d'Herbomez; mais le mauvais état de conservation du manuscrit, les incorrections nombreuses qu'il renferme n'ont pas permis de l'établir partout d'une façon absolue et définitive.

VII. (*Fol.* 9.) — E si auqun frere est acustume de tant beure que el n'aveya ivre, e il no s'en volia chastier, e hom lui avia esgardea falia, lo maestre ab lo chapitre ly pot dire : « Biau frere, vos estes invroye et nos volez chastier; ora nos vos metem en l'esta (?) que vos prenez de çes .ij. choses qual vos plazia : o que vos demandez conge de la maiso e que vos ales sauver en autra religio, o que vos laxez d[e beure] a toz jors de vestra vida. » E si lo frere pren que la maiso lexara, hom doit doner chartre ques pusque sauver en autra religio. E si il pren que jamais no beura vin, il s'en deit sofrir que jamais non beva si doncs li maestre, per acort deus freres, no l'en donaven lo conge : car per si lo maestre non a poer. E si el en bevist, en era atent, il en perdria la mayso.

VIII. — E si frere mange o bet en loc o no deia, que sia defendu, o chosa que no deia manger, e yl en era (a) (*fol.* 9 *b*) atent, lis freres li poent esgarder a perdre la vianda, salv lo pan, .j. an e .j. jorn, e tal falia com a ills playra, salv son abit. E le frere no deit manger dins lo terme que li sera esgarde si doncs il no ere malaute en la maiso de l'enfermeria.

IX. — Si alcun frere es blasme de mauvays portament c'on no l'en pot acenier, o d'autre chosa que fos honta ne damage de la maiso, e hom nol pot acenyer, e no s'en vol xastier, e aucuns freres li veu alcun mal senblant far, el ne fa crier merci en chapitre, los freres no li devent esgarder a perdre l'arnes en chapitre; mas el es use que, si la chosa es petita que il aura fayta, los freres lo laxen sur lo coseyl deu maestre. E la cosa porie estre tan gran qe los freres li esgardarient falya, e pus lo maestre ab son consel lui porie far durte.

X. — E [can] lo maestre vout fayre durte a .j. frere, il la deu fayre per conseyll d'una partia dels prodomes qui seran la ou yl sera. Apres, lo meneschal, o celui qui te aquel ofizi, li dira ço que li a este esgarde el conseyl, davant .ij. o .iij. freres. E si il est acorde que hom l'en mande a .j. chastel o a maiso, e que no pas la porta, e que renda son arnes, el lo deit far, e deit rendre son arnes de la mereschalchia au merchau, e da permenteria au draper, e est en cez bescesces[1] e cotes armaures se les estues; e pot retenir sa roba de ves- (*fol.* 10 *a*) -tir [e de] jasir, e l[a x]arpita e les petites beazes[2]. E lo merechal el draper poent donar l'arnes la hon les

1. Besaces ?
2. Brayes?

playra. E cant le maestre li vout rendre son arnes, il le doit faire par conseil; e pux li mereschal li pot doner del arnes axi com li senblara, e lo draper ausi.

XI. — El est defendu que hom (que hom) no faça nuil frere de nuil hom que aie este en religio si be yl s'a conge de so major que pusca entrer en autra religio per sa arma salver.

XII. — E si nuil qui eu s'estre[1] nostre frere, que hom li ouse[2] done conge d'entrer en autra religio, e puis el voleyt torner a nos, hom no lo deit recovrer[3], aia este en aura religio o no, pus que el a conge de la mayso.

•XIII. — El est acustume en la maiso que, can freres son pris en poder de Sarasins, que eus ne[4] deven porter abit; aussi eus an manteus, o chapes, o jupel d'armer, ne deven lever la croys, car mientre son en preson il no deven aver nuil abit. E si nuil frere deseus esteit bailius qant il fo pris, il est relaxes, que si il esteit delivre aies[5] d'un jorn o de .ij., el no deit user de sa baylia que il tenit, sens conge deu mestre et deu co- (*fol.* 10 *b*) -vent, si estoit bailiu per chapitre; e si el avoit autra bailia, poreit estre per conge de celui qui l'aureit fayt bailiu. E si nuil dels freres enpresones esteyt mande en la chrestiante, il no doit porter abit si no tan solament a les ores e al menger, e lo pot porter mentre que seit en la chrestiante, e quan il tornera en la tera deus Sarasins il n'en deit punt porter. E quant a Deu playra que nuil de seus freres sien delivres, quan seran venu a la chrestiante, els deven aver lurs abits al manger e a les ores, mas els se deven garder de porter surs jorns (*sic*) entro que agen parle ab lo maestre e a celui qui te son loc. Eu maestre, ho celui qui te son loc, deu comander que il sien vestu de teus robes com a chascun afer. E les freres devent venir, quant ixen de preso, au maestre o a çelui qui te son loc.

XIV. — El est use de la nostra maiso que si nuil frere esdevent mesel, l'enfermer li doit dire au maestre. Eu maestre deit comander a .ij. freres o a .iij. que menen selui frere au maestre de Sent

1. *Corr.* : qui oüst este.
2. *Corr.* : oüst.
3. *Corr.* : recever.
4. *Corr.* : no.
5. *Corr.* : nes, *même*.

Ladre o a celui qui te son loc, e dir, de part nostre maestre, que tel frere est malate de meseleria, segons que hom li fa entendre; don el lo preya qu'el lo fasa garder a sos freres que pus saben d'esta maladia (*fol.* 11). Eu maestre y doit faire aler les milors fiziçians qu'el pora aver. E si les fezisians eus freres de Sent Lazer dien e conexen quel frere no es malaute, el s'en doit torner a la maiso e estre axi con esteit davan. E si els conexen quel frere es meseu, li freres qui ant menet le frere a Sent Laser devent retorner au maestre e dire que li frere es juge per meseu. Adoncs li maistre deit preyer li frere e fer prier a .ij. o a .iij. prodomes, que pus que Deus li a done sela maladia, que el deman conge de la mayso e que s'en entre en l'orden de Sent Lazer. Eu frere doit hobeir la preyera deu maistre. (*Cf.* 443.)

E si per aventura le frere ne voloit obeir a la preyera deu maistre, dien los vieus homes de nostra maison queu maistre, ab [acort] deu chapitre, li pot comander que s'en ale a l'orden de Sent Laser; eu frere o a affayre. E hom deu doner au frere tota sa roba de vestir e de jasir, e li deit hom doner un esclave per lui servir, e .j. asen per son givaucher, .l. besanz, e cascun an vestir com .j. frere.

E si en les partides d'oltramer avenoyt que nuil frere fos meseu, lo comandaor de la provincia lo deit faire a malades agarder e a mege, axi com desus es dit, que entre a Sen Laser. E si en la provincia no a orden de çella malaudia, lo comandaor (*fol.* 11 *b*) lo deit fere metre en una maiso, e fare servir a .j. hom, e doner li la roba el vestir com a .j. frere, e la vianda, e doit porter son abit.

XV. — E si esdevent que aucun frere podise si fort l'alende[1] quels altres freres no lo poguesen sofrir, neus meges ne lo poguiesen garir, hom lo deit metre a una part e doner li las chosas que li seran besuin, ensi com a .j. autre frere, e deit porter abit; e quant sera garit deit estre ab los autres freres. (*Cf.* 444.)

XVI. — E si a nuyl frere esdeve que sia malade de mal de demoni, hom lo deit metre a porta, e doner las choses que li seran besuin, ausi com a .j. autre frere; e port son abit. E quant sera garit, sia ab los autres freres.

XVII. — E si alcun frere esdeven fora del sen, lo det pendre e metre en ferz en una maiso, per tel que damnage no fasa a nuil

1. *Corr.* : alene.

hom, e lever l[i] l'abit, car nuil qui sent[1] en preso ne deit porter abit. Quant il sera garit, hom li det rendre son abit e fayre deus fers, e deit estre com .j. autre frere.

E tot so pot fere li maistre, o qui te son loc, sens chapitre.

XVIII. — Nuil comandaor des provinçias no pot tenir chapitre en autrui baylia, ne far frere sens conge e liçencia del comandaor de la provinzia. Mas can sels comandaors venen desa mer, els poent fere frere en la nau (*fol.* 12), abans q[ue]ls veyen [la ter]ra desa mer. E tos comandaments devent estre tenuz en la bayllia don el es comandaor, e ses chartes devont estre tenues tro que faxa son relaxament.

XIX. — Lo maistre ne pot nuil comandaor de provincia per chapitre fere venir de so[2], si no ab acort deu covent, ne relaxer; mais si es fait per conseil, el lo pot fer venir e relaxer per conseyl.

XX. — Establit[es] el Temple quels comandaors de la terra de Triple e d'Antiocha deven venir cascun an a chapitre la ou lo maestre el covent sia; yl maistre ne pot mander que demorent sens acort del covent.

XXI. — Lo megere frere Gi de Soanay[3] manda a frere Rosoli[4] que ales en Espannya, e que preches la bolla de frere Palayho, comandaor, e que tenges loc de comandaor e charta del maistre, a frere Palayo que rendes la bolla a frere Rosoli. E frere Palayo fe lo comandament e vint deça a Damiata. El covent li dix per que era venuz deza quan il no l'avien mande que ve, e que retornas en sa baylia; e axi lo fist.

XXII. — E si le maistre manda a aucun frere que vage a oltra

1. *Corr.* : seit.
2. *Corr.* : sa.
3. Guillaume de Sonnac, grand maître de 1247 à 1250.
4. Il s'agit de frère Rocelins de Fos, qui, en 1252, était maître du Temple en Angleterre; il fut envoyé par le roi Henri III, cette même année, auprès de Blanche de Castille et en Gascogne, à l'occasion de la trêve intervenue entre les rois de France et d'Angleterre; il avait l'entière confiance de son souverain, et pendant son voyage en Gascogne il fut chargé des missions les plus délicates. Il fut ensuite maître des maisons du Temple en Provence et occupait encore cette charge en janvier 1274. (*Roy. and hist. letters... of Henry III*, t. II, p. 69, 71, 76, 91-2, 391; Delaville Le Roulx, *Arch. de Malte*, p. 183, note.)

mer, el covent ve quel maistre l'ay mande per mala volentet, e sens razo il vol fer durte, lo covent l'en pot retenir, el maistre lo n'a a hobeir.

XXIII. (*Fol.* 14.) — El e use en nostra maiso que quant hom fa frere capela, e en loc hom age chapelan, hom li fa faire sa promesio sur l'auter, e quis vol hom pot fer frere [capelan] axi com d'un autre frere sens ajenulier. Ço es la promisio que il fa sur l'auter : (*Suit le texte donné par M. de Curzon aux* §§ 274-278.)

XXIV. (*Fol.* 21 *b.*) — 232. *Ajoutez :* La X^a^ es sodomita.

XXV. — La XI^a^ chosa : qui laxa chastel marcha sens congé.

XXVI. (*Fol.* 29 *b.*) — Frere G. de Cardona[1] ere comandaor en (en) Arago, e tint japitre (e) a Monso[2], e gita .ij. freres defors per fer baylies, e demanda aus freres, e .j. prodome dist : « Je ne m'en acor a nuil. » El comandaor li demanda per coy (*fol.* 30); e il dissoyt que no li senbloyt suficiens, car il n'avia en zel chapitre quy siriont pus suficiens que nuil de [ze]us que eron defors. El comandaor comanda qu'el s'acordas a un de zeus. El frere dist : « Ço no es pas razo; e pus vos fetes le comandament, je m'acort a zel, per lo comandament a tenir. » E apres li comandaor vint deça mer; e frere G. d'un Mont trepassa lo comandaor deu comandament[3] que aveit fait en chapitre; e el no avia este en sen chapitre on lo comandament fo fayt; el comandaor neya que noho avie fait çest comandament. E frere G. dist : « Il y a freres qui y furent en zeu chapitre. » El maistre comanda, si avoit nuil frere qui aveit (*fol.* 30 *b*) este en sen chapitre, que venist avant. E u frere que y avie este an chapitre dist au maistre : « Sire, çesta chosa fo en chapitre; volem que vos nos asenes si podem dire chosa que sia fayta en chapitre. » Eu maistre dist : « Oil, quel

1. Guillaume de Cardona était maître du Temple en Aragon et Catalogne vers le milieu du XIIIe siècle; deux bulles d'Innocent IV des 30 avril 1247 et 18 mars 1250 le désignent avec ce titre. (Barcelone. Arch. d'Aragon, bull. leg. XI, n°s 30 et 50; texte dans Prutz, *Entwicklung und Undergang des Tempelherren ordens*, Berlin, 1888, p. 283.) Nous avons de lui un acte scellé du 21 mai 1251. Le sceau est au type équestre avec la légende : « S. Ministri Templi in [Arag]on. et Catalon. » (Arch. d'Alcala, ord. de Saint-Jean de Jérusalem, langue d'Aragon, leg. 171, comm. Ambel.)

2. Monzon, Espagne, place forte des Templiers, prov. de Huesca, entre Saragosse et Lérida.

3. *Corr. :* lo comandament deu comandaor.

maistre, o zelui qui est en son loc, pot ben comander en chapitre que, si noveleta a este fayta en autre chapitre, que la diant devant lui en chapitre. » Le frere que avoit porte garentia a l'autre e dist que il aveit descubert chapitre ; eu frere no vol repenre lo comandaor, et dist que ço (que avie re) que dit havie per asenament deu maistre qu'el aviet dit davant le covent, e fon gite defors. Eu covent dist qu'un frere puet ben dire per les gens (?) que desus son dites; eu frere fo mis en pays. E fou demande a frere G. que li (*fol.* 31) aveit dit ço que li aveit este dit en seu chapitre, e frere G. dist que .j. frere, eu frere estet mort. Eu comandaor et frere G. for[ent] mis en respit.

XXVII. — El aviet[1] que freres forent mis en penanze a Safet .j. dimenge, e lunsdi frere deu Chastel Pelery vindrent, e l'endema preyaren le comandaor de chivalers que, per amor Deus, que demandas los freres. El comandaor demanda aus freres. Eus freres levoren les per amor Deus. Eu maistre cant o sabe (*fol.* 31 *b*) fetz criar merçi a toz çeus qui s'eront acordes au lever, e fols engarder falia. E fon dit que nuil frere que no preyest per frere, [si] doncs no era molt viel om ; e fon dit que no era razon que frere que fos en penance fos leve la primera setmana, si doncs no era malada, o per prey[e]ras d'aucun prodom, ric om, o amic de la maiso. E so fo eu tems de frere Tomas Berart.

XXVIII. (*Fol.* 33 *b.*) — [E]l maistre ne pot fere nuil comandaor (*fol.* 34) des provinces si no per chapitre general, ne venir deça mer, ni oster, sens chapitre.

XXIX. (*Fol.* 34.) — 579. E si visitaor ha oltramer[2], lo comandaor de la provinzia deit totes çes choses e bestes mander au maistre e au covent axi com de l'autra[3], salv la roba de jasir e de vestir que det doner por Deus.

XXX. (*Fol.* 34 *b.*) — Can frere capella mor deça mer, tota la roba els libres son deu maistre, e oltra mer del comandaor de les provinzes. (*Cf.* 563.)

XXXI. (*Fol.* 35 *b.*) — Si alcun frere va a oltra mer (*fol.* 36)

1. *Corr.* : avint.
2. Le copiste a passé un membre de phrase dont le sens est : *et qu'il soit mort.*
3. Les mots *com de l'autre* se réfèrent au cas prévu dans le § 578.

sens conge, el jorn qes partey de la mayso se recuil en la nau, es partey del port, el frere se repent de la falia que el fa, el deyt dire al senyor de la nave e als autres prodesomes, e dir lur [co]ment est parti e que s['en] repent. Si la nave pren port en aucun loc, el ne det exire de la nave si doncs el loc [n'avia m]aiso nostra; lors poreit exir fors e aler a nostra maiso e no a altra part, e parler ab lo comandaor e ab los freres que serion la, e preyer que ills envieson charta au maistre outramer, e com el es porte en la nave e en sel loc, e coment se repente de ce que il a fayt. Si no i a maiso nostra, el ne det de pendre[1] dela nave. E si il pres port en la terra que sia comandament de son major, det aler vas son comandaor al pus dret chami que il pora de maiso en mayso; e si no troba nostra maiso, det auberguer en (*fol.* 36 *b*) maiso d'om de religio o de clergie o de prodome, axi com es dit en nostra religio en nostra maiso. Cant il sera davant son comandaor, il det criar merci de sa falhia, e tot ce li det estre conte axi com çel qui jay .j[a]. nit defora la maiso sens conge, si es ausi com desus e[scri]t.

E si la nave pren port en autre [loc] en la terra ou lo frere sera parti, il nos det par[ti]r de la nave jusques seyt en Acre. E lors el det preyer lo senyor de la nave et aucuns autres prodesomes que vagen ab lui per davant li maistre, e dire au maistre coment li frere s'es porte en la nave e preyer per lui. El frere det crier merci al primer chapitre que il sera de sa fallya. E si la chosa seit ausi coment seit çerta, hom ne li pot aler, sino a l'abit, per so car il se repent de so que il a fayt; e si fos en terra, il fore torne a son comandaor. Mas qui es en nave ne pot fere a sa volente. Mas si lo frere, can fo en Acre, ales a l'Espital o en autre (*fol.* 37) loc, e jausse una nuit fora, a an e a jorn. E si tenese plus de .ij. nuis las chosas de la mayso, il agra perdua la maiso a tozjors mays. E si frere partise de la maiso que fos luin de la mer, que jausse una nuit ans que entrase en la mer, [c]ar la mer no li es conte cor per .j. jorn, e si il se [par]tit per enten[zon] de laxer la maiso e se meteit en la nave axi [com] de[sus e]s dit, e que el no ausse chosa de la maiso e venise dret a nostra maiso a Acre, ensi com desus es dit de l'autre frere, e que no ausse jay deça mer ne dela mer nulia nuit, hom no li poreit aler sino a l'abit. E si avest este una nuit ans ques recolise fora de la maiso, o depus que el seyt en Acre jay una nuit fora de la maiso, el aureit perdua la maiso per so car aveit este fora de la maiso, e te nulias chosas defenduas pus de .ij. nuis. E ayço a este avenus aucuna fes.

1. *Corr.* : dessendre.

XXXII. — Si aucun frere se part fora ou el sera sens conge de son comandaor, e di que s'en ira al co- (*fol.* 37 *b*) -mandaor de la provinzia, hom no li pot aler sino a l'abit. E si lo frere qui lo chami te no trobe maiso nostra, el deit alberguer en maiso d'om de religio, o de cler[gie], o d'aucun prodome; e aso no li d[ei]t estre conte, mais per .j^a. nit. M[a]s si l[o] frere exi fora de chami, e quel no tenc se[l] chami quels autres freres devent tenir, e ja[i]ga .ij. nits fora de la maiso l'una apres l'autra, il seret [a] an e a jorn. Mais si il se parteit per entenzio de laxer la maiso, se il aveit ren perdu de son arneis o de las chosas que aureit treitas de la maiso, il aureyt perdua la maiso segons los establimens de la maiso.

XXXIII. — Il es dit zayns que tota chosa que frere deu Tenple faza oltra la defenza deu maistre o de son comandaor, e damage en avent de .iiij. deners (*fol.* 38) en sus, l'abit es en la volente deus freres.

XXXIV. — Tot frere deu Tenple doit estre creu [del] profit (?) deu Tenple de nostra maiso.

E le frere det egarder [ca]l chosa peu.. ser essy, car si la chosa no ere [en]si com il diret, hom li esgardaret falia [se]gons que seret la chosa que el aureit dita; .... il poreit dire tel chose, poret hom fer sen damage.

XXXV.—Il est acustume en la maiso que, quan .j. frere fa apel, que tuit y deve[nt] aler. E si alcu senbla quel frere no pusca fer lo comandament, yl lo det dir, e selui s'en det ester. E se no s'en volia ester, hom li pot esgarder falia, sau son abit. E si a aucun que deuse fere lo comandament, e ne y a que autre frere y ausse que lo volguiese fere, e no sen volguies ester, yl det depar- (*fol.* 38 *b*) -tir les freres, e garder çelui frere (e) els autres que no pusqen salir, si doncs no era gran damage de la maiso se il s'estave de fer lo comandament; adont il det dire a aucuns prodosomes que fasen selui frere zeser. E se il [no] s'en vol ester, lo maistre o autre frere que soyt sor eus, el maistre est en [l]a maiso, elli deven far a sauver. E si n'aya nuil [que sor]eus set, les freres se deven asenbler e regarder quel det fayre li comandament segons los nostres establimens, e aler au comandament de selui qui lo deit fayre, e far son comandament.

XXXVI. — Can les freres sont en albergues e se ten covent,

en qualque loc quel covent venya auberguer, pres de chastel o de vila, si quel covent venya manger a maiso, devent toz les freres penre conge au comandaor de givalers de covent; e el det fere toz les comandamens quel comandaor de (*fol.* 39) chivalers det fere la ou meneschal no es. E si le covent es albergue luin de la maiso, eu comandaor de chivalers y ve, il no a poeer si no axi com un autre frere.

XXXVII. — Se .j. frere a paroles l'un ab l'altre, o repr[enia] fora de chapitre l'un l'altre, aucun prodome les [v]ult [m]etre en pais, il lo pot fere sils freres s'[i a]cordent que avien aues les paroles. El est use qué si un frere era use qu'el parlasa ab freres ab chascun per se il deseyt mal, e puis hom y ave, si .j. frere lo reprenia, hom li poria esgarder falia, salv l'abit, si ben il neyava so de que il era repres, pero qu'el frere ne fos costume, per so car di les paroles en conseyl e di mal al prodosomes, e ne le cuida com li pusca esgarder falia, car .ij. freres ne le poent acenier segons nostra costum.

E per so fo establit que nuil frere que fos conzeliador costumer qu'el freres s'en clament (*fol.* 39 *b*) e que hom l'en avie chastie que .j. frere l'en pot ausi repenre. E si per so no s'en volie chastier le maistre l'en pot fere durte.

XXXVIII. — El est use en nostra maiso que si .j. frere cria merci d'alguna falia, e hom li esgarda .j. venredi, e par la desho[be]dienzia que a fayta li pot hom esgarder altre venredi, e penre altra disçiplina, o plus gran fallya quis vol. E se alcun frere cria merci, e li esgardon .j. venredi, e en zel (zel) chapitre d'altra falia cria merci, e li esgardon altre venredi o .j. jorn, el det fere lo primer venredi que li fos esgarde, si doncs no era tantost mis en sa penanze, car el det fere çella primera, e can sera leve de terra jeuner lo venredi.

XXXIX. — El es establi que nuil frere no det penre comande de nuil hom que no set de nostra religion sen conge de son comandaor; e quant hom la pren, si det dire le frere que la penra que, si la comanda se pert en nulia manera, que lui ni la maiso no fos tengu de rendre (*fol.* 40). E ensi est entendu deus freres qui sont sobrel bestiar. E zeus qui reeben les comands devent aver escririet[1] que reeben, e de coy, si doncs selui qui fa la comanda

1. *Corr.* : escript so.

no vol metre .j^a^. uxa el tresor, e que il tenya la clau o beazes o sac que [sia] seelle de son seel, e comanda de qui la [cho]sa es. E si coma[n]de bestiar, det se fer ab escrit, ax[i com la] chosa est enprisa enfre eus.

XL. (*Fol.* 48 *b.*) — [C]an lo Turcoplirs ha mester de Turcoples, il en det parler au mereschal, e per li endret retenir la quantite que il dira. E si retent Turcoples a .j. an, a charite [aur]a .iij. besants al chep de l'an. E a l'ivern, li det doner cota, e chamisa, e brayas causas, et .j^a^. garnacha de baria que li pot prester, e .j^a^. esclavina per cobrir sa besta quan les freres renden les lurs; e ausi en esti[1] det aver charite. E si ista demis an, il det (*fol.* 49) aver la mita de charite segons sa sayson. E si il rete Torcuplers[2] a sou, il det garder ses armaures; e si s'avent ab quels del sou e del restou[3], el det metre en escript lo tems del restou; mas no det estre de tant de pres can la besta val, e ausi det estre mis en escrit.

XLI. — Il avint que il ot fayt en la maiso .j. frere givaler qui avoy nom Oliver, et no era fil de chivaler ni de dona; e vent deça mer e fo repris de çesta chosa, et font atent, e hom esgarda li a perdre la (la) maiso. Mays, per so car il avoyt gran pesa estoyt[4] en la maiso, le maistre els prodomes de la maiso acorderen se que hom li dixes que il avia perdua la maiso, car il ere frere com no devie, e que, sy il volie remanir a la maiso, el convenrie que il fos (*fol.* 49 *b*) frere serchant; e aquesta bonte li farien les prodomes de la maiso. E il prega por Deu que hom li donas conge que el [si] feses ordener a prevere; e le maistre el covent li atorgarent e feren li aquesta bonte que el [si] feses ordener a frere chapela. E azo fo fet en chapitol general.

XLII. (*Fol.* 49 *b.*) — El avint en Catalunnya que .j. frere fist falsa bolla del penedençer del papa per mal d'[a]utres freres de la terra et blasmant eus. Ce[lui] frere apella autres freres e lur dist si li tend[rien] conseyl, e il li autreyerent e li promeserent. [E] lors lus mostra las cartes ab les falses bollas, e dist que il las avoit faytes fare e la chosa per que. E .j. dels autres freres li dist : « Vos

1. *Corr.* : este.
2. *Corr.* : Turcoples.
3. Le *restor* était une somme payée aux chevaliers et écuyers pour l'entretien et le renouvellement de leurs chevaux et mules. (*Assises de Jérusalem*, I, p. 613.)
4. *Corr.* : este.

faytes mal et mal vos en vendra »; et puix partis del conseyl. Et blasmerent las chosas que il aveit faytes, et no volgren autreyer las (*fol.* 50) chartas ni las bollas, ni n'en parlerent au comandaor ne a nuil autre frere, ni no destorbaren que ellas no fosen mostrad[a]s. El frere mostra las chartas el chapitre general de la terra; et quant lo comandaor eus freres virent çesta chosa, sint forent molt coroçes. El comandaor manda que toz les freres que re y sabien de ceste[s] chartes coment forent faytes, que viguisent avant. Els freres vindrent e distrent les choses coment faytes; e hom demandet l[o]s si aviet pus freres, e il dist[rent] que oil, e... no est E... el comandaor fist los criar merci de cesta chosa, e il distrent que no avien cosenti en çesta chosa, e que lur pesave, e foren mis en respit per davant le maistre d'outre mer el covent, e partils hom per las maisons que la un no fos ab l'altre, e comandals hom que no pasasen la porta jusqu'al pasage del co- (*fol.* 50 *b*) -mandor. E quan lo frere qui las chartes aveit faytes vit ço, il laxa la maiso e s'en ale. El comandaor fi venir le frere que no avia este au chapitre, e dis li per que no avie dita çesta chosa? E el frere dis li que il aviet blasme a çest fayt, e al frere qui aço avie fayt, e que nos cuidavent que les choses vinguiesent avant. El comandaor fist li criar merci de cesta chosa. E qu[ant] lo comandaor vint deça mer, e los amena ab si, e [i]ls criaren merci en Acre au chapitre general ax[i] com les choses eren aleàs. E .j[a]. partida deus vie[ls] hommes de la maiso distrent que aço eren com[unes], e autres distrent que no eren pus que ils no s'eren autreyes. E la mayor partia del chapitre s'acorderent que hom los presist lur abit, e que hom los tenguies longament en penança, e que james no fos nuil en la baylia d'Arago, et que la un fos en .j[a]. terra e l'altre en altra, per que jamas ne fosen ensems, per so (*fol.* 51) car els no ferent sen poer de destorber la chosa, e no o distrent au comandaor o autre frere qui lo poese destorber. E de çelui qui exi del conseyl e blasma la chosa, per so car el era sinple ome, et ques cuidave que là xarta non anas avant, fo li laxe l'abit por Deus. E si nuils d'els autreye, el fore tenu a comuna e agren perdua la maiso. E aço fo per davant le maistre frere Tomas Berart.

XLIII. — Lo comandaor del Mas-Deu[1] comanda à un frere ques preses garda d[e] blat de la era. El frere n'en done .j[a]. mesura sens conge; e fon dit au comandaor. E il de[man]da al frere se il aveit

1. En Roussillon.

vendu d[el blat, e] il dist que no. E pus le frere fo atent de ço, en cria merci au chapitre, e perde la maiso per so car il lo neya au comandaor; el venc sens conge e despis los dir[1].

XLIV. — Frere Gi[2] de Basenvila era comandaor de França, e .j. frere exi de la maiso per la murallya. Eu frere fo repris de çesta chosa, e cria merci en chapitre, e fo mis en respit (*fol.* 51 *b*) tro n'eusen asenament de maistre e deu covent, per ço car ils no cuidaven que nuil frere ne perdis la maiso si no era en castel de marcha. El comandaor vin deça mer, e manda au maistre e au covent, et fo li dit que frere que isqes de maiso closa per altre loc que per la dreta porta, que il a perdua la maiso. Ensi fo mande en França ou li frere era demore, e perde la maiso. E aço fo a Cesayre per davant le maistre frere Renaut de Vixer[3].

XLV. — .I. sergant requist la [c]ompanye de la maiso, e hom le fist frere. E puis .j. [senyor] lo demanda per ser sierve; e zelui qui era frere autreya que era verite. E fist li om criar merçi de çesta chosa. E per ce car il avey menti en son chapitre cant hom le fe frere, hom le leva l'abit, e rendel hom (*fol.* 52) a son senyor, e ah perdua la maiso. Aso fo a Damiata davant le maistre frere G. de Saonay; e la reyne avoy paye por lui que hom le feise frere[4].

XLVI. — Un frere que avie nom frere Johan Plantarosa laxa la maiso el regisme de Jherusalem, e ale s'en en Pulhya; et a chef de tems il revint, e cria merçi a la portà, axi com es acustume a la maiso. E feist li hom demande per qual chosa il avoyt laxea la maiso, e ou s'en estoyt ale. E il dist que el s'en ale por ce car il avoit feme, e que il aveit esteit ab lui depuis que il aveit laxea la maiso, e hora ere morta, e per so voloit retorner à la maiso. E la parola vint au chapitre; e fo demande a frere Joufre de Fos[5], e il dist que il era costume que nuil frere no deveit estre

1. *Corr.* : el vendet sens conge, e despois lor dis.

2. Du Chesne (*Hist. Franc. script.*, V, 272) publie une lettre de Guy de Bassainville à l'évêque d'Orléans sur l'état de la Terre Sainte au moment de la croisade de Philippe-Auguste. Il semble avoir été grand commandeur du Temple à ce moment.

3. La mention du grand maître Renaud de Vichier limite le fait raconté ici aux années 1250 à 1252.

4. Guillaume de Sonnac, grand maître du Temple de 1247 à 1250. Le séjour à Damiette de la reine Marguerite, femme de saint Louis, se place dans l'été de 1249, et date ainsi exactement cette anecdote.

5. Geoffroy de Fos figure, comme témoin, dans un acte d'octobre 1252. (Delaville Le Roulx, *Doc. sur les Templiers*, p. 30.)

creut se il se mentoit[1] chosa sur se per aver *(fol.* 52 *b)* comune de la maiso. Els autres distrent que pus que il diseit que il avoit fema quant il vint a la maiso, dons fo il perjur, car il neya la verite cant il fu frere, cant hom li demanda si avoit fema, e per so s'acorderent tuit que il perdes la maiso. E azo fo a Safet per davant frere Tomas Berart[2].

XLVII. — Il avint que .iij. freres criaren merçi en la priso d'Alapa. L'un dist que .j. frere ere malado en l'enfermeria e morut; e celui frere pres l'ausbert de celui. E l'autre [pr]ist .j. chapel de fere d'un frere qui s'en alava a oltramer, e rendi lo sen en loc de zelui. E l'altre frere porta lo fren de son chaval a la chabestreria per adober; e per so car hom deveit fere chivalchea, el sen fre no ere adobe, hil prist .j. altre fre. E chascuns de cest .iij. feren aço sens conge. Les freres que *(fol.* 53*)* eront en la priso, on avie molz de veyls homes, e sabien molt del fait de la maiso, distrent que s'eus eusent crie merçi de çestes choses al covent que hom los pogra aler a la maiso e noter a larezyn, per so quar est costume de nostra maiso que nuil frere no deyt pendre arnes d'autre sens conge, e car els l'avien tenu tan longament hom los pogra aler a so que davant es dit. Mais per so car eus erunt en priso, e avien ases de pena e de mesayse, laxaren paser la chosa axi que no lur fo esgardea altra falya. E can vindrent de la priso nuil deus freres n'en parla per so car les freres qui la falya avien fayta eren prodesomes.

XLVIII. — Il avint que frere Gueraut de Saüzet[3] era comandaor de la terra d'Antiocha. Eu Souda[4] exi ab tot son poder de Babilonia e ven *(fol.* 53 *b)* s'en en Antiocha. E avant que il fos en Antiocha, le comandaor trames au maistre que il avie entes quel

1. *Corr. :* metoit.

2. Nous savons que Thomas Bérard était grand maître dès octobre 1252; il mourut le 25 mars 1273; mais, Safet (*Chastelblanc*) ayant été démantelé en 1271 par les Musulmans, le fait raconté ici ne saurait être postérieur à cette dernière date. (Delaville Le Roulx, *Arch. de Malte,* p. 181, n° 79; *Arch. de l'Or. lat.*, I, p. 390; G. Rey, *Monum. de l'architecture milit. des croisés en Syrie*, p. 92.)

3. Ce personnage, originaire du diocèse de Limoges, était déjà précepteur d'Auvergne vers 1280. Il semble qu'il ait occupé cette charge jusqu'à sa mort, survenue avant le procès des Templiers. (Michelet, *Procès des Templiers*, passim.)

4. Il s'agit du Soudan d'Égypte Malik Daher Rokn eddin Bibars Bondokdari. Son expédition contre Antioche se place en mai 1268.

Solda exie de Babilonia, e que hom deye que venrie en Antiocha, e que per Deu li fos que li trameses gens [e] autres choses que a li avie besuyn e a garniso deu chastel, que de tot avion defauta à Gasto[1]. Eu maistre trames li a dir que sil Solda anave ves Antiocha, el li trametrie gens e so que besuyn h[i] fos, e que il saveit queu Solda aveit trames ves Antiocha e no y fareyt mal. E sur so lo Solda vent davant Antiocha, e pris la en la ve[nua], q[ue] no i esteit mais .ij. jorns que la ac prisa.

E, cant lo Solda ac prisa Antiocha, les freres qui eront a Gasto foront molt esmayes, e no saveren que so deusen fere, per ço car il no avien rien d'arnes ni autre conseyl que a besunya a garniso de jastel. .I. frere de layns, (*fol.* 54) que avie nom frere Guis de Belin, mentre queus freres menjaven, monta en son chivau e pres les cleus del chastel, e porta les al Solda, e dist li quel chastel de Gasto era seu, car los freres dedins lo volien desenparer, e se il y anave o i trametie : « E veus las cleus del chastel que yos e aporteas. » E quan lo Solda vi so, el manda gran gens. Els freres el sergant qui y erent distrent au comandaor que... consel pendryen, car b[en] veyen il que no se porien de defendre. [E]u comandaor dist que il se defendrie tant cant yl porie, e sereyt a la volente de Deu. Els freres distrent que farien ço que il volrie ni comandarie. Eus sergans distrent que eus s'en yrien; que pus que eus visent que nos poguesent de- (*fol.* 54 *b*) -fendre, eus no y volien morir, e volien s'en aler. E sur ço le comendaor eus freres agren lur acort que, pus la vila d'Antiocha era prisa tantost, els no avien rien d'arnes ab ques poguiesen defendre, nil maistre nols porie dar secors, eu Solda savie(nt) lur afayre, que mes valeit que ils se salvasent, e gastasent ço que ere en chastel, que no faroyt siu chastel el[2] eus perdist. E convengro que portarient a la Rocha Guileuma[3], que se restaurari[a], car la Rocha Guileuma era mal establia; e z[o f]o lur acort. E cant ilz virent las gens deu Solda, els desenpararen lo chastel, e portarent ço que poguierent, e gastaront ço que pogront del romanent, e no tot; e axi fo desenpare e gaste.

E quant (*fol.* 55) le maistre eus freres sauerent que fo prisa Antiocha, eus freres agren gran dolor, e agren lur acort sobrel feyt de

1. Château-du-Fils, château s'élevant sur un des contreforts de l'Amanus, d'où l'on découvre Antioche.
2. *Corr.* : e.
3. La Roche-Guillaume ou la Roche-de-Russole, château d'abord possédé par la famille de la Roche et ensuite par les Templiers, près d'Antioche et de Port-Bonnel.

Gasto; e l'acort fo aytel que be veyen que Gasto no s'porie tenir, ni els no porien trametre socors; e fo lur acort que ils tramesisent .j. frere astyvament, e portas .j. gonfano. E can fos al Souda, que alas pres de terra (?) que si Deus aveit tanta de gratia donea au comandaor e aus freres que els eusen desenpare lo chastel, e que eus freres fosent en la montanya q[uel] o pousent veer e que, se nuil venise a lui, que los recolis; e si no aviont desenpare lo chastel, que il y entras, si fer ho podia, o y trametes e que los dixes, del part le maistre eu covent, que ils desenparasen lo chastel de Gasto e que s'en anasen a la (*fol.* 55 *b*) Rocha Guileuma ab tot so que s'en porien portar, el sobrepus gastasent tot; e de ço portave letres de crença. E qant il fo la, frere Pelestort, qui anave per mesage, trova que ils [avien] desenpare lo chastel, axi com es dit desus.

E can lo comandaor eus freres foren en Acre venus, yls criaren merci, cor avien desenpare lo chastel de Gasto sens conge, ensi com es dit desus. Eu maistre fist en demanda; e .j[a]. partia deus freres distrent que ils avien perdua la maiso, per so qar est dit en nostra maiso que, qui desenparara chastel de marcha sens conge deu maistre eu covent, que la maiso ne li pot demorer; e l'autra partia dient que no avien perdua la maiso per zo car (*fol.* 56) ils aviont fayt ço que avie acorde le covent; e ja fos so que no auesent aut le mesage quel maistre avie mande, a la totes fes el aviont fayt ço que lui el covent avion acorde, e avant qu'el frere qui [an]ava fos partit d'eus. Eu meysme chapitre preyant Deus le maistre e toz les freres qu'els ause Deus tant de sen done au comandaor eus freres que ils ausen lo cha[stel] desenpare, e avuiem mande au frere qu'i alanala, (*sic*) si'ntrobave nuil que les reco[lis] ? Donques sils freres eu comandaor a fayt ço que o maistre eu covent s'acordaven, ab quinya conciençia le pot hom gua[r]der tal falya encara; part aço que ils eren p[oy] de gens, e a ycels poys de sergans que ils aviont s'en voliont [a]ler, e que .j. frere [s'en] ere ale au [Sou]da e [li] av[ie] portees (*fol.* 56 *b*) les cleus deu chastel... avie... encara que no avien nullya chosa que los fos besunya per [garnizon] deu chastel. E per çestes choses desusdites no lur era avis que hom lur deust [es]garder fallya . . . .
en nostra maiso que[1] . . . .
. . . .
. . . . (*fol.* 57)
tot lo fayt escrit ensi com desus es dit. E lur acort fo tel que, segons les [establimens] deu Tenple, lo comandaor et toz lo [covent] s'acor-

1. A partir de cet endroit, le manuscrit devient absolument illisible.

derent a desenparar lo chastel de [Gas]to sens conge e sens ço queu chastel n[o foss]a aseges ny hasalit ..... or lo desenpararen, que eus arien perd[ua la ma]iso, si no fos per so, car le maistre el c[ovent s'a]corderent que mandasen au comandaor e ..... de la terre d'Antiocha que ... us ..... ra presa que desenpara[re]n Gasto; e encora tuit preyaven a Deu que lur don[e]s tant deu teniment que eus l'eusen ja desenpare. E doncs pus que yls fayeren zo que vos voliez que fos[s]a fayt, nons es senblant que fos ben fay[t] que els perde- (*fol.* 57 *b*) -sen la maiso, ja sie ço ques pusque fayre per rayso. Mais por Deus e por piete; et car es novela chosa e car le maistre el covent volguierent que ja fos desenpare, nos acordomes que ils no perdan la maiso. Ma[is per] ço car yls ne gast[e]rent tot zo que e[ra] el chastel, nos acordarien que fosen an e jors. Ço es nostre avis, mays vostre sen es tan gran que nos nos metreiem part vostre avis. Mays a nos es sembl[ant] zo que nos vos avem mande; mays farez ensy com senyors. E cant le maistre ac lur respost, ello mostra al covent, e cominaltmen tot lo covent tengren azo que eus avion mande. Ensi fo esgardea la falya de Gasto.

XLIX. (*Fol.* 58.) — Il avint que .j. frere laxa la maiso en Proenza e no s'e[n] porta nulya chosa que porter non deussa, e demoret en segle; .j. frere troba lo, e pris lo, e amenal a nostra maiso, e mis lo en .j^a. chanbra. E cant les freres menjaven, yl troba la p[ort]a de la xanbra aberta, e prist .j^a. espea, e vint a la porta de la maiso... El portyer ni autre no le dist ryen, e ala s'en. E cant vint a chef de tems, yl vint a la porta criar merzi, e volc recobrer la maiso. Eu comandaor frere Rozoly[1] fist ne demanda aus freres; e .j^a. partia distrent que deveyt recovrer la maiso per so car il laxa la maiso que il no aveit rien(t) porte; e l'autra partia dist que yl aveyt perdua la maiso per so que .j. frere le prist el mis en (*fol.* 58 *b*) una xanbra, e zelui s'en ana et portan .j^a. espea, e per l'espea que s'en porta e no la rende deyt aver perdua la maiso; e aso s'acorda la maior partia. E puis fo demande au comandaor frere Rosoly : il dit que la falya aveit este gardea segons les establimens de la maiso.

L. — El avint que frere exi del xastel de Tortosa[2] per entenzio de laxer la maiso, e ala a l'Espital. El jorn mismes a la maiso el cria merçi, els freres li laxeren l'abit por Deu. Apres le frere

1. V. plus haut, p. 199, note 4.
2. Ville épiscopale du comté de Tripoli, possédée par l'ordre du Temple.

demanda a nostre maistre asenament si frere que tel manera lexet la maiso si pert honor, e que no fos en eleczio de maistre. Eu maistre dist que pus que frere feist tant d'onte a la religio qu'el paset la porta per entenzio (*fol.* 59) de laxer la, que no seyt en eleczio de maistre; car axi est establit en nostra maiso.

LI. — Frere Po[n]s de Gusans laxa la maiso en Proenza e prist fema, e, a chef de tems que sa fema fo morta, il requist la maiso tot de novel. Eus freres distrent que yl aveyt este nostre frere, e yl no poet torner a la maiso, si no fazeit enans [illegible]penanze. E il dezeit que no aveit fait vot ne promesio; mais verite esteit que aleit en la Santa Terra e fo malade en la nave, e requist la maiso, e hom gita li lo manteu desus com a la mort, e no fist vot ni promesio; mais ver es que el usa coma frere, e fo Torcuplez[1] deu covent. E pus fo li avis que il no esteit tenu de res au Tenple, e posa le manteu, e (*fol.* 59 *b*) rende tot ço que devet rende, que no porta nulya chosa, e usa coma hom fet, e hora voleit estre frere. Eus freres distrent que pus yl av[ei]t tant este en la maiso, si [b]e yl no aveit fait promesio, si est tenu axi com frere; car dret es que, si un hom voleit estre en religio, en çela en que a esprove el a estet plus d'un an e d'un jorn qe el no s'en partise, hom no li dona conge ni çeluy frere ne s'en pot partire de la religio, car ell a p[ro]ve zela religio per bona, eus freres lui per bo, e dient aytant valer, e segons dret d'esglesia, com se yl aveit faite promesio ha ordens qui ont esprove. Eus freres distrent qe si be el dizeit que no aveit fayt promesio, el no seret pas creu ni deveit pas estre. E fo mis en penanze d'an e de jorn, e fist sa penance, e recobra son abit.

LII. (*Fol.* 66.) — Le maistre avoit mandes freres en la terra de Triple, e foren partis per les mandres[2] e frere cria merçi a m[aistre], e fu mis en respit per davant le comandaor. E apres los freres parlaren e distren que la falya era petita, que meus fore que fos esgar[d]ea que misa en respit. E apres en dimenge lo frere [cr]ia merci, eus freres esgarderen li la falia; e aucuns freres parlaren de zesta xosa, [et dixtrent que] (*fol.* 66 *b*) nulya falya que fos misa en respit per davant le maistre hol comandaor de .... nos podie

1. On ne savait pas jusqu'ici que Pons de Gusans eût été turcoplier; c'est un nom à ajouter à la liste publiée par M. Rey. (*L'Ordre du Temple en Syrie et en Chypre,* p. 23-4.)

2. La Règle défendait (§ 320) aux Templiers de pénétrer sans permission dans les fermes.

esgarder sens eus; e al[tres] distrent que si poy[nt], pos que la falya n[o] era de la maiso ni de l'abit ni x[osa] nov[e]la, que covenise asenament; e de [so] fo demande asenament au meistre, e .j[a]. carta del[s] prodesomes de la maiso. Eu maistre dist que pos toz los freres que foren au primer xapitre ou la falya fo misa en respit, e cant en l'autre xapitre ou la falya fo esgardea, e la falya no era de la maiso ne de [xo]sa ou ause asenament besunyua, be s' podia esgarder la falya; mais si la fallia fos de las xosas da[vant] dites, o que li frere qui furent au (*fol.* 67) primer xapitre salisent que no fosent en l'autre xapitre, la falya nos se pogra esgarder si no davant zelui en q[ue] era mi[s] en respit. E azo s'acorderen tos los autres.

LIII. (*Fol.* 67.) — Un frere [c]lama merci davant le maistre frere Tomas Berart[1] d'una falia. Eu maistre demana li si ço de que clamava merzi si sabia que fos defendu. E il dist que oïl. Eu maistre demandan e dist que il no l'agre gitat defors si no fos zo que il dist que il diseyt que saveit que esteyt defendu ço que yl aveit fait; [car] zo que il aveit fayt no esteyt pas defendu; e pus que il se teneyt a fali, el l'en av[eit] gite defors. Eu freres distrent que pus (*fol.* 67 *b*) qu'el fazeyt xosa don il cuida falir, que hom li poreyt esgarder [falya] de qualque xosa que ço fos gran o petita. E [a] cestui fo esgarde .j. veredi, e fon dit que aytal fareyt hom a tot frere que [crias merçy] de nulya xosa, que fos gran o petita, segons que la xosa sereyt que il aureyt faite, pus que yl lo fazeit a bon enteniment que ço que il fazeyt era defendu.

LIV. (*Fol.* 69.) — [C]an le ganfanoner o autre frere receu les mayn[e]es, illi deyt demander si solui que il rece es pestre ni a ordens, si es givale[rs], ni est escomunie, e si est sans de son cors per que posa fere lo servi[c]e de la maiso, e si a fayta f[ian]za a nuil hom per que il se fementi; e le det dire que se nulias de cestas chosas aveyt, hom nol recevreit. E si il neyave sestes choses, et fazeyt sa fia[n]za q[ue] fos ... q[ue e]n lui aus nullya de zes xoses, hom li daret conge, e auret perdue la deserte. E si di que il no a nula chosa per que il no pusca fere lo servizi de la maiso, hom lo pot retenir. E si hom lo retent, hom le deit dire : « Vos prometez a Deu e a nostra dona Senta Maria e a toz sans e a totes s[entes] de Deu que vos servirez be e lealment a la (*fol.* 69 *b*)

1. Cette anecdote se place entre 1252 environ et le 25 mars 1273, dates extrêmes connues du magistère de Thomas Bérard.

maiso a vostre poer jusques a vostre terme, e quan il falirez que vos n'esmendarez[1] axi com est acostume a la maiso. » E l'om det dire : « Sire, asy le promet-je. » Et le frere det dire : « Et nos vos prometemes le pa e l'ayga de la maiso, e de la fayn e del mesayse ases, e de l . . . . . usamenta de la maiso. » E si est a charitee, la pobra charitee; e si es a sou, seli sou de que seron avenus.

E pus li det li frere retrayre les choses de que lo coven a garde[r] e que il det fayre. E ze sont les choses que hom li det retrayre :

Primerament, que il ne det metre sa man yreament sor nul frere; ni det ferir cristia de pera ni de basto; ni dar ma ni de xosa don . . . . . ni may . . . . . poese a .j. colp. Ne det penre ren d'autrui arnes sens conge de selui (*fol.* 70) qui l'a en garda, en manera que lo neyas, car serie tenu a larazin; ne det fere xosa per que nulya besta de la maiso sia prisa; ni maynea [n]e esclave ne det re enbler; ne deyt tr[a]y[re] de palays .j. pan enter en manera de larezin; [n]e det fere comuna encontra les maynees ne les xoses de la maiso. E si il fazeyt nulya de zestas chosas damon dites, el serie mes en fers e a les mes[2] ques en serie fruste[3], e aurie perdua la maiso a toz jorns mais de sa vie. E si il fazeit lo damage de la maiso de .iiij. dr. en sus a son escient, o de chosa que sie defendua, el ne sera mes en fers segons que aurie fayta la chosa.

E li det hom dire que il [no] det mentire sa fianza, car, si il lo fazeyt (*fol.* 70 *b*), el aurie perdu sen servizi e . . . . dan, e recrie la justizia de la maiso al palays davant totes les maynees. E s'inportave la garnacha de ba[rrie], els solers, ne nulya [chosa de] son maistre ne d'autrui, el en [sereyt] mes [en] fers. E si il jasia .j[a]. nit [defors] sen[s conge], el en recrie la j[ustizia] al palays davant totz, e n[om de] Deu ni de sa Mer[e] ni de Sans [o de Sen]tes, e si o fazeyt . . . . . ren . . . . contra la justizia de la maiso.

E ly det hom dire que il no d[ia nulya vilania] a nul frere; e si o fazeyt que il en [rec]rie a la justizia de la maiso.

[E] il ne det . . . . . be . . . . [4].

1. *Corr. :* o *ou* l'esmendarez.
2. *Corr. :* ves, à la fois, occasionnellement.
3. *Corr. :* fusté.
4. Ici finit le manuscrit de Barcelone.

RAYMOND DE TURENNE

ET LES PAPES D'AVIGNON.

(1386-1408.)

Dans les derniers jours de sa vie, M. Camille Rivain, l'habile et zélé trésorier dont la Société de l'Histoire de France déplore la perte, s'occupait à préparer l'établissement d'un texte, fort curieux, qu'il destinait à notre *Annuaire-Bulletin.* C'était un mémoire émané de Raymond-Louis de Turenne, ce seigneur turbulent dont la famille fut illustrée et enrichie par deux papes, et dont deux autres papes (ou prétendus tels) subirent, à diverses reprises, les revendications et les attaques. Le récit de ce conflit présente, chez tous les historiens, beaucoup d'obscurité. Nul texte ne pouvait mieux éclairer le sujet que le document découvert par M. Camille Rivain, et nul n'était mieux préparé à en tirer un excellent parti que ce regretté confrère, dont l'attention s'était naguère portée sur la famille de Raymond et sur l'une de ses possessions les plus notables, le château de Beaufort-en-Vallée.

Désireux de placer sous les yeux de nos lecteurs une pièce intéressante, transcrite à leur intention, je l'ai complétée, comme on le verra plus loin, par des emprunts faits à un manuscrit de la *Collection de Périgord,* et j'ai essayé de reconstituer, au moins dans ses grandes lignes, un épisode qui, mieux connu, ne laisserait pas que de tenir une place importante dans l'histoire de la papauté d'Avignon, sans parler de l'influence néfaste qu'il a pu avoir sur la politique des papes et du sacré collège, par suite sur la prolongation du schisme d'Occident. Les documents dont j'ai fait usage sont pour la plupart inédits; beau-

coup étaient connus de M. Camille Rivain, qui en eût tiré assurément les éléments d'une notice solide et originale.

Le schisme, consommé depuis plusieurs années, divisait la catholicité en deux obédiences inégales. Celui des deux possesseurs de la tiare qui avait trouvé asile dans le palais d'Avignon n'était reconnu ni en Angleterre, ni en Italie, ni en Allemagne. Pour lui, le patrimoine de saint Pierre se réduisait aux terres du Comtat : heureux encore si le bruit des armes ne l'avait pas poursuivi jusque dans cette retraite, et s'il avait pu jouir paisiblement de ses modestes états baignés par la Durance et par le Rhône !

A vrai dire, la soumission des villes de Provence à Louis d'Anjou, oncle du roi de France, puis à sa veuve, Marie de Blois, et à son jeune fils Louis II, fortifiait la situation de Clément VII dans Avignon. Mais, parmi les seigneurs provençaux qui avaient paru accepter la suzeraineté de la seconde maison d'Anjou, un, tout au moins, manifestait des prétentions peu rassurantes et constituait, pour la Curie elle-même, un voisinage dangereux. Raymond-Louis de Turenne, fils de Guillaume Roger, vicomte de Turenne et comte de Beaufort, neveu du pape Grégoire XI, petit-neveu du pape Clément VI, occupait, avec le consentement de son père, une partie des vastes domaines concédés en Provence à la famille Roger : c'étaient, pour ne parler que des places fortes, Éguilles, Pélissanne, les Pennes, Pertuis, la redoutable forteresse des Baux, et, plus près encore d'Avignon, la ville de Saint-Remy[1]. Éléonor de Comminges,

1. Douët d'Arcq, *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI,* t. I, p. 69. — Dans un de ses factums, Raymond de Turenne affirme que lui et sa mère tenaient les Baux, non de Guillaume Roger, mais de Jeanne de Beaufort, sœur de Raymond, mariée, en premières noces, à Raymond II de Baux, puis remariée à Guy de Chauvigny : « Car « je ne tieng pas le chastel des Baux par le nom de M. mon pere, ne ne tins « onques; mais Madame ma mere et moy le tenons de ma suer de Chau« vigny, en serement et par certaines condicions, ne à autre ne le devons « baillier. » (Arch. nat., K 55, n° 22, fol. 23 r°.) — Il est à remarquer que, le 8 juin 1385, la reine de Sicile, Marie de Blois, avait reçu l'hommage lige de François de Baux, seigneur d'Aubagne, pour les châteaux des Baux, d'Éguilles, de Puyricard, etc. (L. Barthélemy, *Inventaire chro-*

mère de Raymond, tenait, de son côté, la place de Meyrargues.

Vers le printemps de l'année 1386, l'entente fut rompue entre Raymond de Turenne et la reine Marie[1]; non pas, comme le rapportent les historiens provençaux[2], que Raymond eût à se plaindre d'une spoliation générale de ses terres, mais plutôt par suite d'une contestation au sujet d'Aureille, bourgade située près des Baux, où la reine avait fait arborer ses bannières et celles du roi, son fils[3]. La réunion de Saint-Remy au domaine pro-

nologique et analytique des chartes de la maison de Baux, Marseille, 1882, in-8°, n° 1593.)

1. Jean le Fèvre, chancelier du roi et de la reine de Sicile, rapporte, dans la partie encore inédite de son *Journal*, que, le 15 janvier 1386, il avait scellé des lettres favorables à Raymond de Turenne : « Une lettre « pour messire Raymon de Turenne, par la quelle Madame li confirme, « et à son pere le visconte, et à sa mere, toutes les terres qu'il ont « en Prouvence, et li promet à faire droit du visconte de Valerne, son « oncle, et de la mere, etc. — *Item*, une lettre au dit messire Raymon, « par la quelle Madame mande aus juges d'Arle que il facent justice « au dit messire Raymon de ceulx qui eurent les joyaulx de sa seur, à « la prinse des Baux. — *Item*, une obligacion par la quelle Madame pro- « met au dit messire Raymon III chasteaulx en la viconsté de Limoges... » Le 19 ou le 20 janvier, Raymond avait prêté serment de fidélité à la reine, et, le 23, celle-ci avait retenu à son service deux des écuyers de Raymond. (Bibl. nat., ms. fr. 5015, fol. 104-107; cf. Baluze, *Vitæ paparum avenionensium*, t. I, c. 1394.)

2. Je renonce à suivre César de Notredame, H. Bouche, J.-S. Pitton, J. de Gaufridi, etc., dans leur récit déclamatoire de « la plus horrible guerre que les siècles passez ayent jamais veue en Provence. » Ce qu'ils rapportent de Raymond de Turenne, « ce got et cruel Attile, » semble être surtout inspiré d'un *Discours das troubles que foron en Provensa dau temps de Louys second..., per aqueou Reymond Rougier surnomat lou viscounte de Thoreno*, que Papon (*Histoire générale de Provence*, t. III, p. 292) dit remonter au règne du roi René, mais dont il déplore, en même temps, les erreurs et le défaut de chronologie. On pourra vérifier l'exactitude de ces critiques en consultant les copies manuscrites du *Discours*, qui sont conservées à la bibliothèque Méjanes (n° 794; cf. F. Vidal, *les Manuscrits provençaux de la Méjanes*, Aix, 1885, in-8°, p. 13) et dans celle de Carpentras (*Add. aux mss. de Peiresc*, n° 11). M. Paul Meyer a reconnu, dans cette dernière copie, la main de Jean de Notredame. — Un auteur moderne, l'abbé Rose, a réuni, dans une brochure intitulée : *Étude historique, Raymond de Turenne* (Pont-Saint-Esprit, 1858, in-8°), quelques extraits empruntés au *Journal de Jean le Fèvre*.

3. Le 10 mars 1386, « Bosquet dit à Madame que messire Raymon de

ençal, opérée par lettres du 10 août 1386[1], constitua bientôt un second grief dont Raymond dut se prévaloir pour justifier sa prise d'armes.

Presque au même moment, la guerre se trouve déclarée entre Raymond et Clément VII. Le prétexte fut sans doute quelqu'une des créances que Raymond faisait valoir contre la Chambre apostolique. Déjà ses gens « avoient couru jusques aux portes d'Avignon, » quand, le 24 août, Clément VII, ne se croyant plus en sûreté à Châteauneuf-du-Pape, vint se réfugier dans son palais des Doms[2]. Le 3 septembre, les gens de Raymond battirent, devant Eyrargues, les troupes pontificales et leur firent une vingtaine de prisonniers[3].

De nouvelles rencontres durent avoir lieu avant l'hiver; car, le 2 octobre, une troupe où l'on remarquait Georges de Marle, maître d'hôtel du Pape, et Eudes de Villars, dont il sera longuement question plus loin, sortit d'Avignon pour aller combattre l'ennemi de la cour romaine[4].

Soit que les hostilités aient été renouvelées durant les années suivantes[5], soit que Clément VII ait acheté par l'offre d'un

« Turenne forment se complaignoit de ce que Haussart estoit en Aureille, « lequel dist estre sien. Dit li fu que Madame estoit merveillée comment « le dit messire Raymon avoit fait courir sur ceulz d'Aureille, depuis les « bannieres de Madame et du roy Loys mises, et en avoient ses genz « occis trois. » (*Journal de Jean le Fèvre*, fol. 113 r°; cf. fol. 115 r°, 116 v°, 117 r°, 122 r°, 127 v°. Abbé Rose, *op. cit.*)

1. Jean le Fèvre, lorsqu'il scellait ces lettres, en prévoyait les conséquences : « Je doubte, » écrivait-il (fol. 136 v°), « que ceste lettre ne « suscite escandle contre le visconte de Turenne, à qui sont ceulz de « Saint-Remi. »

2. Ibid., fol. 138 v°.

3. « Vindrent nouvelles que, le jour precedent, les genz d'armes du « Pape avoient esté desconfis devant Eraguez, et Gerard d'Arlo, le capi« taine, s'en estoit fuy, et avoient esté prins xx hommes d'armes : et ce « avoient fait les gens messire Raymon de Turenne. » (Ibid., fol. 138 v°.)

4. Ibid., fol. 141 v°. Cf. Baluze, *Vitæ paparum avenionensium*, t. I, c. 1395. — Le 16 septembre, la reine Marie fait commencer le procès de Raymond de Turenne « sur les malefices que il fait et a fait en Prouvence. » (*Journal de Jean le Fèvre*, fol. 140 r°.) Le 12 octobre, Clément VII approuve la réunion de Saint-Remy au domaine provençal. (Ibid., fol. 141 v°.)

5. Vers le mois de septembre 1387, des ambassadeurs envoyés à Aix

tribut annuel le désarmement de Raymond[1], la guerre était, au mois de janvier 1389, à la veille d'être de nouveau portée sur les terres du saint-siège. Clément VII, fort alarmé, en même temps qu'il prenait à sa solde François de Saint-André, avec soixante lances, s'empressait d'envoyer des gens d'armes dans plusieurs châteaux du diocèse de Valence, particulièrement à Châteauneuf-d'Isère[2]. Raymond avait épousé, cette fois, la querelle de sa tante Alix de Beaufort, comtesse douairière de Valentinois : de là ses incursions sur les terres du comte de Valentinois, Louis de Poitiers. Avec non moins de bonheur que de hardiesse, il s'était emparé, par surprise, de Châteauneuf-de-Mazenc, de Felines, de Soyans, de Saint-Gervais, de Savasse, de Rochefort et de la Roche-Saint-Secret. Ces châteaux, situés dans le comté de Valentinois, faisaient partie d'un fief de l'Église; mais là ne se bornèrent pas les méfaits de Raymond à l'égard du saint-siège. La campagne d'Avignon, avec ses routes sillonnées de prélats, de pèlerins, de voyageurs que des intérêts de toutes sortes appelaient sans cesse auprès du Pape ou du sacré collège, lui offrait le théâtre d'une guerre plus commode, et non moins lucrative : vraie guerre de bandits, qui convenait à merveille aux gens de compagnies dont il s'entourait. Il prit Roque-

par la ville de Tarascon furent « prins sur le chemin par les genz de la vicontesse de Turenne et menés à Merargues. » (*Ibid.*, fol. 170 v°.)

1. Dans le registre des Arch. nat. R²* 38 (*Papiers Bouillon*), qui contient un inventaire ancien des titres de la maison de Turenne, je relève la mention d'un traité conclu, en 1387, aux termes duquel la Chambre apostolique s'engageait à payer chaque année à Raymond cinq cents francs et cinq cents florins de chambre. Malheureusement j'ai constaté plus d'une fois l'inexactitude des dates fournies par cet inventaire. Mais, d'autre part, Jean le Fèvre mentionne, aux dates du 29 août et du 27 décembre 1387, sept lettres de la reine de Sicile favorables à Raymond de Turenne; à la date du 20 septembre, une rémission pour un de ses compagnons; au mois d'octobre, des démarches tendantes à réconcilier Éléonor de Comminges avec Marie de Blois; enfin, le 28 janvier 1388, une rémission plénière pour tous les pillards qui ont dévasté la Provence « sous l'ombre » de Raymond de Turenne. (Ms. fr. 5015, fol. 166 v°, 178 r°, 188 v°, 191 v°, 203 r° et 210 r°.) Les rapports étaient donc bons à cette époque, au moins entre Raymond et la cour de Sicile.

2. Arch. nat., JJ 137, n° 47; D. Vaissete, *Histoire générale de Languedoc*, édit. Privat, t. IX, p. 957; t. X, c. 1780.

martine[1], à sept lieues d'Avignon : ce fut, avec les Baux, son quartier général. De là, ses mercenaires s'élançaient au pillage. Les voyageurs détroussés ou emmenés prisonniers, mis à la question et rançonnés appartenaient, en grand nombre, à la classe des clercs, voire même à celle des prélats. L'évêque d'Albi Guillaume de la Voulte[2] n'échappa point au sort commun; lui et ses serviteurs revenaient d'Avignon, quand, à six lieues de là, ils firent la rencontre d'une des bandes de Raymond : argent, joyaux, tout leur fut enlevé. Puis, c'étaient des paysans maltraités ou blessés, des bestiaux volés, des tonneaux de vin, des sacs de blé, des marchandises de toutes sortes dirigés vers l'une des places dont Raymond avait fait ses magasins généraux : Ancone, par exemple, ou Châteauneuf-de-Mazenc. Fréquemment le sang coulait, comme à la prise de Vaison, qui fut l'œuvre de Raymond lui-même. Visan, Pierrelatte, Robions, Menerbes, autres châteaux du Comtat, dont les gens de Raymond tentèrent l'escalade, ne lui échappèrent que grâce à la vigilance de leurs gardiens. Les châteaux d'Oppède et de Baumes tombèrent en son pouvoir[3]; tous les habitants, hommes et femmes, furent emmenés prisonniers. Plusieurs villes et villages devinrent la proie des flammes[4].

Sans doute, il y eut des trêves et des négociations. Dès le mois de février 1389, les gens d'armes furent licenciés de part et d'autre[5]. Pierre, comte de Genève, frère du Pape (22 février),

1. Bouches-du-Rhône, comm. d'Eyguières.

2. Il n'est pas vrai, comme le rapportent les auteurs de la *Gallia christiana* (t. I, c. 29), que Guillaume de la Voulte vécut jusqu'en 1397; il mourut le 15 octobre 1392 (abbé J.-H. Albanès, *Armorial et sigillographie des évêques de Marseille*, Marseille, 1884, in-fol., p. 90), et Clément VII, dans sa bulle du 15 décembre 1393, peut dire de lui : « ... bone « memorie Guillermum, episcopum Albiensem. »

3. Circonstance ignorée de M. l'abbé A. Allègre, auteur d'une toute récente *Monographie de Baumes-de-Venisse* (Carpentras, 1888, in-4°, p. 38).

4. Arch. nat., *Titres de la maison d'Anjou*, P 1351, n° 694. Cf. Pithon-Curt, *Histoire de la noblesse du Comtat-Venaissin*, Paris, 1750, in-4°, t. IV, p. 48, et Barjavel, *Dictionnaire historique, biographique et bibliographique du département de Vaucluse*, Carpentras, 1842, in-8°, t. II, p. 348.

5. Les officiers royaux du Dauphiné défendirent à tous les bateliers de

et, plus tard, le Pape lui-même (31 mars) accordèrent à Raymond des sauf-conduits pour venir régler ses affaires en cour de Rome; les serviteurs de Raymond devaient pouvoir se procurer denrées et marchandises sur les terres du Pape ou du roi de Sicile[1].

A plusieurs reprises, il fut question également d'arbitrages[2] : on espérait terminer, du même coup, les querelles de Raymond avec Clément VII, avec Louis II d'Anjou, avec les comtes de Genève et de Valentinois et avec l'évêque de Valence. Ainsi, durant l'été de 1390, ces divers litiges furent soumis au jugement de Guérin d'Apchier et de Raoul de l'Estrange, arbitres désignés par Raymond de Turenne, de l'évêque de Mende et de l'Ermite de la Faye, arbitres désignés par la partie adverse, enfin de Jean III, comte d'Armagnac, « surarbitre » choisi par toutes les parties, et auquel devaient être livrées les places litigieuses. On leur donnait jusqu'au 15 août 1391, et, au besoin, jusqu'au 15 août 1392, pour expédier les parties[3]. Cette mission contribua peut-être à prolonger le séjour du comte d'Armagnac en deçà des monts. Cependant, bien longtemps avant l'expiration du premier terme, vers le printemps de l'année 1391, Jean III prit la route de l'Italie, ne songeant plus qu'à se mesurer avec Jean-Galéas Visconti[4].

passer aucun de ces hommes d'armes du Valentinois en Dauphiné. (Arch. nat., JJ 137, n° 47; D. Vaissete, *loc. cit.*)

1. Huillard-Bréholles, *Titres de la maison ducale de Bourbon*, n°s 3758, 3759 et 3764.

2. Le P. Anselme (t. III, p. 816 et 832) mentionne un accord conclu, au sujet des Baux, le 20 février 1389 (v. st.?), entre le Pape, la reine et Raymond, grâce à l'intervention de Guérin d'Apchier, des cardinaux de Palestrina et d'Amiens, des comtes de Genève et de Valentinois, choisis par les parties comme arbitres. C'est évidemment le traité dont parle Raymond lui-même dans une lettre du 12 juillet 1393. (Arch. nat., K 54, n° 26.)

3. Convention du 29 mai 1390 entre le comte d'Armagnac et l'évêque de Couserans, légat du Pape. (Bibl. nat., coll. Doat, ms. 204, fol. 53-56.) Accord passé à Mende, le 9 août 1390, ratifié les 20, 26 et 28 du même mois. (Baluze, *op. cit.*, t. II, c. 1052-1057; D. Vaissete, t. IX, p. 955; cf. P. Anselme, t. VI, p. 318; comte de Circourt, *Louis d'Orléans*, dans la *Revue des Questions historiques*, juillet 1887, p. 51.)

4. Notre confrère M. P. Durrieu (*les Gascons en Italie*, Auch, 1885,

Il avait auparavant chargé son frère Bernard de tenter une démarche auprès de Raymond de Turenne pour l'entraîner à sa suite : « Bernard, avait-il dit (c'est Froissart qui le raconte), « vous retournerés par devers nostre cousin Raymon de Thou« raine, qui se tient icy en la conté de Venissin, terre de « pape, et moult la guerroie et traveille... Si luy priés, de par « moy et de par vous, car j'en suis requis du pape Clement, « que il s'ordonne pour venir avec moy en ce voyage : et le feray « mon compagnon en toutes choses, et que il soit tout certain « que je le sourattendray en la cité de Gap, seant entre les « plus aspres montaignes. » Bernard, voulant s'acquitter de sa mission auprès de Raymond, « luy remonstra tout l'affaire... « tres sagement et doulcement, à celle fin que il y euist plus « grande inclination. » Mais la réponse de Raymond ne fut qu'à moitié satisfaisante : « Beau cousin, avant que vostre frere soit « entré en Lombardie trop avant et que il ait assiegié chastel ne « ville, il pourra bien advenir que je le sieuvray ; mais il est « encoires assés tempre pour moy et mes gens mettre au che« min. Si me rescripra mon cousin, vostre frere, de ses nou« velles ; et, contre ce may, je le sieuvray, car là en dedans je « pense bien avoir fin de guerre à mon oncle, ce pape d'Avi« gnon[1], et aux cardinaulx, qui ne me veulent faire nul droit « et me retiennent de force tout ce que mon oncle, pape Gregoire, « me donna et ordonna. Ils me cuident lasser par moy faire « excommunier ; mais non feront. Ils prient chevalliers et « escuiers, et les absolvent de peine et de coulpe pour moy « guerroier : mais ilz n'en ont nul talent. J'auroye plus de gens « d'armes pour mil florins, que ils n'auroient pour toutes les « absolutions que ils pourroient faire et donner en sept ans ! — « Beau cousin, respondy Bernard, vous dittes verité. Tenés

in-8°, p. 69) a trouvé encore trace du séjour de Jean d'Armagnac à Avignon à la date du 7 avril 1391 ; le comte n'aurait passé en Italie qu'au mois de juin.

1. Raymond de Turenne avait épousé Marie de Boulogne, nièce de la mère de Clément VII. Il était donc, par alliance, cousin de ce pape. De là à dire, comme Bouche (t. II, p. 420) ou comme Pitton (*Histoire de la ville d'Aix*, p. 208), que Clément VII ménageait en Raymond un proche parent, il y a loin.

« vostre prommesse; car je ne vous vueil autrement conseillier, « et, tout ainsi que vous m'avés respondu, j'en rescripray à mon « frere. — Dieux y ait part! respondy Raymon. » Froissart ajoute qu'en recevant cette promesse évasive, le comte Jean d'Armagnac « passa oultre et n'en fist pas trop grant compte. » Il eut raison : le mois de mai, le mois de juin, le mois de juillet s'écoulèrent sans que Raymond trouvât le moment de franchir la chaîne des Alpes. La guerre qu'il continuait à mener en Provence, malgré les offres séduisantes des états du pays[1], ne lui laissait aucun loisir. Il est vrai que, le 6 octobre, longtemps après que le comte d'Armagnac eut succombé sous les murs d'Alexandrie, Raymond conclut avec le roi et la reine de Sicile un traité, qui, d'ailleurs, lui était entièrement favorable[2]. Mais les plénipotentiaires de la reine n'avaient pu maintenir dans la rédaction définitive une clause, insérée dans les conventions préliminaires, suivant laquelle Raymond devait promettre de ne plus faire guerre au Pape « publiquement ne occultement, » hormis le cas de légitime défense[3].

1. Offre de 20,000 florins par les états tenus, à Aix, le 22 juillet 1391. (Reg. *Potentia*, cité par Papon, t. III, p. 282. Cf. Ch. Cottier, *Notes historiques concernant les recteurs du ci-devant Comté-Venaissin*, Carpentras, 1806, in-8°, p. 98.)

2. Louis II d'Anjou lui restituait les Pennes, Meyrargues, le péage de Bouc (Bouches-du-Rhône, comm. de Fos), le port de Sainte-Réparade (comm. du Puy-Sainte-Réparade), etc., le faisait mettre, lui ou son père, en possession d'une moitié de la vicomté de Valernes, saisissait les deux forteresses de Montpaon et de Castillon, dont les garnisons, par suite, devaient cesser d'inquiéter les habitants du territoire des Baux, lui payait 14,000 francs de dommages-intérêts, se reconnaissait débiteur d'une rente de 1,000 livres, enfin pardonnait à tous les gens et complices de Raymond, sauf à R. Baudet de Rémusat. De son côté, Raymond devenait vassal du roi, pour ses nouvelles possessions, et se réconciliait avec les Marseillais et autres qui avaient pris part au démantèlement de Meyrargues et des Pennes. Ce traité, ratifié par la reine Marie le 10 novembre suivant, se trouve transcrit tout au long dans le registre R²* 37 (fol. 83-107) des Arch. nat.; un texte moins complet en a été conservé parmi les *Titres de la maison d'Anjou* (P 1351, n° 693). — A la date du 15 février 1392, la reine Marie transporta à Raymond, en déduction de ce qui lui avait été promis, tous ses droits sur un tiers du château de Sénas. (Chr. Justel, *Histoire généalogique de la maison de Turenne*, Paris, 1645, in-fol., pr., p. 124.)

3. « Item, que le dit mess. Reymont promettra et asseuera que, des

Ce fut seulement le 5 mai 1392 que l'intervention du roi de France[1], sollicitée par Clément VII lui-même, aboutit, après de longs pourparlers, à la conclusion d'une paix, qui devait être perpétuelle, entre Raymond de Turenne et ses alliés, d'une part, le Pape, l'évêque de Valence et le comte de Valentinois, d'autre part[2]. Les noms des commissaires royaux qui prirent en main l'affaire et se transportèrent en Avignon pour interroger les parties, Philippe de Moulins, évêque de Noyon, Bureau de la Rivière, Jeannet d'Estouteville, Henri Mauloué, secrétaire du roi, plus tard Jacques de Montmor, gouverneur du Dauphiné, indiquent suffisamment l'importance que la cour de France attachait au rétablissement de la paix dans la vallée du Rhône. Cette fois, du moins, toutes les précautions semblaient bien prises. Raymond de Turenne devait évacuer les places fortes qu'il occupait sur les terres de ses adversaires et les livrer aux gens du Roi, à l'exception de Châteauneuf-de-Mazenc, qu'il était autorisé à remettre à sa tante, la comtesse douairière de Valentinois. De leur côté, Clément VII et ses alliés livraient aux gens du Roi les forteresses qu'ils avaient prises, sauf Savasse et Felines, qui devaient être

« Baus ne de nul autre lieu qu'il tiengne ou obtendra en Prouvence, ne « fera guerre publiquement ne occultement au Pape, ne ne receptera per« sonne qui mal luy veuille faire qu'il le puesse savoir. Ou cas toutesfoiz « que le Pape luy fera guerre, Madame est contente qu'il se deffende. » (Arch. nat., R²* 37, fol. 101 v°.)

1. Charles VI était fort intéressé à la cessation des hostilités ; en Dauphiné, le rendement des péages des gabelles et autres taxes avait notablement diminué par le fait de Raymond de Turenne ; les gens de Raymond avaient capturé les « gardiers » delphinaux et refusé de les remettre en liberté, malgré les injonctions du gouverneur. (Voy. un mémoire remis aux réformateurs le 10 janvier 1392 : abbé U. Chevalier, *Choix de documents inédits sur le Dauphiné*, Lyon, 1874, in-8°, p. 216 et 217.) D'ailleurs, Charles VI, grâce aux pourparlers entamés avec Louis de Poitiers, au mois de novembre 1391, pouvait déjà considérer le comté de Valentinois comme devant, un jour ou l'autre, appartenir à la couronne (Arch. nat., J 287, *Valentinois*, n° 1).

2. Arch. nat., K 54, n° 10; J 288ᵃ, *Valentinois*, n°ˢ 1 et 2. Baluze, *op. cit.*, t. II, c. 1058-1070. — C'est le traité dont Papon résume, tant bien que mal, quelques dispositions, et auquel il assigne la date erronée de 1393 (t. III, p. 285, 286).

également restituées à la comtesse douairière de Valentinois. De part et d'autre, on désarmait; les compagnies, depuis si longtemps la terreur du Comtat, devaient chercher une autre province à rançonner et à piller. Raymond de Turenne, pour sa part, avait lieu d'être satisfait : il recevait immédiatement dix mille francs, sans compter les deux mille qu'on avait déjà versés pour lui faire prendre patience, ni les vingt mille qui allaient être payés à ses hommes d'armes, par les soins du gouverneur de Dauphiné[1], dès qu'ils auraient juré d'évacuer la contrée et fourni, en garantie de cette promesse, un certain nombre d'otages. Raymond devait toucher, par la suite, encore vingt mille francs; comme gages, le Pape lui assurait les revenus du prieuré de Saint-Pierre de Saint-Remy et les terres, rentes et dîmes possédées à Pertuis et à Pélissanne par l'abbaye de Montmajour. On lui faisait espérer des lettres de rémission pour tout attentat commis sur les terres du roi de France. Un sauf-conduit l'autorisait à circuler dans le royaume et dans le Comtat-Venaissin, escorté de cent hommes armés[2]. On promettait de faire bonne justice à sa tante Alix de Beaufort, qui déjà rentrait en possession de ses châteaux du Valentinois et du Vivarais[3]; quant aux autres litiges, Charles VI ou ses délégués devaient statuer sommairement, et en dernier ressort, avant le 30 novembre ou, au plus tard, avant le 31 décembre 1392. Enfin le Pape promettait de rendre bonne justice à un changeur auquel Raymond portait, comme créancier, un intérêt particulier[4]; il

1. Cette clause, mal interprétée, a donné lieu à une légende : le gouverneur de Dauphiné passe pour avoir soutenu Raymond dans cette guerre, et l'on déplore, à ce propos, l'insubordination des officiers royaux, l'anarchie qui régnait alors. (Voy. Bouche, t. II, p. 421; Papon, t. III, p. 283, etc.)

2. Cf. Arch. nat., K 55, n° 22, fol. 52 v°.

3. Privas, Baix, Chalençon, etc. Il était stipulé que Raymond ne se servirait pas de ces places pour faire la guerre soit au Pape, soit au comte de Valentinois ou à l'évêque de Valence. Il en prit, en effet, l'engagement positif, le 1er septembre, à Châteauneuf-de-Mazenc, engagement dont se portèrent garants, le 8 et le 27 septembre, Édouard, sire de Beaujeu, et Louis, seigneur de Montboissier (Arch. nat., J 288a, nos 3, 4 et 5).

4. Cf. ci-dessous, art. VII et VIII, et Arch. nat., K 55, n° 22, fol. 56 v°.

promettait également de consulter huit cardinaux sur la révocation, plus ou moins justifiée, d'un fonctionnaire de la chancellerie apostolique dont le frère, messire Guy de Pesteil, appartenait à Raymond[1].

Je le répète, les précautions semblaient bien prises pour enlever à Raymond de Turenne tout prétexte de renouveler la guerre. Cependant ce traité, conclu au prix de tant d'efforts, grâce au concours de tant d'importants personnages, et confirmé, le 23 août, par le duc de Berry, servit tout au plus à maintenir pendant quatre mois la paix dans la Provence et dans le Comtat[2].

Qui est responsable de la reprise des hostilités? Raymond de Turenne, au dire du Pape[3]; Clément VII, si l'on s'en rapporte à l'un des factums de Raymond[4].

Il paraît certain que l'agression ne vint ni de l'un ni de l'autre, mais de plusieurs seigneurs provençaux, parmi lesquels Eudes de Villars. Déjà l'on a vu ce personnage, en 1386, marcher contre Raymond; celui-ci refusa, paraît-il, de le laisser comprendre dans le traité du 5 mai 1392[5]. Eudes de Villars avait épousé Alix de Baux, comtesse d'Avellino, nièce de Raymond. De ce chef, il élevait des prétentions sur la baronnie des Baux, sur les châteaux et terres de Montpaon, de Castillon, d'Éguilles, de Puyricard, de Mouriès. Il avait même obtenu une sentence des réformateurs du Languedoc et plusieurs arrêts du Parlement qui obligeaient le comte de Beaufort à lui restituer la baronnie des Baux. En attendant l'exécution de ces jugements

1. Cf. ci-dessous, art. XX.

2. Le 31 août 1392, Pierre de Chevreuse ordonna au sénéchal de Beaucaire de marcher à la tête des milices du pays et d'empêcher que douze cents hommes d'armes des gens des compagnies qui avaient fait la guerre pour Raymond ne pénétrassent en Languedoc. (D. Vaissete, t. IX, p. 966, note d'A. Molinier.)

3. Bulle du 15 décembre 1393 (Arch. nat., P 1351, n° 694).

4. Arch. nat., K 55, n° 22, fol. 4 et suiv. — Ce factum remonte au commencement de l'été de 1396 (voy. fol. 8 r° : « Un dimenche en juing qui vendra aura trois ans... »). Je lui emprunte une grande partie des renseignements qui vont suivre. On peut en rapprocher le récit, plus bref, inséré par Raymond dans sa lettre à Jean de Vienne du 12 juillet 1393 (K 54, n° 26).

5. Voy. ci-dessous, art. V.

si préjudiciables aux intérêts des Beaufort, et dont Raymond ne cessa pas de poursuivre l'infirmation[1], Eudes de Villars avait reçu, à titre de gages, Séderon, Alais, Anduze, etc.[2]. Pour le moment, secondé par le seigneur d'Oraison et par Foulque de Pontevez, il faisait irruption sur les terres de Raymond et de son père, et, sans déclaration de guerre, leur causait un dommage que Raymond évalue à plus de vingt mille francs.

Il appartenait au Pape et à la reine de Sicile, si intéressés l'un et l'autre au maintien de la paix, de détourner dès le début ce commencement d'orage. Raymond prétend que tout autre fut leur secret dessein[3]. Il se persuade que Clément VII encourageait sous main l'attaque des seigneurs d'Oraison, de Villars et de Pontevez; il croit reconnaître parmi leurs troupes des soudoyers du Pape et de la reine. Il se plaint : les magistrats se bouchent les oreilles. Les réponses de Jean Pélerin, gouverneur de Provence, lui laissent entrevoir une entente entre la reine et Clément VII et un parti pris de ne tenir compte d'aucune de ses observations. C'est alors qu'il se décide à entrer en campagne : du premier coup, il enlève quatre ou cinq places à ses ennemis, tout en protestant de sa fidélité envers le roi de Sicile, dont il oblige ses gens d'armes à respecter les terres[4].

Provoqué ou non, Raymond donnait de nouvelles preuves de sa force. Mais il rappelait aussi, non sans quelque imprudence, que, malgré les promesses de désarmement contenues au traité du 5 mai, il avait conservé presque intacte l'armée de mercenaires qui avait fait si longtemps la terreur du Comtat[5]. Dès

1. Voy. les arguments qu'il faisait valoir (K 55, n° 22, fol. 22 v°).

2. Justel, *op. cit.*, pr., p. 127. Cf. L. Barthélemy, *op. cit.*, n°° 1626 et 1631. — Lors d'un accord qui intervint après la sentence des réformateurs, Eudes de Villars fut représenté par un personnage bien connu, M° Oudard d'Attainville (K 55, n° 22, fol. 22 r°).

3. Les relations de Clément VII avec Eudes de Villars ne sauraient être niées : au mois de mai 1390, le Pape avait nommé Eudes recteur du Comtat-Venaissin (L. Barthélemy, *op. cit.*, n° 1630), et ce rectorat dura trois ans, suivant Ch. Cottier (*op. cit.*, p. 97).

4. Ceci se passait au mois de septembre 1392, si j'en crois une indication fournie par le registre R²* 38 des Arch. nat. — Dans K 55, n° 22 (fol. 13), on trouvera les noms des capitaines au service de Raymond en 1392.

5. Cf. la bulle du 15 décembre 1393 (Arch. nat., P 1351, n° 694).

lors, dans le conseil de la reine de Sicile, à la cour d'Avignon, comme aux états de Provence, toute politique semble subordonnée au besoin d'expulser sans retard, sinon Raymond, au moins ses compagnies. Le Pape et la reine s'entendent pour mettre un certain nombre de combattants en ligne, et ils annoncent l'intention de faire la guerre à quatre ou cinq des capitaines qui servent sous Raymond. Si, en apparence, la reine Marie sépare sa politique de celle de Clément VII, rejette sur celui-ci la responsabilité d'une nouvelle guerre et l'explique par le désir qu'aurait le Souverain pontife de grouper sous son hégémonie les villes de Provence, elle n'en insiste pas moins auprès de Raymond pour le renvoi des compagnies. A leur tour, quatre cardinaux, chargés de rassurer Raymond au sujet de la concentration de troupes qui s'opère au même moment, et qui, à les entendre, n'est aucunement dirigée contre lui, — « car ilz ne lui vouloient faire ne « mal ne dommaige, mais lui vouloient faire tout plaisir et « amour, » — quatre cardinaux, dis-je, lui promettent une forte indemnité à la condition de faire déguerpir ses routiers sans retard. Enfin les gens d'Arles joignent aux offres d'argent des offres de services : ils promettent de compter à Raymond vingt-cinq mille florins et s'engagent à mettre eux-mêmes le siège devant Cadenet et Lauris-sur-Durance, qui lui ont été enlevés par les seigneurs d'Oraison et de Pontevez, pourvu que ses mercenaires évacuent la contrée. Il n'est pas jusqu'aux officiers du roi de France qui ne surveillent d'un œil inquiet les mouvements de ces bandes. Dès le 11 octobre, Hector du Caillar, bailli de Graisivaudan, se présente à la porte du château de Leyne et remet à Raymond, de la part des commissaires royaux, un ordre écrit d'avoir à faire déloger promptement ses hommes d'armes de toutes les places et terres mentionnées au traité. Raymond jette les yeux sur le papier et refuse de le lire, défend à un notaire présent d'en publier le contenu, déclare ne point connaître les pouvoirs du bailli, et ne veut promettre d'observer le traité du 5 mai que si ses adversaires en font autant. Hector du Caillar renouvelle les mêmes injonctions de vive voix et annonce à Raymond qu'en cas de désobéissance, il peut, dès à présent, considérer tous ses biens comme confisqués, soit au profit du Roi, soit, dans les terres d'Empire, au profit du dauphin, vicaire impé-

rial[1]. Peu après, les seigneurs dauphinois reçoivent l'ordre de se trouver en armes à Grenoble, le 12 novembre, pour marcher contre les aventuriers de Raymond[2], et, au mois d'avril 1393, le sénéchal de Beaucaire est chargé de transmettre au belliqueux chevalier la défense d'entraver le commerce du sel sur le Rhône ou d'arrêter les marchands français[3].

Devant de si nombreuses prières, accompagnées de si sérieuses menaces, Raymond paraît avoir cédé. Mais il n'obtint pas du premier coup l'assentiment de ses capitaines : Jehannin le François, Gonnin de Marmignac, Guillaume Gassien, le Bourc de Verdusanne, après avoir déclaré qu'ils hiverneraient en Provence, se décidèrent à traiter directement avec Georges de Marle. Ils prirent le chemin de la Lombardie, non sans maudire l'ingratitude du chef qui les abandonnait, et non sans lui prédire sa ruine à brève échéance : « Ilz savoient bien que, au plus « tost qu'ilz auroient passé les montaignes, que le Pape et la « royne mettroient toute la paine qu'ilz pourroient à le destruire. »

Peu s'en fallut que cette prédiction ne se réalisât. Cependant le temps n'était pas encore venu, pour Clément VII et Marie de Blois, de ne garder aucune mesure à l'égard de Raymond. Loin de là ! l'on ménageait en lui, non plus le chef de bandes, mais le père d'une des plus riches héritières de France. L'unique enfant légitime de Raymond était une fille, Antoinette de Turenne : il s'agissait de la marier.

Sur cette question, comme sur beaucoup d'autres, l'entente s'était faite entre la reine et Clément VII; leur projet, qu'ils

1. Arch. nat., J 288a, n° 8. — Le même jour, à Baix, Jacques de Montmor faisait à Alix de Beaufort une déclaration analogue, qui ne paraît pas avoir été aussi mal accueillie. La comtesse reconnut que, conformément au traité, elle avait été remise en possession de ses châteaux de la rive droite et de la rive gauche du Rhône, notamment de Leyne, de Savasse et de Châteauneuf-de-Mazenc (*ibid.*, n°s 6, 7 et 9).

2. A. Prudhomme, *Inventaire sommaire des Arch. dép. de l'Isère, série B*, t. II, B 3258. — Cette mesure de précaution semble avoir coïncidé avec un mouvement de retraite des troupes qui occupaient, au nom de Raymond, plusieurs châteaux du Valentinois. (Cf. A. Lacroix, *l'Arrondissement de Montélimar, géographie, histoire et statistique*, Valence, 1882, in-8°, t. VI, p. 6.)

3. D. Vaissete, t. IX, p. 966, note d'A. Molinier.

avaient eu soin, au préalable, de faire approuver par Guillaume Roger, père de Raymond, consistait à obtenir la main d'Antoinette pour le prince de Tarente, frère puîné du roi Louis II[1]. De la sorte, on assurait tôt ou tard à la maison d'Anjou la possession des domaines qui, pour le moment, faisaient de Raymond un si redoutable voisin.

La perspective d'allier son sang à un petit-fils de roi de France épouvanta plus qu'elle ne flatta Raymond. La rente de douze ou de quinze cents florins promise à Antoinette par Guillaume Roger lui paraissait insuffisante. Il entendait être respecté et servi par son gendre : un prince devant lequel « il lui fausist agenouillier » ne faisait point du tout son affaire. Il eût mieux aimé voir sa fille morte, disait-il, que de la donner à Charles de Tarente[2]. Aussi accueillit-il avec peu d'empressement les ouvertures de la reine Marie; c'est même ce qui contribua sans doute à paralyser les efforts que faisait, vers le mois de mai 1393[3], le duc de Bourbon pour amener un accord[4]. En même temps, Raymond prêtait l'oreille à d'autres propositions, moins brillantes assurément, mais mieux faites pour lui plaire, car elles mettaient à un prix plus élevé la main d'Antoinette de Turenne.

La cour de France, malgré les embarras que lui avait cau-

1. Ce projet avait reçu d'abord, paraît-il, l'agrément de la cour de France; c'est du moins ce qu'affirme Raymond, dans l'un de ses mémoires : « Premierement, par la voulenté du Roy, le mariage fut traictié entre le « prince de Tarente et Anthoinette de Torena; et tant ala avant que « M. mon pere promist et jura le dit mariage, et y avoie bonne vou- « lenté. » (Arch. nat., K 55, n° 22, fol. 31 r°.)

2. Douët d'Arcq, *op. cit.*, t. I, p. 94.

3. Les gens du duc de Bourbon s'occupèrent de ces négociations pendant un mois ou six semaines. Or, le séjour du duc de Bourbon à Avignon paraît avoir pris fin entre le 3 et le 16 juin 1393. (Voy. les documents cités par Chantelauze, en notes de son édition de La Mure, *Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, Paris, 1868, in-4°, t. II, p. 82; cf. *Titres de la maison ducale de Bourbon*, n° 3923.)

4. Raymond prétend que, « en la parfin, M. de Bourbon ne trouva point « de fondement ou Pape ne à Mme la royne; si alerent mander les gens « de M. de Bourbon au dit mess. Remond que le Pape et la royne avoient « plus à cuer à lui faire guerre que de aidier au roy Loys, et qu'il feroit « que saige de soi gouverner saigement et de soi advisier en ses besoignes. » (Arch. nat., K 55, n° 22, fol. 7 r°.)

sés Raymond, à diverses reprises, sur les frontières du Dauphiné ou du Languedoc, n'avait jamais cessé d'user envers lui de certains ménagements. En 1385, quand elle avait élevé quelques prétentions sur la Provence, elle considérait comme acquises d'avance à la cause française les places occupées par Guillaume Roger et par Raymond de Turenne[1]. Tout récemment, au printemps de 1392, une paix très avantageuse avait été conclue entre Raymond et ses adversaires grâce à l'intervention de Charles VI, et, dans toute cette affaire, le Pape ne passait pas, aux yeux des princes français, pour avoir complètement raison[2]. Rien de surprenant dès lors à ce que des pourparlers se soient ouverts et aient pu aboutir entre la cour de France et Raymond de Turenne au sujet du mariage de sa fille. Le parti que proposaient les oncles de Charles VI était un simple gentilhomme, mais réputé la fleur de la chevalerie, fils de maréchal de France et maréchal de France lui-même depuis dix-huit mois environ, Jean le Meingre, dit Boucicaut, le deuxième et le plus fameux de ceux qui ont illustré ce surnom. Un tel mariage répondait aux vues de la politique française; il établissait fortement sur les rives du Rhône une des créatures du Roi; et, de plus, il semblait combler les espérances de Raymond, puisqu'on lui promettait l'annulation de la sentence prononcée, à son détriment, par les réformateurs du Languedoc, après qu'il aurait toutefois compté vingt mille florins à Eudes de Villars[3]. Telles furent les bases de la négociation que les ducs de Berry et de Bourgogne

1. Douët d'Arcq, *op. cit.*, t. I, p. 69. — Il est question ci-dessous, dans l'art. III, de services que Raymond aurait rendus à Charles VI en Flandre : peut-être avait-il accompagné son père, en 1383, dans la chevauchée de Bourbourg. (Cf. G. Demay, *Inventaire des sceaux de la collection Clairambault*, n° 7886.)

2. Honoré Bonnet écrivait plus tard, en parlant de Raymond : « Ou « temps passé, il faisoit entendre au Roy et à nosseigneurs que la guerre « il ne faisoit que contre le pape Clement; et, pour ce que fame estoit « que aucunement le Papes lui avoit tort, ly Roys et nosseigneurs avoient « aucunement pacience. Mais, maintenant qu'ilz voyent tout le contraire, « j'ay esperance que bien briefment il congnoistra quel courroucier fait « le sang des fleurs de lis... » (*L'apparition maistre Jehan de Meun.* Bibl. nat., ms. fr. 810, fol. 32 v°.)

3. Cf. Arch. nat., R^{2*} 37, fol. 79 r°.

nouèrent avec Raymond dès le printemps de l'année 1393, qui nécessita la rédaction de vingt ou trente lettres et l'envoi successif en Provence de Jean de Pertuis, de Blain Loup, de Regnaudon de Ruffignac, d'Élyon de Neilhac et d'Oudard d'Attainville. Enfin l'on demeura secrètement d'accord qu'avant le 1er novembre Raymond ne disposerait point de la main de sa fille sans le congé du Roi, et que, de son côté, Charles VI accommoderait le différend de Raymond avec Eudes de Villars.

Tout eût été au mieux des intérêts communs, si, par suite d'une indiscrétion, d'une trahison, pour parler le langage de Raymond de Turenne, dont Élyon de Neilhac se serait rendu coupable, Clément VII n'avait eu vent de l'union projetée. Sa déception ne fut pas moins vive que celle de la reine Marie. On s'enquit près de Raymond; on lui offrit la paix, s'il voulait renoncer à l'alliance de Boucicaut; les parents que Raymond comptait dans le sacré collège furent mandés près du Pape. Clément VII leur remontra comment Raymond « vouloit perdre « sa fille...; c'estoit par depit de lui... Si il la vouloit donner « au prince de Tarente, » le Pape lui ferait don d'une « bonne « somme d'argent. » A toutes les ouvertures Raymond opposa l'engagement qui le liait, jusqu'à la Toussaint, aux ducs de Berry et de Bourgogne.

C'est alors, ou plus exactement c'est le 25 juin 1393 qu'afin de confirmer Raymond dans ses bonnes dispositions, en même temps que pour calmer la colère du Pape, le Conseil de Charles VI, siégeant alors à Abbeville, remit à deux nouveaux ambassadeurs, Jean Blondel et Jean de Pertuis, des instructions détaillées que les érudits, par suite d'une erreur de lecture, ont tous fait remonter au 25 juin 1388[1]. Il s'agissait surtout de persua-

1. L'original, conservé aux Arch. nat., sous la cote K 53b, n° 87, porte incontestablement la date du « . xxv° jour de juing l'an de « g[race M] CCC IIIIxx et XIII. » Il est vrai qu'au premier abord le X du mot XIII, légèrement effacé, présente quelque ressemblance avec un V, surtout avec un V moderne. Tous y ont été trompés et ont daté hardiment la pièce du 25 juin 1388, sans remarquer que le séjour de la cour à Abbeville ne peut se placer, historiquement, qu'en 1393, et qu'en tout cas le texte, qualifiant Boucicaut de maréchal, ne saurait avoir été rédigé qu'après la promotion de ce dernier, c'est-à-dire après le 23 décembre 1391. N'importe! suivant l'exemple des archivistes anciens ou modernes

der au Pape qu'il se trouverait bien du mariage arrêté par les ducs : « Car ilz ont nourry ledit mareschal, et sont certains « qu'il ne fera fors ce qu'ilz voudront et que, li dit mariage « acompli, ledit mareschal mettra paine de retraire messire « Remon d'aucunes entreprinses qu'il pourroit faire au dom-« mage du Pappe et de l'Eglise ou de Mme la roynne de Cecille... « Et s'il advenoit que la fille dudit messire Remon feust mariée « autre part, et qu'elle espousast un homme qui ne feust pas « obeïssant au Roy..., et que les chasteaulx, villes et forte-« resces dudit messire Remon venissent en estranges mains, « plusieurs dommages... s'en pourroient ensuir tant à l'Eglise, « comme au Roy, et à ladite Mme la royne, et à Messeigneurs « ses enfans. » Charles VI, en même temps, rappelait en France l'amiral Jean de Vienne, qui s'était fait le chevalier servant de la reine Marie[1], et que l'on soupçonnait, avec raison, de méditer le siège des Baux.

Cet ordre arriva trop tard. Dès le lundi 7 juillet[2], Raymond avait reçu un défi de Jean de Vienne et de ses capitaines, au nombre de trente, qui chacun le provoquaient en combat singulier. Il répondit à l'amiral en déclinant le combat, par ce motif qu'entre un « chef de guerre », comme lui, et un « soudoyer », comme Jean de Vienne, la partie n'était pas égale. Ses capitaines se chargèrent de relever les autres défis. Puis,

qui avaient écrit au dos de l'acte « 1388, » M. Jules Tardif l'a fait figurer sous cette date dans son inventaire des *Cartons des rois* (n° 1692); M. Douët d'Arcq l'a publiée in extenso avec la même date (*op. cit.*, t. I, p. 94); enfin M. A. Molinier s'en est servi pour établir, contrairement au texte de D. Vaissete et à l'opinion générale, que le mariage de Boucicaut ne doit point être placé à la fin de l'année 1393, mais bien être reporté avant le mois de juin 1388. (D. Vaissete, t. IX, p. 984, n. 3.) Cette fois, par hasard, les Bénédictins auteurs de l'*Histoire générale de Languedoc* ont raison contre leur savant éditeur.

1. Jean de Vienne écrivait ainsi à Raymond, en parlant de la reine : « Je tien et croy qu'elle est si belle, si vaillant et si noble qu'elle ne « vous a riens promis qu'elle ne vous ait tenu, s'il n'a tenu à vous... » (K 54, n° 26, fol. 2 r°.) — L'auteur de la *Chronique des quatre premiers Valois* donne à entendre (p. 335) que l'amiral servait plutôt les intérêts de Clément VII.

2. Cette date est fournie par la pièce K 54, n° 26. Raymond se trompe, dans son factum, en disant que ce fut un vendredi.

tandis que les hérauts allaient de l'un à l'autre, porteurs de répliques et de dupliques, Raymond traitant Jean de Vienne d'ivrogne « rassoté », celui-ci accusant Raymond « de mentir faussement et déloyalement par sa fausse mauvaise gorge[1], » le château des Baux, où se trouvait Raymond, subissait l'assaut d'une grande partie des troupes de l'amiral; la garnison opérait de brillantes sorties[2]; toute la force armée d'Arles et de Tarascon venait, avec les bannières de la reine, grossir la troupe de Jean de Vienne, ravager les blés et les vignes[3]. Georges de Marle, après avoir reconduit en Piémont les compagnies jadis

1. On trouvera dans le carton K 54 (n° 26) et dans l'ouvrage du marquis Terrier de Loray (*Jean de Vienne, amiral de France*, Paris, 1877, in-8°, p. CLXX à CXCII) : 1° le défi de Jean de Vienne et la réponse de Raymond, du 7 juillet, l'un et l'autre imprimés par Justel (*op. cit.*, pr., p. 125 et 126); 2° les défis de Jean de Nant et de Gérard de Bourbon, avec les réponses de Jean de Beaumarchais et de Guyot de Messac; 3° les répliques de Jean de Nant et de Gérard de Bourbon, du 9 juillet; 4° la réplique de Jean de Vienne, du 10 juillet; 5° les dupliques de Jean de Beaumarchais et de Guyot de Messac, du 11 juillet; 6° la duplique de Raymond de Turenne, du 12 juillet; 7° une troisième lettre de Jean de Vienne, avec une troisième réponse de Raymond, des 22 et 23 juillet; 8° une lettre de Raymond à Gérard de Bourbon.

2. La *Chronique des quatre premiers Valois* (*loc. cit.*) joint aux assiégeants le comte de Valentinois : « Et dit le dit amiral au dit Mgr Remond qu'il se rendist. Le dit Mgr Remond lui demanda : « Me requerez-vous « comme amiral de France, ou comme Jehan de Vienne? — Je le diz « comme Jehan de Vienne, et pour le pape Clement. — Ne au pape « Clement ne à vous je ne rendroy le chastel. Mais, se le roy de France « me mandoit que je lui rendisse, je lui rendroye. » Aprez ce, vindrent gens par ung bois à Mgr Remond de Thouraine et entrerent eu chastel par une poterne secretement. Et, par ung point du jour, le dit Mgr Remond, o ses gens, vint soudainement, abatant logeiz et tentez, et desconfit cil qui l'avoient assiegé. » — Jean de Vienne passa l'automne de 1393 dans ses domaines de Franche-Comté. (Terrier de Loray, *op. cit.*, p. 263.)

3. Raymond de Turenne, dont je suis pas à pas le récit, a peut-être ici groupé des événements séparés par un assez long intervalle. Bertrand Boysset, dans ses Mémoires, nous apprend, en effet, que le siège des Baux, après avoir duré assez longtemps, fut levé, puis repris; quant au « dégât » fait par les gens d'Arles et de Tarascon, il n'aurait eu lieu que les 12, 13 et 14 mai 1394. (*Le Musée, revue arlésienne, historique et littéraire*, 3° série, Arles, 1876-1877, p. 27 et 28.)

entretenues par Raymond, mettait le siège devant Saint-Paul-lès-Durance et devant Meyrargues. Les écuyers que Raymond avait envoyés comme otages dans plusieurs villes, afin que les Provençaux pussent sans crainte se livrer aux travaux de la moisson, se voyaient partout emprisonner. L'un de ses capitaines, passant par Arles, était arrêté, tiré à la corde et noyé avec ses valets. La reine Marie déclarait que, quand Raymond lui avait refusé sa fille, elle lui aurait mangé volontiers le visage, ajoutant qu'elle voulait le jeter promptement hors du pays[1].

De son côté, Raymond renouvelait tous les excès de ses précédentes campagnes, et, reniant du même coup sa foi politique et sa foi religieuse, il faisait proclamer, sur les remparts des Baux, les deux noms abhorrés de Boniface IX, le pape de Rome, et de Ladislas de Durazzo, le concurrent de Louis II au trône de Sicile[2]. Cette manifestation, fréquemment répétée, exaspéra Clément VII. Le procès de Raymond et d'un grand nombre de ses capitaines fut entamé en cour d'Avignon. Une bulle fulminée le 15 décembre 1393 rappela les peines promulguées par Grégoire XI et par Clément VII lui-même contre les envahisseurs des états de l'Église, énuméra longuement les forfaits de Raymond, ce fils ingrat « qui crachait à la face de l'Église le lait sucé à son sein maternel, » lui enjoignit de restituer immédiatement les biens et terres usurpés, et le cita, ainsi que ses complices, au prochain consistoire, pour se voir condamner comme larrons, incendiaires, bandits et dévastateurs publics[3].

Ce fut le moment choisi par Raymond pour conclure le mariage de sa fille avec Boucicaut. Il est vrai que Charles VI, empêché

1. Suite du factum de Raymond (K 55, n° 22, fol. 8 v°).

2. Cette circonstance a toujours été passée sous silence. L'auteur de l'une des vies de Clément VII se borne à dire que Raymond reconnaissait en ce pontife le pape légitime. (Baluze, t. I, c. 532.)

3. Arch. nat., P 1351, n° 694. — Relevons, en passant, une des nombreuses erreurs de Bouche : il prétend (*op. cit.*, t. II, p. 416) que Clément VII avait excommunié Raymond avant 1390. — Au sujet des profanations commises par les soldats de Raymond, voy. le P. Boyer de Sainte-Marthe, *Histoire de l'église cathédrale de Saint-Paul-Trois-Châteaux*, Avignon, 1710, in-4°, p. 154.

par la maladie ou par des affaires plus urgentes, n'avait pu encore faire annuler les sentences rendues jadis au profit d'Eudes de Villars et d'Alix de Baux; mais l'engagement en était pris et renouvelé, à plusieurs reprises, par les ducs de Berry, de Bourgogne et d'Orléans, qui, en outre, promettaient d'intervenir en faveur de Raymond dans sa querelle avec le Pape et la reine de Sicile. Boucicaut lui-même prenait à sa charge les coûts et dépens de l'affaire et s'engageait à obtenir, dans le délai d'un an, l'annulation tant désirée; les envoyés de la cour de France se portaient garants de cette promesse, et Boulbon, un château acheté par Boucicaut sur la rive gauche du Rhône, devait, à toute réquisition, ouvrir ses portes à Raymond et même lui être livré, à partir du 1er avril 1394, jusqu'à l'accomplissement définitif des clauses du traité. Raymond abandonna donc à sa fille tous ses droits sur le comté d'Alais, sur les terres et baronnies d'Anduze, de Portes-Bertrand et de Sainte-Étienne-Valfrancesque[1], en Languedoc, se réservant, à la mort de son père, de lui donner, en échange, le comté de Beaufort-en-Vallée. Le mariage fut célébré, la veille de Noël, dans la chapelle du château des Baux[2]. Raymond reconduisit son gendre jusqu'à Baix, en Vivarais, et, comptant sur lui pour recouvrer les places de Charlus[3], de Montredon et de Champagnac, en Auvergne, dont le duc de Berry consentait à se dessaisir en sa faveur, il lui donna une procuration, conçue dans les termes les plus larges, de telle façon que Boucicaut pût se faire livrer tous les châteaux de son beau-père. Le maréchal se répandit en offres de services,

1. Auj. Saint-Étienne-Vallée-Française (Lozère, cant. Saint-Germain-de-Calberte).

2. Arch. nat., R²* 37, fol. 79 et suiv.; Baluze, *Hist. généalog. de la maison d'Auvergne*, t. II, p. 219; Justel, *op. cit.*, pr., p. 127. — Pilham (*Histoire du maréchal de Boucicaut*, Paris, 1697, in-8°, p. 7) et Papon représentent le mariage de Boucicaut sous des couleurs romanesques : « C'étoit, » dit ce dernier en parlant d'Antoinette de Turenne, « une des plus « belles femmes du royaume. Boucicaut, avant son mariage, l'avoit célébrée « en vers de plus d'une manière; et, dans les tournois, il avoit rompu plus « d'une lance pour soutenir qu'elle n'avoit point d'égale. » (*Op. cit.*, t. III, p. 290; cf. Terrier de Loray, *op. cit.*, p. 262.) Le passage du *Livre des faicts* visé dans ce passage ne se rapporte aucunement à la fille de Raymond.

3. Cantal, cant. Saignes, comm. Bassignac.

en protestations de reconnaissance : Raymond lui avait fait un si grand honneur en lui donnant la préférence ! S'il possédait deux cents châteaux, il les livrerait à Raymond ; il ne manquerait pas de courir au secours de son beau-père, dût-il pour cela résigner son office de maréchal de France : « Et par Dieu, Monsieur, « vous me faittes grant honeur de me baillier vostre procuration, « qui est si forte qu'elle ne puet plus... Mais je vous jure, par « ma foy, que je ne feray jà chose de la dicte procuracion, si non « tout par vostre voulenté. » Boucicaut baisa son beau-père sur la bouche, et ils se séparèrent fort contents l'un de l'autre.

Il arrive quelquefois qu'on se repent d'un marché, à peine est-il conclu. Boucicaut ne tarda guère à être, aux yeux de Raymond, un traître dont celui-ci ne pouvait énumérer « toutes les tricheries, desloiautés et barateries. » Si l'on veut voir le héros de Roosebeke et de Nicopolis peint sous des traits bien différents de ceux auxquels ses biographes nous ont accoutumés, il faut lire les jugements portés sur lui par son beau-père : c'est, du reste, une page de la vie de Boucicaut sur laquelle l'auteur du *Livre des faicts* garde un silence prudent.

Une fois en possession de la dot de sa femme et de la procuration de Raymond, le maréchal n'aurait plus songé à tenir aucune de ses promesses. Au lieu de reconduire son beau-père jusqu'aux Baux, il se serait hâté de retourner en France, sous prétexte de répondre à un appel du Roi. Raymond, réduit à descendre le Rhône dans une barque, avec deux compagnons, manqua de se noyer et n'échappa que par miracle aux galères du Pape. Des cent vingt hommes d'armes, des quarante arbalétriers que devait lui envoyer Boucicaut, point de nouvelles, non plus que des chargements de grains qui devaient servir à ravitailler Boulbon. Le capitaine de cette dernière place trouvait d'excellentes raisons pour en différer la remise et, finalement, pour en rendre le séjour impossible à Raymond. En revanche, Boucicaut tentait, à l'aide de la procuration qui lui avait été donnée, de s'emparer de Pontgibaud, l'un des châteaux que son beau-père possédait en Auvergne[1], et celui-ci lui attribuait

1. Circonstance ignorée de M. Ambr. Tardieu (*Pontgibaud en Auvergne*, Moulins, 1882, in-4°, p. 65).

l'initiative de plusieurs mesures prises par les autorités françaises pour interdire à ses gens le passage du Rhône, ou pour empêcher ses hommes d'armes d'Auvergne, de Limousin, de Quercy de venir à son secours[1]. Enfin, et ce fut peut-être le plus sérieux des griefs de Raymond, les délais prévus par le contrat étaient depuis longtemps expirés, et Boucicaut n'avait point encore obtenu de la cour de France l'annulation des fameuses sentences prononcées en faveur d'Eudes de Villars et d'Alix de Baux[2].

Tandis que les espérances qu'il avait fondées sur le mariage de sa fille s'évanouissaient les unes après les autres, Raymond continuait d'être en butte au ressentiment de la Curie[3]. Une bulle du 16 avril 1394, publiée à son de trompe et affichée aux portes de la cathédrale d'Avignon, renouvela toutes les anciennes sentences contre les persécuteurs de l'Église, tels que Pierre Tomacelli (Boniface IX) et Marguerite de Durazzo, mais s'attaqua plus particulièrement à Raymond de Turenne et à ses complices : elle les déclara privés de tout bénéfice et incapables d'en acquérir, leur enleva le droit de tester, confisqua leurs biens au profit des suzerains ou du fisc, défendit de leur fournir des vivres ou des armes, de leur adresser même la parole, et mit l'interdit sur les lieux de leur résidence[4]. Vainement, au mois de mai,

1. Je résume sommairement un des mémoires de Raymond, malheureusement incomplet. (Arch. nat., K 55, n° 22, fol. 31 à 33.) — Dès le mois d'octobre 1393, ordre avait été envoyé au sénéchal de Beaucaire d'empêcher à tout prix les gens d'armes de passer le Rhône pour aller renforcer les troupes de Raymond; cet ordre fut renouvelé au mois de janvier et le 26 avril 1394. (D. Vaissete, t. IX, p. 966 et 970.)

2. Arch. nat., K 55, n° 22, fol. 23 v°.

3. Boucicaut et Guy de la Trémoïlle s'étaient entremis inutilement pour faire la paix de Raymond avec la cour pontificale : « Et là vint Piquet, « qui me aporta lettres dudit sire de la Trémoille et du mareschal, en quoi « estoit contenu le traitté de la paix d'entre le Pape et moy. Et, après « pluseurs parolles, je alay dire que j'en ferois riens : car je veoie que « ce n'estoit que ma decevance, se je le feisse... Ilz vouloient que je leur « baillasse et me dessaisisse de mes chasteaux et les meisse ès mains « dudit sire de la Tremoile et dudit mareschal. » (K 55, n° 22, fol. 32 r°.) — Sur les bonnes relations qui existaient entre Boucicaut et Guy de la Trémoïlle, voy. un acte du 23 février 1395 (duc de la Trémoïlle, *Guy de la Trémoïlle et Marie de Sully*, Nantes, 1887, in-4°, p. 196).

4. Arch. nat., P 1351, n° 696.

les ducs de Bourgogne, d'Orléans et de Bourbon, fort ennuyés de cette interminable querelle, décrétèrent, en séance du Conseil, le maintien du traité de 1392, annoncèrent que le Roi demeurait seul juge des griefs anciens ou nouveaux, et tentèrent d'imposer la cessation immédiate des hostilités; vainement ils envoyèrent, comme messagers de paix, des personnages considérables : Philippe de Moulins, évêque de Noyon, Enguerran, sire de Coucy, Jean de Trie et Jean de Sains. Raymond aurait volontiers accepté l'arbitrage royal, pourvu que le jugement ne se fît pas trop attendre, et qu'on lui rendît les chartes volées aux Baux, les places prises en Provence durant la dernière guerre. Le Pape lui-même se montrait assez accommodant, bien qu'il déclarât ne rien savoir des chartes en question. Mais les exigences de Marie de Blois rendirent la paix impossible : elle refusa de se dessaisir, même entre les mains d'une personne neutre, d'aucune des places prises sur Raymond, les déclarant dûment acquises au domaine provençal, à moins que, de son côté, Raymond n'abandonnât les Baux, Roquemartine, Meyrargues, Châteauneuf-de-Mazenc, en un mot tout ce qui lui restait sur la rive gauche du Rhône. A ce prix seulement, elle promettait, d'accord avec le Pape, dix ou onze mille francs pour faciliter le départ des soudoyers de Raymond (10 juillet 1394)[1]. Les négociations furent donc rompues, et Clément VII, dont cette guerre, dit-on, abrégea les jours[2], employa les derniers mois de sa vie à aggraver, par de nouvelles bulles, la condamnation déjà portée contre son infatigable adversaire : Raymond et ses principaux capitaines, les Gantonnet d'Abzac, les Guillaume Pot, les Tristan Roger, furent déclarés déchus de la dignité de chevalier; les complices de Raymond et Raymond lui-même condamnés au célibat perpétuel; leurs descendants mâles privés du droit de tenir un fief, ou de remplir un office public, jusqu'à la deuxième génération; les sujets du Pape

1. Je tire ces renseignements de pièces qui m'ont été obligeamment communiquées par notre confrère M. Henri Lacaille.

2. Instructions de Benoît XIII citées, d'après un ms. du Vatican, par Seb. Fantoni-Castrucci (*Istoria della città d'Avignone e del Contado Venesino*, Venetia, 1678, in-4°, t. I, p. 272).

encouragés à s'emparer de leur personne, en respectant toutefois leur vie et en évitant de les « mutiler[1]. »

La guerre que Raymond de Turenne faisait au Souverain pontife empêcha Clément VII, au dire d'un de ses biographes, de pourvoir, comme il l'aurait voulu, à l'extinction du grand schisme[2]. Après la mort de ce pontife (16 sept. 1394), empêcha-t-elle également les cardinaux avignonnais de différer, suivant le vœu de la cour de France et suivant l'intérêt de l'Église, l'élection d'un nouveau pape? C'est ce que donne à entendre Jouvenel des Ursins; ou du moins, c'est l'excuse qu'il place dans la bouche des cardinaux : « Il leur falloit un chef...; messire Raymon de Turenne, qui se disoit neveu du feu Pape, « leur menoit guerre tres grande et avoit pris, par la vaillance « de son corps, plusieurs places ausquelles il avoit mis garni« sons : par quoy il tenoit les cardinaux, en Avignon, en grand « subjetion. » Il est certain que la cour de France avait prévu le danger, l'objection si l'on veut, et tenté de l'écarter. Dans le conseil tenu, le 23 septembre, à Paris, le duc de Berry avait fait remarquer combien il importait d'écrire et d'envoyer à Raymond « afin qu'il cessat de faire guerre au College et à la royne. » Chose curieuse, le choix du Conseil tomba sur Boucicaut. Était-ce pour donner satisfaction au vicomte de Melun qui avait, dans le même conseil, exprimé le désir que les ambassadeurs envoyés

1. Arch. nat., P 1351, n° 697. — Suivant Pithon-Curt (*op. cit.*, t. IV, p. 358 et 361), un jugement rendu par Clément VII, en 1394, enleva la seigneurie des Baux à Raymond de Turenne et l'attribua à François de Baux, seigneur d'Aubagne.

2. Baluze, *op. cit.*, t. I, c. 532. — Il est certain que, pendant la dernière année de sa vie, Clément VII fit des armements considérables pour combattre Raymond et Alix de Beaufort. La prise de Savasse et celle de Leyne (juin 1394), peu après remis aux mains du roi de France (voy. ci-dessous art. XXXVII), furent les principaux fruits de cette campagne. Un assaut donné à Châteauneuf-de-Mazenc (29 juillet) fut repoussé par Tristan de Beaufort, et le blocus qui s'ensuivit ne paraît pas s'être terminé à l'avantage des assiégeants. (A. Lacroix, *op. cit.*, t. VI, p. 8 et suiv.; cf. t. II, p. 51, 52 et 62.) Cependant Tristan, vivement poursuivi par le gouverneur du Dauphiné, fut obligé de mettre bas les armes et obtint, au mois de décembre de la même année, des lettres de rémission de Charles VI. (Arch. nat., JJ 146, n° 421, document cité par M. A. Molinier, *Hist. de Languedoc*, t. IX, p. 966.)

en Provence « fussent gens qui n'y eussent que faire fors ce que on leur auroit enchargié [1]? » Tout au contraire, les médisants insinuaient que Boucicaut avait de graves intérêts à régler dans le Midi, et qu'il avait manœuvré de façon à se faire choisir[2]. En tous cas, il partit, se faisant fort de conclure la paix entre l'Église et Raymond; et, quand la nouvelle de l'élection de Benoît XIII parvint en France, il reçut l'ordre néanmoins de continuer son voyage[3].

Il ne paraît pas cependant avoir ramené la paix dans le Comtat-Venaissin. Raymond continua, ou recommença bientôt à faire, comme on disait alors, la guerre au pape sans Rome et au roi sans couronne[4]. Benoît XIII et Louis d'Anjou durent s'allier aux états de Provence pour lui opposer une résistance efficace. Un impôt de soixante-dix mille florins, levé même sur les seigneurs, prélats et cardinaux, servit à mettre sur pied quatre corps d'armée, payés à raison de quinze florins par lance[5]. En même temps, le procès criminel de Raymond de Turenne fut entamé, cette fois devant la juridiction laïque du sénéchal de Provence.

Les charges étaient lourdes : le fait d'entretenir aux Baux, à Castillon, à Pertuis un ramassis de vils brigands recrutés dans tous les pays, et qu'au besoin il renforçait des troupes de Meyrargues et des Pennes, autres repaires de bandits, les nombreux meurtres qu'il avait commis, notamment celui de Jean

1. D. Martène, *Veterum scriptorum amplissima collectio*, t. VII, c. 482. Cf. *Religieux de Saint-Denys*, t. II, p. 194.

2. C'est ce qui résulte d'une lettre du comte de Valentinois que M. Paul Fournier a eu l'extrême obligeance de copier, pour moi, sur le ms. 1428 de la bibliothèque de Grenoble (n° 843) : « Le mareschal Bouciquaust s'enz va « à court de Rome de par le Roy, combien que autres y alassent; mais, « pour la grant importunité qu'il a fait au Roy, yl a falu qu'il i soit « alez. Et ledit mareschal ce fait fort qui fera la paix de l'Esglise et de « Mosen Reymont. Et vous povez bien pancer à quel fin y le fait... »

3. *Ampliss. collect.*, *loc. cit.*

4. Jouvenel des Ursins, qui rapporte ce propos (*loc. cit.*), ajoute : « Et « au prince d'Orange sans terre; car toutes ses terres estoient occupées. »

5. Papon, *op. cit.*, t. III, p. 290. — Est-ce alors que le Pape fut taxé à 50,000 fr. par les états de Provence? (L. Blancard, *Inventaire des archives du département des Bouches-du-Rhône*, B 49, reg. *Potentia*.)

de Chazeron, précipité, ainsi que tant d'autres, du haut du rocher des Baux, des rapts, des adultères, des sacrilèges, des incendies, des « courses » en Provence et dans les pays adjacents, où de nombreux chrétiens se voyaient réduits au désespoir par « cet ennemi des âmes aussi bien que des corps, » la violation de son serment, le crime de lèse-majesté constituaient autant de chefs d'accusation sur lesquels il devait répondre le 21 décembre 1394. L'assignation fut publiée, à son de trompe, à Tarascon, à Arles, à Saint-Remy, et affichée nuitamment aux portes du château des Baux. Le 22 décembre, Raymond de Turenne n'ayant point comparu, le sénéchal Pierre d'Acigné, siégeant à Tarascon, déclara ses biens et ses terres confisqués au profit de Louis II, affranchit les sujets provençaux de toute obligation envers le coupable, enfin prononça contre lui une condamnation capitale qui devait recevoir son exécution aussitôt (et cela ne tarderait guère) que Raymond serait tombé aux mains des officiers du roi[1].

On ne voit donc pas bien clairement les avantages qui résultèrent du voyage de Boucicaut, pour la paix générale s'entend. Si l'on se place, au contraire, au point de vue particulier des intérêts du maréchal, le bénéfice de son séjour apparait bien plus nettement. Il a fait agréer, le 15 novembre, par la reine Marie, son hommage du comté et du château de Beaufort, qu'une donation récente de Guillaume Roger (28 septembre) avait transportés en ses mains et en celles d'Antoinette, sa femme, au grand détriment de Raymond, son beau-père[2].

La guerre ne prit fin que vers le mois de février 1395. Henri de Marle, président, et Pierre le Fèvre, conseiller au parlement

1. Arch. nat., P 1351, n° 695. — A défaut de cette sentence, qu'il ne connait point, Papon cite (t. III, p. 291) un acte du mois de mars 1395 par lequel la tête de Raymond aurait été mise à prix. Les négociations qui s'engagèrent, comme on va le voir, dès le mois de février 1395, me font douter de l'exactitude de cette indication.

2. Justel, *op. cit.*, pr., p. 138 et 139. — La première impression de Guillaume Roger avait pourtant été mauvaise, quand il avait appris le mariage de sa petite-fille Antoinette : « M. mon pere, écrit Raymond, me ala man« der que j'avoie mal fait d'avoir marié la mareschalle si meschaument « et à sy grant honte et deshonneur et honte de nostre lignage. » (Arch. nat., K 55, n° 22, fol. 31 v°.)

de Paris, furent envoyés à Pertuis, auprès de Raymond de Turenne, pour négocier la paix. Par malheur, cette ambassade donna lieu à un incident qui, sous la plume de l'intéressé, revêt tous les caractères d'un odieux guet-apens. Je reproduis son récit, sans en garantir l'exactitude. Deux des hommes de Raymond, Paul Triboulet et Jean David, avaient été chargés d'escorter les négociateurs; forts des assurances recueillies de la bouche même de Benoît, ils s'en retournaient en Avignon, le 15 février, quand, aux approches de la ville, ils se virent assaillis par une troupe d'hommes armés, parmi lesquels un écuyer du cardinal de Viviers. Emmenés aussitôt au château de Mornas, propriété du Pape, ils furent mis aux fers; l'un d'eux, Paul Triboulet, « jeté en la fosse male et profonde. » Bientôt arriva l'ordre de Benoît de les tenir sous clef, et, chose plus grave encore, le trésorier du Pape s'empara de tous les titres et mémoires dont ils étaient porteurs et dont ils devaient s'aider, en cour romaine, pour soutenir les revendications de leur maître[1].

Les pourparlers continuèrent néanmoins, et les trente-sept premiers articles de la pièce donnée en appendice sont précisément les demandes que Raymond adressait à la cour d'Avignon vers la seconde partie du mois d'avril 1395 : demande de liberté pour Paul Triboulet et Jean David (art. XXVIII et XXXIII); demande de réparation et de restitution pour la comtesse douairière de Valentinois (art. XXXVII); demande de réintégration en la charge de grossateur pour maître Pierre Vincent (art. XXI); demande d'office pour le frère du chevalier Guy de Pesteil (art. XX); demande de bénéfices pour Pierre Morgant (art. XIX); demande de justice pour Jean Panival (art. VI); demande d'argent pour les héritiers de « Jean de les Ages » (art. XXII), pour les écuyers Pierre Mauroux et Yves Trébignon (art. XXIII à XXVII), et surtout pour Gantonnet d'Abzac, qui, avant de commander les bandes de Raymond, avait guerroyé en Italie comme capitaine général à la solde de l'Église, puis avait servi sous Clément VII dans la guerre de Provence, contre les Tuchins et au siège d'Aix (art. XIII à XVIII). Si Raymond pensait aux siens, il n'avait garde de s'oublier lui-même : c'étaient des

1. Voy. ci-dessous, art. XXVIII, XXXIX et XL.

créances remontant au règne de Grégoire XI (art. I et XXXIV); des ornements, des joyaux et des tapis de Turquie qu'il prétendait lui avoir été donnés lors du départ de ce pape pour l'Italie (art. IV); son père et lui avaient prêté de fortes sommes au saint-siège sous Grégoire XI et sous Clément VII (art. IX et XI); lui-même avait servi en Italie pour le compte de l'Église[1] (art. X). Puis, à Avignon, sans sa permission et sans celle de son père, le cardinal de Thurey, depuis plusieurs années, occupait leur hôtel de Turenne (art. XII). La Chambre apostolique devait lui répondre des dettes du changeur André de Tix (art. VII et VIII), ainsi que des dommages que lui avaient causés, depuis 1392, les agressions d'Eudes de Villars (art. V). Clément VII avait violé la paix jurée (art. XXX) et lui avait retenu les revenus des bénéfices de Saint-Remy, de Pertuis et de Pélissanne (art. XXXVI). Raymond demandait, en tout, plus de deux cent mille francs, une absolution générale et publique, l'annulation des sentences prononcées contre lui et ses gens au mépris de tout droit (art. XXXII), la restitution des chartes et des titres qui lui avaient été enlevés par Jean de Trie et sur lesquels se fondaient une grande partie de ses réclamations (art. XXXI)[2].

Ces demandes furent examinées par les officiers du Pape, et je les ai retrouvées, dans un manuscrit de la *Collection de Périgord,* accompagnées des réponses de la Curie. Sauf en ce qui concerne Paul Triboulet et Jean David, déjà remis en liberté, ce sont autant de fins de non-recevoir. La plainte d'Alix de Beaufort est renvoyée au Roi-dauphin. Des protégés de Raymond, les uns ont été justement punis, comme serviteurs d'un ennemi de l'Église, les autres peuvent se passer de son intervention : tel est Gantonnet d'Abzac, qui a déclaré s'en rapporter personnellement à Benoît XIII. Le Souverain pontife n'est responsable

1. Raymond paraît avoir été nommé, vers 1376, capitaine général des troupes du Comtat (Ch. Cottier, *op. cit.*, p. 90). Au sujet de son rôle en Italie, M. Henri Lacaille a recueilli d'importants documents, qu'il doit faire connaître dans un ouvrage sur *Enguerran VII, sire de Coucy.*

2. A deux reprises déjà, Raymond s'est plaint d'avoir été dépouillé de ses titres; cette fois il rend responsable du vol Jean de Trie, l'un des négociateurs envoyés par Charles VI au mois de mai 1394.

ni des attaques d'Eudes de Villars, ni de l'enlèvement du chartrier : simple fait de guerre qui s'est produit à une époque où Raymond était en lutte ouverte avec l'Église. Dans les autres demandes, on relève des contradictions, des inconséquences, des défauts de preuves. La paix de 1392 a été violée, non par Clément, mais par Raymond; et, quand celui-ci s'occupera de réparer les graves dommages qu'il a causés à l'Église, l'Église pourra peut-être songer à reviser son procès.

La situation resta donc à peu près la même, et les années suivantes n'offrent guère que la répétition d'incidents déjà connus. Gantonnet d'Abzac s'intitulait pompeusement « vicaire et capitaine general ès contés de Provence et Forcalquier pour noble et puissant seigneur messire Raymond, viconte de Turenne et de Valerne et seigneur de la ville et baronnie de Pertuis[1]. » Quand les bandes de Raymond étaient lasses de combattre, elles se laissaient nourrir par le pays, trop heureux d'acheter à ce prix un peu de tranquillité; c'est ainsi qu'au mois de décembre 1395, Arles, Tarascon, Toulon, Marseille conclurent des « patis » avec les compagnies répandues dans les forteresses des Baux, de Roquemartine, de Pertuis, de Vitrolles, de Roquefure, tandis que la partie militante des troupes de Raymond, trois cents combattants au moins, s'en allait continuer la guerre sur la terre du prince d'Orange[2]. Puis un nouvel accord, du 11 mars 1396, semblait promettre l'établissement d'une paix plus durable, au moins entre Raymond, le roi de Sicile et la Provence : Raymond rendait le château de Vitrolles, recouvrait en revanche Saint-Remy et les terres Baussenques, les cens jadis possédés par les seigneurs des Baux

1. Arch. nat., K 55, n° 22, fol. 16 r°. — Vers cette époque, Raymond se vantait d'avoir en Provence cinq cents combattants de plus qu'autrefois et de pouvoir facilement s'en procurer encore mille autres. (Ibid., fol. 29 v°.)

2. Ibid., fol. 16 r°, 18 v°, 44-46. — Raymond réclamait à Jean de Chalon, prince d'Orange, une partie de l'héritage de Catherine de Baux, dame de Courtheson et de Gaudissart, morte en 1393, sans postérité, et dont les terres avaient été confisquées, dès 1365, au profit de Raymond de Baux V, prince d'Orange. Elle avait donné à Guillaume Roger de Beaufort, le 12 novembre 1375, son château de Gaudissart. (L. Barthélemy, *op. cit.*, p. XIX, 412 et suiv.)

à Tarascon, à Aureille, à Sénas et à Pélissanne, le péage de Bouc, le port du Puy-Sainte-Réparade, Éguilles, Puyricard, Gaudissart, Séderon et une moitié de la vicomté de Valernes; durant la trêve, il touchait, chaque mois, quatre mille francs; l'évacuation de ses compagnies devait coûter à la Provence de quarante à soixante mille francs; toutes les difficultés restaient soumises, en dernier ressort, à l'arbitrage du duc d'Orléans[1]. Mais, comme d'habitude, cette paix n'était que le prélude d'une nouvelle guerre. Un Arlésien déclare qu'on ne saurait estimer le dommage causé, vers cette époque, par les gens d'armes de Raymond, et il affirme que, sans une trêve conclue par la ville d'Arles le 7 décembre 1396, le pays environnant risquait d'être entièrement dévasté[2]. On signale, en cette même année et en la suivante, des armements considérables du côté de la Provence, une démarche infructueuse de Reforciat d'Agoult auprès d'Éléonor de Comminges, les sièges de Vitrolles et de Meyrargues[3]. Le 27 avril 1397, Georges de Marle, sénéchal de Provence, se disposait à marcher contre les Baux et Roquemartine, repaires toujours occupés par les « vils brigands (*latrunculi*) » de Raymond de Turenne[4]. Il mettait, le 30 juillet, le siège devant Pertuis, et s'en emparait au bout de dix-huit jours, grâce peut-être à certaine bombarde qui lançait des pierres de trois « quintaux ». Les gens d'Arles et de Tarascon n'osaient faire la vendange que sous la protection de petits corps d'armée soudoyés à cet effet, précaution dont l'événement démontra la nécessité. Enfin ils ne tardèrent pas à élever à Saint-Hippolyte-de-Moulès une sorte de redoute ou d'observatoire fortifié, dont la garnison, nuit et jour, veillait sur les vignes de la Crau[5].

Raymond, de son côté, renouvelait ses attaques contre les États de l'Église, détroussait de plus belle voyageurs et pèlerins et, qui pis est, s'emparait du château de la Fare, en plein Comtat-Venaissin. Force fut à Benoît XIII de recourir aux moyens

1. Arch. nat., K 55, n° 22, fol. 12 r°; cf. *ibid.*, fol. 1 et 52.
2. *Mémoires de Bertrand Boysset, loc. cit.*, p. 44.
3. Papon, t. III, p. 293.
4. Arch. des Bouches-du-Rhône, B 1808 (communication de M. F. Reynaud).
5. *Mémoires de Bertrand Boysset, loc. cit.*, p. 50 et 51.

employés, sans beaucoup de succès d'ailleurs, par son prédécesseur : une bulle du 20 août 1397 assigna, pour le 19 octobre, Raymond et ses complices, afin qu'ils fussent interrogés au sujet de leur foi, qu'une si longue obstination rendait singulièrement suspecte. Un consistoire se tint à la date indiquée; deux cardinaux sortirent du palais d'Avignon, pour appeler à haute voix Raymond et ses complices, et Benoît XIII, encouragé par une récente victoire[1], fulmina contre eux l'excommunication[2]. Le 15 février suivant, mêmes formalités, même appel fait aux portes du palais des papes; du coup, l'interdit fut jeté sur tous les lieux où résidaient Raymond et ses complices; les curés durent, chaque dimanche et chaque jour de fête, faire porter processionnellement une civière devant la porte des excommuniés ou, tout au moins, à travers les chemins, en chantant le psaume CIX, plein d'amères imprécations, puis lancer à terre trois cailloux, en signe de malédiction éternelle[3].

Quelques mois s'écoulèrent, et aux mesures de rigueur succédèrent les propositions de paix. Le cinquante-septième feuillet d'un petit registre conservé dans les *Cartons des Rois* contient un fragment de charte à moitié effacé : j'en ai pu déchiffrer juste assez pour apprendre qu'au mois de juin 1398, quatre cardinaux furent pris pour arbitres par les envoyés de Raymond et par le Camerlingue, représentant de la Chambre apostolique[4]. Ils eurent à examiner, sous une forme plus développée parfois, les demandes déjà produites par Raymond trois ans auparavant. Bien qu'elles ne semblent pas avoir reçu un accueil beaucoup plus favorable qu'en 1395, la paix, tant désirée, se serait

1. Averti à temps du passage à Cadolet d'un des capitaines de Raymond, commandant quatre-vingt-dix lances, le gouverneur du Comtat avait appelé en toute hâte les troupes de Raymond de Mondragon, qui, tombant à l'improviste sur les soldats du vicomte, n'en laissèrent pas échapper un seul. (Ibid., p. 51.)

2. Arch. nat., P 1351, n°s 697 et 698. — Justel, au contraire, prétend qu'en 1397 Raymond fut absous par Benoît XIII (*op. cit.*, p. 68).

3. Arch. nat., P 1351, n° 699.

4. Arch. nat., K 55, n° 22, fol. 57 v°. — L'effectif des troupes de Raymond avait diminué : au mois d'avril, cent quarante de ses hommes d'armes avaient été dirigés sur la Camargue et sur le Languedoc. (*Mémoires de Bertrand Boysset*, *loc. cit.*, p. 51.)

peut-être faite. Mais la papauté d'Avignon traversait alors une crise qui compromettait plus que son repos, son existence même.

La cour de France était lasse d'assister aux tergiversations des deux pontifes qui se partageaient l'Église : dans l'espoir d'abréger le schisme, elle venait de retirer son obédience à Benoît XIII. Abandonné de presque tous ses cardinaux, ce pape allait être assiégé, dans son propre palais, par Geoffroy le Meingre, frère du maréchal Boucicaut[1].

C'était pour Raymond de Turenne une trop belle occasion de reprendre la campagne. Froissart le nomme parmi ceux qui se joignirent à Geoffroy le Meingre[2]. J'ai, en effet, trouvé trace d'une promesse qu'auraient faite, à ce moment, les soldats de Raymond de le servir envers et contre tous, particulièrement contre le Pape[3].

Dans tous les cas, ce fut un des derniers exploits de Raymond sur les terres de l'Église. Privé des secours qu'il attendait de France (le sénéchal de Beaucaire avait pour consigne de barrer le chemin à tout renfort), rejeté en Vivarais et en Velay, il fut assiégé, en 1400, dans le château de Bouzols, par Pons de Langeac, chambellan du duc de Berry[4]. En même temps se poursuivait et se consommait l'œuvre de sa spoliation au profit de Boucicaut, son gendre, et d'Antoinette, sa fille[5], que Raymond n'avait pas attendu jusque-là pour déshériter et désavouer[6]. Boucicaut avait conclu, le 7 juillet 1399, un traité

1. Et non pas le maréchal lui-même, comme on le croit généralement. Le P. Ehrle, qui vient de mettre ce dernier point en lumière (*Archiv für Literatur und Kirchengeschichte des Mittelalters*, Bd. V, Heft 3, 1889, p. 465), aurait pu citer à l'appui de sa thèse le témoignage de Boysset.

2. Éd. Kervyn de Lettenhove, t. XVI, p. 126.

3. Arch. nat., R^{2*} 38.

4. Voy., pour plus de détails, D. Vaissete, t. IX, p. 983, et Arch. nat., R^{2} 40. Cf. Douët d'Arcq, *op. cit.*, t. I, p. 139.

5. Aussitôt après la mort de Guillaume Roger (27 mars 1395), Boucicaut s'était fait envoyer en possession du château et du comté de Beaufort (voy. l'ordre de Charles VI, du 8 avril [1395], Arch. nat., K 55, n° 22, fol. 16; cf. ibid., fol. 39 et 51). Les châteaux de Bouzols et de Fay, également livrés à Boucicaut vers cette date (K 55, n° 22, fol. 51), firent ensuite retour à Éléonor de Comminges (ibid., fol. 50) ou à Raymond de Turenne (R^{2*} 38).

6. Le 17 novembre 1395, Raymond fait jurer à un nouveau capitaine à

par lequel il s'engageait à réduire en l'obéissance de la reine les Baux, Roquemartine et autres places encore occupées par son beau-père, à embarquer pour Constantinople, s'il pouvait les y décider, les routiers guerroyant en Provence et à barrer le passage du Rhône aux troupes levées par Raymond sur la rive languedocienne[1]. Peu de temps après, il recevait en don la seigneurie des Pennes[2], et, dès la même année, ses domaines provençaux comprenaient Pertuis, Pélissanne, Saint-Remy, etc.[3]; enfin, en 1401, il se faisait amener la mère de Raymond, prisonnière à Aix, pour négocier avec elle la cession de Meyrargues[4]. Quant aux Baux et aux châteaux de Montpaon, de Castillon, de Mouriès, de Séderon, d'Éguilles, etc., ils paraissent avoir été attribués à Eudes de Villars et à Alix de Baux[5]. Ainsi se

qui il confie la garde du château de Montvalent (Lot, canton de Martel) de ne jamais remettre ce château, ni à Boucicaut, ni à Antoinette, que dès à présent il déshérite : « Et ceste privacion, disoit..... qu'il l'avoit « faite et faisoit par pluseurs causes raisonnables qui à ce faire le mou- « voient, et par les grans mauvaistiez, ingratitus qu'il disoit que elle, « enluminée de l'art du deable, avoit fait audit M. le conte... » Raymond accusait alors Boucicaut d'avoir fait mourir de douleur son père, Guillaume Roger, et d'avoir cherché à le faire périr lui-même (K 55, n° 22, fol. 14 v°). — Le 5 juillet 1399, il fait son testament, par lequel il renie de nouveau et déshérite sa fille et institue comme héritiers sa sœur Éléonor et le duc d'Orléans (A. Vayssière, *Documents relatifs à l'histoire de la maison de Turenne*, dans le *Bulletin de la Soc. scientif., histor. et archéol. de la Corrèze*, t. VII, 1885, p. 359-378). Justel, toujours plein de ménagements pour la maison dont il écrit l'histoire, interprète ainsi cette pièce : Raymond fit sa sœur Éléonor son héritière universelle « en cas qu'Antoinette de Beaufort, sa fille unique, mourust sans enfans. » (*Op. cit.*, p. 70.) Expilly va plus loin : à l'entendre, le testament du 5 juillet 1399 fut fait en faveur d'Antoinette. (*Dictionnaire géographique des Gaules*, t. I, p. 83.)

1. Reg. *Lividi* de la Chambre des comptes d'Aix, analysé par Papon (t. III, p. 294-295). Cf. Bouche, t. II, p. 424.

2. L. Blancard, *op. cit.*, B 597; cf. B 602.

3. Ibid., B 1670 à 1675.

4. Ibid., B 602; cf. B 1676 à 1678. Papon, t. III, pr., p. LXX.

5. Voy. un hommage du 8 octobre 1399 (L. Barthélemy, *op. cit.*, n° 1674; cf. n° 1692). — M. A. Molinier affirme qu'en 1404 Raymond de Turenne était l'allié du roi de Sicile et se servait de lui contre le maréchal Boucicaut. (*Hist. génér. de Languedoc*, t. IX, p. 984.) Notre confrère interprète un peu trop librement une analyse de l'inventaire des *Monuments histo-*

réalisait la prédiction d'Honoré Bonnet, prieur de Salon : « Je « verray encores, s'il plaist à Dieu, que le commun parler de « Lombardie sera veriffié en Raymond Rogier; ce dit le Lom- « bard : *Home de poco retourne en poco*[1]. »

J'ai nommé Honoré Bonnet, l'auteur de l'*Arbre des batailles*. Mais les circonstances qu'on vient de rapporter ne permettent-elles pas de préciser la date d'une de ses œuvres littéraires, *l'Apparition maistre Jehan de Meun ?* M. Paulin Paris la place entre 1397 et 1403[2]. Je crois que l'on ne peut hésiter qu'entre 1397 et 1398. En effet, dès l'année suivante, on a vu que Raymond était dépossédé de ses terres de la rive gauche du Rhône; rien n'eût empêché dès lors Honoré Bonnet de s'en retourner en Provence et d'y jouir paisiblement des revenus de son prieuré de Salon : il n'eût donc pas écrit ces mots, qui sont insérés dans sa dédicace au duc d'Orléans : « [Je] suy hors « de mon pays, et pour la guerre que maistre Remond Rogier « a faicte tant longuement en Prouvence contre le jeune roy « Louis de Cecille, pour ce que pas ne me plaist d'estre en pays « de guerre; car ne sçay, ne doy armes porter, et mon benefice « est maintenant de petite value. Sy me suis tenus par deçà, et « m'y tiens tousjours, en attendant que Dieu meist remede « contre cellui tirant Raymon Rogier[3]. »

Le rôle de Raymond de Turenne en Provence et dans le Comtat-Venaissin était bel et bien fini. Cela est si vrai que les historiens provençaux placent à cette date le récit de sa mort, qu'ils ne manquent pas d'agrémenter de circonstances dramatiques : « Le « 10 mai 1399, disent-ils (quelques-uns mettent 1400, ou 1401), « Raymond voulant repasser le Rhône, avec ses soldats, pour « éviter la cavalerie du prince de Tarente, qui le suivait de près, « il piqua son cheval pour entrer dans une barque; le cheval la « franchit, se précipita dans le fleuve et tenta en vain d'en « regagner les bords : Raymond tomba et disparut[4]. »

riques (n° 1816) qui, elle-même, est loin de présenter l'exactitude désirable.

1. Bibl. nat., ms. français 810, fol. 33 r°. — Cf. Paulin Paris, *les Manuscrits françois de la Bibliothèque du Roi*, t. VI, p. 265.
2. Ibid., p. 260 et 271.
3. Bibl. nat., ms. fr. 810, fol. 32 r°.
4. A. Fabre, *Histoire de Provence*, t. II, p. 369. Cf. Bouche, t. II,

Il est certain cependant que Raymond de Turenne vécut, sinon jusqu'en 1417, comme l'ont cru les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*[1], au moins jusqu'en 1411[2], et peut-être jusqu'aux premiers mois de l'année 1413[3]. N'eût-il laissé d'autres traces de son existence remuante que les nombreux procès qu'il ne cessa de poursuivre[4], ou que les violents réquisitoires qu'il rédigea contre son gendre[5], nous serions sûrs qu'il n'a pas péri dans le Rhône vers l'an 1400. Le Parlement, pour ne citer qu'un fait,

p. 425; Pitton, p. 214; Gaufridi, t. I, p. 270; Papon, t. III, p. 296; abbé Boze, *Histoire d'Apt* (Apt, 1813, in-8°), p. 196; abbé Rose, *op. cit.*, p. 54; Barjavel, t. II, p. 348, etc.

1. T. II, p. 403. — Ils se fondent uniquement sur une lettre du duc Jean de Berry imprimée par Justel (pr., p. 138) sous la date de 1417. Or, comme le duc de Berry était mort depuis le 15 juin 1416, il faut probablement reporter la lettre en question à l'année 1397, date qui lui est assignée dans une analyse du registre R²* 38.

2. Lettres de Charles VI du 22 septembre 1411. (Arch. nat., R² 41.) Le 16 décembre 1409, Raymond était intervenu dans un procès pendant au Parlement. (Arch. nat., X 1a 4788, fol. 386.)

3. D'après un acte cité par Baluze (*Vitæ paparum*, t. I, c. 966), et dont G. Lacoste (*Histoire de Quercy*, t. III, p. 354) conteste inutilement l'authenticité, Boucicaut et Antoinette auraient constitué procureur, le 12 mars 1413, pour prendre possession de la vicomté de Turenne. Une preuve plus convaincante de la mort de Raymond ressort du testament d'Antoinette, daté du 10 avril 1413 : elle y recommande à Boucicaut l'âme de son père, et le charge de pourvoir à l'établissement des bâtards de Raymond. (Arch. nat., R²* 37, fol. 240 et suiv.; texte publié, en 1885, par M. A. Vayssière, dans le *Bulletin de la Soc. scientif., histor. et archéol. de la Corrèze*, t. VII, p. 378, et, tout récemment, par M. Joseph Denais, *le Testament d'Antoinette de Turenne, comtesse de Beaufort, femme du maréchal de Boucicault*, Vannes, 1889, in-8°.) — L'épitaphe de l'église Saint-Martial d'Avignon, dont on a voulu conclure que Raymond avait vécu jusqu'au 12 mai 1420, pourrait bien se rapporter à son oncle Raymond de Beaufort, vicomte de Valernes. (Cf. P. Anselme, t. VI, p. 317.)

4. Arch. nat., X 1a 4786, fol. 120 r°, 127 v°, 277 v°, etc. — On trouvera dans K 55, n° 22, fol. 35 v° et 37 v°, l'état des causes que Raymond avait pendantes, en 1398, au Parlement et au Châtelet. — A signaler aussi la curieuse lettre d'un des hommes de Raymond qui, ayant maille à partir avec la justice royale, contait sa mésaventure, et ajoutait : « Dictes à « Monseigneur que, se je usse soufferte tant de mal ne de maischansté « pour servir Dieu comme j'ay pour lui servir, que m'arme fust sauvée. » (K 55, n° 22, fol. 36 v°.)

5. Voy. notamment un acte d'appel du 27 juin 1407. (Arch. nat., R² 41.)

défend à l'un de ses avocats, le 5 février 1406, « sur peine d'encourir l'indignation du Roy..., que, en nulle manière il ne conseille, ne ayde, ne conforte messire Raymon de Turenne, chevalier, ou prejudice du Roy, de son honneur ne de sa court, mais le induise et exhorte de son povoir à obeir au Roy[1]. » Raymond, à cette époque, n'osait plus s'aventurer en France, même pour plaider, et ses serviteurs, à ce qu'il assure, étaient arrêtés par les gens du duc de Berry pour ne point vouloir se prêter aux complots dirigés contre la vie de leur maître[2].

C'est alors aussi que Raymond, vieilli, ruiné, chassé, mis au ban du royaume, parut pour la première fois plier sous les excommunications. Sentant le besoin de se réconcilier avec l'Église, il sollicita son pardon de ce même Benoît XIII qu'il avait vu repoussé, puis de nouveau obéi en France, et dont il devait bientôt voir, pour la deuxième fois, la déchéance et la fuite. Il demanda seulement à être dispensé de venir en personne se prosterner aux pieds du Souverain pontife, faisant valoir les dangers auxquels l'exposerait ce voyage. Par bulle du 11 février 1408, datée de Porto-Venere, Benoît XIII, cédant aux supplications de Boucicaut, alors gouverneur de Gênes, et tenant compte, dans une large mesure, de la parenté de Raymond, donna de pleins pouvoirs à l'archevêque de Tours pour entendre la confession du coupable, pour recevoir son serment, lui imposer une pénitence et l'absoudre : mais il fut stipulé qu'en aucun cas Raymond, eût-il par devers lui des obligations écrites, ne réclamerait un seul denier des officiers pontificaux, ni de la Chambre apostolique[3].

1. Arch. nat., X 1a 1478, fol. 251 v°; passage cité par M. Félix Aubert (*le Parlement de Paris de Philippe le Bel à Charles VI, son organisation*, Paris, 1887, in-8°, p. 242).

2. Arch. nat., R² 41 (27 juin 1407).

3. Baluze, *Vitæ paparum*, t. II, c. 1136-1142. — Justel a imprimé (pr., p. 136) et, ce qui est plus étrange, Baluze a utilisé (*op. cit.*, t. I, c. 965 et 1396) une prétendue bulle d'absolution donnée à Raymond de Turenne le 6 février 1408. Quand nous n'aurions pas, dans Baluze même, le texte de la véritable bulle, ni le fond ni la forme de l'étrange document imprimé par Justel ne permettraient d'en attribuer la rédaction à la chancellerie de Benoît XIII. La phrase n'y présente aucun vestige du rythme propre à la chancellerie pontificale. De plus, on y fait tenir à Benoît XIII

Tel fut l'épilogue d'une lutte célèbre dans les annales du Midi, célèbre, dis-je, autant que mal connue. Peut-être les exploits de ce brigand de bonne famille eussent-ils moins frappé les imaginations, si, comme tant d'autres chefs de bandes qui, vers la même époque, ravageaient les provinces, il se fût borné à des attaques contre les puissances temporelles. La guerre au chef de l'Église, même quand ce chef est contesté, a dans le monde plus de retentissement. Celle qu'entretint Raymond de Turenne, pendant plus de dix années, prouva que, sous un gouvernement faible, le séjour d'Avignon n'était guère plus favorable aux papes que celui de l'Italie; elle absorba une grande partie des ressources de la Curie, elle paralysa son action, elle mina sourdement sa position déjà branlante. Suivant la pensée ingénieuse d'un biographe de Clément VII[1], cette guerre fut le châtiment du népotisme des papes : Grégoire XI avait enrichi les siens, peut-être avec excès; son neveu retourna contre le saint-siège les armes qu'il en avait reçues.

La pièce que je donne en appendice a été transcrite par M. Rivain d'après le carton K 1144 (n° 37) des Archives nationales. J'y ai joint des variantes et des « réponses » empruntées à un texte du même document conservé à la Bibliothèque nationale, dans le ms. 4 de la Collection de Périgord. L'intérêt en avait été signalé par notre confrère M. A. Molinier[2]; quelques extraits en devaient paraître dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*[3].

Il est aisé de s'apercevoir que ces deux textes n'ont pas été rédigés tout à fait à la même époque. Quand l'un (celui de la Bibliothèque) compte (art. XXXIV et XXXVI) trois termes échus,

le langage le plus outrageant pour son prédécesseur. Nul doute que nous ne soyons en présence d'une bulle apocryphe, ou peut-être d'un projet de bulle préparé par Raymond lui-même. Dans ce cas, ce texte présenterait un certain intérêt, en ce qu'il ferait connaître les explications que fournissait Raymond au sujet du mariage d'Alix de Baux avec Eudes de Villars et au sujet des événements qui en furent la conséquence.

1. Baluze, *Vitæ paparum*, t. I, c. 534.

2. D. Vaissete, t. IX, p. 957.

3. Communication de M. Marmier (3 février 1881).

l'autre en compte six. Cherchons à déterminer la date précise de la première rédaction, qui ne comprend que trente-sept articles.

J'y relève (art. XXVIII) une mention de l'arrestation de Paul Triboulet et de Jean David, qui eut lieu, comme on le sait par ailleurs, le 15 février 1395. De plus, à l'art. XXI, je lis : « Comme le XVIIe jour du mois de janvier et l'an derrenièrement « passé, c'est assavoir l'an mil CCC IIII^xx et XIIII... » Raymond de Turenne usait du style de France : l'année 1394, pour lui, avait pris fin le jour de Pâques (11 avril) 1395. De ces deux passages on peut conclure que la première rédaction est postérieure au 11 avril 1395. Mais, d'autre part, Raymond de Turenne y parle de son père comme s'il vivait encore (art. XI et XII), et n'y prend pas encore le titre de comte de Beaufort; or, Guillaume Roger était mort, à Paris, le 27 mars 1395[1], et il est difficile d'admettre que son fils ait ignoré sa mort plus de quatre ou cinq semaines. Par conséquent, la date de la première rédaction doit être placée vers la seconde moitié du mois d'avril 1395.

Quant à la seconde rédaction, qui comprend quarante articles, elle ne peut être antérieure au mois de mai 1398 (voyez art. XXXVIII)[2], ni postérieure à la Saint-Jean (24 juin) de la même année (voyez art. XXXIV). En la plaçant au mois de juin 1398, on la fait coïncider avec un arbitrage dont la trace a été retrouvée et signalée au cours de ce mémoire.

Noël VALOIS.

1. Arch. nat., R² 40; Bibl. nat., ms. Baluze 23, fol. 125 r°.
2. Me Paul Triboulet dut être, comme on l'a vu, remis en liberté vers le mois de mars ou d'avril 1395 ; il livra son neveu comme otage : or, la captivité de ce neveu avait déjà duré, au moment de la rédaction de l'art. XXXVIII, trois ans et trois mois. Il y a bien cet intervalle entre le mois de mars 1395 et le mois de juin 1398.

Ce sont les demandes que messire Raymon, conte de Beaufort et viconte de Turenne[1], fait a nostre saint pere le Pape et a son chambellan.

[Avril 1395-juin 1398.]

I. — Premierement, comme, du temps de bonne memoire pape Gregoire, derrenier trespassé, et par compte fait entre ledit messire Raymon, d'une part, et le tresorier du Pape, d'autre, nostre Saint Pere soit tenuz à icelui messire Raymon [de la] somme de iij^{m} v^{c} lij frans, comme par lettres scellées du seel dudit tresorier puet apparoir et autrement deuement, se mestier est, demande ledit messire Raymon que nostre Saint Pere le face paier la dite somme de iij^{m} v^{c} lij frans.

[Réponse de 1395[2] :] *In compromisso in articulo viso prius, etc., ubi designat istam litteram, ponit quod continet vj vel vij^{m} francos, et sic sibi contradicit.*

[Réponse de 1398 :] *Attende.*

[N. B.] Ceste presente lettre a robée audit messire Raymon Jehan de Trie : si requiert ledit messire Raymon que elle [lui] soit rendue, pour prouver [sa] demande.

[Réponse de 1395 :] *Ista petitio ex se ipsa injusta est et iniqua.*

II. — Item, requiert le dit messire Raymon que nostre Saint Pere le face paier ij^{m} xl frans, d'une part, et ij^{m} c xlv frans, d'autre, èsquels icelui nostre Saint Pere lui est tenuz, comme il appert par cedules escriptes de la main dudit tresorier et autrement deuement.

[Réponse de 1395 :] *In compromisso [et] in articulo visis prius, etc., ponit quod iste cedule continent circa viij vel ix^{m} francos sive florenos camere : et sic est contradictio.*

1. Le texte du ms. 4 de la Collection de Périgord porte simplement : « Messire Raymon de Turenne. »

2. Elle ne se trouve que dans le ms. 4 de la Collection de Périgord. Il en est de même de toutes les réponses faites, en 1395, aux demandes de Raymond.

[Réponse de 1398 :] *Attende.*

[N. B.] Cestes cedules a robées Jehan [de Trie] audit messire Raymon : si requiert ledit messire que elles lui soient rendues pour prouver ses demandes.

[Réponse de 1395 :] *Ut supra.*

[Note se rapportant aux deux premiers articles :] Mgr le cardinal du Puy[1] scet bien que le tresorier du Pape devoit cest argent audit messire Raymon.

[Réponse de 1395 :] *Dominus cardinalis dicit quod nichil scit.*

[Réponse de 1395 se rapportant aux deux premiers articles :] *Ad duos primos articulos potest responderi quod de quantitatibus in eis contentis et petitis, si debite probabuntur, et Camera apostolica ad eum tenebitur, faciet dominus noster fieri satisfactionem.*

III. — Item, quant le dit messire Raymon ala au mandement et service du Roy à la bataille de Flandres, et mena pluseurs gens d'armes avecques lui, et, pour paier ses gens d'armes, engaiga à feu maistre Bernart Carit, jadiz collecteur de nostre Saint Pere, deux fermaux d'or, desquelz l'un estoit fait à la façon d'un P, chargié de pierreries fines, et avoit dedans le P une ymage de Nostre Dame d'or, et estoit garni de perles, et valoient bien les deux fermaux viij^c frans; et semblablement engaiga icelui messire Raymon au dit feu Carit, au dit temps, deux chopines et deux gobelès d'or, tout pour la somme de iiij^c frans; et il soit ainsi que il n'ait recouvré du dit feu Carit, collecteur, que les dictes chopines et gobelès, parmi paiant ij^c frans, qu'il en a baillié roiaument; et, pour les autres ij^c frans, il ait baillié au dit collecteur une assignacion de iij^c L frans; et que le cardinal du Puy ou de Murol[2] ait pris, après le trespas du dit collecteur, pour nostre saint pere le pape Clement, derrenier trespassé, les diz fermaux : requiert ledit messire Raymon que nostre Saint Pere lui rende les diz fermaux et la dite assignacion, parmi recevant ij^c frans, que il[3] est prest et offre à paier[4].

1. Pierre Girard.
2. Jean de Murol.
3. *Ms.* : quiel.
4. La réponse faite à cet article en 1395, et inscrite en marge du ms. 4 de la Collection de Périgord, est presque entièrement effacée. Les quelques mots restés lisibles permettent de croire que les gens du Pape engageaient Raymond de Turenne à s'adresser aux héritiers de Bernard Carit.

[N. B.] Les gens de feu Bernart Carit ont dit que Mgr de Murol ou le cardinal du Puy prirent les biens dudit Mgr Bernard Carit.

[Réponse de 1398 :] *Papa non successit isti, nec habuit aliquid de bonis suis; ymo se submisit parlamento Regis.*

IV. — Item, le pape Gregoire derrenierement trespassé donna au dit messire Raymon, quant il parti derrenierement de Romme, deux grans tapiz de Turquie, et valoient bien chascun v^c^ ducas, et une chapelle de draps de damas et les paremens d'autel rouges, la dicte chapelle garnie de diacre et de soubzdiacre, de [plu]yals, d'orfrois, et un grant fermail d'or garni de pierreries et de perles, qui avoit cousté iiij^c^ et L ducas, et une grant venne de l'euvre de Naples, les quelles choses feu le cardinal d'Arle[1] print et emporta de Romme en Avignon; et par ainsi estoit tenuz en son vivant de le rendre audit messire Raymon; et il soit ainsi que, après le trespas du dit cardinal, nostre Saint Pere derrenier trespassé ait pris touz les biens d'icelui cardinal, et ait donné ung des diz tapis au sire de la Riviere; et, pour ce, requiert le dit messire Raymon que nostre Saint Pere, comme successeur ès biens du feu cardinal, lui rende les biens et choses declarées en cest present article.

[N. B.] M. P. de Cassaignes, que Diex absoille, savoit bien ceste chose, et aussi M. J. de Bar; et Mgr de Xainctes[2] en scet bien la certaineté et en a bien oy parler.

[Réponse de 1395 :] *Qui decesserunt... nichil scire*[3]*... [certos] instituit heredes; contra quos agat ipse dominus Raymundus, quia Papa nec heres, nec successor ipsius domini cardinalis.*

[Réponse de 1398 :] *Probet!*

V. — Item, comme, ou trectié et en l'accort fait, à Saint Esperit, par Mgr le duc de Berry entre nostre saint pere pape Clement derrenierement trespassé, l'evesque de Valence, le conte de Valentinois et messire Odo de Villars, duquel nostre Saint Pere [se fist] fort et s'est obligié, d'une part, et le dit messire Raymon, d'autre, ait esté dit par ledit Mgr le duc que bonne paix seroit entre les dites parties, et que le dit messire Odo ne feroit ne porteroit aucun dommâge au dit messire Raymon, ne en ses lieux et terres; et il soit ainsi que, depuis et après ladite paix et la prononciacion d'icelle faicte par ledit Mgr le duc, ledit messire Odo et ses gens aient fait guerre audit messire Raymon et de M. son pere,

1. Pierre de Cros.
2. Élie de Lestrange.
3. La première partie de cette réponse est effacée.

et icelles endommagés jusques à la somme de xx^{m} frans et plus, de quoy nostre Saint Pere estoit et devoit estre tenuz, pour ce qu'il s'estoit fait fort et obligié pour le dit messire Odo, comme il est dict : requiert ledit messire Raymon que nostre Saint Pere lui paie ladicte somme.

[N. B.] Cet article se puet prouver par les lettres de la paix et par les sauf conduis qui ont esté donnez par les gens de messire Odo de Villars, depuis que la paix fut prononcié par Mgr de Berry.

[Réponse de 1395 :] *Per dictas litteras apparet de contradictione, quia in eis nulla fit mentio de dicto Odone; et, licet fuisset actum quod ipse dominus Odo comprehenderetur in dicta p*[*ace,*] *tamen ipse dominus Raymundus nullo modo voluit; et propter hoc fuerunt refecte* [*littere*] *ipsius domini Ducis super dicta pace.*

[Réponse de 1398 :] *Attende, quia dictus Reymundus noluit consentire quod dominus Odo includeretur, etc., et ideo agat contra eum.*

VI. — Item, comment, par le trectié de la dite paix prononcié le ve jour de may, nostre Saint Pere derrenierement trespassé et son chambellan feussent tenuz de faire droit et raison des habitans d'Avignon et en la conté de Venice audit messire Raymon et à ses gens, serviteurs et familiers, et certains marchans d'Avignon soient tenuz à Jehan Panival, serviteur et familier du dit messire Raymon, en la somme de xiiij^{c} frans, qui leur a baillez et nombrez de la somme de ij^{m} cent frans qu'il avoit receuz des propres deniers dudit messire Raymon, et il soit ainsi que le dit messire Raymon ait sommé et requis le dit chambellan qu'il feist paier aux diz marchans les diz xiiij^{c} frans qui leur a baillez et nombrez, afin qu'il feust paiez desdiz ij^{m} cent frans à lui deuz par ledit Panival, et qu'il a interest que ledit Panival reçoive les diz xiiij^{c} frans, pour ce qu'ilz furent de son argent : requiert icelui messire Raymon que nostre Saint Pere paie audit Panival les diz xiiij^{c} frans, ou les lui face paier dedens ung certain brief jour.

[Réponse de 1395 :] *Nunquam ipsi domino Raymundo, nec ejus servitoribus, seu familiaribus, fuit denegata justicia per ipsum Camerarium, vel alium officiarium; unde et satis apparet quod ista peticio est indebita et exquisita. Quare, etc.*

[Réponse de 1398 :] *Petat a dicto Panival, qui captus est; et fiet sibi justicia.*

[N. B.] Ceste lettre roba J. de Trie audit messire Raymon : si requiert le dit messire Raymon que la dicte lettre lui soit rendue pour prouver ses demandes.

[Réponse de 1395 :] *Manifeste injuste petit.*

VII. — Item, comme pareillement, par le dit trectié prononcié le dit v^{e} jour, nostre dit saint pere le pape Clement derrenierement trespassé et son dit chambellan soient tenuz de faire droit et raison audit messire Raymon de Andrieu de Tix, lequel lui est tenuz en la somme de v^{m} frans, oultre ce qu'il a, et le dit messire Raymon ait sommé et requis par pluseurs foiz le dit chambellan qu'il lui feist droit et raisòn dudit de Tix, de quoy il a esté refusant : requiert ledit messire Remon que nostre Saint Pere li paie ladicte somme de v^{m} frans, ou la lui face paier, dedens ung certain et brief jour.

[Réponse de 1395 :] *Istud non est verum, quia ymo ad requisitionem simplicem ipsius domini Raymundi fuerunt dati* [*judices*] *illi, quos ipse voluit, super omnibus peticionibus quas volebat facere contra dictum Andream ; qui judices, prosequente procuratore dicti domini Raymundi, cognoverunt et pronunciaverunt, et eorum sentencia... prout... per publica instrumenta. Quare, etc.*

VIII. — Item, comme, par deffaut de ce que ledit de Tix n'a paié au dit messire Remon les diz v^{m} frans, et qu'il a esté desloial, et en demeure de lui rendre certains joiaux, c'est assavoir veselle d'or garnie de pierreries et de perles qu'il avoit en garde de lui, la quele le dit de Tix a vendu oultre sa voulenté, et la tient pour emblée et n'eust pas donné le marc pour deux cens frans, et pour ce ait esté endommagiez en la somme de xxx^{m} frans, desquelz dommages ledit messire Raymon doit estre creu par son serement, comme il apperra par certaines lettres ou instrumens sur ce passez, et il soit ainsi que ledit chambellan n'ait voulu faire aucune raison au dit messire Raymon du dit de Tix, ne des diz dommages, combien qu'il en ait esté requis et sommé, comme dit est, et qu'il est tout prest de jurer que les diz dommages montent tant, et offre à faire le serement sur ce : pour ce requiert ledit messire Raymon que nostre Saint Pere lui paie ladicte somme, ou lui face paier, par ledit de Tix dedens ung certain et brief jour.

[N. B.] Ces ij articles se prouveront par les instrumens.

[Réponse de 1395 :] *Respondetur ut in precedenti articulo.*

[Réponse de 1398 :] *Habuit sententiam contra se.*

IX. — Item, que ledit messire Raymon a presté à nostre saint pere pape Clement derrenierement trespassé vij^{m} v^{c} florins de chambre, d'une part, et ij^{c} et iiij^{xx}, d'autre, comme il apperra par bulle de nostre Saint Pere, et autrement deuement, se mestier est : et pour ce requiert le dit messire Raymon à nostre Saint Pere qu'il lui paie les diz vij^{m} v^{c} florins, d'une part, et ij^{c} iiij^{xx} frans, d'autre.

[N. B.] Ceste bulle roba Jehan de Trie à messire Raymon : si requiert ledit messire Raymon que on lui rende la dicte bulle pour prouver ses demandes.

[Réponse de 1395 :] *Peticio est iniqua et* [*injusta*]; *sed doceat ipse dominus Raymundus de debito, et dominus noster faciet fieri debitam satisfactionem.*

X. — Item, comme nostre dit Saint Pere soit tenuz et obligés audit messire Remon en la somme de vij^{m} florins de chambre pour cause des services par lui faiz ou païs d'Italie, ès guerres de l'Eglise, comme apperra par bulle de nostre Saint Pere, et autrement deuement, se mestier est : requiert ledit messire Raymon que nostre Saint Pere lui paie les diz vij^{m} florins.

[Réponse de 1395 :] *Respondetur ut supra proxime ad alium articulum.*

[N. B.] Jehan de Trie a robé ceste bulle audit messire Raymon : si requiert ledit messire Raymon que on lui rende, pour prouver ses demandes.

[Réponse de 1398 se rapportant aux articles IX et X :] *Doce.*

XI. — Item, comme feu l'evesque de Magalonne[1] derrenierement trespassé, jadiz tresorier du Pape, confessa devoir à Mgr de Beaufort, pere dudit messire Raymon, la somme de iiij^{m} florins de chambre, à cause de prest fait à nostre dit Saint Pere, lequel obliga pour ce les biens de la Chambre, messire Raymon au (*sic*) interest que son dit seigneur et pere soit paiez ; et, par ledit trectié de la paix prononciée ledit v^{e} jour de may, nostre dit Saint Pere se soit soubzmis à l'ordenance du Roy et de ses deputez de tout ce en quoy il puet estre tenuz et obligez audit Mgr de Beaufort : requiert icelui messire Raymon que nostre Saint Pere paie audit Mgr de Beaufort, son pere, la dicte somme de iiij^{m} florins.

1. Pierre de Vernobs.

[Réponse de 1395 :] *Doceatur de debito, et fiet debita responsio.*

[Réponse de 1398 :] *Attende si Thesaurarius potuit obligare, et doce de litteris.*

[N. B.] Mgr de Beaufort a ladite bulle.

[Note ajoutée en 1398 :] Et Mgr de Beaufort qui est huy a monstrée la dicte bulle à Mgr de Saint Marçal[1], et l'a veue, et a mandé à Mgr de Beaufort qu'il a veue la bulle en la main de M. Alzias[2]. Mgr a de cette bulle vidimus signé de deux notaires, que Merigot a entre ses mains, pour les monstrer aus arbitres.

XII. — Item, comme Mgr le Cardinal de Thury[3] ait occupé de fait, et contre le gré et voulenté des diz Mgr de Beaufort et de messire Raymon, son filz, leur hostel, assis en Avignon, appellé l'ostel de Turenne, et l'ait detenu l'espace de viij ans, et detiengne encores, et le dit messire Raymond ait requis audit chambellan qui lui en feist raison et justice, et lui feist rendre le dit hostel et les louages d'icelui, comme faire le devoit, par le dit cardinal, de quoy il n'a riens voulu faire : pour ce, requiert ledit messire Raymon que nostre Saint Pere rende à M. son pere et à lui ledit hostel, ou le leur faire rendre dedens un certain jour que sur ce lui sera prefigé, et à paier ou faire paier, dedens ung certain jour, les diz louages, c'est assavoir iiij^{c} frans par an desdictes xij années, et ceulx qui escharront jusques à plaine restitucion dudit hostel audit pris.

Cest article se puet prouver par l'instrument de Mgr Enguerran de Heudin et par l'instrument de l'argent que on presenta audit Mgr Enguerran ou à son procureur.

[Réponse de 1395 :] *Dirigat[4] ipse dominus Raymundus suam peticionem contra possidentem dictam domum, et fiet justicia sibi.*

[Réponse de 1398 :] *Fiet justicia.*

XIII. — Item, comme messire Gantonnet d'Apzac ait esté capitaine general pour l'Eglise ou païs d'Italie, et, pour ce, lui feussent deuz pluseurs gaiges, et, avecques ce, lui estant prison-

1. Hugues de Saint-Martial, cardinal-diacre du titre de Sainte-Marie in Porticu.

2. Alcias-Gasc, un des familiers de Raymond.

3. Pierre de Thurey.

4. *Ms.* Drigatat.

nier pour la guerre de la dicte Eglise ou lieu d'Arone, lequel il recouvra sur les ennemis de la dicte Eglise, pluseurs biens qu'il avoit laissez en l'ostel de bonne memoire feu Raymon, arcevesque de Nicossie[1], jadiz son oncle, lesquels estoient siens et lui appartenoient, eussent esté pris par les gens de la chambre de feu pape Gregoire, et encores le dit arcevesque eust fait audit d'Apzac pluseurs lais en son testament, pour lesquelles choses le dit d'Apzac faisoit poursuite par devant nostre Saint Pere et contre lui, c'est assavoir que sur les dictes choses fut faite composicion, transaction et accort entre le dit chevalier, d'une part, et le tresorier de nostre dit Saint Pere, d'autre, et les gens de sa Chambre, et par icelle composition fut dit et accordé que icelui chevalier auroit certaine somme de florins pour les choses dessus dictes, de la quelle somme reste encore à paier vij^{m} florins de chambre, comme il apperra par bules sur ce faictes et autrement deuement, se mestier est[2] : pourquoy requiert ledit messire Raymon, par le moien du dit trectié, et que ledit d'Apzac est son serviteur et familier, que nostre dit Saint Pere paie ou face paier au dit d'Apzac la dicte somme de vij^{m} florins.

[N. B.] Cest article se puet monstrer par bulle.

XIV. — Item, comme ledit d'Apzac ait baillé pieça en garde et deposts à feu l'evesque de Magalonne, jadiz tresorier de nostre Saint Pere, mille florins de chambre, et il soit ainsi que nostre Saint Pere ait prins et eu touz les biens demourez du decès du dit feu evesque et tresorier : pour ce, et par le moien dudit trectié, et que ledit d'Apzac est serviteur et famillier du dit messire Raymon, requiert messire Raymon que au dit d'Apzac soient paiez les mil florins dessusdiz de chambre.

[N. B.] Cest article se puet prouver par le cardinal du Puy et par pluseurs autres tesmoings que Mgr Gantonnet produira.

[Réponse de 1398 se rapportant aux articles XIII et XIV :] *Fiet justicia dicto militi.*

XV. — Item, le dit messire Gantonnet a demouré, par le com-

1. Raymond de la Pradèle, qui mourut avant 1382 d'après les documents recueillis par M. le comte de Mas Latrie (*Histoire des archevêques latins de l'île de Chypre*, Gênes, 1882, in-4°, p. 70).

2. Gantonnet d'Abzac revient sur ces diverses questions dans son testament fait, à la Douze, le 18 décembre 1401 et publié en partie par M. de Mas Latrie (*Histoire de Chypre sous le règne des princes de la maison de Lusignan*, Paris, 1852, in-8°, t. II, p. 460-464).

mandement et ordenance de nostre saint pere pape Clement derrenierement mort, en la guerre de Provence, et contre les Touchins, et servi l'Eglise et nostre dit Saint Pere, par l'espace de vj ans, à xxx ou à xl hommes d'armes, qui estoient à lui et soubz son pennon et retenue, de quoy il n'a riens esté paié : et, pour ce, requiert ledit messire Raymon, par le moien dudit trectié, et que icellui Gantonnet est serviteur et familier dudit messire Raymon, que nostre Saint Pere paie audit messire Gantonnet ses gaiges et de ses dictes gens d'armes, c'est assavoir xviij florins pour mois pour chascun homme d'armes, pour les dictes vj années.

[N. B.] Mgr Gantonnet dit qu'il les prouvera.

XVI. — Item, comme ledit messire Gantonnet ait demouré, du commandement et ordenance de nostre Saint Pere, en la ville de Saint Esperit et ou païs denviron, et servi icellui Saint Pere par l'espace d'un an, avecques xl hommes darmes, qui estoient à lui soubz son pennon, et desquelz il avoit la charge : pour ce requiert ledit messire Raymon que, pour les moiens et causes dessus dictes, nostre Saint Pere paie audit messire Gantonnet ses gaiges et de ses dictes gens d'armes pour xj mois de la dicte année, c'est assavoir xviij florins, pour chascun homme d'armes, pour chascun mois.

XVII. — Item, que le dit messire Gantonnet fut et ala oultre mer pour avoir le paiement et satisfaction d'aucunes assignacions que les gens de la chambre de nostre dit Saint Pere lui avoi[en]t fait ou dit païs ; et, combien qu'il en feist toute diligence, il n'en peust avoir un denier, et despendit ou voyage la somme de iiij^{m} florins de chambre : pourquoy requiert ledit messire Remon, par les moiens dessus diz, que nostre Saint Pere paie audit messire Gantonnet la dicte somme de iiij^{m} florins de chambre.

[N. B.] Mgr Gantonnet dit qu'il prouvera ces ij articles.

XVIII. — Item, quant le païs de Prouvence se rebella contre l'arcevesque d'Aix, ledit messire Gantonnet fut, du commandement et ordenance de nostre dit Saint Pere, avec ledit arcevesque et au siege d'Aix, l'espace de iij ans, avecques quarante hommes d'armes, qui estoient à lui soubz son penon et ordenance, et il soit ainsi que, les diz trois ans, le dit messire Gantonnet n'ait esté paié oultre ung mois : pour ce requiert le dit messire Remon, par les moiens dessus diz, que nostre Saint Pere paie audit messire Gantonnet ses gaiges et de ses dictes gens d'armes par les dictes iij années, ledit mois excepté, c'est assavoir xviij florins, pour chascun mois, à chascun homme d'armes.

[Réponse de 1395 :] *Ad xiij et supra proxime sequentes, ad istum inclusive, respondetur quod dictus dominus Gantonetus scripsit et notificavit domino nostro quod, super omnibus dictis peticionibus et aliis que habet facere cum Camera, vult stare ordinacioni Sue Sanctitatis, nec vult per alium quemcumque pro eo aliquid peti. Quare, etc.*

[Réponse de 1398 se rapportant aux articles XV à XVIII :] *Fiet justicia dicto militi.*

XIX. — Item, comme nostre dit Saint Pere ait osté, sanz cause raisonnable, sauve sa grace, à Pierre Morgant, mes tant seulement en haine de ce qu'il estoit serviteur dudit messire Raymon, et qui lui revela comment on le vouloit emprisonnier, les provendes de Briode en Auvergne et de Sainte Opportune de Paris : requiert ledit messire Raymon que notre Saint Pere rende et restitue audit Morgant les dictes provendes, ou le recompense en autres benefices equipollens, et aus fruis et levées que ledit Morgant eust perceu des dites probendes depuis l'an mil CCC IIII[xx] et IIII, que elles lui furent ostées, comme dit est, et ceulx que icelui Morgant en pourroit percevoir et percevroit, jusques ad ce que icelles probendes lui seront rendues, ou il soit recompensez, comme dit est, en autres benefices.

[N. B.] Cecy est public et se puet prouver par bulles et autres enseignemens.

[Réponse de 1395 :] *Iste Petrus serviebat inimico Ecclesie et ipsius domini nostri Clementis, unde juste debuit et potuit privari. Quare, etc.*

[Note ajoutée en 1398 :] Cest chapitre Mgr ne laisseroit point que le Pape ne lui en fist raison, et aussi bien les arbitres.

[Réponse de 1398 :] *Prosequatur Morgant jus suum.*

XX. — Item, comme par le dit trectié de la paix, ait esté dit expressement que le registre de court de Rome, le quel avoit esté osté au frere de messire Guy de Pesteilz, chevalier, sanz cause et raison, comme il a esté depuis cogneu par les cardinaux qui à ce ont esté commis, lui seroit rendu en l'estat qui l'avoit par avant qui lui feust osté, et, ce non obstant, nostre dit Saint Pere ait chargié ledit registre de la pension de mil florins envers le cardinal de Saluce[1] : pour ce requiert le dit messire Remon que, en

1. Amé de Saluces.

enterinant le dit trectié, la dicte charge soit ostée du dit registre roiaument et de fait, et on en tiengne quitte le frere dudit chevalier, car la rente que le Pape a ou roiaume de France en est bien obligié, comme il appert par le trectié de ladicte paix faicte par les gens du Roy et de Mgr de Berry[1].

[Réponse de 1395 :] *Respondetur quod Papa hoc officium potest committere cui vult et quando vult, et, si uni commisit, potest pro libito voluntatis alteri committere, nec aliquis mortalium debet ei dicere : Cur ita facis ? Quare* [*etc.*].

[Note ajoutée en 1398 :] De cest chapitre, messeigneurs les cardinaux lui veillent faire justice.

[Réponse de 1398 :] *De hoc fiet verbum domino nostro Pape.*

XXI. — Item que, comme, le xvij^e jour du mois de janvier et l'an derrenierement passé, c'est assavoir l'an mil CCC IIII^xx et XIIII, l'auditeur de la chambre de nostre dit Saint Pere eust fait prendre et encarcerer maistre Pierre Vincent, grossaires des lettres apostoliques de nostre Saint Pere ; et, estant en la prison, par force et par paour le tourment, le fit renoncier audit office, le quel pape Gregoire, que Diex absoille, lui avoit donné, et l'avoit tenu et possidé paisiblement, par l'espace de xxij ans, le dit auditeur ; sanz cause et senz raison le despoulla dudit office, et ses autres biens pris par ledit auditeur, à tort et à pechié et sanz cause et raison, ainsi comme il se puet clerement prouver, fors tant seulement pour ce qu'il avoit esté serviteur dudit messire Raymon ou temps du pape Gregoire : et, pour ce, requiert ledit messire Raymon que ledit maistre Pierre Vincent soit restitué en son dit office et en ses biens dessus diz ; car il ne les a perduz, se non pour ce qu'il avoit esté serviteur du dit messire Raymon, et cecy scet bien l'auditeur de la Chambre qui est aujourdui.

[Réponse de 1395 :] *Respondetur quod iste sancte et juste fuit privatus, ut apparet per processum existentem super hoc in curia auditoris Camere. Quare, etc.*

[Réponse de 1398 :] *Fiet mencio domino nostro.*

XXII. — Item, comme nostre Saint Pere feust tenuz et obligez à feu Jehan de les Ages, jadiz serviteur et famillier dudit messire Raymon, en la somme de viij^c florins de chambre, comme il

1. Ces derniers mots « comme il appert, etc., » ne se trouvent pas dans le ms. 4 de la Collection de Périgord.

apperra par bulles et autrement deuement, se mestier est : pour ce requiert ledit messire Raymon, par le moien dudit trectié, et que ledit feu Jehan de les Ages estoit son serviteur, comme dit est, que nostre Saint Pere paie aus heritiers dudit feu Jehan la dicte somme de viij^c florins de chambre.

[N. B.] Cecy se puet prouver par la bulle que Filol a.

[Réponse de 1395 :] *Respondetur ad istam peticionem et sequentes, usque ad xxvij inclusive, quod dominus [Raymundus] non debet esse procurator istorum; sed ipsi petant a Camera, si quid eis debet, et ipsa debite eos contentabit.*

[Note ajoutée en 1398 :] Mgr ne laisseroit point cecy aler; car ledit Jehan de les Ages devoit à Mgr plus de mil florins.

XXIII. — Item, comme Pierre Mauroux, escuyer, ait esté ou service de nostre Saint Pere, ou chastel de Saint Angel, l'espace de xiiij mois, estant le siege devant ledit chastel, du quel service ledit Mauroux n'a aucunement esté paié : pour ce, et par le moien du dit trectié, et que le dit Mauroux est serviteur et famillier dudit messire Raymon, requiert icellui messire Raymon que nostre Saint Pere paie audit Mauroux ses gaiges desdiz xiiij mois, c'est assavoir xviij florins pour chascun mois.

[N. B.] Cecy se puet prouver clerement : car ledit Pierre Mauroux estoit l'un des plus grans capitaines qui feussent dedens et qui plus fist endurer le chastel de Saint Angel.

XXIV. — Item, comme nostre dit Saint Pere soit tenu et obligié audit Mauroux en la somme de ij^c florins de chambre, comme il appert par lettre ou bulle ou autrement deuement, se mestier est : requiert ledit messire Raymon que ledit Mauroux soit paié de ladite somme de ij^c florins de chambre.

[N. B.] Jehan de Trie roba ceste bulle : si requiert ledit messire Raymon que on la lui rende[1].

XXV. — Item, comme nostre dit Saint Pere ait prins ou fait prendre tous les biens que ledit Mauroux avoit en Avignon, pour ce que icelui Mauroux, qui est vassal et serviteur et famillier dudit messire Raymon, lui avoit gardé et defendu une sienne forteresse, et en hayne dudit messire Raymon : pour ce, et par les moiens dessusdiz, requiert ledit messire Raymon que audit Mauroux soient renduz ses diz biens, ou la somme de v^c florins pour la value d'iceulx.

1. Cette note a été cancellée dans K 1144, n° 37.

[N. B.] Cecy se puet prouver par voix commune; et ledit P. Mauroux n'est pas en cest païs : mais on le mandera querir.

[Réponse de 1395 :] *Iste Petrus nominatus in istis tribus articulis erat serviens armorum et faciebat guerram, domino nostro regnante. Quare, etc.*

[Réponse de 1398 :] *Veniat et petat.*

XXVI. — Item, comme Yvon Trebignon, escuier, ait servi nostre dit Saint Pere en la guerre de l'Eglise ou païs d'Italie, l'espace de vj mois, avecques trois hommes d'armes soubz lui et desquelz il avoit la charge, requiert ledit messire Raymon que, par le moien du trectié, et que icelui Yvon est serviteur et familler dudit messire Raymon, que nostre Saint Pere paie audit Yvon ses diz gaiges et des diz iij hommes d'armes des diz vj mois, et pour chascun homme d'armes, pour chascun desdiz mois, xviij florins; et de ceci sont bonnes lettres d'eux.

[N. B.] Jehan de Trie roba cestes ij lettres : en requiert ledit messire Raymon que elles lui soient rendues, pour prouver sa demande.

XXVII. — Item, comme nostre dit Saint Pere soit tenuz audit Yvon Trebignon, pour cause du service par lui fait en la guerre de l'Eglise ou païs d'Italie, en la somme de ixc ducas, comment il se puet prouver par bulles ou lettres et autres deuement : requiert ledit messire Raymon, par les moiens dessusdiz, que nostre Saint Pere paie audit Trebignon ladicte somme de ixc ducas.

[N. B.] Cest article se puet prouver par les lettres scellées du scel du cardinal de Geneve, qui lors estoit legal (*sic*) et tantost après fut pape.

[Réponse de 1398 :] *Petat, si velit.*

XXVIII. — Item, requiert ledit messire Raymon que Jehan David et maistre Paul Triboulet lui soient renduz et delivrez, car nostre Saint Pere leur avoit dit qu'ilz povoient aler et venir seurement; et, d'autre part, ilz avoient saufconduiz de Mme la Royne, et furent pris de lieux du Pape, en forè, et recuillis en ses lieux.

[N. B.] Cest article est notoire à chascuns.

[Réponse de 1395 :] *Isti fuerunt expediti. Quare, etc.*

[Réponse de 1398 :] *Expediti sunt.*

XXIX. — Item, que l'en face justice au dit messire Raymon, en toutes les cours d'Avignon, de touz ceulx que le dit messire

Raymon pourra monstrer par lettres ou instrumens qui lui seront tenuz ou obligiez.

[Réponse de 1395 :] ***Respondetur quod et sibi [et] omnibus ibi petentibus fit et fiet justicia.***

[Réponse de 1398 :] ***Papa mandabit fieri justiciam de subditis.***

XXX. — Item, comme se soit chose que le Pape derrenierement trespassé, oultre ce qu'il avoit promis et juré ou trectié de la paix qu'il ne feroit ne ne pourchasseroit mal ne dommage audit messire Raymon ne à ses gens, ait fait et pourchassié le contraire, qui tourne en dommage audit messire Raymon de plus de cent mille frans, tant de la perte de son heritage, comme de ses gens, et de ce qu'il leur doit : pourquoy requiert ledit messire Raymon à nostre Saint Pere que il lui en plaise faire restitution, car ledit messire Raymon s'en remeit en sa conscience.

[Réponse de 1395 :] ***Istum [non] est verum. [Quare,] etc.***

XXXI. — Item, comme Jehan de Trie ait robées audit messire Raymon lettres jusques au nombre de xvij, qui lui seront neccessaires à prouver ses demandes, et nostre Saint Pere lui ait mandé qu'il trouvera bien maniere que ledit messire Raymon recouvrera les dictes lettres : pourquoy requiert ledit messire Raymon que les dictes lettres lui soient rendues, car autrement il ne pourroit prouver ses demandes.

[N. B.] Cest article se puet bien prouver comment ledit Jehan de Trie roba les dictes lettres; et ceci scevent bien Mgr Girart de Bourbon et messire Girart d'Arlo, qui s'offroit de les faire rendre, mès que messire Raymon en quitast le Chambellan et pluseurs autres[1].

[Réponse de 1395 :] ***Iste articulus continet manifestam injusticiam, quia dominus noster non debet emen[dare] furta vel dampna dicta vel facta ipsi domino Raymundo per suos, nec eciam per alios, quando ipse faciebat [guerram] apertam contra Ecclesiam. Quare, etc., et petat litteras suas ab eo quem asserit eas sibi suttraxisse, etc.***

[Note ajoutée en 1398 :] Et cestes lettres ont tenues par pluseurs fois Meirigot de Palisses, maistre Paul Triboulet, Gobert de Luseul, Merigot Bermon, maistre Pons Girart, et Jehan Bon Vin, et par

1. Dans la pièce K 1144, n° 37, cette note se termine ainsi : « En quitast le Chambellan et print l'obligance de la Chambre du Pape. »

ceulx là se puet prouver; car il ont tenues les dictes lettres. Et aussi ont veu et tenu lesdites lettres maistre Climent de Reilhac et maistre Jehan Andriquel, advocas en Parlement, maistre Jehan de Betisy et maistre Jehan Naudon, procureurs de Parlement, lesquelz advocas et procureurs firent les demandes dudit messire Raymon selon les lettres et instrumens en quoy le Pape estoit tenuz audit messire Raymon, et les gens du Pape doivent avoir le roulle qui leur fut baillié devant le chancelier de France, et signé de la main maistre Henry Mauloué, secretaire du Roy.

[Réponse de 1398 :] *Injuste petit.*

XXXII. — Item, requiert ledit messire Raymon que nostre Saint Pere revoque et mette au neant touz et quelconques procès ou sentences faiz par son predecesseur contre ledit messire Raymond et ses gens, et leur donne absolucion generale et publique, se mestier est *ad cautelam*[1] : car, contre tout droit et raison, les diz procès et sentences ont esté faiz et données publiquement contre lui et ses gens, et le pape derrenierement trespassé lui rompy la paix et les convenances qu'il lui avoit faictes, et le Pape et le Chambellain les avoient promises et jurées[2].

[N. B.] Et ce se puet prouver par l'accort qui fut fait par les gens du Roy et de Mgr de Berry, et par les paix qui furent faites à Saint Remi et à Saint Esperit.

[Réponse de 1395 :] *Quando ipse dominus Raymundus emendabit dampna que fecit Ecclesie, providebitur sibi prout fuerit racionis.*

[Réponse de 1398 :] *Facta pace, fiet taliter quod debebit contentari.*

XXXIII. — Item, nomme les personnes pour qui il veult avoir saufconduit : premierement messire Gantonnet d'Autissac, Jehan David, messire Paulet Triboulet, Jambert de Cornilli, Guynot de Tession, messire Alsias Gasc, maistre Pierre Vincent, et chascun d'eulx portant le saufconduit, et x autres en sa compagnie, et que le saufconduit soit du Pape et de la part de la royne, et que ilz se facent fors de toutes gens et de toutes pars[3].

[Réponse de 1395 :] *Ad istum articulum non est [opus] responsione.*

1. Ces cinq derniers mots ne se trouvent pas dans le ms. 4 de la Collection de Périgord.

2. La dernière proposition a été également rajoutée en 1398.

3. Dans la pièce K 1144, n° 37, cet article est cancellé.

XXXIV. — Item, comme ce feust chose que pape Gregoire derrenierement trespassé deust au dit messire Raymon la somme de xxj^{m} iiij^{c} iiij frans ou florins de chambre, et en eust baillié audit messire Raymon deux bulles comment il lui recongnoissoit devoir la dicte somme, lesquelles deux bulles ledit messire Raymon bailla au cardinal d'Arle derrenierement trespassé, ainsi comme il devoit faire, par l'accort de la paix, qui fut faicte en Avignon; et, parmi ladicte paix, Mgr le chambellan de nostre Saint Pere se soit obligez audit messire Raymon, en presence de mes seigneurs les cardinaux de Poitiers[1], d'Amiens[2], de Cusance[3], de Saint Marsal et de Mgr de Xaintes, de paier audit messire Raymon, chascun an, à chascune feste de saint Jehan Baptiste, v^{c} frans et v^{c} florins de chambre, jusques à tant que ledit messire Remon feust parpaiez de la somme contenue ès deux bulles dessus dictes, et en prist sentence d'escommeniement de l'auditeur de la Chambre ou cas qu'il defauldroit d'un seul jour à paier audit messire Remon v^{c} frans et v^{c} florins de chambre à chascune feste de saint Jehan Baptiste, comme dit est; et il soit ainsi que Mgr le Chambellan ait deffailli de paier audit messire Raymon de trois termes : requiert ledit messire Raymon à nostre Saint Pere qu'il le face paier à Mgr le Chambellan des diz iij termes[4], et qu'il face mettre en segur que, deci en avant, Mgr le Chambellan lui tiengne ce qui lui a promis et juré, et lui face rendre les ij bulles en quoy est contenue ladicte somme; car maistre Pierre Vincent les bailla au cardinal d'Arle derrenierement trespassé, ainsi comme il le devoit faire parmi le trectié de la paix qui fut faicte en Avignon, et Mgr de Xaintes le scet bien[5], Mgr Pierre Bourier et pluseurs autres gens d'estat, chevaliers et escuiers.

Item, devra plus le Chambellan, à la Saint Jehan qui vient, à Mgr de Beaufort v^{c} frans et v^{c} florins de chambre, oultre les vj termes dessusdiz.

[Réponse de 1395 :] *Ad istum articulum respondetur prout in instructione seu memoriali quod incipit : Dominus Clemens VII.*

1. Guy de Malesset.
2. Jean de la Grange.
3. Nicolas Brancaccio, archevêque de Cosenza.
4. Le texte rédigé en 1398 et conservé dans la pièce K 1144, n° 37, porte : « VI termes. »
5. Les quelques lignes qui suivent ne se trouvent pas dans le ms. 4 de la Collection de Périgord : elles ont été ajoutées en 1398.

[N. B.] Il en doit bien souvenir à messeigneurs les cardinaux de Poitiers, d'Amiens, de Cusance et de Saint Marsal, et aussi à Mgr de Xaintes[1], comment le Chambellan s'obliga et emprint sentence d'escommeniement, et aussi leur doit bien souvenir que Mgr de Beaufort qui est huy bailla les bulles au cardinal d'Arle ainsi comme il le devoit faire; car ainsi fut ordené par les seigneurs cardinaux qui firent la paix : par quoy rende l'en les bulles audit Mgr de Beaufort, et là il verront les bulles en quoy le Chambellan est obligez audit Mgr de Beaufort.

[Réponse de 1398 :] *Attende.*

XXXV. — [Article ajouté en 1398 :] Item, demande plus ledit messire Raymon audit Mgr le Chambellan, pour les dommages, fraiz, interez et despens faiz et soutenuz par ledit messire Raymon à cause du deffaut de la paie des diz vj termes dessus diz, et à cause aussi que il n'a tenu ne acompli les autres choses contenues en ladicte paix, aussi comme ilz l'avoient promis et juré, et l'avoient obligié à tenir et ou trectié de la paix acomplir, vint mille francs, sur lesquelles et desquelles (*sic*) dommages, fraiz et despens ledit Chambellan voulsist, promisist et jurast à croire audit messire Raymon, et à sa simple parole et sanz sacrement et nulle autre promesse, ainsi comme il appert par les lettres faictes sur ladicte paix.

Et ledit Mgr de Beaufort s'offre de jurer et prouver qu'il y a de dommage de plus de xx^{m} frans, pour ce que le Chambellan ne lui a tenu la paix qui lui avoit promise et jurée. Si requiert le dit Mgr de Beaufort aux seigneurs cardinaux qui sont arbitres qui lui en facent paier au Chambellan la somme et dedommagier le dit Mgr de Beaufort.

Item, devra plus le Chambellan à Mgr de Beaufort, à la Saint Jehan qui vient, v^{c} frans et v^{c} florins de chambre.

XXXVI. — Item, comme ce soit chose que nostre Saint Pere derrenierement trespassé doie audit messire Raymon de la somme de xx^{m} frans, et lui en eust baillié en gaiges les benefices de Saint-Remi[2], de Pellissaine[3] et de Pertuz[4], à prendre et lever les fruiz d'iceulx, jusques à tant que ledit messire Raymon feust paié tout à un coup de ladite somme; et il soit ainsi que ledit nostre Saint

1. Les lignes suivantes ont été ajoutées en 1398.

2. Saint-Remy-de-Provence (Bouches-du-Rhône, arrondissement d'Arles, chef-lieu de canton).

3. Pélissanne (Bouches-du-Rhône, canton de Salon).

4. Pertuis (Vaucluse, arrondissement d'Apt, chef-lieu de canton).

Pere ait osté audit messire Raymon les benefices de Saint Remi et de Pelissaine et de Pertuz, et pris les fruis d'iceulx par vj années, et de Pertuz depuis la Toussains en ça : requiert ledit messire Raymon estre restitué ès diz benefices des dictes années, qui se montent plus de xij^{m} florins[1] et que nostre Saint Pere conferme la bulle sur ce faicte par son predecesseur, car, en la paix faicte entre nostre Saint Pere et ledit messire Raymon par les gens du Roy, le Pape et le College doivent confermer les dictes choses en la plus forte maniere que faire se pourra.

[Réponse de 1395 :] *Respondetur quod per factum vel operam [domini nostri dictus] dominus Raymundus nichil perdidit, quodque ipse pacem de qua supra fit [sermo] non servavit. Quare non debet contentis in ea gaudere, etc.*

[Note ajoutée en 1398 :] Item, messeigneurs les cardinaux ont mandé à Mgr de Beaufort, par maistre Paul et Pierre Meingot, qui feist la procuracion de cel arbitrage, car messeigneurs les cardinaux lui garderoient bien son droit, et qu'il meist par escript ses memoires à part; car, se que Mgr de Beaufort mettroit en ses memoires, messeigneurs les cardinaux li garderoient bien son droit entierement. Et Mgr de Beaufort supplie à mesdiz seigneurs les cardinaux que ilz vueillent faire confermer les benefices par la maniere que le Pape et l'Eglise en est obligée, et qui donne sentence d'escommeniement à touz ceulx qui mettront empeschement que Mgr de Beaufort n'ait les diz benefices et les fruis, et qu'ilz mettent entredit ès villes de Pertuz, de Pelissane et de Saint Remi jusques à tant que ilz aient paié à Mgr de Beaufort la valeur des benefices et arrerages.

XXXVII. — Item, comme ce soit chose que nostre Saint Pere derrenierement trespassé, sanz cause et sanz raison, ait fait mettre le siege devant Alene[2], et destruit ledit lieu, et Savace[3] : requiert ledit messire Raymon que les diz lieux soient remis en la main de Mme de Valentinoys, et que on lui en baille la possession, et que on lui amende les dommages qui lui ont esté faiz ; car ma dicte dame de Valentinois ne mere mal de ce que le Bastart[4] faisoit à

1. Dans le texte de 1395, les lignes qui précèdent sont remplacées par ces mots : « ... pour iij années, qui se montent plus de iiij^{m} florins. »
2. Leyne (Drôme, commune de Savasse).
3. Savasse (Drôme, canton de Marsanne).
4. Tristan de Beaufort, fils naturel de Guillaume II Roger de Beaufort.

Castel neuf[1]; et, d'autre part, requiert ledit messire Raymon que le lieu de Castel neuf soit mis en la main de madicte dame de Valentinois.

[Réponse de 1395 :] *Respondetur quod petat a Dalphino, qui tenet dicta castra*[2].

XXXVIII. — [Articles ajoutés en 1398 :] Item, il est verité que, l'an mil CCC IIIIxx et XIIII, ou mois de fevrier, le premier an de la creacion de nostre saint pere pape Benoist, que aujourd'hui [est], par certain trectié de paix entre Mme la royne de Sicille, en nom du roy Loys, son filz, et le païs de Prouvence, d'une part, et Mgr de Beaufort qui est huy, d'autre part, de la voulenté, consentement et exprès commandement de nostre saint pere le Pape, et par l'ordenance de nosseigneurs les cardinaux d'Amiens, Thurin, Albane[3] et Petramale[4], Penestre[5], Jherusalem[6], Agrifueille[7] et le Vert[8], touz assemblez en l'ostel de Mgr d'Amiens, l'an dessusdit et le IIIe jour de fevrier, maistre Henry de Marle, l'un des presidens de Parlement, et maistre Pierre le Fevre, conseiller du Roy en son Parlement à Paris, lesquelz furent envoiez à Partuz devers Mgr de Beaufort qui est huy, au conduit de Mgr Girart de Bourbon, pour les tenir seeurs des Prouvençaz, et au conduit de maistre Paul et de Jehan David, pour les tenir sceurs des gens de Mgr de Beaufort, et fu ordené par les seigneurs cardinaux que aus diz maistre Paul et Jehan David le chambellan du Pape donnast lettres certifficatoires de seurté, car Mgr de Beaufort n'avoit point pour lors de guerre au Pape; laquele sceurté le chambellan du Pape ne voult donner, et disoit qu'il ne povoit jà chaloir, et que Mgr de Beaufort qui est huy n'avoit point de guerre au Pape. Après, les diz maistre Paul et Jehan David alerent prendre congié de nostre saint pere le Pape, en la presence du prevost de Thoulouse, de l'evesque de Terrassone et de l'evesque

1. Châteauneuf-de-Mazenc (Drôme, canton de Dieulefit).

2. Aucun des articles qui suivent ne se trouve dans le ms. 4 de la Collection de Périgord. On lit du reste en marge de cet article, dans la pièce K 1144, n° 37 : « Iste non est in primo datis, nec alii sequentes. »

3. Nicolas Brancaccio.

4. Galeotto Tarlato di Pietramala.

5. Guy de Malesset.

6. Bertrand de Chanac.

7. Guillaume d'Aigrefeuille.

8. Sans doute Pierre de Vergne.

du Puy, qui pour le temps estoit evesque de Saintes[1], où nostre saint pere le Pape estoit en la chambre de Romme, commanda à maistre Paul et Jehan David qu'ilz allassent à Partuz, pour conduire lesdiz maistres Henry de Marle et maistre Pierre le Fevre, en leur enchargant de dire certaines paroles à Mgr de Beaufort qui est huy touchans le fait d'eulx deulx, en les assurant que, en la terre de l'Eglise, ne entour Avignon, que lesdiz maistre Paul et Jehan David n'auroient mal ne dommage en corps ne en biens, en aucune maniere, et que hardiement alassent et retournassent seurement; et, sur la dicte assurance faicte par le Pape de sa bouche, maistre Paul et Jehan David se myrent au chemin pour aler devers Mgr de Beaufort qui est huy, à Partuz, en la compaignie des dessus diz; et, au retourner de Pertus à Avignon devers nostre saint pere le Pape, Jehan de Petigny et Pierre d'Espaigne, escuier de Mgr le cardinal de Viviers, partirent d'Avignon le xv[e] jour dudit moys de fevrier, armez et acompaignez de divers varlès à cheval; ès vignes d'Avignon, emprisonnerent les diz maistre Paul et Jehan David et le varlet de maistre Paul, et leur osterent leurs chevaux, robes et argent, lettres et apointemens qui portoient sus le trectié par lequel les dessus diz president et maistre Pierre Lefevre furent envoiez à Partuz, et menerent lesdiz maistre Paul et Jehan David à Mornas[2], ou chastel, au plus hault, qui est au Pape, où avoit un chastellain que on appelloit Estienne de Mentonnay, qui les receut en le plus aut de la forteresse, que est du Pape; et mirent les dessus diz ès fers et en bonne prison fermée, et maistre Paul en la fosse male et profonde; et eurent d'eulx les choses cy dessoubz particulierement declairées.

Item, après, quant nostre saint pere le Pape seust de la prise desdiz maistre Paul et Jehan David, il envoia à Mornas son tresorier et le regent de Veinisy, où ilz arre[st]erent lesdiz maistre Paul et Jehan David ès mains du chastellain, du commandement du Pape, et par bon instrument, que il ne les laisse transporter autre part; et le tresorier emporta une grant boueste plaines de lettres et de memoires de Mgr de Beaufort qui est huy. Après, maistre Paul fut mis à finance à ij[c] florins, et L florins pour les despens, et donna ostages et pleges à paier à certain temps; et, pendent lequel terme, le chambellan de nostre saint pere le Pape commanda au chastellain de Mornas, du commandement du Pape, que il baillast les diz prisonniers à leur maistre, et par ainsi furent

1. Élie de Lestrange.
2. Vaucluse, canton de Bollène.

menez en Savoye; c'est assavoir l'ostaige de maistre Paul, (ont tant maistre Paul, comme son oncle) et un sien nepveu (*sic*), en demoura emprison trois ans et trois mois, et encores y est son nepveu en Savoye; et a monté sa finance et les despens v^c L florins; item plus, en pourchassant la finance et delivrance de ses ostages, ij^c florins.

XXXIX. — Item, a eu son maistre (*sic*) les choses qui s'ensuivent de maistre Paul :

Premierement : deux chevaux, l'un grison et l'autre morel, qui lui coutèrent iiij^xx florins.

Item plus, une espée, ij frans.

Item plus, unes bottes noires, ij florins.

Item plus, unes bouges èsquelles y avoit les choses qui s'ensuivent : premierement les bouges, ij florins;

Item, un vel de coton de la grant fourme, ij florins;

Item, deux paire de chausses de liere, ij escuz;

Item, iij paires de chemises, que grandes que petites, ij florins.

Item, deux paire de soulers, demi franc.

Item, en billon par parpilloles, gros de Pape et de royne, et autres diverses monnoyes, xxviij florins.

Item, qu'il osterent au varlet dudit maistre Paul, xiiij escuz.

Item, plus avoit ès bouges deux mars d'argent en deux tasses, xij frans.

XL. — Et pour ce que ledit maistre Paul es[toit] asse[uré] par le Pape, et Mgr de Beaufort n'avoit point lors guerre au Pape, et toute la conté de Venessi et la terre de l'Eglise estoit en bonne paix, et aussi [maistre] Paul avoit bonne sceur[té] et saufconduit de Mme la royne, dist maistre Paul que nostre saint pere le Pape lui doit reparer et amender la finance et les dommages qu'il a receu et soustenu pour occasion de ladite prise, car lui et Jehan David furent pr[ins près] d'Avignon, en forès, et furent menez en la forteresse du Pape, et ceulx qui les prindrent estoient fam[illiers] des cardinaux, comme dit est; et, se nostre S[aint] Pere disoit que le chastellain de Mornaz n'estoit mie [ob]eïssant à lui, maistre Paul dit que, sauve sa reverence, ledit chastellain lui fut tousjours obeïssant; et appert bien : car, par le commandement que le tresorier du Pape et le regent de Venessi firent de par le Pape audit chastellain qui ne laissat aler le dit maistre Paul et Jehan David, ne transporter autre part senz [le] congié du Pape; et, par vertu dudit commandement, ledit chastellain retint arresté ledit maistre Paul et Jehan [David] jusques à tant que, par le

commandement du Pape ou de son Chambellan, il les rendist à ceulx qui les avoient prins et les menerent en Savoye ; et, par semblable raison, dist maistre Paul que le Pape les eust peu delivrer et commander audit chastellain qu'il les laissast aler, à touz leurs biens, [librement] et quittement, comme il lui fist commander [de les tenir] arrestez ; car aussi ledit chastellain afferma et dist [qu'il] les eust laissié aler quittement, se le Pape lui eust commandé.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LA SECONDE PARTIE

DE L'ANNUAIRE-BULLETIN

DE L'ANNÉE 1889.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

LISTE

DES OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA SOCIÉTÉ

DEPUIS SA FONDATION EN 1834,

A PARIS, CHEZ RENOUARD, LIBRAIRE, RUE DE TOURNON, N° 6
H. LAURENS, SUCCESSEUR.

Font partie de la Société toutes les personnes qui sont agréées par le Conseil sur la présentation de deux membres. Les demandes d'admission peuvent être adressées au secrétaire de la Société, 60, rue des Francs-Bourgeois, aux Archives nationales. Le chiffre de la cotisation annuelle est fixé à 30 francs; elle est rachetable moyennant le versement d'une somme unique de 300 francs, qui donne le titre de sociétaire à vie. Les sociétaires reçoivent, chaque année, quatre volumes de chroniques, de mémoires ou de correspondances et un volume d'Annuaire-Bulletin. Ils peuvent acquérir les publications antérieures à leur inscription, au prix de 7 francs le volume; le prix est de 9 francs pour les personnes qui ne font pas partie de la Société.

Tous les ouvrages publiés par la Société sont pourvus de tables analytiques.

ANNUAIRES DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE, de 1837 à 1863; in-18. Prix : 2 et 3 fr. *Les années* 1845-1848, 1853, 1859, 1861 *et* 1862 *sont épuisées.*

Entre autres notices et nomenclatures que contient cette collection, nous citerons les listes des évêchés et archevêchés (années 1838, 1844-1849), des monastères de France (1838), des grands feudataires (1855, 1856), des saints (1857, 1858, 1860), des ambassadeurs de France et en France (1848 et 1850), la topographie ecclésiastique de la France (1859, 1861-1863).

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE, années 1834 et 1835; 4 vol. in-8°; prix : 18 francs. *Les années* 1836-1856 *et* 1859-1862 *sont épuisées.* Années 1857 et 1858, 1 vol.; prix : 6 francs.

Recueil destiné à faire connaître les travaux de la Société, comprenant, en outre, un grand nombre d'articles bibliographiques, de notices historiques et de documents originaux.

TABLE GÉNÉRALE DU BULLETIN, 1834-1856; in-8°. Prix : 3 francs.

Au Bulletin de 1861-1862 est jointe une table des matières contenues dans les volumes des années 1857-1862.

ANNUAIRE-BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE, années 1863-1868, 1re et 2e parties; in-8°; prix : 9 francs. Années 1869, 1870-1871, 1872 à 1889 ; in-8°; prix : 5 francs.

Nombreux articles, documents et nomenclatures, tels que la liste des chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit (1863), l'inventaire de la collection Godefroy (1865 et 1866), la notice sur le Cartulaire du comté de Rethel (1867), etc.

TABLE GÉNÉRALE DE L'ANNUAIRE-BULLETIN (1863-1884); in-8°. Prix : 2 fr.

L'YSTOIRE DE LI NORMANT ET LA CHRONIQUE DE ROBERT VISCART, PAR AIMÉ, MOINE DU MONT-CASSIN, publiées pour la première fois, d'après un manuscrit français inédit du XIIIe siècle, appartenant à la Bibliothèque royale, par M. Champollion-Figeac, 1835, 1 vol. (*épuisé*).

L'*Histoire* conduit le récit des expéditions normandes jusqu'à la mort de Richard, prince de Capoue, en 1078. La *Chronique* descend jusqu'à Pierre d'Aragon, couronné roi de Sicile en 1282.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DES FRANCS, PAR GRÉGOIRE DE TOURS, publiée par MM. Guadet et Taranne, 1836-1837, 4 vol. (*La traduction est épuisée.*)

Le texte latin a été revu sur de nouveaux manuscrits appartenant à la bibliothèque de Cambrai et à la Bibliothèque nationale ; il est suivi d'une traduction française.

LETTRES DU CARDINAL MAZARIN A LA REINE, A LA PRINCESSE PALATINE, ETC., ÉCRITES PENDANT SA RETRAITE HORS DE FRANCE EN 1651 ET 1652, publiées par M. Ravenel, 1836, 1 vol. (*épuisé. Il reste quelques exemplaires sur grand papier ; prix :* 20 *francs*).

Quatre-vingt-quinze lettres trouvées dans les papiers de Baluze, et propres à éclairer les rapports intimes de Mazarin avec Anne d'Autriche.

MÉMOIRES DE PIERRE DE FENIN, comprenant le récit des événements qui se sont passés en France et en Bourgogne sous les règnes de Charles VI et Charles VII (1407-1427), publiés par Mlle Dupont, 1837, 1 vol.

Chronique française, en partie inédite, publiée d'après un nouveau manuscrit appartenant à la Bibliothèque nationale, accompagnée de notes historiques et de trente et une pièces justificatives.

DE LA CONQUESTE DE CONSTANTINOBLE, PAR JOFFROI DE VILLEHARDOUIN, édition faite par M. Paulin Paris, 1838, 1 vol. (*épuisé*).

Texte revu sur de nouveaux manuscrits appartenant à la Bibliothèque nationale, accompagné de notes et de commentaires.

ORDERICI VITALIS, ANGLIGENÆ, CŒNOBII UTICENSIS MONACHI, HISTORIÆ ECCLESIASTICÆ LIBRI TREDECIM, publiés par M. Aug. le Prévost, 1838-1855, 5 vol.

Ouvrage plein de renseignements précieux, notamment sur l'histoire

de Normandie et d'Angleterre jusqu'en 1141. Notice de M. L. Delisle sur l'abbaye de Saint-Évroul, sur Orderic et son œuvre.

CORRESPONDANCE DE L'EMPEREUR MAXIMILIEN Ier ET DE MARGUERITE, SA FILLE, GOUVERNANTE DES PAYS-BAS, DE 1507 A 1519, publiée par M. le Glay, 1839, 2 vol.

Plus de six cents lettres inédites, tirées des archives de l'ancienne chambre des comptes de Lille, pleines de renseignements intéressants sur la fin du règne de Louis XII et le commencement du règne de François Ier.

HISTOIRE DES DUCS DE NORMANDIE ET DES ROIS D'ANGLETERRE, publiée, d'après deux manuscrits de la Bibliothèque du Roi, par M. Francisque Michel, 1840, 1 vol. (*épuisé*).

Première édition complète d'une chronique française qui s'étend depuis l'invasion des Normands en France jusqu'à l'année 1220. A la suite, relation en vers du tournoi de Ham, par Sarrazin, trouvère du XIIIe siècle.

ŒUVRES COMPLÈTES D'ÉGINHARD, publiées par M. A. Teulet, 1840-1843, 2 vol. (*le tome Ier est épuisé*).

Vita Karoli imperatoris; Annales Francorum; Epistolæ; Historia translationis beatorum Christi martyrum Marcellini et Petri. Nouvelle édition, accompagnée de variantes, d'une traduction française et de notes.

MÉMOIRES DE PHILIPPE DE COMMYNES, publiés par Mlle Dupont, 1840-1847, 3 vol. (*tome Ier épuisé; le tome II ne peut être vendu séparément*).

Nouvelle édition, revue sur les manuscrits de la Bibliothèque nationale, accompagnée d'une notice biographique et de nombreuses pièces justificatives, pour la plupart inédites. Cet ouvrage a obtenu une première médaille au concours des Antiquités de la France.

LETTRES DE MARGUERITE D'ANGOULÊME, SŒUR DE FRANÇOIS Ier, REINE DE NAVARRE, publiées, d'après les manuscrits de la Bibliothèque du Roi, par M. Génin, 1841, 1 vol.

Cent soixante et onze lettres inédites, accompagnées de notes, de pièces justificatives et d'une notice biographique.

PROCÈS DE CONDAMNATION ET DE RÉHABILITATION DE JEANNE D'ARC, publiés par M. Jules Quicherat, 1841-1849, 5 vol. (*les tomes I, II et III ne peuvent être vendus séparément*).

M. Quicherat a groupé, à la suite du texte inédit des deux procès, tous les témoignages des chroniqueurs français, bourguignons, étrangers, et des poètes du XVe siècle. Il y a joint un recueil de documents sur la fausse Jeanne d'Arc. Les textes des deux procès sont l'objet d'une étude critique développée.

MÉMOIRES ET LETTRES DE MARGUERITE DE VALOIS, publiés par M. Guessard, 1842, 1 vol.

Nouvelle édition des *Mémoires* (1559-1582). On y a joint une note

justificative rédigée par la fille de Henri II, en 1574, pour son mari, Henri de Navarre, et de nombreuses lettres inédites (1579-1609), tirées des collections des frères Dupuy, de Béthune et de Brienne.

LES COUTUMES DE BEAUVOISIS, PAR PHILIPPE DE BEAUMANOIR, publiées par M. le comte Beugnot, 1842, 2 vol. (*épuisés*).

Nouvelle édition, revue d'après les manuscrits de la Bibliothèque nationale, précédée d'une notice sur Beaumanoir.

NOUVELLES LETTRES DE LA REINE DE NAVARRE ADRESSÉES AU ROI FRANÇOIS I[er], SON FRÈRE, publiées, d'après un manuscrit de la Bibliothèque royale, par M. Génin, 1842, 1 vol.

Cent cinquante et une lettres inédites, avec un *Supplément à la notice sur Marguerite d'Angoulême.*

RICHER, HISTOIRE DE SON TEMPS, publiée par M. J. Guadet, 1845, 2 vol.

Le texte latin de la chronique de Richer (888-995) a été reproduit d'après l'édition Pertz, traduit en français, annoté et accompagné d'une notice critique.

MÉMOIRES DU COMTE DE COLIGNY-SALIGNY ET MÉMOIRES DU MARQUIS DE VILLETTE, publiés par M. Monmerqué, 1841-1844, 1 vol. (*épuisé*).

Petits et grands mémoires de Coligny-Saligny (1617-1686), ces derniers inédits. Correspondance également inédite de Coligny et de son fils avec Bussy-Rabutin. — Mémoires inédits contenant le récit des campagnes de mer du marquis de Villette (1672-1704). Mémoires sur la marine de France composés par M. de Valincour (1725) et par le comte de Toulouse (1724). Correspondances inédites du maréchal d'Estrées et d'Abraham Du Quesne avec le marquis de Seignelay.

CHRONIQUE LATINE DE GUILLAUME DE NANGIS DE 1113 A 1300, AVEC LES CONTINUATIONS DE CETTE CHRONIQUE DE 1300 A 1368, publiée par M. H. Géraud, 1843, 2 vol.

Nouvelle édition, postérieure à l'édition partielle du *Recueil des historiens des Gaules,* revue d'après les manuscrits, annotée et précédée d'une introduction sur Guillaume de Nangis, Jean de Venette, etc.

REGISTRES DE L'HÔTEL DE VILLE DE PARIS PENDANT LA FRONDE, publiés par MM. Le Roux de Lincy et Douët d'Arcq, 1847-1848, 3 vol. (*tome I épuisé*).

Copie inédite des délibérations de la Ville dont Louis XIV avait ordonné la suppression (17 août 1648-13 octobre 1652). Suit une relation de ce qui s'est passé dans la ville et l'abbaye de Saint-Denis à la même époque.

VIE DE SAINT LOUIS, PAR LE NAIN DE TILLEMONT, publiée pour la première fois par M. J. de Gaulle, 1847-1851, 6 vol.

Restitution intégrale d'un des plus précieux ouvrages, et l'un des plus complets, qu'ait produits l'érudition française au XVII[e] siècle. La destruction des copies de documents faites par Le Nain de Tillemont rend encore plus nécessaire de recourir à sa *Vie de saint Louis.*

JOURNAL HISTORIQUE ET ANECDOTIQUE DU RÈGNE DE LOUIS XV, PAR BARBIER, publié par M. A. de la Villegille, 1847-1856, 4 vol. (*tomes I, II et III épuisés*).

Première édition de ce célèbre journal, accompagnée de notes et précédée d'une notice sur l'auteur.

BIBLIOGRAPHIE DES MAZARINADES, publiée par M. C. Moreau, 1850-1851, 3 vol.

Plus de quatre mille deux cents Mazarinades sont rangées par ordre alphabétique, plusieurs analysées ou publiées par fragments. Suivent des tables chronologique et analytique. Cet ouvrage a obtenu une mention très honorable au concours des Antiquités de la France.

COMPTES DE L'ARGENTERIE DES ROIS DE FRANCE AU XIV[e] SIÈCLE, publiés par M. Douët d'Arcq, 1851, 1 vol. (*épuisé*).

Comptes de Geoffroy de Fleuri (1316) et d'Étienne de la Fontaine (1352). Journal de la dépense du roi Jean en Angleterre. Dépenses du mariage de Blanche de Bourbon, reine de Castille (1352). Inventaire du garde-meuble de l'Argenterie (1353). Vaisselle du roi Jean (1363). Ces pièces inédites sont accompagnées d'un glossaire des termes techniques et d'une dissertation sur les comptes de l'Argenterie.

MÉMOIRES DE DANIEL DE COSNAC, ARCHEVÊQUE D'AIX, publiés par le comte J. de Cosnac, 1852, 2 vol. (*épuisés*).

Mémoires et documents inédits d'un haut intérêt pour l'histoire de la cour et du clergé sous Louis XIV.

CHOIX DE MAZARINADES, publié par M. C. Moreau, 1853, 2 vol. (*le tome I[er] ne peut être vendu séparément*).

Recueil de pamphlets qui joignent à un certain mérite littéraire l'avantage de faire connaître les opinions et les intérêts des partis, les caractères et la situation des personnages de la Fronde.

JOURNAL D'UN BOURGEOIS DE PARIS SOUS LE RÈGNE DE FRANÇOIS I[er], publié par M. L. Lalanne, 1854, 1 vol. (*épuisé*).

Chronique parisienne inédite embrassant les années 1515 à 1536.

MÉMOIRES DE MATHIEU MOLÉ, publiés par M. A. Champollion-Figeac, 1855-1857, 4 vol.

Notes, pièces et journal inédits (1861-1869), précédés d'une introduction par le comte Molé, accompagnés de notes et suivis de nombreux appendices.

HISTOIRE DE CHARLES VII ET DE LOUIS XI, PAR THOMAS BASIN, évêque de Lisieux, publiée par M. Jules Quicherat, 1855-1859, 4 vol. (*tome I épuisé*).

Chronique latine, presque entièrement inédite, restituée à son véritable auteur et publiée avec accompagnement de sommaires et de pièces justificatives. L'éditeur, qui a joint aux deux *Histoires* une *Apologie* de Thomas Basin, un *Breviloquium* ou abrégé de sa vie, ainsi que des

extraits de ses autres ouvrages, a condensé dans une étude préliminaire les principaux traits de sa biographie.

CHRONIQUES DES COMTES D'ANJOU, publiées par MM. P. Marchegay et A. Salmon (t. Ier des CHRONIQUES D'ANJOU), 1856, 1 vol. (*épuisé*).

Nouvelle édition des *Gesta consulum Andegavorum*, de l'*Historia Gaufredi, comitis Andegavorum*, du *Liber de compositione castri Ambaziæ* et des *Gesta dominorum ipsius castri*, du *Fragmentum historiæ Andegavensis a Fulcone comite scriptum*, du *Commentarius Hugonis de Cleeriis de majoratu et senescalcia Franciæ Andegavorum olim comitibus collatis*. Textes particulièrement utiles pour l'histoire de l'Anjou jusqu'au XIIIe siècle.

LA CHRONIQUE D'ENGUERRAN DE MONSTRELET, publiée par M. Douët d'Arcq, 1857-1862, 6 vol. (*tomes I et III épuisés*).

Le texte de Monstrelet (1400-1444) a été revu sur les manuscrits de la Bibliothèque nationale : il est suivi de la chronique bourguignonne anonyme du règne de Charles VI dite *des Cordeliers* (1400-1422).

LES LIVRES DES MIRACLES ET AUTRES OPUSCULES DE GRÉGOIRE DE TOURS, publiés par M. H. Bordier, 1857-1865, 4 vol. (*les tomes I et II sont épuisés, sauf quelques exemplaires sur grand papier*).

De Gloria martyrum, De miraculis S. Juliani, De virtutibus S. Martini, De gloria confessorum, Vitæ patrum, De cursu stellarum, etc. Textes latins revus sur de nouveaux manuscrits, accompagnés d'une traduction française et suivis d'une bibliographie des ouvrages de Grégoire de Tours.

LES MIRACLES DE SAINT BENOÎT, ÉCRITS PAR ADREWALD, AIMOIN, ANDRÉ, RAOUL TORTAIRE ET HUGUES DE SAINTE-MARIE, MOINES DE FLEURY, publiés par M. E. de Certain, 1858, 1 vol.

Textes latins, en partie inédits, fournissant des détails précieux sur l'abbaye de Fleury-sur-Loire, sur l'histoire ecclésiastique et sur l'histoire générale depuis l'invasion des Lombards en Italie jusqu'à l'année 1108.

ANCHIENNES CRONICQUES D'ENGLETERRE PAR JEHAN DE WAVRIN, publiées par Mlle Dupont, 1858-1863, 3 vol. (*tome II épuisé, sauf un exemplaire sur vélin*).

Ont été extraits de l'œuvre de Wavrin les chapitres inédits qui offraient le plus d'intérêt pour l'histoire de France de 1325 à 1471. Ils sont suivis d'une *Histoire inédite de Charles le Téméraire*, tirée d'un manuscrit du Musée britannique.

JOURNAL ET MÉMOIRES DU MARQUIS D'ARGENSON, publiés par M. Rathery, 1859-1867, 9 vol. (*tome Ier épuisé; le tome II ne peut être vendu séparément*).

Mémoires publiés pour la première fois dans leur intégrité, d'après les manuscrits autographes, aujourd'hui détruits, de la Bibliothèque du Louvre (années 1697-1757).

MÉMOIRES DU MARQUIS DE BEAUVAIS-NANGIS ET JOURNAL DU PROCÈS DE

LA BOULAYE, publiés par MM. Monmerqué et Taillandier, 1862, 1 vol.

Les mémoires inédits de Nicolas de Brichanteau, marquis de Beauvais-Nangis, embrassent les années 1562 à 1641. Le procès de la Boulaye fait connaître un incident de l'époque de la Fronde.

CHRONIQUE DES QUATRE PREMIERS VALOIS (1327-1393), publiée par M. S. Luce, 1862, 1 vol.

Chronique inédite, rédigée en français dans les dernières années du XIVe siècle, probablement par un clerc de Rouen, révélant plusieurs faits complètement ignorés et apportant presque sur chaque événement de quelque importance un grand nombre de détails précieux.

CHOIX DE PIÈCES INÉDITES RELATIVES AU RÈGNE DE CHARLES VI, publiées par M. Douët d'Arcq, 1863-1864, 2 vol.

Le premier volume contient des pièces d'un intérêt général : instructions diplomatiques, traités, règlements, acquisitions du domaine, etc. Le second, plus important pour l'histoire de la vie privée, est rempli de fragments de comptes, d'inventaires, de lettres de grâce ou de rémission, etc., tirés des Archives nationales.

CHRONIQUE DE MATHIEU D'ESCOUCHY, publiée par M. du Fresne de Beaucourt, 1863-1864, 3 vol.

Chronique française (1444-1461), en partie inédite, précédée d'une biographie de Mathieu d'Escouchy et suivie d'un grand nombre de pièces justificatives. Cet ouvrage a obtenu une première mention au concours des Antiquités de la France.

COMMENTAIRES ET LETTRES DE BLAISE DE MONLUC, maréchal de France, publiés par M. A. de Ruble, 1864-1872, 5 vol. (*tome Ier épuisé*).

Restitution du texte authentique des *Commentaires* (1521-1576), qui avait été altéré et mutilé dans les précédentes éditions. Les deux derniers volumes, qui se composent de deux cent soixante-dix lettres inédites, forment en quelque sorte un ouvrage distinct, complémentaire du premier.

ŒUVRES COMPLÈTES DE PIERRE DE BOURDEILLE, SEIGNEUR DE BRANTÔME, publiées par M. Lalanne, 1864-1882, 11 vol. parus (*tomes I et II épuisés; les tomes IV et V ne peuvent être vendus séparément*).

Édition revue sur les manuscrits, pourvue de variantes et de notes. Poésies inédites publiées par M. le Dr E. Galy. Lexique couronné en 1881, par l'Académie française, au concours Archon-Despérouses.

COMPTES DE L'HÔTEL DES ROIS DE FRANCE AUX XIVe ET XVe SIÈCLES, publiés par M. Douët d'Arcq, 1865, 1 vol.

Reproduction intégrale ou partielle de onze comptes de l'hôtel du roi Charles VI, d'un compte de l'hôtel de la reine Isabeau de Bavière (1401), de deux comptes de l'hôtel du roi Charles VII (1450), de deux comptes de l'hôtel de Jean, duc de Berry (1397 et 1398), et de trois comptes de la chambre du roi Louis XI. Ces pièces fournissent d'utiles renseignements sur le personnel de la maison des princes, sur leurs relations politiques, sur leurs itinéraires, sur les beaux-arts, etc.

ROULEAUX DES MORTS, DU IXe AU XVe SIÈCLE, publiés par M. L. Delisle, 1866, 1 vol.

Reproduction intégrale ou partielle de près de cent circulaires, pour la plupart inédites, destinées à notifier la mort de quelque membre ou bienfaiteur de couvent (souvent il s'agit d'un personnage célèbre dans l'histoire ou la littérature); elles contiennent, en prose ou en vers latins, la biographie du défunt, ainsi que le *titre*, plus ou moins long, qu'il était d'usage d'inscrire pour accuser réception du rouleau mortuaire.

ŒUVRES COMPLÈTES DE SUGER, publiées par M. A. Lecoy de la Marche, 1867, 1 vol.

Pour la première fois réunies en un corps et collationnées sur les manuscrits, les œuvres latines du célèbre abbé de Saint-Denis comprennent la *Vie de Louis le Gros*, le *Mémoire de Suger sur son administration abbatiale*, le récit *De la consécration de l'église de Saint-Denis*, en 1143, vingt-six lettres et treize chartes; on y a joint la *Vie de Suger*, écrite par un religieux du nom de Guillaume, et divers témoignages contemporains relatifs au même abbé.

HISTOIRE DE SAINT LOUIS, PAR JEAN, SIRE DE JOINVILLE, suivie du *Credo et de la lettre à Louis X*, publiée par M. N. de Wailly, 1868, 1 vol.

Texte ramené, pour la première fois, à l'orthographe des chartes du sire de Joinville. Édition enrichie d'un vocabulaire et de plusieurs éclaircissements.

MÉMOIRES DE MADAME DE MORNAY, publiés par Mme de Witt, 1868-1869, 2 vol.

Nouvelle édition, revue sur les manuscrits, des mémoires calvinistes de la femme de Philippe du Plessis-Mornay; renseignements nombreux sur les règnes de Charles IX, de Henri III et de Henri IV. Soixante-dix-neuf lettres inédites. Notice par M. Guizot.

CHRONIQUES DES ÉGLISES D'ANJOU, publiées par MM. P. Marchegay et Ém. Mabille (t. II des CHRONIQUES D'ANJOU), 1869, 1 vol.

Chroniques latines de Saint-Maurice (320-1106), de Saint-Aubin (768-1357), de Saint-Serge d'Angers (768-1215), de Saint-Sauveur-de-l'Évière (678-1251), de Saint-Florent de Saumur (700-1236), de Maillezais (768-1140), etc.

CHRONIQUES DE J. FROISSART, publiées par M. Siméon Luce, 1869-1888, 10 vol. parus (*le tome II ne peut être vendu séparément*).

Les volumes déjà parus embrassent les années 1307 à 1377. Texte accompagné de variantes, de sommaires et de commentaires historiques. Introduction dans laquelle sont classés les différentes rédactions et les divers manuscrits du premier livre des *Chroniques*. Cet ouvrage a obtenu le grand prix Gobert de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

JOURNAL DE MA VIE, MÉMOIRES DU MARÉCHAL DE BASSOMPIERRE, publiés par M. le marquis de Chantérac, 1870-1877, 4 vol.

Première édition du *Journal* (1579-1640) conforme au manuscrit ori-

ginal (français n°s 17478-17479 de la Bibl. nat.). Notice historique et bibliographique. Notes et appendices.

Les Annales de Saint-Bertin et de Saint-Vaast, publiées par M. l'abbé C. Dehaisnes, 1871, 1 vol.

Annales latines présentant le récit contemporain le plus exact des événements accomplis entre les années 830 et 899. Nouvelle édition, enrichie de notes et de variantes, suivie d'une chronique inédite allant jusqu'à l'année 874.

Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier, publiée par M. L. de Mas Latrie, 1871, 1 vol.

Cette chronique française, qui embrasse l'histoire des croisades depuis 1099 jusqu'à 1231, est publiée pour la première fois d'après les manuscrits de Bruxelles, de Paris et de Berne. On l'a fait suivre d'un *Essai de classification des continuateurs de Guillaume de Tyr.*

Introduction aux Chroniques des Comtes d'Anjou, par M. Mabille, 1872, 1 vol.

Étude critique sur les textes qui composent le tome Ier des *Chroniques d'Anjou,* suivie de dissertations sur l'histoire des premiers comtes d'Anjou et de pièces justificatives.

Histoire de Béarn et de Navarre, par Nicolas de Bordenave (1517 a 1572), historiographe de la maison de Navarre, publiée par M. P. Raymond, 1873, 1 vol.

Ouvrage inédit, composé par le ministre protestant Bordenave, sur l'ordre de Jeanne d'Albret.

Chroniques de Saint-Martial de Limoges, publiées par M. H. Duplès-Agier, 1874, 1 vol.

Huit chroniques latines, fournissant de nombreux renseignements sur l'histoire du monastère de Saint-Martial et sur celle de l'Aquitaine (804-1658). Œuvres diverses de Bernard Itier. Pièces relatives aux abbés, aux moines et à la bibliothèque de Saint-Martial.

Nouveau recueil de comptes de l'Argenterie des rois de France, publié par M. Douët d'Arcq, 1874, 1 vol.

Comptes de draps d'or et de soie rendus par l'argentier de Philippe le Long, en 1317, et par le mercier de Philippe de Valois, en 1342. Inventaire, après décès, des biens de la reine Clémence de Hongrie (1328). Compte d'un argentier de Charles VI, en 1387. Textes inédits, précédés d'une étude sur les argentiers et sur leurs comptes.

La Chanson de la croisade contre les Albigeois, publiée par M. P. Meyer, 1875-1879, 2 vol.

Poème historique, en langue méridionale, commencé par Guillaume de Tudèle, continué par un auteur anonyme. Cette édition, qui a obtenu le grand prix Gobert de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, comprend une introduction critique et philologique, un vocabulaire (t. Ier), une traduction et un commentaire historique (t. II).

Récits d'un ménestrel de Reims au xiiie siècle, publiés par M. N. de Wailly, 1876, 1 vol.

Précédemment édité sous le titre de *Chronique de Ràins*, ce texte français, qui se réfère aux règnes de Louis VII, de Philippe-Auguste, de Louis VIII et de saint Louis, avait subi de nombreuses altérations. Il est accompagné d'un vocabulaire et d'un commentaire critique, d'autant plus utile que les récits dont il se compose semblent avoir un caractère moins historique que satirique et littéraire.

La Chronique du bon duc Loys de Bourbon, publiée par M. A. Chazaud, 1876, 1 vol.

Vie de Louis II de Bourbon (1337-1410), composée en français, vers 1429, par Jean Cabaret d'Orville et par Jean de Châteaumorand, sur l'ordre du comte de Clermont. Édition revue sur les manuscrits de Saint-Pétersbourg, de Bruxelles et de Paris.

Chronique de Jean le Fèvre, seigneur de Saint-Remy, publiée par M. F. Morand, 1876-1881, 2 vol.

Composée par le roi d'armes de l'ordre de la Toison d'or, cette chronique française embrasse les années 1408 à 1435. Texte établi sur un manuscrit appartenant à la bibliothèque de Boulogne-sur-Mer. Notice biographique sur Jean le Fèvre.

Anecdotes historiques, légendes et apologues tirés du recueil inédit d'Étienne de Bourbon, dominicain du xiiie siècle, publiés par M. Lecoy de la Marche, 1877, 1 vol.

L'éditeur a extrait du *Tractatus de diversis materiis prædicabilibus* d'Étienne de Bourbon, recueil d'exemples à l'usage des prédicateurs, les passages les plus propres à éclairer l'histoire des lettres et des mœurs.

Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret, publiées par M. le marquis de Rochambeau, 1877, 1 vol.

Plus de deux cents lettres inédites, comprises entre les années 1538 et 1572, tirées des archives ou bibliothèques de France, d'Angleterre et de Russie, les unes intimes, nous initiant aux mœurs privées du xvie siècle, les autres politiques, relatives aux guerres avec Charles-Quint ou aux guerres de religion.

Mémoires inédits de Michel de la Huguerye, publiés par M. le baron de Ruble, 1877-1880, 3 vol.

L'auteur, successivement secrétaire ou agent secret de Coligny, de Ludovic de Nassau et du prince de Condé, donne sur l'histoire des guerres de religion de 1570 à 1588, et sur la vie des chefs de la Réforme, des détails nouveaux et confidentiels.

Histoire du gentil seigneur de Bayart, composée par le Loyal Serviteur, publiée par M. J. Roman, 1878, 1 vol.

Nouvelle édition, enrichie d'un glossaire, de pièces justificatives et de lettres de Bayart inédites.

Extraits des auteurs grecs concernant la géographie et l'histoire

des Gaules, texte et traduction nouvelle, publiés par M. E. Cougny, 1878-1886, 5 vol. parus.

Ce recueil comprend : 1° les géographes ; 2° les historiens ; 3° les philosophes, les orateurs, les poètes et les écrivains de genres divers qui fournissent quelques renseignements sur l'histoire ou la géographie des Gaules.

Mémoires de Nicolas Goulas, gentilhomme ordinaire du duc d'Orléans, publiés par M. Ch. Constant, 1879-1882, 3 vol.

Mémoires inédits se rapportant aux années 1627-1651, particulièrement utiles pour l'histoire de Gaston d'Orléans et de son entourage.

Gestes des évêques de Cambrai de 1092 a 1138, publiés par le P. Ch. de Smedt, 1880, 1 vol.

Textes latins inédits, les uns en prose, les plus nombreux en vers, venant compléter la série des chroniques de Cambrai.

Les Établissements de saint Louis, par M. P. Viollet, 1881-1886, 4 vol.

Introduction comprenant une étude sur les sources, sur la jurisprudence, sur l'influence et sur les manuscrits de la compilation connue sous le titre d'*Établissements de saint Louis.* — Texte des *Établissements* publié avec les variantes. — Textes primitifs qui ont servi au compilateur (ordonnance sur la procédure au Châtelet, ordonnance de saint Louis contre les duels, *Usage d'Orlenois*, coutume de Touraine-Anjou). — Textes dérivés ou parallèles. — Notes des précédentes éditions et notes nouvelles. — Table-glossaire. — Cet ouvrage a obtenu le grand prix Gobert de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Relation de la cour de France en 1690, par Ézéchiel Spanheim, envoyé extraordinaire de Brandebourg, publiée par M. Ch. Schefer, 1882, 1 vol.

Ce texte, qui n'avait été publié qu'en Allemagne et dans les conditions les plus défavorables, contient de curieux portraits de Louis XIV et des principaux personnages de son entourage, et décrit le mécanisme de l'administration civile, ecclésiastique et militaire. Il est suivi de deux opuscules attribués aussi à Spanheim, les *Remarques sur l'État de France* et les *Qualités bonnes et mauvaises des principaux personnages de la cour.*

Chronique normande du xiv[e] siècle, publiée par MM. Aug. et Ém. Molinier, 1882, 1 vol.

Première édition d'une chronique française anonyme rédigée en Normandie, probablement par un noble, et embrassant les années 1294 à 1372. Sommaire et commentaire historique développé. Cet ouvrage a obtenu une médaille au concours des Antiquités de la France.

Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton, publiées par M. H.-Fr. Delaborde, 1882-1886, 2 vol.

Nouvelle édition, établie d'après les manuscrits de Paris, de Rome, de Bruxelles et de Londres. Le premier volume comprend les *Gesta Philippi*

Augusti de Rigord (1165-1208) et les *Gesta Philippi Augusti* de Guillaume le Breton (1165-1220), avec une introduction développée sur la vie et les ouvrages des historiens de Philippe-Auguste. Le second volume contient la *Philippide,* poème latin de Guillaume le Breton, avec une table analytique très détaillée. Cet ouvrage a obtenu une médaille au concours des Antiquités de la France.

LETTRES DE LOUIS XI, ROI DE FRANCE, publiées par MM. J. Vaesen et Ét. Charavay, 1883-1887, 3 vol. parus.

Le tome Ier contient cent vingt-six lettres de Louis Dauphin (1439-1461) publiées sur les originaux conservés en France et à l'étranger, cent pièces justificatives et douze notices biographiques. Les tomes II et III contiennent quatre cent trente-six pièces des neuf premières années du règne de Louis XI et de nouvelles pièces justificatives.

MÉMOIRES D'OLIVIER DE LA MARCHE, MAÎTRE D'HÔTEL ET CAPITAINE DES GARDES DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE, publiés par MM. H. Beaune et J. d'Arbaumont, 1883-1888, 4 vol.

Texte ramené à sa forme originale d'après le plus ancien manuscrit (Bibl. nat., fr. 2868 et 2869), éclairci ou rectifié à l'aide de documents d'archives. Le t. IV contient une notice biographique et un certain nombre de pièces inédites.

MÉMOIRES DU MARÉCHAL DE VILLARS, publiés par M. le marquis de Vogüé, 1884-1889, 3 vol. parus.

Première édition complète faite d'après le manuscrit original. Les trois premiers volumes embrassent les années 1670 à 1713. A partir de la p. 301 du tome Ier, l'on donne, pour la première fois, le texte authentique de Villars, qui avait été entièrement remanié par les précédents éditeurs. En appendice, correspondances et documents inédits.

NOTICES ET DOCUMENTS publiés pour la Société de l'Histoire de France, à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa fondation, 1884, 1 vol.

Avec un historique de la Société, dû à M. Ch. Jourdain, ce volume comprend trente articles ou publications rangés par ordre chronologique depuis le VIIe jusqu'au XVIIIe siècle; les auteurs sont : MM. le duc d'Aumale, Baguenault de Puchesse, E. de Barthélemy, A. Baschet, le marquis de Beaucourt, A. de Boislisle, A. de la Borderie, le duc de Broglie, le comte de Cosnac, Fr. Delaborde, L. Delisle, E. Dupont, J. Havet, L. Lalanne, A. Longnon, S. Luce, le comte de Luçay, le comte de Mas Latrie, A. Molinier, H. Omont, feu Léopold Pannier, G. Picot, le comte Riant, J. Roman, le baron de Ruble, Tamizey de Larroque, P. Viollet et le marquis de Vogüé.

JOURNAL DE NICOLAS DE BAYE, GREFFIER DU PARLEMENT DE PARIS (1400-1417), publié par M. A. Tuetey, 1885-1888, 2 vol.

Recueil de notes inscrites par le greffier sur les registres du Conseil, des Plaidoiries, des Grands Jours de Troyes, des Matinées, etc., et fournissant de nombreux renseignements sur les événements de l'époque ou sur le mécanisme de l'administration. On trouve dans le t. II un Mémo-

rial latin également dû à Nicolas de Baye, une notice sur sa vie et un inventaire de ses biens meubles.

La Règle du Temple, publiée par M. H. de Curzon, 1886, 1 vol.

Texte français du XIIIe siècle, établi d'après les trois manuscrits de Paris, Rome et Dijon, et contenant : 1° la traduction de la Règle latine de 1128; 2° les statuts hiérarchiques; 3° le règlement de l'existence journalière des frères et celui de la tenue des chapitres; 4° le code pénal. L'Introduction décrit les manuscrits employés et donne un résumé général de l'organisation de l'Ordre.

Histoire universelle, par Agrippa d'Aubigné, édition publiée par M. le baron A. de Ruble, 1886-1889, 3 vol. parus.

Nouvelle édition, annotée, d'un ouvrage dont la valeur littéraire égale l'importance historique. Le commentaire a pour objet d'expliquer et de rectifier, au besoin, les affirmations de cet historien passionné de la vie et du règne de Henri IV (1553-1610). Le troisième volume s'arrête à l'année 1572.

Le Jouvencel, par Jean de Bueil, suivi du *Commentaire* de Guillaume Tringant ; introduction biographique et littéraire par M. Camille Favre ; texte établi et annoté par M. Léon Lecestre, 1887-1889, 2 vol.

Le *Jouvencel* est une sorte de roman historique composé au XVe siècle, ou plutôt un traité d'éducation militaire appuyé d'exemples et d'allusions historiques, dans lequel l'auteur, Jean de Bueil, raconte les principaux événements de sa vie. L'introduction, très développée, de M. Favre retrace l'existence complète de Jean de Bueil (1406-1477). Le *Commentaire* de Tringant donne la clef des pseudonymes. Cet ouvrage a obtenu une médaille au concours des Antiquités de la France.

Chroniques de Louis XII, par Jean d'Auton, édition publiée par M. R. de Maulde la Clavière, 1889, 1 vol. paru.

Nouvelle édition, revisée quant au texte et amplement annotée, de la chronique la plus intéressante et la plus exacte que l'on possède sur les débuts du règne de Louis XII, et sur les expéditions d'Italie. Le premier volume s'arrête au mois de mars 1501.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.